

John Adams Library,



IN THE CUSTODY OF THE BOSTON PUBLIC LIBRARY.



SHELF No

*ADAMS

233.1

v.3

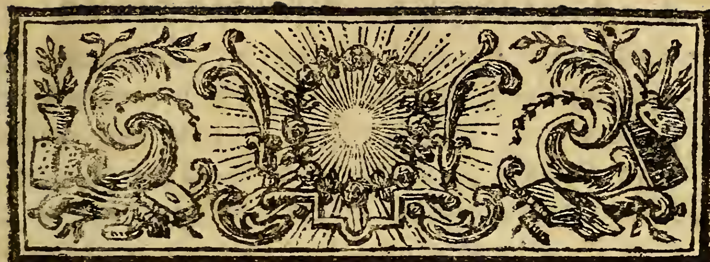




Digitized by the Internet Archive
in 2010

http://www.archive.org/details/affairesdelangle03adam

ADAMS 233.1
v.3



AFFAIRES DE L'ANGLETERRE ET DE L'AMÉRIQUE.

1776.

Fin du Discours de M. Vard au Régiment de la milice de Westminster.

21 Mai.

LE Duc de Northumberland, Lord Lieutenant de ce Comté, n'est pas plus distingué par l'élévation de son rang que par celle de son caractere généralement admiré. Notre Colonel & les autres Officiers de l'Etat-Major, sont tous connus par leur honnêteté, leur fortune, leur courage & leur expérience. Unissons nos efforts aux leurs & ne négligeons aucuns moyens pour coopérer avec eux au rétablissement de la paix & de la tranquillité, parmi une nation que sa bravoure naturelle & ses inépuisables ressources rendront

21 Mai. toujours formidable à l'univers, si demeurant unis entr'eux, les individus qui la composent payent aux loix le tribut d'obéissance qu'ils leur doivent, s'ils mettent le degré de confiance nécessaire dans leurs administrateurs, & s'ils sentent tout le prix d'un Roi patriote «.

CHAMBRE DES PAIRS.

Introduction & installation des Pairs nouvellement créés.

Les nouveaux Pairs se sont rendus processionnellement jusqu'à la barre de la Chambre dans l'ordre suivant : l'Huissier à verge noire : Garter, Roi d'armes, portant la patente de création d'Alexander Hume Campbell pour être Pair de la Grande-Bretagne sous le titre de Baron Hume de Berwick. Le Duc d'Ancaster, Lord Chambellan avec le bâton de sa charge & en robe. Le Lord Scarsdale, Vicomte, Maréchal d'Angleterre avec son bâton de Maréchal & en robe. Deux Barons en robes, soutenant le Baron nouvellement créé, aussi en robe. Ils font trois reverences à la Barre, défilent par la droite de la Chambre, & s'arrêtent devant le Chancelier ; Garter, Roi d'armes, remet la patente au Baron Hume, qui la présente à genoux au Chancelier, qui la donne à un des Greffiers du Parlement.

Ce Greffier fait la lecture de la patente à

intelligible voix ainsi que de l'ordre pour assister au Parlement; après quoi le nouveau Pair prète le serment d'usage & le signe. La procession se rend ensuite dans le même ordre vers la partie basse de la Chambre, ou le Lord Hume prend séance entre les deux Barons ses conducteurs, & se couvre; puis s'étant levé il est conduit par les mêmes assistans au côté gauche de la Chambre, & en passant devant le Chancelier, le Lord & les autres Officiers lui font trois révérences. Le Lord Hume s'avance vers le Chancelier qui lui donne la main droite & le félicite sur son admission dans la Chambre. Cette cérémonie finie, on l'a repetée pour chacun des autres Pairs nouvellement créés. Elle a duré depuis une heure jusqu'à quatre. 21 Mai.

Le Chancel., l'Archév. de Cantorbery & le Comte Gower, Président du Conseil, sortent de la Chambre pour prendre leurs robes; eux entrés, couverts & assis au pied du trône, l'Huissier à verge noire reçoit l'ordre d'aller à la Chambre des Communes pour prier les Communes de se rendre à la Chambre des Pairs & entendre la lecture de la commission du Roi, pour donner son consentement royal à plusieurs Bills. L'Orateur de la Chambre des Communes, accompagné de plusieurs Membres, étant entré, le Chancelier leur adresse ce discours:

21 Mai. *Messieurs de la Chambre des Communes.*

» Le Roi ne jugeant pas à propos de se rendre ici aujourd'hui, Sa Majesté a autorisé certaines personnes nommées dans une commission, à donner son consentement royal à plusieurs Bills mentionnés dans ladite commission, & qui ont été agréés par les Lords spirituels & temporels & par les Communes assemblées dans ce Parlement. Vous allez entendre la lecture de cette commission «.

Après la lecture, trente-deux Bills ont reçu le consentement du Roi en la forme ordinaire. Parmi ces Bills sont ceux qui ont pour objet d'accorder à Sa Majesté une certaine somme à prendre sur le fonds d'amortissement.

D'autoriser Sa Majesté à lever la somme d'un million pour les objets y mentionnés.

D'accorder divers droits sur les carosses & autres voitures, ainsi que sur les actes, cartes, dez & gazettes.

De lever deux million par loteries & annuités.

De lever une certaine somme en billets de l'Echiquier.

De soulager les débiteurs insolvables & les banqueroutiers dans certains cas.

De dissoudre le mariage du Chevalier Thomas-Charles Bunbury, & l'autoriser à se remarier.

D'encourager la pêche de la baleine exploitée par la Grande-Bretagne & l'Irlande.

De permettre l'exportation d'une certaine quantité de froment & d'autres articles pour les îles à fucre de l'Amérique & pour l'île de Sainte Helene. 21 Mai.

De permettre l'importation dans le port de Prefton, du bled, du grain & de la farine.

De deffecher & améliorer certaines terres incultes près de Sandwich.

On apporte fix ou fept Bills de la Chambre des Communes, dont on fait la premiere lecture. La Chambre s'ajourne au 22.

On reçoit les premieres nouvelles de l'heureufe arrivée du Général Howe à Halifax avec l'armée qui a évacué Bofton le 17 Mars & qui en a appareillé le 24. 22 Mai.

Plufieurs bâtimens chargés pour les îles de l'Amérique, reftent fur la Tamife fans pouvoir partir faute d'équipages. Les matelots exigent pour falaire cinquante shel. par mois.

Chambre des Communes.

M. George Grenville demande que toute la procédure fuivie contre M. Richard Smith, à la requête de l'Avocat général, d'après les ordres de la Chambre, foit apportée à la Chambre dans les premiers jours de la prochaine feffion. Il eft ordonné en conféquence que tout ce procès fera imprimé.

Le Général *Conway* fait la motion fuivante.

Qu'il foit préfenté une humble Adreffe à Sa Ma-

22 Mai. *jesté pour lui demander la communication des instructions particulieres données au Lord Howe & à son frere le Général Howe, lesquelles doivent servir de base au rétablissement de la paix entre la Grande-Bretagne & l'Amérique septentrionale, suivant ce qui a été annoncé dans la Gazette.*

M. Conway a récapitulé dans un Discours qui a duré une heure, toutes les inconséquences, toutes les absurdités de l'Administration. Il a fait voir qu'on insultoit le Parlement, en le rendant un instrument de vengeance contre les Américains, & en lui cachant les conditions & les moyens qui doivent procurer le rétablissement de la paix. Il a démontré d'après les différens actes d'oppression auxquels le Parlement a été comme forcé de consentir, qu'il n'est pas possible que la paix se fasse entre le Royaume & les Colonies, sans la participation, le concours & la sanction préalables du Parlement. Il s'est plaint amèrement de l'ignorance dans laquelle on a laissé les représentans du peuple, & des divers manœuvres dont on a usé pour le porter à favoriser une guerre aussi étrange.

» L'Administration nous a soustrait la connoissance de la véritable situation des affaires en Amérique. Les plaintes de nos Colonies sont arrêtées au passage toutes les fois que les Ministres du Roi trouvent leur intérêt à les empêcher d'arriver jusqu'au Trône ou au Parlement ».

» Lorsque la guerre a été résolue, la conduite des Ministres a changé avec leurs vues : ils ont d'abord provoqué les peuples d'Amérique à résister au Parlement ; & ils n'ont montré au Parlement, de l'état des affaires de l'Amérique, que ce qui pouvoit échauffer & irriter la Grande Bretagne. Dès qu'ils ont vu que la Grande-Bretagne étoit déterminée à soutenir ses droits, ils ont repris leur systême de réticence ; & depuis que l'Amérique à été déclarée rebelle, ils ont laissé le Parlement dans la plus profonde ignorance de tout ce qui s'est passé de l'autre côté de la mer Atlantique ».

22 Mai.

» De quelque maniere que les choſes tournent, d'après une telle conduite, nous ſommes toujours dans le danger le plus éminent. Si nous échouons dans notre entrepriſe, c'eſt-à dire, ſi nous ne pouvons point forcer les Américains à reconnoître nos injuſtes prétentions, nous ne verrons plus que ruine, diſgrace, déſolation, perte de crédit, banqueroute nationale & maſſacres ſans fin. Si nous réuſſiſſons, la perte de la liberté Américaine n'eſt que le prélude de la perte de notre propre liberté : toutes deux ſont établies ſur les mêmes principes, & liées par les mêmes rapports ; le deſpotiſme, la corruption & les animoſités ſeront la ſuite inévitable de nos ſuccès. La ſureté immédiate de l'Angleterre dépend de ſa réconciliation immédiate avec l'Amérique. Nous ſommes ſans défenſe contre une invaſion ; nos Traités nous déshonorent : nos moyens ſont inſuffiſans : nous avons épuiſé nos tréſors & nos forces pour une querelle dont aucun partiſan de l'Adminiſtration ne pourroit expliquer la cauſe. Dans le cours des débats on a varié chaque jour, & même à toute heure, ſur le principe de la diſpute. Tout cela arrive dans un tems où la ſituation des affaires étrangeres fait craindre à tout homme de bon ſens que nous ne ſoyons bientôt obligés d'avoir d'autres ennemis à combattre que les Américains. Quelqu'un oſera-t-il ſoutenir que nous ſoyons en état de faire face aux uns & aux autres ? Il faudroit être bien imbécille pour ſe perſuader que la Maiſon de Bourbon négligera ſes intérêts & ſon agrandiſſement au point de nous laiſſer ſortir de ce mauvais pas, dès qu'elle verra que les opérations de la campagne n'auront ſervi qu'à nous égarer encore davantage ».

» Notre défaite à Boſton nous a heureuſement donné le moment de la réflexion. Il eſt tems que l'ancien Genie de la Grande-Bretagne reprenne ſa dignité : qu'on voye revivre parmi nous l'eſprit des Hampden, des Sidney, des Ruſſel & de tant d'autres grands patriotes. Alors nous jugerons la conduite des Américains d'après les moyens qui ont aſſuré aux Anglois

22 Mai. leurs privileges ; nous reconnoîtrons qu'il étoit possible de satisfaire les Américains sans perdre la dignité de la Grande-Bretagne, qui consiste à étendre les principes de la liberté dans toutes les parties de l'Empire.

» Point de taxe sans représentation : voilà la pierre angulaire de l'édifice de notre politique intérieure. Sans cette représentation tout autre privilege ne gît que dans l'imagination ; cependant le seul crime des Américains est d'avoir insisté sur ce droit, & c'est pour cela que trois millions d hommes sont livrés aux ravages d'une armée étrangere. On peut tant qu'on voudra les qualifier de Rebelles ; car je ne dispute point sur les mots ; mais je maintiens que ce sont des Rebelles respectables, & qui seront en vénération auprès de la postérité, quelle que soit l'issue de cet événement. Ils ne prennent point les armes pour avoir le misérable droit de se donner un tyran, mais pour se maintenir dans les privileges de l'espece humaine sans lesquels ils n'existeroient pas comme hommes libres. Des spéculateurs présomptueux ont débité sur les Américains des maximes aussi absurdes que romanesques ; ils ont soutenu qu'il seroit honteux de traiter avec les Chefs d'une multitude insolente. Ce sentiment ne provient point d'un véritable orgueil ni d'une dignité réelle ; trois millions d'hommes dont le nombre se double tout les vingt cinq ans sont un corps terrible ; les Chefs qu'ils se sont donnés ont justifié le choix qu'on a fait d'eux, par leur modération, leur valeur & leur sagesse. Il est honorable de traiter avec de tels hommes ; Les Romains même, qui tenoient tout de leurs exploits militaires, n'ont rien vû d'humiliant à une négociation dans leur premiere guerre civile ; Louis XIV écrivit de sa main au Maréchal de Turenne qui étoit un Rebelle : Charles premier traita avec des rebelles. C'est un usage consacré dans les annales de toutes les Nations. La nature de la société civile en démontre la nécessité & l'utilité «.

» Le mot de *Rebelles* & de *Rebellion* dans la bouche des Ministres me cause toujours de l'indigna-

tion, L'affaire de 1715 étoit une rebellion. Celle de 1745 étoit aussi aune rebellion & de l'espece la plus infâme & la plus criminelle. S'il étoit possible de pénétrer dans l'ame de certaines gens, peut-être trouveroit-on qu'ils ne donnent pas ce nom à ces deux a teintes abominables portées à la constitution & aux libertés de ce Royaume. Quoiqu'il en soit, je suis pleinement convaincu que la résistance actuelle de l'Amérique n'est pas une rebellion. J'ai en horreur les Rebelles de 1715 & 1745. J'admire avec enthousiasme ceux de 1776. Les premiers favorisoient un Prétendant reconnu l'ennemi des libertés civiles & religieuses de ce pays. Dans celle de l'Amérique, ce sont des hommes libres qui combattent pour leur liberté & leurs propriétés, & pour tout ce qui doit leur être précieux & sacré comme hommes, comme citoyens, & comme Anglois «. 22 Mai.

» L'honneur de la Nation Britannique a été trahi: on a sacrifié la dignité du Parlement & ses intérêts les plus chers, pour laisser en place une clique d'hommes les moins populaires que les annales Angloises aient connus depuis la révolution, & les moins propres à la conduite des affaires. Comment est-il possible que vous traitiez avec les Américains, si vous ne savez pas qu'elles sont leurs dispositions ? Comment pouvez vous les connoître & former quelqu'espoir de paix, si vous ignorez les conditions dont l'administration ne veut pas se départir ? «

» Quelle idée l'Amérique doit-elle avoir du Parlement ou du Cabinet Britannique ? Tantôt on ne veut ni revenu ni taxes. Tantôt on insiste sur l'un & l'autre dans les termes les plus absolus. Aujourd'hui c'est une négociation : demain c'est la guerre : un autre jour c'est un mêlange bizarre de guerre & de cession ; & puis tout n'est plus qu'obscurité & confusion. Vos paroles, vos actions, vos statuts & vos résolutions se contrarient éternellement. Vous entrez dans la Chambre avec une opinion : ce n'est plus la même quand vous sortez ; & vous en changez encore

avant de vous rassembler, de sorte que la nation & chacun de ses individus restent toujours dans un état de suspension & d'incertitude «.

22 Mai.

» On peut me reprocher de mal voir; mais quant aux motifs qui m'animent, il est impossible de les mal interpreter. Autant que mon intérêt particulier & mes liaisons personnelles pourroient influer sur ma maniere d'agir, tout devroit me porter à jouer un rôle tout-à-fait différent. Le seul avantage que je retire de ma démarche est d'acquitter ma conscience du devoir qu'elle s'impose lorque je vois mon pays en danger. Quelques-uns me blâmeront sans doute & je conviens que ma conduite n'est plus de mode; mais je suis encore assez simple pour croire qu'un député doit avoir son opinion dans le Parlement, & qu'il en est responsable à Dieu & à sa patrie. Je suis au-dessus de toutes considérations d'intérêt pécuniaire. Ma famille, mes amis, mes liaisons, rien ne m'empêche de faire mon devoir. Je rejette & déteste toute opposition qui ne procéde que de la mauvaise humeur. J'aime le Roi: je suis l'ami de son administration; & ce sont ces sentimens qui me forcent de faire ce que je puis pour ouvrir les yeux de S M. & lui montrer l'abîme affreux où l'entrainent ses Ministres actuels «.

On a abusé du nom sacré & de la parole de S. M. dans la lettre circulaire du Lord Hillsborough, que le Lord Botetourt, Gouverneur de la Virginie, fut autorisé à interpreter. La violation des engagemens pris dans cette lettre, donne principalement lieu à la motion présente. Après une violation si notoire & si évidente de la foi publique, que signifie une proposition conciliatoire? Est-il rien qui puisse lui donner de l'efficacité, que la foi du Parlement? On se contente de nous donner la parole d'un Secrétaire d'Etat: mais vaut-elle mieux que la parole d'un autre? Le Parlement seul peut remedier aux griefs dont on se plaint, puisque ces griefs sont des actes du Parlement «.

(Ici le Général Conway lit la lettre du Lord Hillsborough & l'interprétation du Lord Bottetourt. Il dit que quoiqu'il l'ait déjà lue dans une occasion précédente, il la lira toutes les fois qu'on fera quelques propositions sur l'Amérique.) 22 Mai.

» Nos Ministres ont perdu, par leur négligence, tout le Canada, excepté Quebec, qui selon les apparences se sera rendu avant qu'aucuns secours aient pû y arriver. Boston est un poste qu'on a pris inconsidérément, & qu'on a abandonné honteusement. Les projets extravagans & les ridicules expéditions au Sud sous le Chevalier Peter Parker n'auront pas un meilleur succès. Si Boston valoit la peine d'être gardé, l'administration a eu le plus grand tort de le laisser perdre, tandis qu'elle pouvoit si aisément le secourir. Enfin la providence a renversé tous les projets concertés pour la destruction de l'Amérique & de la liberté Britannique «.

» Mais quoique jusqu'à présent vous ayez échoué dans vos desseins, je crains encore qu'une partie de votre plan ne réussisse. A force de corruption vous avez réduit la nation à un état où elle ne peut plus qu'endurer tout le mal que vous voudrez lui faire. Je me flatte que le jour n'est pas loin où tout honnête homme ne se rappellera les noms des principaux auteurs & promoteurs de tant d'infames complots contre la liberté, que pour les avoir en exécration «.

« Mais si vous n'avez pas perdu toute idée de justice, s'il vous reste quelque sentiment d'honneur, au nom de Dieu faites quelque attention à vos interêts personnels & à la sureté de la nation. Quelque soit votre crédulité, vous paroît-il que la France & l'Espagne resteront les bras croisés, dans le silence & dans l'inaction? Est-il dans la politique de la France de demeurer neutre? Et l'esprit vindicatif de l'Espagne s'assoupira-t-il, tandis qu'elle a une si belle occasion de tirer vengeance de ses griefs réels ou imaginaires? J'ai de trop bonnes raisons pour être

22 Mai. persuadé du contraire. L'Espagne fait des armemens continuels. La France a un nouveau Ministre qui ne respire que la guerre, qui est entreprenant & habile, & que l'on sait mal disposé pour l'Angleterre. Si pendant quelque tems nous avons pu nous reposer sur les assurances données par les Ministres de la France, ces esperances doivent aujourd'hui s'évanouir, parce que l'on sait que dans la politique Françoise c'est une maxime reçue que les promesses données par le Ministre, ne peuvent lier, ou son maître, ou la nation, qu'autant que ce Ministre reste en place. Lorsque le Ministre est changé, presque tout le systême change aussi; car c'est toujours un changement d'opérations & non d'hommes, qui opere ces arrangemens dans la Cour de France «.

» J'aurois pû faire cette motion plutôt, mais quand j'en ai conçu l'idée, je ne croyois pas qu'on eût déjà fixé le jour de la prorogation du Parlement. J'attendois avec impatience & je voulois voir si la gazette n'apprendroit rien à la nation au moins, puisqu'on étoit résolu à laisser tout ignorer au Parlement. Il est affreux que les artifices de quelques hommes intéressés ayent subjugué à ce point le Parlement & qu'ils l'ayent amené à ne vouloir entendre à aucune proposition de la part des Américains, à moins qu'ils ne mettent bas les armes comme le feroient des poltrons & des esclaves «.

Le Lord John Cavendish.

La nation s'est trouvée insensiblement engagée dans la guerre avec l'Amérique, & ce qu'elle ne traitoit d'abord que comme une simple question de droit a été adroitement transformé en un essai de ses forces. Mais comme cette illusion est l'effet de la surprise & de l'astuce, j'espere qu'elle ne sera pas durable & que le prestige une fois dissipé, le public verra les choses telles qu'elles sont, & fera punir, comme ils le méritent, les auteurs de ces indignes artifices.

Je ſupplie la Chambre de ſe rappeller ce qui s'eſt paſſé avant les vacances des fêtes de Noel en 1774. 22 Mai.
Je dis alors aux Miniſtres que s'ils vouloient ſoumettre l'Amérique, ce ne ſeroit point avec des forces de terre & de mer ſur le pied d'un établiſſement de paix dont les dernieres étoient même réduites de vingt à ſeize mille hommes. Au printems ſuivant lorſqu'on fit de petites augmentations, je les prévins de nouveau que le ſeul effet de leurs armemens ſeroit de deshonorer les armes Britanniques. L'evenement juſtifie mes prédictions. Au commencement de la ſeſſion actuelle, je me ſuis vu encore forcé de les inſtruire de leurs mépriſes & de leur inaptitude à conduire les affaires d'une grande nation en guerre ou en paix. Et à cette derniere époque encore, j'ai vu que les leçons de l'experience étoient infructueuſes pour eux. Ils ont d'abord formé une armée ſur le papier. Vingt-cinq mille hommes étoient deſtinés à la conquête de l'Amérique. A peine trois mois s'étoient ils écoulés qu'on a vû qu'il étoit impoſſible d'en lever la moitié, quoique la Grande-Bretagne & l'Irlande fuſſent épuiſées & reſtaſſent ſans défenſeurs, A la fin on a demandé des étrangers : on les a obtenus, mais la moitié continue de reſter en Allemagne tandis que les autres ſont balottés par les vents dans la baye de Biſcaie ; & l'Amérique eſt perdue.

Le Lord North.

Je m'oppoſe à la motion, mais non pour les raiſons que le Général Conway ſemble indiquer. La ſaiſon eſt un peu avancée pour agiter de telles queſtions. Cependant ſi la nation pouvoit en tirer le moindre avantage, je ſerois le premier à deſirer qu'on employât à cette diſcuſſion des ſemaines & des mois. Mais demander communication d'inſtructions données à des Commiſſaires, me paroît une prétention abſolument neuve, ſoit comme Miniſtre, ſoit comme Membre du Parlement.

22 Mai. Dans la négociation, il eſt d'uſage de donner des inſtructions, de laiſſer enſuite aller les choſes, d'en attendre l'iſſue, & après cela de porter ſon jugement. Si on ne parvient point à un traité: s'il ne réſulte de la négociation aucun effet; il ſera alors aſſez tems de demander la teneur des inſtructions pour voir ſi elles étoient telles qu'elles devoient l'être & propres à remplir leur objet.

Dans certaines circonſtances le devoir d'un Général eſt plus de négocier que de combattre. La connoiſſance de ſes forces ainſi que de celles de l'ennemi lui découvre une foule de ſecrets importans, qui ſervent ſouvent de baſe, àla paix.

Quant à la cauſe premiere de nos différens avec l'Amérique, je me diſpenſerai d'en parler, parce que je n'étois point dans le Miniſtere lorſqu'ils ont commencé. Mon opinion, & je n'ai point varié, a été que vous deviez aſſurer les droits de la Grande-Bretagne par une taxe établie d'une maniere quelconque. Mais je n'ai jamais prétendu que mon opinion dût faire violence à celle de qui que ce fût. Les uns inclinoient pour la taxation, d'autres ſeulement pour la ſuprématie. Suivans d'autres encore il ne falloit porter aucune atteinte aux Chartres de l'Amérique, tandis que pluſieurs imputoient au contraire à ces Chartres tous les troubles actuels. A tout evenement au milieu de cette variété d'opinions contradictoires, je reſterai toujours conſtament attaché au ſentiment de la Chambre. Enfin je puis déclarer à la Chambre que l'objet réel de la commiſſion eſt moins de convenir d'aucuns termes ſpécifiques d'accommodement que de *ſonder* les diſpoſitions réelles des Américains pour ſavoir quels ſont définitivement les objets de leurs prétentions.

M. Burke.

La Chambre a le droit d'exiger la communication des pouvoirs donnés aux Commiſſaires. C'eſt une affaire parlementaire, & le Parlement doit être inſtruit

de tout ce qui se passe d'important. Je voudrois savoir comment, d'après leurs instructions, les Commissaires traiteront avec MM. Hancock & Adams, tous deux exceptés de la fameuse proclamation d'amnistie du Général Gage? Comment négocieront-ils avec le Général Lée; & enfin le résultat de leurs propositions est-il d'exiger des Américains une soumission indéfinie, conformément à ce qui a été avancé par Milord Germaine? 22 Mai.

Milord North insiste sur la nécessité de soutenir le Gouvernement & l'Administration, comme si ces deux êtres étoient les mêmes. Pour moi je les regarde comme deux corps très-distincts, & la meilleure preuve de la différence que je vois entr'eux, c'est que les Ministres changent, & que le Gouvernement ne change point. Je n'aurois jamais crû, si Milord North ne l'eût assuré lui-même, que l'on pût nommer une commission & donner des instructions sans autre objet spécifique que de sonder la disposition des Américains, ou en d'autres termes de leur tâter le pouls,

Le Lord North.

Quand on douteroit de l'efficacité de nos moyens pour faire valoir les droits de la Grande-Bretagne, il est aumoins du devoir du Parlement d'essayer tous ceux de ces moyens qui sont en sa puissance. L'objet en vaut la peine. Il est de la plus grande importance; nous ne devons rien négliger pour arriver à nos fins. Le Ministere ne desire rien tant que de prévenir autant qu'il sera possible l'effusion du sang; mais on ne peut rien faire que les prétentions de l'Amérique ne soient bien connues; alors il sera assez tems d'en informer le Parlement qui pourra juger si elles sont ou ne sont pas incompatibles avec la dignité & les interêts de la Grande-Bretagne.

M. Fox.

Je doute fort que les Commissaires aient reçu au-

cun pouvoir pour *traiter*, ni même pour sonder.
22 Mai. Leurs instructions sont plutôt de porter partout le fer, le feu & la désolation. Combien de cruautés aussi révoltantes qu'inutiles, n'ont pas été commises pendant le cours de nos opérations maritimes, telles que l'incendie des villes de Norfolk & de Plimouth. Il n'y a que des barbares qui puissent faire le mal par le seul attrait du mal; & de telles horreurs imprimeront une tache inéfaçable sur les armes Britanniques. L'ouvrage du Docteur Price a ouvert les yeux du Public, qui voit clairement que la Grande-Bretagne est sur le bord de sa ruine, & que probablement la premiere nouvelle importante que l'on recevra sera celle de la défaite entiere du Général Howe, qui sera suivie de la banqueroute national. Il y a déjà quelques années qu'on a adopté ici un systême général de puissance qui a été constament employé à anéantir & à renverser les libertés de l'Angleterre. Ce plan a été suivi sans relâche par le Ministere. La servitude est le grand objet de toutes ses opérations. Il importe peu de savoir quel a été le promoteur de cet attentat, puisqu'il est clair, d'après toute la conduite de Milord North, qu'il s'en est chargé vis à-vis de la nation. Il répondra de l'acharnement avec lequel il a mis à exécution les projets infâmes des traitres qui se sont cachés pour lui donner leurs conseils

M. Adams.

Je désaprouve la motion, parcequ'il n'est point d'usage de demander à voir des instructions que les affaires ne soient un peu avancées. Je fonde très-peu d'espoir, ou plutôt je ne compte point du tout sur le succès de la commission dont il s'agit. Je crois qu'elle aura le même sort que la proposition conciliatoire du lord North. Il me paroît qu'on a compromis sans utilité la dignité du Parlement.

On peut se rappeller que j'ai annoncé quel seroit le sort de cette proposition. Je pense qu'il en sera de même de la commission & des instructions. Mon avis

avis ſera toujours qu'on ne doit rien faire à demi. Il faut que l'Amérique ſoit abandonnée, ou que l'autorité légiſlative de la Grande-Bretagne ſoit maintenue en ſon intégrité. Du moment que cette autorité deviendra conditionelle, à moins que les conditions ne ſoient du choix de la Grande-Bretagne, nous ceſſerons d'avoir ſur l'Amérique aucune ſuprématie réelle ou utile. 22 Mai.

Le Lord Germaine.

Les pouvoirs des Commiſſaires ne les autoriſent à entrer en négociation avec nos ſujets rebelles en Amérique pour aucun autre objet que pour recevoir les ſoumiſſions de ceux qui ſeront diſpoſés à retourner à leur devoir & à reconnoître l'autorité du Parlement Britannique. Comme le Parlement a conſenti à envoyer des Commiſſaires, je ne doute point que ceux qui ont été nommés ne ſoient les plus propres à ce ſervice. C'eſt une épreuve qu'il convenoit de tenter. Elle ne fera ſuſpendre aucune des opérations de terre & de mer. Si les choſes ne tournoient pas comme on le deſire, & même quand la commiſſion devroit être infructueuſe, il n'en eſt pas moins néceſſaire que les intentions du Parlement ſoient remplies.

M. Thomas Townshend.

Le Parlement a pris un ton très-haut avec les Américains, mais l'adminiſtration, ſe ſouciant peu de ſa fierté ou de ſa condeſcendance, n'en a pas moins fait ce qu'elle juge à propos. Le Parlement au lieu de jouer le premier rôle s'eſt laiſſé avilir au point de ne plus être que l'ignoble agent du Miniſtere, un jour pour tout tuer, un autre pour tout concilier, & à la fin peut être pour demander humblement des conditions à l'Amérique. C'eſt ainſi que les choſes ſe ſont paſſées il y a quelques années après la lettre circulaire du Lord Hillſborough aux Colonies. Tandis que le Parlement ſe tourmentoit pour aſſurer la ſu-

22 Mai. prématie de la Grande-Bretagne & ſon droit indéfini de taxation, cette lettre déclaroit dans les termes les plus clairs qu'il ne ſeroit levé aucune taxe ſur l'Amérique. Cependant c'eſt peu de choſe que ce démenti formel donné au Parlement. La lettre en queſtion a produit des effets d'une bien plus fâcheuſe conſéquence. On en a conclu avec fondement qu'il n'étoit plus poſſible de mettre aucune confiance dans le Gouvernement, puiſque les engagemens ſolemnels contractés par Sa Majeſté, vis-à-vis de trois millions de ſes ſujets ont été auſſitôt indignement violés. Quelle confiance l'Amérique peut-elle donner aujourd'hui à toutes les promeſſes du Gouvernement? Comment peut-elle compter ſur la ſincérité de nos déclarations, quand il n'en coûtera à l'adminiſtration que la peine de les faire révoquer par le Parlement, ou d'écarter le Miniſtere qui aura été l'agent immédiat de la foi nationale ſi indignement compromiſe? Voilà préciſément ce qui eſt arrivé par la lettre en queſtion. L'Amérique a été ſatisfaite des aſſurances qu'elle contenoit, & lorſqu'on a voulu changer de ſyſtême, le Miniſtere a été renvoyé, & ſon engagement, par lequel il avoit lié la nation, a été mis au néant, comme ſi dans cette occaſion il n'eût agi que d'office & ſans y être autoriſé.

Le Colonel Barré.

Milord North nous a appris que les Commiſſaires étoient envoyés, non pas pour traiter, mais pour *ſonder*. Voilà une heureuſe expreſſion: elle eſt bien faite pour la choſe. Elle annonce & explique toute la deſtinée de l'expédition. C'eſt-à-dire que le Lord Howe & ſon frere vont *ſonder* les côtes de l'Amérique. (Cette ſaillie a fait rire toute la Chambre.) J'ai l'avantage de connoître parfaitement ces deux Meſſieurs. Ce ſont des gens d'honneur, ils poſſedent dans un degré éminent tous les talens requis pour leurs profeſſions reſpectives. J'ai ſervi ſous l'un d'eux en Amérique dans la derniere guerre, & je ſuis lié perſonnel-

lement avec l'autre. Malgré cela je ne crois pas que 22 Mai.
l'Administration ait pû s'arrêter sur deux hommes moins propres à terminer une affaire aussi compliquée, aussi difficile, aussi épineuse que celle qui leur est confiée par la commission.

La conduite de l'administration me paroît des plus blâmables. Les armemens, tant par terre que par mer, ont été pitoyablement traînés en longueur. Ni les troupes ni les vaisseaux de transport ne se sont trouvés prêts. Une partie des troupes Hessoisses n'a pas encore quitté l'Allemagne, quoique nous soyons au 22 Mai. Les Ministres, tout ignorans qu'ils sont ne peuvent pas s'être persuadé que des troupes qui sont encore en Allemagne, puissent arriver assez tôt en Amérique pour suivre les opérations d'une guerre offensive, d'une guerre de conquête.

Le Parlement d'Irlande par sa basse condescendance pour le Ministre, a mis ce Royaume absolument hors d'état de défense en le dépouillant de ses troupes. Dans l'Inde tout est confusion au-dedans, & foiblesse au-dehors. Nos îles sont menacées d'une famine, & l'Amérique Septentrionale est perdue pour jamais. Ainsi, sans que nous soyons attaqués par aucun ennemi étranger, nous avons les revers les plus terribles à craindre. Que sera-ce donc si la France s'en mêle & si elle tire avantage du délabrement de nos affaires? La plupart de nos possessions, ou peut-être toutes, deviendront la proie des desseins ambitieux de cette Puissance turbulente.

Le Gouverneur Johnstone termine le débat & censure vivement le Ministere. Il s'étend sur les moyens infâmes dont on se sert journellement pour corrompre les Membres de la Chambre. Il se plaint des permissions accordées par l'Amirauté, & il apprend à la Chambre un fait curieux qui est déposé dans les papiers apportés sur le Bureau. C'est un marché du Chevalier James Cockburn, & de Jacques Bogle French pour 10,000 galons de rum, à quatre sols par gallon, quoiqu'on sache bien que le marché pouvoit se remplir en

21 Mai. achetant le rum deux sols le galon. » Est-il étonnant, ajoute ce Gouverneur, que le peuple soit écrasé, & la nation ruinée: qu'il y ait des pluralités décisives dans cette Chambre: & qu'on obtienne autant d'adresses que l'on veut de chaque partie du Royaume: que la guerre d'Amérique soit devenue une guerre si agréable à la pluralité de cette Chambre, quoique cette guerre soit en horreur à tout Anglois qui n'a pas un intérêt direct & personnel à en voir la continuation?

La motion est rejettée à la pluralité de 171 *voix, contre* 85.

M. HARTLEY propose de présenter une adresse à Sa Majesté, non pas pour proroger le Parlement, mais pour que le Parlement soit ajourné sans pouvoir se séparer, à l'effet d'être toujours prêt à donner son avis, & dans laquelle adresse il sera dit » que ses fideles Communes, conséquemment aux sentimens & aux exhortations renfermés dans le très-gracieux Discours que Sa Majesté a prononcé à l'ouverture de la présente session, se sont déterminées à octroyer des armemens très-considérables & très-dispendieux, tant par mer que par terre, ainsi que quantité de moyens pour réprimer & punir ceux des sujets de Sa Majesté en Amérique, qui se trouvent dans un état de résistance à son autorité royale ». » Que ses fideles Communes, se reposant entiérement sur la sagesse & la modération du Conseil de Sa Majesté, sans avoir été informées d'aucuns détails concernant les affaires de l'Amérique & de ce qui s'y est passé, soit

par les Gouverneurs des provinces, soit par les Commandants des forces de Sa Majesté dans cette partie du monde, & sans avoir reçu aucune communication de papiers authentiques de la part d'aucun bureau correspondant avec les Colonies qui eussent pû faire connoître les vues, le caractere, les forces, les liaisons, les procédés publics, le nombre & les dispositions des mécontents qui ont pris les armes. Elles ont adopté les mesures qui leur ont été proposées, uniquement par un effet de leur confiance absolue dans l'invitation que Sa Majesté leur a faite à cet égard dans le très-gracieux discours émané d'Elle, étant sur son trône, sans entrer dans aucun détail particulier, Sa Majesté n'ayant pas jugé à propos de donner de pareils éclaircissemens ». 22 Mai.

» Que les fideles Communes de Sa Majesté ayant placé ainsi une confiance sans bornes dans la sagesse de ses Conseils, elles se trouvent d'autant plus obligées envers leurs constituans & leur pays, de veiller à ce que les moyens qu'elles ont confiés à S. M. ne soient point employés d'une maniere imprudente ou destructive par ses Ministres; & comme les événemens de la présente année, également critique & importante, pourront être décisifs pour l'union future & le bien-être des Domaines de S. M., comme il peut se présenter des circonstances où la facilité de pouvoir prendre l'avis du Parlement d'un moment à l'autre, seroit de la derniere conséquence pour le sa-

22 Mai. lut de ces Royaumes, & que depuis plusieurs mois, c'est-à-dire depuis la perte du fort Ticonderago jusqu'à l'évacuation de Boston par les troupes de S. M.; les opérations du Conseil de S. M. ont eû continuellement des suites malheureuses, & ont toujours rencontré des obstacles auxquels on ne s'attendoit point, ce qui suppose ou bien que le Conseil de Sa Majesté a agi par ignorance, ou qu'il a caché à dessein les causes qui ont produit des effets si inattendus & qui ont occasionné des inquiétudes & des alarmes générales : «

» Les fideles Communes de Sa Majesté la supplient très-humblement de ne point proroger le Parlement, mais de permettre qu'il continue de siéger par ajournement pendant l'été, afin qu'il soit prêt à recevoir les nouvelles des affaires en Amérique, que S. M. jugera à propos de lui communiquer, & qu'il puisse d'un moment à l'autre prendre les mesures que tel ou tel événement soudain pourroit éxiger ».

Le Chevalier George *Saville* appuye cette motion; maiscelle d'ajournement étant faite par un des membres du bureau de la Trésorerie, la Chambre se sépare à onze heures, après s'être ajournée à demain.

De Portsmouth le 23 Mai.

23 Mai. Les bâtimens de transport venus de Bremerlehe avec deux régimens Hessois sont ar-

rivés ici le 21. Ils sont actuellement à la rade de Sainte Helene tout prêts à partir. 23 Mai.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le Roi, sur son trône, envoye un message par le Chevalier François Molineux, Huissier de la verge noire, à la Chambre des Communes, pour ordonner à cette Chambre de se rendre sur le champ auprès de S. M.

L'Orateur des Communes arrivé à la Barre, il adresse à Sa Majesté un discours dont voici la substance :

» Depuis l'ouverture de la session actuelle il a été fait plusieurs loix sages, salutaires & nécessaires, nommément la loi pour interdire tout commerce & toute correspondance avec l'Amérique : celle pour assurer & accélerer l'armement des vaisseaux de S. M.; & celle pour mettre sur pied la milice nationale. Dans le cours d'une session aussi penible que longue les Communes ont rempli leur devoir avec autant d'assiduité que de zele. Cette session a été occupée en grande partie par l'affaire de l'Amérique, & on n'a rien omis de ce qui pouvoit la conduire à une prompte & heureuse fin. Les mesures nécessaires pour remplir un objet si désirable ont occasionné d'énormes dépenses. Les fideles Communes ont fait tout ce qui a dépendu d'elles pour appuyer le Gouvernement en votant d'abondans subsides. Convaincues de la justice & de la nécessité d'établir sur une base solide

23 Mai. la ſubordination & la dépendance de l'Amérique, elles ont concouru avec empreſſement à toutes les propoſitions qui pouvoient tendre à y aſſurer les droits des ſujets de S. M. & leur obeiſſance au pouvoir légiſlatif de la Grande-Bretagne. Quelques meſures qu'on ait priſes pour remplir ce double objet, par un uſage convenable des forces Britanniques, les fideles Communes ne demandent point la conquête de l'Amérique. La paix & la conciliation ſont au contraire ce qu'elles déſirent le plus ardemment. La confiance que l'attention paternelle du Roi pour les intérêts de toutes les parties de l'Empire, inſpire à la Chambre & la connoiſſance qu'elle a de la ſageſſe & de la bonté de S. M. ne lui permettent pas de douter que les différends actuels avec l'Amérique ne ſoient bientôt heureuſement terminées, & que la paix & la bonne harmonie ne ſe rétabliſſent ſur une baſe ſolide, inébranlable & de nature à prévenir à jamais le retour de ſemblables malheurs «.

Ce diſcours terminé, le Roi donne ſon conſentement aux Bills ſuivans; entre pluſieurs autres,

Pour obliger les Inſpecteurs des pauvres à faire ſous ſerment leur rapport de l'état des pauvres,

Pour changer la maniere de punir les malfaiteurs. Pour faire rentrer le Duc de Saint-Alban dans quelques biens fonds que le Parlement lui avoit permis d'aliéner.

23 Mai.

Discours du Roi pour la clôture de la session.

Milords & Messieurs.

» Comme les affaires publiques sont terminées & que la saison s'avance, il est tems » que vous preniez du repos ; mais je ne puis » faire la clôture de cette session, sans vous » assurer de la singuliere satisfaction avec laquelle j'ai vû les nouvelles preuves d'attachement & d'affection pour moi, ainsi que » de zele & d'attention soutenue pour les » vrais intérêts de votre patrie, que vous » n'avez cessé de donner dans tout le cours » de vos importantes délibérations.

» Depuis que vous êtes assemblés, il n'est » survenu aucun changement dans l'état des » affaires étrangeres ; & je trouve un vrai » plaisir à vous apprendre que d'après les assurances que j'ai reçues des dispositions des » différentes Puissances de l'Europe, nous » pouvons nous promettre que rien ne troublera la tranquillité générale ».

» *Messieurs de la Chambre des Communes.*

» C'est avec tout le déplaisir & tout le regret possibles que je me suis vû dans la nécessité de demander à mes fideles Communes des subsides extraordinaires : je vous » remercie de la bonne volonté & de l'empressement avec lesquels ils ont été accordés : Ils me sont d'autant plus agréables que

23 Mai » dans la maniere de les lever, vous avez mon» tré une attention égale pour les besoins du » service, & pour le soulagement de mes peu» ples. Vous pouvez être assurés que j'userai » avec la sobriété convenable des facultés que » vous me donnez avec tant de confiance, » & qu'on ne les appliquera qu'aux seuls ob» jets de leur destination ».

Milords & Messieurs.

» Nous sommes engagés dans une grande » cause nationale dont la poursuite sera iné» vitablement accompagnée de grandes diffi» cultés & de beaucoup de dépenses. Mais si » nous considérons que les droits & les inté» rêts essentiels de tout l'Empire sont étroite» ment liés à l'issue de cette affaire, & ne peu» vent trouver de permanence & de sécurité » que dans cette subordination constitutio» nelle que nous cherchons à soutenir, je suis » persuadé qu'il ne vous paroîtra point qu'on » puisse acheter à un trop haut prix la con» servation d'objets de cette importance ».

» Je veux toujours me flatter que mes su» jets rebelles pourront revenir de leur er» reur, & qu'ils justifieront mes espérances par » un retour volontaire à leur devoir qui com» blera mes vœux en faisant renaître l'harmo» nie, & en rétablissant l'ordre & le bonheur » dans toutes les parties de mes Etats. Mais » si de tels motifs & de telles dispositions n'o-

» perent point de leur côté une foumiffion » convenable, je crois être certain de pouvoir, avec le fecours de la Providence, obtenir d'eux cette foumiffion en faifant un plein ufage des grandes forces que vous m'avez confiées ». 23 Mai.

Le Lord Chancelier ayant pris l'ordre de Sa Majefté dit:

Milords & Meffieurs,

» Le Roi entend & veut que ce Parlement » foit prorogé au jeudi, premier Août prochain, pour être alors tenu en ce lieu; & » ce Parlement eft en conféquence prorogé » au jeudi premier Août prochain ».

Dans le cours de cette feffion, le Roi eft venu cinq fois à la Chambre, & fon confentement royal a été donné à 202 Bills.

CHAMBRE DES COMMUNES.

L'Orateur fait fon rapport de ce qui s'eft paffé à la Chambre des Pairs, où il a été mandé avec les Communes, & de la clôture de la feffion par le difcours du Roi & la prorogation du Parlement.

M. Hartley requiert que fa motion de la veille foit portée fur les regiftres, ce qui lui eft accordé.

Notice de quelques-uns des Actes paffés dans cette feffion.

N. B. Ceux qui font relatifs à l'Amérique, à la

23 Mai. Marine & à la Milice, se retrouvent en substance dans la partie de cette session, qui a pû entrer dans le présent Recueil.

Précis de l'Acte pour condamner aux travaux de force, pendant un tems limité, les malfaiteurs qui jusqu'ici étoient punis par la transportation aux Colonies & Plantations de Sa Majesté.

» D'autant que la transportation des gens repris de justice aux Colonies & Plantations de S. M. en Amérique, actuellement en vigueur dans cette partie de la Grande-Bretagne qu'on appelle l'Angleterre & le Pays de Galles, en vertu de différens statuts qui autorisent ladite transportation, se trouve sujette à divers inconvéniens, particulierement en ce qu'elle prive ce Royaume d'un grand nombre de sujets dont le travail seroit utile au public, & que du soin & des corrections convenables pourroient retirer de la mauvaise route. Et comme, jusqu'à ce que l'on ait découvert quelqu'autre moyen plus efficace à substituer à la transportation aux Colonies & Plantations de Sa Majesté en Amérique, lesdits malfaiteurs peuvent être employés d'une maniere avantageuse pour le public, si on occupe les hommes à enlever le sable, la vase, & le gravier de la Tamise & à nettoyer ce fleuve, ou si on donne aux hommes non valides & aux femmes un travail moins rude d'un autre genre dans les districts de l'Angleterre & du pays de Galles.

En conséquence, les Juges compétans sont autorisés à condamner lesdits malfaiteurs aux susdits travaux, sous la conduite d'un ou de plusieurs Inspecteurs qui seront nommés par les Juges de paix du Comté de Middlesex, pour le même tems que la transportation pour les mêmes délits, pourroit être légalement prononcée, ou pour tel terme moins long que cette Cour jugera à propos de fixer, pourvu que ce terme ne soit pas moindre de trois ans, ni de plus de dix.

Losqu'un homme sera convaincu de quelque vol

ou autre délit contre lequel la loi prononce peine de mort, ſans qu'il y ait lieu au privilége clérical, & que S. M. lui aura pardonné, à condition d'être mis aux travaux de force pour le terme de dix ans, ou tout autre terme plus court qui ſera ſpécifié, & que cette grace ſera motifiée par écrit par un des Secrétaires d'Etat, aux Juges ou *Juſtices* dans leurs juriſdictions reſpectives par leſquels leſdits malfaiteurs auront été jugés & condamnés, il ſera permis auxdits Juges de faire jouir leſdits malfaiteurs du bénéfice dudit pardon, comme s'il avoit paſſé au grand ſceau, & de les envoyer aux travaux de force pour le terme ſpécifié dans la notification du Secrétaire d'Etat.... Bien entendu que leſdits malfaiteurs ne ſeront point employés à donner du leſt aux Maîtres de bâtimens, mais ſeulement a enlever le gravier, le ſable & la vaſe des bas fonds de la Tamiſe, & à les répandre ſur la côte au-deſſus des marques de la haute mer, ou à faire quelqu'autre ſervice pénible pour l'utilité de la navigation de ce Fleuve. 23 Mai.

Il eſt de plus ordonné que tout malfaiteur condamné aux travaux de force aura pour nourriture du pain, ou tout autre aliment groſſier, avec de l'eau ou de la petite bierre. Il ne pourra, pendant le tems de ſa condamnation auxdits travaux, avoir d'autre nourriture, boiſſon ni vêtement, & ſi quelque perſonne lui en fourniſſoit d'autre, elle ſera punie de cette contravention par une amende fixée à quarante shellings. Cette diſpoſition regarde auſſi le vêtement.

Permis aux Inſpecteurs, ayant la garde deſdits malfaiteurs, de leur faire donner des coups de fouet & autres punitions moderées dont on uſe envers les perſonnes renfermées dans les maiſons de corrections.

Tout malfaiteur à l'expiration du terme de ſa ſentence, recevra des Inſpecteurs ſous qui il aura ſervi une ſomme d'argent qui ſera au moins de quarante shellings, & au plus de cinq livres ſterling, ce qui ſera reglé d'après la maniere dont il ſe ſera comporté, & ſi les Juges touchés des marques ſenſibles

23 Mai. d'amendement donnés par lesdits malfaiteurs, les recommandent au Secrétaire d'État comme des objets dignes de la commisération royale, S. M. pourra, si Elle le juge à propos, abreger la durée du terme prescrit auxdits malfaiteurs, & en conséquence ils seront mis en liberté.

Tout malfaiteur qui s'évadera du lieu où il doit être détenu, sera condamné à doubler le terme de sa sentence, & s'il récidive, il sera jugé coupable de félonie sans privilége clérical, & en conséquence puni de mort.

Il est deplus ordonné que cet Acte continuera d'être en vigueur pendant deux ans.

Observations sur cette Loi.

L'Acte qui change la maniere de punir les malfaiteurs, est la loi la plus humaine, & deviendra probablement la plus salutaire qui ait jamais été portée par l'Angleterre ou par tout autre Gouvernement. Ceux qui en sont l'objet paroissent déjà avoir l'esprit frappé de sa rigueur, puisqu'on a entendu plusieurs d'entr'eux former la résolution de se corriger, pour ne pas encourir une punition si contraire à leur penchant naturel pour l'oisiveté. La transportation des coupables aux Colonies, n'étoit pas toujours suivie d'un travail pénible & rigoureux. Ils pouvoient en y arrivant acheter leur liberté; & souvent quand c'étoient des gens qui savoient quelque métier, ils étoient traités avec indulgence par leur maîtres, desquels ils recevoient même quelquefois des bienfaits; mais les dispositions du nouvel acte sont telles qu'on ne sauroit se flatter d'aucuns adoucissemens dans son exécution. Point de moyen de racheter sa liberté: le travail si redouté, est la conséquence indispensable du crime, & ce travail, outre qu'il est bas & avilissant, est en même-tems le plus rebutant qu'on puisse faire subir à l'homme. Néanmoins la premiere des vertus, l'humanité, n'a pas été négligée dans la rédaction de

cet acte. L'infortuné coupable conſerve la faculté de mettre fin à ſes ſouffrances, & peut lui-même ſe délivrer de ſa captivité, en donnant des marques évidentes de ſon repentir ; & afin qu'il ait les *moyens* auſſi-bien que la *bonne volonté* de rentrer dans le chemin de la vertu, il recevra 5 liv. ſt. & un habillement décent au moment qu'on lui rendra la liberté. De cette maniere il pourra devenir un membre utile de la Société, commencer une nouvelle vie, & faire voir aux incrédules de notre ſiecle, qu'*il eſt réellement régénéré* dans le vrai ſens de l'Ecriture.

23 Mai.

Le nouvel Acte pour le ſoulagement des débiteurs inſolvables & de ceux qui ont le malheur de faire faillite, eſt fort étendu & contient des détails intéreſſans, dont voici l'extrait. Cet Acte regarde toutes les perſonnes qui n'ont pas contracté des dettes au-delà de mille livres ſterling, & qui livreront ſous ſerment, leurs biens ou autres effets à leurs créanciers. Dans ce cas, leurs perſonnes & leurs effets perſonnels ſeront à couvert de toutes pourſuites, contraintes, &c. Quant aux biens réels qu'elles acquerront dans la ſuite & à l'argent qu'elles placeront, les créanciers pourront les faire ſaiſir par les voyes illegitimes, & après avoir fait conſtater leurs droits. Voici ceux qui jouiront du bénéfice de l'Acte. 1°. Les perſonnes qui arrêtées pour dettes depuis le 21 Janvier dernier, ſont depuis lors enfermées dans une des priſons de S. M., les débiteurs de la Couronne exceptés. 2°. Les perſonnes qui, détenues pour dettes depuis la même époque, auront mis leurs biens entre les mains de leurs créanciers, le 21 du mois de Juin de cette année. 3°. Ceux qui s'étant enfuis pour dettes, ſe trouvoient audelà des mers le 21 Janvier, & qui, quinze jours après leur retour en Angleterre, ſe rendront dans la priſon du Banc du Roi ou d'autres priſons. Les débiteurs qui après être ſortis du Royaume n'y ſeront pas rentrés le premier Août 1778, n'auront plus aucun droit au bénéfice de l'Acte. 4°. Les Officiers de mer & de terre qui, dans la crainte d'être

23 Mai. poursuivis, s'étoient réfugiés dans les lieux d'asile, sont dans le même cas que ceux qui ont passé chez l'étranger, & peuvent profiter du bénéfice de l'Acte, en remplissant les même conditions. 5.o Ceux qui auront été juridiquement déclarés banqueroutiers depuis le 21 Janvier & qui sont en prison uniquement pour leurs dettes, ou qui se cachent par la crainte de leurs créanciers, pourront citer leurs Parties devant un des Juges de la Cour. où le procès aura été décidé; si les demandeurs ne comparoissent pas, ou ne prouvent pas que lesdits banqueroutiers ayent soustrait quelque partie de leurs biens ou effets, ou qu'ils ayent manqué à quelqu'une des loix en vigueur contre les banqueroutiers, le Juge les mettra en pleine liberté, & déclarera que l'Acte les concerne, &c. &c.

Les débiteurs insolvables qui auront profité de cet Acte, s'ils sont trouvés parjures dans les sermens qu'on leur aura fait prêter relativement à leurs dettes, seront déclarés coupables de félonies & condamnés à mort, sans bénéfice de Clergé.

Les personnes qui ont trompé leurs créanciers, en leur enlevant, sous de faux prétextes, des marchandises, de l'argent, &c. seront exclues du bénéfice de l'Acte, si la fraude est juridiquement prouvée. On prive également de cette grace toute personne qui sera convaincue d'avoir vendu une partie de ses biens dans la vue d'en frustrer ses créanciers.

La décharge d'un prisonnier n'en est pas une pour ses associés ou pour ses cautions.

Une personne qui doit plus de mille livres à une autre ne peut, à moins qu'il n'obtienne le consentement de son créancier, avoir part au bénéfice de l'acte. Tout débiteur qui prouvera devant le Magistrat qu'il n'a contracté une dette de plus de mille livres, que pour s'être fait caution & qu'il n'a détourné à son usage aucune partie de l'argent ou des biens dont il aura répondu, ne sera pas exclu des faveurs accordées par l'Acte en question.

On accorde les vingt pour cent à quiconque découvrira

couvrira une partie des biens d'un débiteur insolvable dont il n'aura pas été fait mention dans son bilan, pourvu que cette déclaration soit faite dans l'espace d'un an. Les personnes convaincues d'avoir recélé des biens ou effets appartenans à un débiteur insolvable, payeront une amende de cent livres, outre le double de la valeur desdits biens ou effets.

Acte pour empêcher qu'on ne vole le gibier, & pour annuller certaines loix anciennes qui y étoient relatives

Les personnes, sans qualité, qui chasseront soit à la course, soit en tendant des pieges, &c. ou qui tueront, blesseront ou emporteront du gibier, des daims ou autres bêtes fauves, & qui tireront dessus, & tenteront de les détruire dans aucune forêt, parc fermé ou non-fermé, & autre enclos où l'on garde ordinairement du gibier, ou qui prêteront leur aide pour un pareil délit seront condamnés à 20 liv. sterl. d'amende; & chaque personne coupable des offenses ci-dessus, sera condamnée, pour chaque bête tuée, à 30 liv. sterl. d'amende: si le coupable est Garde de la forêt ou du parc où le délit aura été commis, il sera condamné au double de l'amende: celui qui sera convaincu d'avoir commis une seconde fois le même délit, sera condamné à la transportation pour 7 ans.

Ceux qui abattront des haies, palissades ou murailles de toute forêt, parc, &c. payeront la même amende que pour le premier délit dont ils se seront rendus coupables en tuant des bêtes fauves.

Si quelqu'un porte des armes à feu, &c. avec intention de détruire le gibier, le Garde sera autorisé à les lui ôter, ainsi que les chiens, filets, &c.

Les personnes qui battront ou blesseront un garde, ou qui tenteront de faire sauver un coupable, seront transportées pour 7 ans.

Cet acte sera en vigueur au 10 Juin prochain.

Et il n'aura pas lieu en Ecosse.

Acte qui déclare les ſujets de Sa Majeſté, nés dans ſes Etats en Ecoſſe, habiles à hériter des biens de leurs ancêtres ſoit de ligne, ſoit collatéraux, quoique leur pere & leur mere ſoient nés en pays étrangers.

Le préambule porte que par un acte de la onzieme & de la douzieme année du regne du feu Roi, il eſt ſtatué que les ſujets naturels de Sa Majeſté hériteront des biens de leurs ancêtres ſoit de ligne, ſoit collatéraux, quoique leurs pere & mere ſoient nés en pays étrangers.

Comme il étoit devenu douteux ſi ce qui eſt reglé par cette loi auroit lieu en Ecoſſe, ſuivant les principes de la loi d'Angleterre, & qu'il eſt naturel que le même droit de ſucceſſion ait lieu dans les deux parties réunies de ce royaume;

L'acte ſtatue en conſéquence que dans le royaume de la Grande-Bretagne réuni, tous les ſujets naturels pourront hériter des biens de leurs ancêtres ſoit de ligne, ſoit collatéraux, quoique ces ancêtres ſoient nés en pays étrangers.

Que nul ne ſera habile à hériter en qualité d'héritier d'aucune perſonne, laquelle à ſa mort ſe ſera trouvée ſaiſie d'aucuns manoirs, terres, &c. du chef d'un aïeul né en pays étranger, à moins qu'un tel prétendant n'ait été vivant lors du decès de la perſonne morte ainſi ſaiſie du bien, & dont ledit prétendant réclamera l'héritage.

Si la perſonne exiſtante, & qui reclame à la mort de ſon ancêtre, eſt une fille; & ſi le pere & la mere par qui procede la filiation, ont par la ſuite un fils né dans les domaines de S. M., la deſcendance ſera dévolue à ce fils; & en cas qu'ils n'aient pas de fils, & qu'ils aient enſuite une fille, cette fille héritera en partie avec celle à qui aura été dévolue la deſcendance à la mort de ſon aïeul.

...sides octroyés par les Communes assemblées en Parlement, dans la session du 26 Novembre 1775 au 23 Mai 1776.

...ate des ...trois.	MARINE.	Liv.	sol.	Den.	Liv.	sol.	Den	Liv.	Sols.	Den.
...v. 2.	28,000 Matelots y compris 6,665 Soldats de Marine........................							1,456,000.		
18.	Ordinaire de la Marine & Invalides.........							431,904.	19..	6.
	Construction, reconstruction & réparation des vaisseaux...........................							339,151.		
...r. 29.	A compte de la dette de la Marine............							1,000,000.		
	ARMÉE DE TERRE.							3,227,053.	19..	6.
...v. 10.	Gardes & garnisons au nombre de 20, 752 hommes, y compris 3,212 Invalides.				659,200.	2.	$10\frac{7}{8}$			
	Troupes entretenues en Amérique, aux Iles & en Afrique..	723,432	11	$7\frac{3}{4}$.						
...v. 23.	Entretien d'un Rég. de Montagnard Ecossois, de deux bataillons.......	47,400.	12.	0.						
10.	Sommes accordées pour recruter les troupes....·	443,644.	7.	2.						
	Différence entre la paie Britannique & Irlandoise, d'un Régim. de dragons & six d'infanterie........	42,530.	19.	4.	1,257,008.	10.	$1\frac{3}{4}$.			
...rs .4.	Paie de 12, 392 Hessois,									

DATE des *Octrois.*					*Livres.*	*S.*	*Den.*	*Livres.*	*sols.*	*Den*
	y compris le subside au Landgrave..	381,887.	4.	5.½						
Mai 7.	Artillerie de Hesse......	13,973.	16.							
	Argent de recrues pour l'Artillerie..	4,244.	12.	6.	400,105.	12.	11.½			
Mars 4.	Paie de 4,300 Brunswichois, y compris le subside au Duc de Brunswick......................				121,475.	11.	1.			
	Au Prince Hérédit. de Hesse......	19,006.	19.	3.¾						
Mars 9.	Artil. de Hanau......	3,383.	6.	8.	22,390.	5.	11.			
Mai. 7.	Paie du Régiment de Waldeck...				16,483.	1.	3.			
Octob. 10.	Paie des troupes Hanovriennes en garnison à Gibraltar & à Minorque depuis le premier Septembre, jusqu'au 24 Décembre 1775.......	26,783.	15.	2 ½						
	Dito pour l'ann. 1776.	46.838.	1.	9.	73,621.	16.	11.½			
Mars 4.	Etat-major de la Grande-Bretagne........				11,505.	75.	3.			
	Officiers à demi-paie......				97,575.	12.				
	Gardes à cheval réformés..				850.	19.	6.			
	Invalides................				107,512.	10.				
	Pensions aux veuves......				608.					
12.	Extraordinaires de l'armée, depuis le 9 Mars 1775, jusqu'au 31 Janv. 1776..				845,165.	14	8.¼	3,613,503	5.	8
	ARTILLERIE.									
Nov. 10.	Dépens. ordin. pour 1776..				249,655.	18.	6.			

ATE des Trois.	Dépenses extraordinaires en 1775	Livres.	S.	Den.	Livres.	Sols.	Den.
	Dépenſes extraordinaires en 1775	223,171.	11.	11.	472,827.	5.	5.
	DIVERS OBJETS.						
il 30.	Les quatre Gouvernemens civils d'Amérique	19,117.	14.	5.			
	Le Comité d'Afrique & établiſſement civil de Sénégambie	18,550.					
	Divers objets particuliers	16,402.	10.	5. ½			
2.	Perte, déficit & dépenſes de la refonte des eſpeces d'or	99,896.	17.	2. ½			
ril 29.	Rembourſement des billets de l'Echiquier de l'année 1775	1,250,000					
	Déficit de l'impôt établi en 1758	44,096.	5.	10.			
	Déficit des Octrois de l'année 1775	37,348.	12.	7.			
	Déficit de la taxe des terres & de la dreche des années précédentes, y compris la milice	450,000.			1,935,412		
	Total des Subſides				9,248,798	16.	1. ⅜

MOYENS.

			Livres.	Sols.	Den.
ol. 15.	Taxe des terres à 4 ſ. pour livre	Ce revenu eſt chargé de la paye & habillement de la milice par délibération du 11 Mars.	2,000,000.		
6.	Droits ſur la dreche		750,000.		
ril 29.	Emprunt en billets de l'Echiquier		1,500,000.		
25.	Emprunt en annuités à 3 pour cent		2000,000.		
	Somme reſtante à l'Echiquier, au 5 Avril 1776, provenant des droits ſur le riz, le ſucre, les pommes, &c.		11,444.	4.	3. ½

DATE des *Octrois.*		Livres.	S.	D.	*Livres.*	S.	D.
	Somme restante de l'argent octroyé pour les recrues				23,011.	7.	2
	Revenu de l'Amérique				2,905.	8.	
Mai 9.	Droits sur la gomme Sénéga				2,000.		
	Vente des prises Françoises				17,000.		
	Vente de terres aux Iles cédées				30,000.		
Avril 25.	Somme restante à l'Echiquier au 5 Avril 1776	980,441.	1.	1. ½	2,817,869	...	
Mai 7.	A prendre sur le fonds d'amortissement	1,837,428	3.	10.			
	Total des Moyens	....	...	...	9,154'230	4.	4.
	Les subsides se montent à	9,248,798.	16.	1.			
	Et les moyens à	9,154,230.	4.	4.			
	L'excédant des subsides est de	94,568.	11.	8.			

N B. Il a été passé le 7 Mai un vote de crédit, d'un million sterl. pour la refonte des especes d'or, & les fraix de la guerre.

Voy. à la date du 25 Avril, les 5 articles de droits additionnels qui doivent produire les intérêts de l'emprunt en annuités.

Voy. aussi le Discours de Milord North, 24 Avril.

Réduction en argent de France.

Le change à 30 ½ sterl. pour un écu de 3 liv.

Marine	76,178,501 l.	14 s.	0d.
Armée de terre	85,302,372 l.	13 s.	0.
Artillerie	11,161,830 l.	00 s.	0.
Divers objets	45,688,415 l.	00 s.	0.
Total des subsides	218,331,119 l.	7 s.	0.
Moyens	216,099,759 l.	18 s.	0.
Déficit	2,231,359 l.	9 s.	0.

ETAT DE L'ANGLETERRE EN 1775.

	Livres Sterlingt.	Livres Tournois.
Dette fondée & non-fondée..	139,579,880.	3,295,000,458.
Intérêts de la dette fondée.	4,429,464.	104,422,760.
Dépense, y compris les intérêts	13,881,105.	327,685,122.
Revenu consistant dans les taxes annuelles & perpétuelles	12,358,722.	291,753,293.
Excédant de la dépense....	1,522,383.	35,931,829.
Produit des taxes perpétuelles comprises dans le revenu.	8,036,086.	189,704,328.

Dans ces huit millions du produit des taxes perpétuelles, l'Acéise & la Douane entrent pour les quatre cinquiemes, & la Douane pour la moitié de l'Accise.

REVENU DU ROI.

Année moyenne sur les cinq dernieres.

La Liste civile................	800,000.	18,885,245.	18.
La Liste des pensions en Irlande.	98,000.	2,413,442.	12.
Le Duché de Lancastre........	46,000.	1,085,901.	1.
Le Duché de Cornouailles....	27,000.	637,377.	1.
Censives en Amérique........	13,000.	306,885.	5.
Droit de 4 & demi pour cent aux Iles......................	53,000.	1,251,147.	10.
Revenu net de Hanovre.....	76,000.	1,794,098.	7.
Total....................	1,113,000.	26,374,098.	5.

Si ont joint à cette somme les intérêts des épargnes du feu Roi, & des fonds particuliers de sa succession, le revenu de George III peut se monter à à 1,200,000 l. sterl. ce qui fait en livres Tournois 28,326,869.

N. B. On assure que les arrérages des pensions, gages, &c. dûes par la liste civile, se montent aujourd'hui à 800,000 l. st.

AVERTISEMENT.

Il convient de prévenir les lecteurs que les cahiers des affaires de l'Angleterre, devant former un corps d'ouvrage, les numéros des pages se suivront désormais depuis le premier cahier des cinq de chaque volume jusqu'au dernier, & que les pages des lettres du Banquier seront numérotés différemment afin que l'on puisse les rassembler toutes les cinq à la fin de chaque volume, & qu'elles ne coupent plus, comme elles l'ont fait jusqu'ici, la suite chronologique du recueil.



AFFAIRES DE L'ANGLETERRE ET DE L'AMÉRIQUE.

1776.

Avertiſſement ſur la continuation de ce Recueil.

Les principaux évenements de la guerre d'Amérique n'étant connus encore que très-imparfaitement en Europe, où on ne les a appris que par la gazette de la Cour de Londres, il a paru néceſſaire de couper ici le fil de l'hiſtoire chronologique de cette guerre, pour que des détails plus complets de tout ce qui s'eſt paſſé, euſſent le tems d'arriver. L'intervalle de quelques ſemaines peut ſuffire actuellement pour recueillir tous les faits intereſſants qu'offrira la multitude d'écrits qui vien-

dront en Angleterre par le retour des bâtimens de transport, tels que les gazettes du continent, les lettres des prisonniers, des transfuges, &c. On en sera d'autant plus sûr de placer chaque événement à sa vraie date; ce qui est un des principaux avantages de ce recueil. Pour remplir l'intervalle on va donner d'abord dans une suite de deux ou trois cahiers le fameux Ouvrage que le D. Price publia l'hiver dernier sur les affaires de l'Amérique, & qui lui a mérité une couronne civique de la part du corps de ville de Londres, & les éloges les plus flatteurs dans le Parlement, où Milord North n'a pas dédaigné de mettre tout son art à le combattre. La lecture n'en sera que plus intéressante aujourd'hui, par l'application que chacun pourra faire des principes de M. Price aux événemens qui en ont suivi de fort près la publicité. On reconnoîtra par exemple que le fameux acte d'indépendance du 4 Juillet est calqué sur sa doctrine politique, & qu'on y à copié jusqu'à ses expressions.

Ce Pamphlet qui, sous ce point de vue, joue un si grand rolle, dans l'histoire de la guerre Américaine, servira encore à faire voir combien il est essentiel au repos public, d'être garanti par une sage administration des violentes secousses que peut lui donner la licence de la presse. Nous osons le dire, les dogmes de M. Price sur la liberté, ses assertions même les plus éblouissantes nous ont paru manquer de justesse & de solidité.

Nous sommes persuadés que nos lecteurs en porteront le même jugement; & dans cette confiance, nous donnerons cette production en son entier, en demandant seulement la permission d'y placer quelques courtes observations, moins pour amener qui que ce soit à notre façon de penser, que pour marquer les endroits où nous ôsons croire que tous les gens raisonnables s'écarteront de celle de M. Price. Nous aurions voulu, au moyen de quelques suppressions, sauver cette bigarrure à nos lecteurs. Mais toutes les excellentes choses que M. Price a dites de l'Amérique sont tellement liées à ses principes sur la liberté, qu'on auroit été choqué de l'incohérence des matieres: & de plus on auroit eu le droit de croire que les passages retranchés contenoient des vérités rares & précieuses; tandis qu'on ne verra que des assertions dont le seul mérite est la hardiesse, & qui ne pouvoient faire quelque impression que sur les esprits aigris & troublés des Américains, ou sur ceux de leurs partisans préocupés.

Trois cahiers ne pouvant pas encore suffire pour nous donner le tems d'attendre des détails des affaires d'Amérique tels, par exemple, que pouvoient en contenir les lettres adressées au Colonel Barré, & qu'il vient de dire hautement en plein Parlement que les Ministres lui avoient interceptées; l'Ouvrage du Docteur Price sur la liberté sera suivi de deux autres morceaux non

moins intéressants pour l'objet de notre Recueil. Le premier est un précis historique du commencement des troubles de l'Amérique, depuis l'année 1764, consistant dans le rapport fait à la Chambre des Pairs le 20 Avril 1774, par le Committé que cette Chambre avoit chargé d'examiner les divers actes par lesquels la Colonie de la baie de Massachusets avoit manifesté son opposition à la souveraineté du Roi dans son Parlement, piece à la vérité partiale en faveur de la Cour, mais la seule en ce genre qui ait le caractere de l'autenticité. On ajoutera un fidele & court exposé de tout ce qui s'est passé en Amérique depuis l'année 1774, jusqu'à la derniere session du Parlement. L'autre morceau consistera dans une espece de *Galerie politique* des portraits de tous les Orateurs des deux partis qui figurent aujourd'hui dans le Parlement. Ces portraits sortent d'une excellente main, qui en a fait des monumens précieux pour l'Histoire : Il y en a déjà une vingtaine qui pourront fournir encore la matiere de quelques cahiers, & le tout celle d'environ deux volumes. Immédiatement après nous reprendrons le fil chronologique des événemens, tant de l'Angleterre que de l'Amérique.

OBSERVATIONS

Sur la nature de la Liberté civile, sur les principes du Gouvernement, & sur la justice & la politique de la guerre avec l'Amérique: auxquelles on a joint un Appendix contenant un état de la dette nationale, une estimation des sommes levées sur le Public par les taxes, & un état du revenu & de la dépense de la Nation depuis la derniere guerre.

Heu! miseri Cives, non hostem inimicaque castra,
.... vestras spes uritis.
Virgile.

Par RICHARD PRICE, *Docteur en Théologie, & de la Société royale de Londres.*

AVERTISEMENT
DU DOCTEUR PRICE.

Dans cet ouvrage j'ai pris la liberté d'éxaminer les opérations de notre Gouvernement, liberté dont nous jouiſſons tous, heureuſement pour ce Royaume. On y verra les ſentimens d'un homme privé & indépendant; ainſi dans le cas où il s'y trouveroit quelque choſe de repréhenſible, il en eſt ſeul reſponſable.

Après tout ce qui a été écrit ſur la querelle avec l'Amérique, les lecteurs ne doivent pas ſe flatter d'apprendre dans ce livre beaucoup de choſes qui ſoient nouvelles pour eux. Cependant ils pourront y trouver des matieres qui n'ont pas encore été diſcutées, principalement dans les obſervations ſur la nature de la liberté civile & ſur la politique de la guerre avec l'Amérique. L'appendix pourra mériter auſſi leur attention.





OBSERVATIONS

Sur la nature de la liberté civile, ſur les principes du Gouvernement, & ſur la juſtice & la politique de la guerre avec l'Amérique : auxquelles on a joint un Apendix, &c. &c.

Par RICHARD PRICE, *Docteur en Théologie & de la Société royale de Londres.*

NOS COLONIES de l'Amérique Septentrionale paroiſſent aujourd'hui réſolues à tout faire & à tout ſouffrir, dans la perſuaſion où elles ſont que la Grande-Bretagne cherche à leur ravir une liberté à laquelle tout membre de ſociété & toute communauté civile ont un droit naturel & inaliénable. Sont elles fondées à le croire ? C'eſt une queſtion de la plus haute importance, & que doit ſcrupuleuſement examiner tout Anglois jaloux de ſa liberté, & qui a en horreur l'idée de la ravir à d'autres. Mais avant que de prononcer ſur cette queſtion, il faut avoir des notions claires & juſtes de la liberté en général, ainſi que de la nature, des limites & des principes de la liberté civile en particulier. Les obſervations

ſuivantes ſur cette matiere me paroiſſent auſſi importantes que ſolides, & je ne puis m'empêcher de les préſenter au Public dans les circonſtances préſentes, ſi fertiles en événemens de la plus haute conſéquence pour ce Royaume. Je ne les publie qu'à regret & pour céder à une impulſion intérieure dont je ne ſuis pas le maître; ſans pouvoir me déguiſer que je vais mettre au jour des ſentimens peu favorables aux opinions actuelles d'un Gouvernement auquel j'ai toujours été attaché.

(*On remarquera ci-après ce principe de M. Price.* LA LIBERTÉ MORALE EST LE POUVOIR D'AGIR EN CONFORMITÉ DE NOS PRINCIPES, SANS ETRE MAITRISÉ PAR AUCUN PRINCIPE CONTRAIRE. *C'eſt un des cas, ſuivant M. Price, où la force qui s'oppoſe à la volonté propre de l'agent, engendre la ſervitude. L'Apologiſte de la liberté débute par avouer qu'il eſt lui-même dans l'eſclavage*).

Mais c'eſt une conſidération qui doit être ſubordonnée aux ſentimens qui m'affectent, & au zéle qui m'anime. Comme j'eſpere ne m'écarter jamais des bornes d'une ſage modération dans les objets que je vais diſcuter, je me flatte que qui que ce ſoit ne pourra me reprocher avec raiſon de l'avoir offenſé.

Les obſervations par leſquelles je commencerai ſont d'une nature plus générale & plus abſtraite. Comme je les crois ſingulierement importantes en elles-mêmes, & que d'ailleurs elles ſervent à établir ce que j'ai principa-

lement en vue, j'ose espérer qu'on voudra bien se donner le tems de les lire & de les méditer.

Pour se former une idée plus distincte & plus précise de la nature de la liberté en elle-même, il sera bon de la considérer sous quatre points de vue généraux.

1°. La liberté physique. 2°. La liberté morale. 3°. La liberté religieuse. 4°. La liberté civile. Ces points renferment toutes les espéces de liberté. J'ai placé au dernier rang la liberté civile, parce que je lui appliquerai tout ce que j'ai à dire des autres espeçes de liberté.

Par liberté physique, j'entends ce principe de spontanéité ou de détermination volontaire qui nous constitue agens, ou qui nous fait commander sur nos actions & nous les rend propres; c'est enfin ce qui fait qu'elles ne sont pas l'opération d'une cause étrangere.

La liberté morale est le pouvoir de suivre en toute occasion les idées que nous avons du juste & de l'injuste; ou d'agir en conformité de nos réflexions & de nos principes de morale, sans être maîtrisés par aucun principe contraire.

J'appelle liberté religieuse, le pouvoir de professer, sans contrainte, la forme de religion que nous croyons la meilleure, ou de décider d'après notre conscience sur les vérités religieuses, ainsi que sur la regle de notre conduite, sans être asservis aux décisions des autres.

De même la liberté civile eſt le pouvoir, en vertu duquel une ſociété ou un Etat civil ſe gouverne à ſa volonté, ou par les loix qu'il ſe fait lui-même, ſans être ſoumis à aucune volonté étrangere, ou à des engagemens envers aucune volonté ou puiſſance étrangere.

On pourroit dire, que ſuivant ces définitions des différentes eſpeces de liberté, elles reviennent toutes à une méme idée générale, celle de ſe diriger ou de ſe gouverner ſoi-même. Si nos *volitions* n'étoient point nées de nous, mais de quelque cauſe hors de notre dépendance; ou ſi nous étions forcés de ſuivre toujours quelque volonté différente de la nôtre, nous n'aurions pas de liberté phyſique.

De même, celui dont les idées de devoir moral ſont maîtriſées par ſes paſſions, a perdu ſa liberté morale; & on peut lui appliquer cette phraſe vulgaire, qu'il n'a pas de conduite.

Pareillement encore, celui qui en matiere de religion ne peut pas ſe conduire d'après ſes principes ſur les devoirs religieux, mais qui eſt forcé de recevoir des formulaires de foi, & de pratiquer des formes de culte que d'autres lui impoſent, n'a pas de liberté religieuſe.

Enfin, une Communauté manque de liberté civile, lorſqu'elle eſt gouvernée, non par elle-même, mais par quelque volonté étrangere à elle, & ſur laquelle elle n'a aucun pouvoir.

Dans tous ces cas, il y a une force qui s'oppose à la volonté propre de l'agent, & qui engendre une servitude proportionnée au dégré suivant lequel cette force s'exerce.

Dans le premier, cette force est incompatible avec l'idée du mouvement volontaire, & celui qui l'éprouve est un instrument passif qui n'agit jamais, mais sur lequel on agit toujours.

Dans le second, c'est une passion violente qui l'emporte sur la raison; ou bien, c'est la partie animale qui triomphe de la volonté de l'homme raisonnable.

Dans le troisieme, c'est l'autorité humaine, qui en matiere de religion exige qu'on suive des formes particulieres de foi & de culte, & qui rejette toute opinion privée.

Dans le dernier cas enfin, c'est une volonté distincte de celle de la pluralité d'une communauté, laquelle prétend au pouvoir de faire des loix pour cette communauté, & de disposer de sa propriété.

Voilà, je crois, la ligne de séparation entre la liberté & l'esclavage. Dans tous les cas, autant que l'opération de quelque cause vient restreindre le pouvoir de se régir soi-même; autant & au même dégré existe la servitude, & je ne crois pas qu'on puisse se former une idée plus précise de l'esclavage & de la liberté.

C'est ici que je souhaiterois fixer toute l'attention de mes lecteurs, & les engager à ré-

fléchir profondément ſur la dignité & l'importance de ce bien, auquel nous donnons le nom de liberté, conformément au point de vue ſous lequel nous venons de la préſenter. Il n'y a point de mot dans toutes les langues du monde qui porte l'idée d'excellence à un ſi haut point. C'eſt a tous égards un tréſor vraiment ſacré & ineſtimable.

Sans la liberté phyſique, l'homme ſeroit une machine mue par des reſſorts méchaniques, n'ayant aucun principe de mouvement en lui-même : il ne ſeroit maître d'aucune de ſes actions ; il ſeroit donc incapable de toute action méritoire ou blâmable.

Sans la liberté morale, l'homme eſt un être naturellement méchant & déteſtable, ſujet à la tyrannie d'une baſſe incontinence & le jouet des paſſions les plus honteuſes.

Sans la liberté religieuſe & civile, l'homme eſt un pauvre & vil animal, ſans droits, ſans propriétés & ſans ſentiment intérieur de ce qu'il eſt, préſentant ſa tête au joug, & rampant ſous la volonté de toute ſotte créature aſſez audacieuſe pour prétendre l'aſſervir.

(*Dans toute religion on a la liberté d'être dévot ou indévot, obſervateur rigide ou relâché de ſon culte. Dans tout Etat civil on a la liberté de porter plus ou moins d'affection à ſa conſtitution, de ſuivre les loix de plus près ou de plus loin. C'eſt le bon ou le mauvais uſage de cette liberté qui met de la différence entre les enfans de la même patrie & de la même égliſe.*

Il n'existe point de pays où on n'ait occasion de remarquer cette différence & où par conséquent cette liberté n'existe.)

Il n'y a donc rien de plus précieux pour nous que la liberté. Elle est le principe de tout honneur, le premier privilége & la principale gloire de notre nature.

Pour fixer nos idées sur la liberté, il étoit nécessaire de l'envisager dans toute l'étendue sous laquelle je viens de la montrer. Mais comme la liberté civile fait l'objet de cette dissertation, je n'aurai plus qu'elle en vue dans les observations suivantes.

D'après ce qui vient d'être dit, il est sensible que tout Gouvernement civil, autant qu'il peut être appellé libre, est la créature du peuple. Ce Gouvernement est né avec le peuple, il est censé régi sous sa direction, & il n'a pour objet que son bonheur. Toutes les différentes formes de gouvernement ne sont qu'autant de différentes méthodes que les peuples ont choisies pour conduire leurs affaires & assurer la libre jouissance de leurs droits. Dans un état libre tout homme est son propre législateur. Toutes les taxes sont des dons gratuits pour les services publics. Toutes les loix sont des statuts & des reglemens établis pour l'objet de protection & de sûreté. Tous les Magistrats sont des Commissaires ou des Députés chargés de faire exécuter ces reglemens.

Ainsi la liberté est trop imparfaitement définie lorsqu'on dit que c'est *un Gouvernement*

régi par les loix & non par les hommes. Si les loix ſont faites par un homme ou par une aſſemblée d'hommes dans un Etat, & non point *par un conſentement unanime de la nation*, cet Etat eſt dans l'eſclavage.

(*Tout Gouvernement étant l'ouvrage du peuple, ainſi que vient de le dire M. Price, ce qui eſt inconteſtablement vrai, & chaque forme de Gouvernement ayant été choiſie par le peuple, comme la plus capable de lui aſſurer la jouiſſance de ſes droits; tout peuple chez qui cette forme de Gouvernement ſe maintient, conſerve la liberté en vertu de laquelle il lui a donné l'exiſtence, & même à ſon plus haut dégré de perfection. Si le Gouvernement de Dannemark eſt aujourd'hui, à tous égards, dans l'état où ſes peuples l'ont mis en 1666 par le mouvement le plus libre de leur cœur; on ne peut nier, quoique le Souverain de Dannemark en ait reçu un pouvoir illimité ſur ſes ſujets, que les peuples Danois ne ſoient dans la plus entiere jouiſſance de leur liberté. L'exercice du pouvoir conféré au Souverain ne peut ſe diſtinguer de celui de la liberté des Collateurs. Ses loix nouvelles ſont leurs loix: les taxes qu'il leur impoſe ſont leurs dons gratuits: tous ſes Magiſtrats ſont leurs Commiſſaires ou délégués. Les principes de M. Price s'appliquent merveilleuſement à la ſeule vraie liberté que les nations civiliſées puiſſent déſirer & chérir. Il n'eſt donc pas vrai qu'un Etat ſoit dans l'eſclavage, parce qu'il eſt ſoumis à des loix faites par une aſſemblée d'hommes ou par un homme.*

Il jouit de ſa liberté dans ſes conſéquences ; puiſque c'eſt par un Acte de ſa liberté qu'il a conferé à cet homme ou à cette aſſemblée d'hommes le droit de lui donner des loix.)

En pareil cas ce ſeroit une contradiction dans les termes, que de dire que l'Etat ſe gouverne lui-même.

De là il réſulte clairement que la liberté civile à ſon plus haut degré de perfection, ne peut exiſter que dans les petits états où chaque membre peut donner ſon ſuffrage en perſonne & être appellé aux affaires publiques. Lorſque cela ne peut être, un Etat étant devenu trop conſidérable, ou ſes differentes parties étant trop éloignées les unes des autres, il s'enſuit néceſſairement une diminution de liberté. Mais pour les grands Etats il y a des méthodes par leſquelles on peut approcher & de fort près, d'une liberté parfaite ; & il eſt poſſible que ces méthodes répondent à tous les projets du Gouvernement, en même-tems qu'elles aſſurent le maintien de tous les privileges de la nature humaine.

Quoique tous les membres d'un Etat ne puiſſent pas donner leurs ſuffrages ſur les opérations publiques individuellement & perſonnellement, ils peuvent le faireen nommant des Subſtituts ou des Repréſentans.

(Il ſemble que M. Price a manqué ici une ſubdiviſion. Avant que d'appliquer aux grands Etats en général ce qui ne convient qu'à certains

d'entr'eux ; il auroit dû présenter à ses lecteurs deux sortes de grands Etats, savoir, ceux qui se sont réservé l'exercice actuel de leur liberté ; & ceux qui en jouissent en la faisant exercer par autrui. C'est des premiers qu'il va parler.)

Ils peuvent confier à un certain nombre de Délégués les pouvoirs de la légiflation assujettis aux restrictions que les constituans jugeront nécessaires ; & tout ce qui sera fait par ces Délégués, dans les limites de leurs pouvoirs, doit être consideré comme fait du consentement & de l'avis de la communauté.

(M. Price n'entend point que par cette délégation la liberté civile de chaque individu ou de l'Etat entier éprouve la moindre restriction. Un souverain héréditaire est un délégué perpétuel qui est aussi assujetti à certaines restrictions. Ce qu'il fait doit être considéré comme fait du consentement & par l'autorité de la communauté, ni plus ni moins que s'il étoit un délégué momentané.)

Au moyen de cette méthode un gouvernement libre peut être établi dans les plus vastes Etats, & il seroit possible que par des reglemens de cette espéce un certain nombre d'Etats fût soumis à un systême de gouvernement qui les préserveroit des horreurs de la guerre, & leur procureroit les avantages d'une paix & d'une harmonie universelles.

Occupons nous ici de ce qui pourroit se pratiquer dans ce genre, relativement à l'Europe en particulier. Tant qu'elle continuera d'être

d'être divisée comme elle l'est à présent, en un grand nombre d'Etats indépendans dont les intérêts se heurtent continuellement ; il est impossible qu'il ne s'éleve souvent des disputes dont la fin est toujours la guerre & le carnage. On ne remédieroit point à ce mal en donnant à l'un de ces Etats la souveraineté sur les autres, & une plénitude absolue de pouvoir pour les gouverner. Ce seroit soumettre tous les Etats à la discrétion arbitraire d'un seul, & établir une servitude ignominieuse qu'il seroit impossible de supporter long-tems. Ainsi le remede seroit pire qne le mal ; & l'idée n'en peut venir qu'à quelqu'un qui auroit perdu tout sentiment de liberté civile. Au contraire : que chaque Etat par rapport à toutes ses affaires intérieures, reste indépendant de tous les autres, & qu'une confédération générale soit formée par l'érection d'un Sénat composé de représentans de tous les différens Etats : que ce Sénat jouissé du pouvoir de conduire toutes les affaires communes des Etats unis, & de juger & de décider, comme arbitre commun, toutes les querelles qui s'eleveroient entr'eux, ayant, en même tems sous sa direction la force commune des Etats pour soutenir ses décisions ; alors chaque Etat séparé n'aura point à craindre qu'une puissance étrangere se mêle de ses affaires particulieres. Cet Etat sera donc libre, & en même tems à l'abri de toute oppression & insulte de la part de tous les Etats circonvoi-

ſins. De cette maniere les facultés & les forces ſéparées d'un vaſte continent ſeroient réunies en un ſeul point, toutes conteſtations appaiſées auſſitôt qu'élevées, la paix générale maintenue; & enfin on ne verroit plus les nations s'entre égorger.

J'ai déja obſervé que quoique dans un grand État tous les individus qui le compoſent ne puiſſent pas être admis à une participation immédiate des pouvoirs de la légiſlation & du Gouvernement, ils peuvent cependant participer à ces pouvoirs, en donnant leurs délégations à un corps de repréſentans. Dans ce cas il eſt évident que l'Etat ſera toujours libre ou gouverné par lui-même, & qu'il ſera plus ou moins libre en proportion de ce qu'il ſera repréſenté plus ou moins fidélement ou convenablement. Si ceux à qui le dépôt du Gouvernement eſt commis, ne tiennent leurs places que pour peu de tems: s'ils ont été élus par les ſuffrages déſintéreſſés du plus grand nombre des citoyens, & s'ils ſont aſtreints à ſuivre leurs inſtructions; la liberté ſubſiſtera dans ſon plus haut dégré. Mais s'ils ſont élus pour de longs termes par une partie ſeulement de l'Etat: & ſi durant ce terme ils ne ſont point expoſés à la cenſure de leurs conſtituans; toute idée de liberté s'anéantira, & le pouvoir de choiſir des conſtituans ne ſera plus autre choſe qu'un pouvoir dont jouiſſent peu de perſonnes, de choiſir à certaines époques, un corps de Maîtres pour

eux & pour la Communauté. Si un Etat eſt corrompu au point que la plupart de ſes repréſentans ſoient élus par une poignée de gens (*a*) les plus mépriſables de cet Etat, & dont les ſuffrages ſont toujours achetés: & s'il exiſte une puiſſance ſupérieure qui faſſe agir ces phantômes de repréſentans & qui dirige leurs ſuffrages; alors ce ſera abuſer des mots que de dire que l'Etat jouit de ſa liberté. Il ſe peut faire pourtant, que les particuliers jouiſſent de l'exercice de la liberté, comme ils le pourroient également ſous le gouvernement le plus deſpotique; mais cela proviendroit d'une indulgence ou d'une connivance dérivée de l'eſprit du ſiecle ou d'une douceur paſſagere dans l'adminiſtration. Plutôt que d'être gouvernés, d'une telle maniere, il vaudroit peut-être mieux l'être par la volonté d'un ſeul homme, ſans qu'il exiſtât un corps de repréſentans; car un corps auſſi degénéré n'a d'autre but que de tromper en voilant l'eſclavage, & en conſervant l'ombre de la liberté, lorſque la réalité en eſt perdue.

(Il n'y a qne les pays conquis que l'on puiſſe

(*a*) Dans la Grande-Bretagne conſiſtante en près de ſix millions d'habitans, 5723 perſonnes, dont la plus grande partie ſont du plus bas peuple, éliſent une moitié de la Chambre des Communes; & 364 ſuffrages éliſent une neuvieme partie. C'eſt ce qui eſt clairement démontré dans les *Political Diſquiſitions*, Vol. 1., L. 2, Ch. 4, Ouvrage intéreſſant, utile & inſtructif.

dire être régis par la volonté d'un autre : encore faut il pour cela qu'auparavant ils n'ayent appartenu à aucun maître, & qu'ils ayeut été conquis sur eux-mêmes dans l'état le plus absolu de liberté ; car le conquérant succedant aux droits qu'ils auroient abandonnés librement à ce maître, l'exercice de leur liberté n'auroit fair que passer d'une main dans une autre. Reste à savoir après cela s'ils auront mérité qu'on leur tînt le même marché ; & si l'intérêt de l'Ftat qui les a conquis le comporte. Il en est ainsi de l'Irlande vis-à-vis de l'Angleterre.)

Les limites que j'assigne à la liberté n'empêchent point qu'elle ne puisse exister dans tous les dégrés possibles, depuis l'état de liberté parfaite, jusqu'à celui qui est purement nominal, selon que le peuple a plus ou moins de part au Gouvernement, & qu'il peut plus ou moins censurer les personnes par qui il est conduit.

En général, être libre, c'est être régi par sa propre volonté ; & être régi par la volonté d'autrui, c'est le signe propre de la servitude. Cela peut s'appliquer particulierement à la liberté politique. J'ai observé qu'un Etat libre est celui qui est administré par sa propre volonté, ou, ce qui revient au même, par la volonté d'une assemblée de représentans qu'il a nommés, & qui sont comptables envers lui. Tout Etat qui n'est pas ainsi gouverné, ou dans lequel un corps d'hommes re-

préſentans le peuple, ne fait pas une partie principale de l'adminiſtration, eſt dans la ſervitude.

Pour donner un dégré de plus de perfection à la conſtitution de ce gouvernement, il peut-être à propos de joindre à ce corps de repréſentans, un conſeil héréditaire compoſé de perſonnages du plus haut rang dans l'Etat, avec un Magiſtrat ſuprême revétu du pouvoir de l'exécution, à la tête de tout. Par-là on mettra un frein fort utile à la partie légiſlative, & on lui donnera de la vigueur, de l'harmonie & de l'activité, ſans violer ſa liberté; car tant que la partie du gouvernement qui repréſente le peuple ſera une véritable réprésentation, & qu'elle aura la négative dans toutes les affaires publiques, avec le ſeul pouvoir excluſif d'impoſer des taxes & de donner des ſubſides, l'eſſence de la liberté ſera conſervée. Telle eſt la liberté dont nous nous prévalons en Angleterre, parce qu'elle eſt le fruit de notre conſtitution. Je ne dirai pas juſqu'à quel point nous avons ſujet de nous en prévaloir.

Il eſt impoſſible que dans la liberté que je viens de décrire, il exiſte quelque excès. Le gouvernement eſt une inſtitution faite pour le peuple gouverné, lequel peut compoſer ce gouvernement comme il lui plaît. Prétendre que peut-être il jouit trop de ce pouvoir, c'eſt vouloir qu'il y ait dans l'Etat un pouvoir ſupérieur à celui par qui cet Etat exiſte,

& duquel toute juriſdiction dans l'Etat eſt émanée. La licence dont on a ſouvent parlé comme d'une liberté extrême, eſt ce qu'il y a de plus contraire à la liberté. C'eſt un gouvernement régi par la volonté de quelques brigands, en oppoſition de celle de la communauté, déclarée & manifeſtée par les loix. Un Etat libre rend tous ſes membres libres, en banniſſant la licence, & en mettant à l'abri de toute inſulte leurs perſonnes, leurs biens & leur réputation. L'objet de tout gouvernement juſte eſt de protéger à la fois la liberté du public contre les offenſes étrangeres, & la liberté de l'individu contre les offenſes particulieres. Il n'eſt donc pas vrai qu'il ſoit de la nature du gouvernement d'empiéter ſur la liberté particuliere. C'eſt ce qu'il ne doit jamais faire, à moins que l'exercice de la liberté particuliere n'empiete ſur les libertés des autres. C'eſt-à-dire qu'un bon gouvernement réprime la licence, & la liberté elle-même, lorſqu'on en fait uſage pour détruire la liberté.

La licence & le deſpotiſme ſont plus proches parens qu'on ne le croit communément. Ils ſont également incompatibles avec la liberté & avec le véritable objet du gouvernement. Toute la différence que je vois entre eux, c'eſt que l'un eſt la licence des grands, & l'autre la licence des petits : que par l'un les perſonnes & les propriétés d'un peuple ſont expoſées à être outragées & envahies

par un pouvoir qui méconnoît les loix, & que par l'autre, elles ſont expoſées au mêmes outrages de la part d'une populace pour qui les loix ne ſont pas plus ſacrées. Pour éviter l'un de ces maux, les hommes ſont ſouvent tombés dans l'autre. Mais tout gouvernement bien conſtitué eſt également en garde contre les deux. Cependant, à bien des égards, le dernier de ces maux, je veux dire la licence des petits, eſt le moins à craindre, & c'eſt celui qui a produit le moins de déſordres. Il eſt certain que ſi la licence a détruit des milliers d'hommes, le deſpotiſme en a détruit des millions. Comme la premiere n'a qu'un pouvoir bien foible, & nul ſyſtême pour ſe ſoutenir, on la réprime aiſément; & un peuple ſort bientôt du déſordre & de l'anarchie où il étoit plongé. Mais un deſpotiſme revêtu d'une forme de gouvernement, & armé de toute ſa force, eſt un mal qu'on n'extirpe qu'avec de terribles efforts. Il s'accroît avec les ſiecles: il avilit les facultés humaines: il renverſe toutes diſtinctions; il s'empare de tous les droits & avantages de la ſociété. Enfin, dans un état troublé par la licence, il y a une émulation, une activité toujours favorables à l'eſprit humain, & qui la portent à exercer ſes pouvoirs; au lieu que dans un Etat habitué au deſpotiſme, il regne un engourdiſſement, ou plutôt une léthargie générale. La tyrannie étouffe le génie, & fait perdre à l'homme tout ce qu'il a de force & de dignité.

(M. Price incline visiblement à mettre l'anarchie ou le gouvernement de tous au-dessus de ce qu'il appelle le despotisme. Il est pourtant reconnu, & on peut en appeller au témoignage de tous les hommes raisonnables, & qui chérissent leurs propriétés ou l'usage de leur existence, que l'anarchie ou l'empire de la licence est la pire de toute les conditions pour un Etat. Des suites de siecles ont vu les mêmes peuples vivre heureux & contens sous des gouvernemens que M. Price appelleroit despotiques, & les arts, le génie & les grands hommes se multiplier parmi eux. De quelle durée a jamais été une anarchie, & quelles traces de bonheur, ou de gloire a-t-elle laissées après elle? Le plus insupportable de tous les gouvernemens est infiniment préférable au chaos dont l'anarchie nous présente l'affreuse image. Mais au fond, cette licence & ce despotisme que M. Price met ici en parallele, sont deux êtres de raison, deux chimeres. Il n'y a point de pays où regnent la licence ou le despotisme, proprement dits).

Avant d'aller plus loin, j'observerai que ce que je viens de dire des principes de la liberté publique & de la nature d'un gouvernement juste & libre, fait voir ce que nous devrions penser de cette toute puissance, qui, à ce qu'on a prétendu, doit appartenir à tout gouvernement, comme tel. On a beaucoup insisté sur ce principe, mais contre toute raison. Un Gouvernement est dans sa nature, une confiance, & tous ses pouvoirs une dé-

légation, pour parvenir à des fins particulieres. On peut abuser de cette confiance, ou la mal employer. On peut s'en servir pour renverser les desseins pour lesquels elle a été instituée, & ruiner les privileges qu'elle devroit protéger.

Un Parlement, par exemple, composé d'un corps de représentans, choisi pour un tems limité, pour faire des loix & accorder des subsides pour le service public, mérite d'être déchu de son autorité lorsqu'il se rend perpétuel, ou qu'il prolonge sa durée : lorsqu'il nomme ses membres : qu'il se laisse corrompre ; ou qu'il se soumet à quelqu'espece de pouvoir étranger. Un tel Parlement n'est plus qu'un Conclave ou une *junte* d'instrumens qui se sont formés eux-mêmes ; & tout Etat qui néglige ses droits au point de souffrir un pareil abus de confiance de la part de ses chefs, est un Etat en servitude.

Il n'y a donc rien de si absurde que la doctrine prêchée par certaines personnes sur la toute puissance du Parlement. Il n'a aucun pouvoir par-de-là les limites de la confiance pour l'objet de laquelle il a été institué ; s'il trahit cette confiance, il trompe ses constituans, & il se dissout de fait. Tout pouvoir délégué doit être subordonné & limité. — (*Pourquoi M. Price veut-il ôter aux peuples la liberté de déléguer des pouvoirs illimités, pour leur plus grand intérêt ? Est-il un pouvoir étranger à eux qui les gêne à cet égard ?*

Ils sont donc dans la servitude.) S'il en est un ; si la toute puissance peut en quelque sorte être attribuée à la législation, il faut qu'elle réside dans le principe de toute autorité législative, & c'est le peuple. (*Si le peuple a transmis ce droit, il ne l'a plus.*) C'est pour lui que le gouvernement est institué, & il n'y a d'autre toute puissance que la sienne. (*Mais quand il l'a déléguée, elle réside en son intégrité dans le lieu où il lui a convenu de la placer.*)

Je sais que tout ce que j'ai avancé seroit absurde, si les opinions de certaines personnes sur l'origine du Gouvernement avoient une base solide. A leur avis le Gouvernement n'est ni l'ouvrage du peuple, ni le résultat d'une convention entre lui & ses chefs ; mais il y a quelques hommes qui possedent par eux-mêmes & indépendamment de la volonté du peuple, le droit de le gouverner : droit qu'ils tiennent de la divinité. Cette doctrine a été pleinement refutée par divers écrivains de la premiere classe. (*a*) Elle détruit ouvertement la liberté civile & elle fait de l'espèce humaine une foule de vassaux créés ainsi que des troupeaux de bétail, pour passer d'un propriétaire à un autre, qui exerce comme son prédécesseur une puissance absolue sur eux. Il est étonnant que ceux qui envisagent

(*a*) Entr'autres voyez M. Lock sur le Gouvernement, & l'essai du Docteur Priestley, sur les premiers principes du Gouvernement.

leur espéce sous un point de vue si humiliant ne soient pas consumés par le chagrin & par la honte , quand il leur arrive de faire un retour sur eux-mêmes. Je ne m'amuserai point à refuter une pareille opinion.

(*Ceux qui soutiennent que l'autorité souveraine est d'institution divine ne peuvent point nier que sa premiere origine ne se tire du peuple, puisque ce fut le peuple Hébreu qui importuna Samuel & son divin Maître pour avoir un Roi. Le vœu unanime de tout un peuple est un arrêt de la divinité.* Vox populi, vox Dei. *L'heureuse expérience d'une longue suite de siecles a sanctifié cet oracle. Dieu nous donne les Rois qui reçoivent de lui, & non de nous, le pouvoir dont nous l'avons prié de disposer. Voilà le pacte, la convention originaire dont Dieu est le lien entre les Rois & les peuples qu'il leur donne à conduire, non comme des troupeaux, mais comme des hommes qui usent de leur raison pour profiter éternellement d'un pacte que la raison a fait faire à leurs peres.*)

La liberté civile une fois admise, l'objet de cette dissertation est de faire voir en quoi elle consiste & ce qui la distingue de ce qui n'est pas elle.

En réfléchissant sur cet objet tel qu'on vient de le présenter, on ne peut s'empêcher de se penétrer de l'excellence d'un Gouvernement libre & de remarquer combien il est propre à relever la nature humaine. Tout membre d'un Etat libre, ayant sa propriété assurée,

& reconnoiſſant en ſoi ſon Gouverneur, ſe reſpecte intérieurement lui-même & ſe ſent porté à l'émulation & à la perfection, ſentimens tout à fait inconnus aux miſérables eſclaves du pouvoir arbitraire. Dans un Etat libre tous les reſſorts de l'action ont la facilité d'agir, & l'eſprit eſt pouſſé aux efforts les plus ſublimes. (*a*) Mais dès notre naiſſance regarder un être qui ne vaut pas mieux que nous comme le maître de nos fortunes, & recevoir ſa volonté comme notre loi, qu'y a-t-il de plus humiliant?

(*Dites au contraire, M. Price, qu'y a-t-il de plus grand & de plus merveilleux? En quoi, dans toute la nature, éclate plus viſiblement l'empreinte de la divinité? Eſt-il rien de plus beau que l'inſtitution d'une Monarchie héréditaire & ſes effets: rien qui honore plus l'intelligence humaine que l'ordre qui regne & ſubſiſte à perpétuité dans un grand Etat ſous un chef unique & perpétuel? Si je vois quelque choſe d'humiliant pour notre eſpece, ſi je la vois avilie, c'eſt dans les déſordres de la licence & dans l'inſtabilité de toutes choſes chez les peuples où l'autorité eſt partagée. Au ſurplus, M. Price va faire l'application de toute cette tirade ſur la liberté, à la domination Ottomane qu'il ſuppoſe être deſpotique. Si par hazard elle ne l'étoit point autant qu'il ſe l'imagine où en cherchera-t-il une autre à notre portée, pour faire briller par*

(*e*) Voyez le Docteur Prieſtley ſur le Gouvernement, p. 68, 69, &c.

l'opposition les beaux avantages qu'il donne à une fausse liberté ?)

Comment peut-il entrer une idée sublime dans l'esprit d'un homme dont la position est si malheureuse ? Mais au contraire les sujets des Etats libres se sont distingués dans tout les âges par leur génie & leur savoir. La liberté est le sol des sciences & des arts. Plus un Etat a été libre, plus aussi il a produit de grands hommes, & plus les facultés de l'esprit humain ont pris d'essor. Voyez le rolle brillant que jouent dans les annales du monde les anciens Etats libres de la Grece, & l'avilissement dans lequel cette contrée végete aujourd'hui sous la domination de l'Empereur Ottoman. Certes, il n'y a pas plus de différence entre deux pays dont l'un est habité par des hommes & l'autre par des brutes.

Ce sont là des réflexions qui devroient toujours être présentes à l'esprit de tout citoyen de la Grande Bretagne. Comme la liberté morale est le premier bien de l'homme sous le point de vue de la morale ; la liberté civile l'est aussi sous celui de la société. Il n'y a rien qui demande à être plus surveillé que le pouvoir, & rien à quoi l'on doive s'opposer avec plus de courage & de persévérance que ses accroissements. Montesquieu dit avec raison que le sommeil dans un Etat est toujours suivi de l'esclavage.

Le peuple de l'Angleterre a été animé autrefois de ces sentimens. Il a sacrifié plus d'un

ſcelerat puiſſant. Il à ſouvent combattu & verſé ſon propre ſang pour la cauſe de la liberté. Mais il paroît que les tems ſont bien changés. Pluſieurs d'entre nous ſont tout diſpoſés à abandonner le précieux héritage de la liberté que nous ont laiſſé nos ancêtres. Une vénalité infâme, la compagne inſéparable de la diſſipation & de l'extravagance, a empoiſonné parmi nous les ſources de la vertu publique. Si jamais il ſurvenoit quelque événement qui néceſſitât la même oppoſition qui a éclaté ſous les règnes de Charles I. & de Jacques II, il ſeroit fort à craindre que nous ne perdiſſions tout ce que nous avons de plus précieux. La terreur d'une armée ſur pied, le danger des fonds publics, & le crédit de la Tréſorerie qui corrompt tout, amortiroient ce qui nous reſte de zele & produiroient une ſoumiſſion & une ſervitude générales.

De la nature & des principes de la liberté civile, tels que je viens de les expliquer, il réſulte néceſſairement & directement qu'aucune communauté ne peut avoir de pouvoir ſur la propriété ou la légiſlation d'une autre Communauté, à moins que celle-ci ne lui ſoit incorporée par une repréſentation diſtribuée avec égalité. Il a été démontré qu'un Etat eſt libre lorſqu'il eſt gouverné par ſa propre volonté. Or, on ne peut pas dire qu'un pays ſoit gouverné par ſa volonté lorſqu'il eſt ſoumis à la légiſlation d'un autre pays, dans les conſeils duquel il n'a point de voix, & ſur le-

quel il n'a point d'autorité. Un tel pays eſt dans l'état de ſervitude ; & ce qui mérite une conſidération particuliere, c'eſt que cette ſervitude eſt plus affreuſe à bien des égards que ne l'eſt celle d'un homme privé ſous un autre homme, ou celle d'un Royaume ſous un deſpote. Entre un Etat & un autre, il n'exiſte aucun de ces mouvemens de compaſſion qui ont lieu entre individus dans la vie privée. Comme ce ſont des corps ſéparés qui ne ſe voient jamais, & qui ſont quelques-fois ſitués dans différentes parties du Globe, l'Etat qui gouverne ne peut être témoin des malheurs cauſés par ſes véxations, ni juge compétent de la poſition & des facultés du peuple gouverné. Il eſt impoſſible que ces deux peuples n'aient pas chacun un intérêt diamétralement oppoſé ; & plus l'un eſt chargé, plus l'autre doit être ſoulagé. Dans ces circonſtances, le fardeau de l'oppreſſion étant reparti ſur la multitude ; il eſt vraiſemblable qu'il eſt moins peſant ou moins ſenti. Ainſi, à l'égard d'un pays ſoumis à un autre, il n'y a pas de moyens, ou il en eſt fort peu qui puiſſent mettre un frein à la rapacité du ſubjuguant ; & il peut commettre ſans remords ou ſans pitié les injuſtices les plus criantes & les plus inouies. J'ajouterai qu'il eſt ſingulierement difficile de ſecouer le joug d'une tyrannie de cette eſpece. Les peuples ſe défont bien plus aiſément d'un ſeul deſpote, lorſqu'ils agiſſent avec une réſolution unanime.

Mais il n'eſt pas facile de ſe ſouſtraire à un Etat deſpotique ; & un peuple qui lui eſt ſoumis, ne peut rompre ſes fers ſans s'engager dans des querelles terribles & quelquefois inégales,

J'obſerverai de plus que l'eſclavage d'un peuple, ſous des deſpotes intérieurs, peut être modifié & limité ; mais je ne vois pas ce qui peut limiter l'autorité d'un Etat ſur un autre. En ce cas, l'exercice de l'autorité peut n'avoir d'autre meſure que la diſcrétion ; cette autorité doit donc être indéfinie & abſolue,

Il faut encore obſerver que le gouvernement d'un pays par un autre ne peut ſe ſoutenir que par une force militaire, ſans laquelle celui qui gouverne perdroit toute ſon autorité ſur l'autre.

L'exemple ſuivant éclaircira beaucoup mieux ce que je viens d'avancer. Suppoſons que dans un pays ſoumis à la ſouveraineté d'un Etat éloigné, il y ait une légiſlation ſubordonnée conſiſtante en une aſſemblée choiſie par le peuple, un Conſeil élu par cette aſſemblée, & un Gouverneur nommé par l'Etat ſouverain & payé par ce pays. Suppoſons-y auſſi des Juges & d'autres Officiers nommés & payés par ce même Etat ſouverain, pour adminiſtrer la juſtice, conformément aux loix, d'après l'avis de Jurés choiſis loyalement & ſans diſtinction. Voilà une conſtitution libre en

en apparence, puisqu'elle donne au peuple une part dans l'administration, & qu'elle semble mettre un frein à ses Chefs. Mais s'il y a un pouvoir legislatif supérieur, à l'autorité duquel cette constitution soit soumise, on ne peut pas dire qu'elle fasse jouir le pays de sa liberté: elle n'est donc point garante de cette liberté; & il n'est pas possible qu'une telle constitution soit de longue durée. L'Etat souverain fera des loix désavantageuses pour la Province. La législation de la Province fera des remontrances sur ces loix. Les Magistrats ne les écouteront point. Les Jurés ne s'y conformeront pas; & par conséquent ces loix, comme les Bulles du Pape qui jadis faisoient trembler l'Europe, ne feront plus que de vaines formes auxquelles on n'aura nul égard. Pour remédier à ce mal, & pour donner de l'efficacité à son Gouvernement, l'Etat Souverain se portera probablement à soustraire à l'autorité de la Province le Gouvernement, le Conseil & les Juges (*d*) en les faisant dé-

(*d*) En Angleterre nous regardons l'indépendance des Juges comme un de nos plus grands priviléges Avant la révolution, je crois qu'en général, ils ne restoient dans leurs places, que sous le bon plaisir du Roi. Guillaume les leur assura pour autant *qu'ils se conduiroient bien*. A l'avénement de la Famille actuelle au trône, les places furent données aux Juges pour autant qu'ils se conduiroient bien, en conséquence de l'acte d'établissement, 12 & 13, W. III., c. 2. Mais quelques-uns ayant crû que quoique leurs Commissions eussent la sanction de l'acte d'établissement pour durer tant que les Juges se conduiroient bien, elles finissoient cependant à la mort du Roi; il a été reglé par une loi de

pendre abſolument de lui pour leur paye, & leur maintien dans leurs offices, ainſi que pour leur nomination. Il changera auſſi la maniere de choiſir des Jurés pour ſe les aſſujetir davantage; & dans certains cas, ſous le pretexte de l'impoſſibilité d'avoir un Juré impartial dans les lieux où l'on réſiſte au Gouvernement, il ordonnera peut-être que les Délinquans quittent la Province pour être jugés ſur le territoire de la Métropole; & même il peut ſuivre ce ſyſtême de politi-

---

la premiére année de S. M. régnante, ch. 23. *que les commiſſions des Juges en place ſeront, continueront & demeureront dans toute leur force, tant qu'ils ſe conduiront bien, nonobſtant le decès de Sa Majeſté ou d'aucun de ſes héritiers & ſucceſſeurs; avec cette clauſe, qu'il ſera permis à S. M., ſes héritiers & ſucceſſeurs, de renvoyer un Juge ſur l'adreſſe des deux Chambres du Parlement.* Par ce même ſtatut, leurs ſalaires leur ſont aſſurés pendant la durée de leurs Commiſſions, Sa Majeſté, ſuivant le préambule de cette loi, ayant déclaré dans ſon Diſcours émané du Trône, aux deux Chambres du Parlement, *qu'elle regardoit l'indépendance & l'equité des Juges comme eſſentielles à l'adminiſtration impartiale de la Juſtice, comme une des meilleures ſûretés des droits & des priviléges de ſes chers ſujets, & comme ce qui contribuoit le plus à la dignité de ſa Couronne.*

Cette note m'a été fournie par un ſavant Juriſconſulte de mes amis. Si l'on compare cette conſtitution avec la dépendance à laquelle on a cru devoir aſſujetir les Juges en Amérique, c'eſt un triſte tableau de la différence qu'un Etat ſait mettre entre la maniére dont il ſe gouverne & celle dont il gouverne les pays qui lui ſont ſoumis.

que, au point de tâcher de prévenir les effets des mécontentemens en défendant toute espece d'assemblées, & d'associations du Peuple, excepté dans les tems, & pour les objets particuliers qui leur seront permis.

Alors cette province sera précisément dans le même état que seroit la Grande-Bretagne, si notre premier Magistrat exécuteur, notre Chambre des Lords & nos Juges n'étoient que les instrumens d'une Puissance démocratique étrangere : si nos Jurés étoient nommés par cette Puissance : ou si nous étions assujettis à être transportés dans un pays éloigné, afin d'y être jugés pour un délit commis chez nous; si enfin il nous étoit défendu de former aucune assemblée, de délibérer sur aucuns griefs, ou de nous associer pour aucuns projets, à moins que la permission ne nous en fût accordée par le Lord Lieutenant ou par le Viceroi.

Il est certain que c'est un état d'oppression que nul pays ne peut endurer ; & qu'on ne doit pas s'attendre qu'aucun peuple s'y soumette, une heure seulement, s'il n'y est pas contraint par la force des armes.

Ce qui s'est passé en dernier lieu à la Baye de Massachusset est un exemple frappant de ce que je viens de dire. Le gouvernement de la Grande-Bretagne a suivi, relativement à cette province, précisément la même marche que j'ai décrite, jusqu'à ce qu'enfin il ait été nécessaire d'y envoyer des troupes qui

ne fuſſent point ſous la main du pouvoir civil; & tout a fini par un gouvernement d'épée. Il en ſera de même en pareilles circonſtances de tout gouvernement, lorſque la corruption n'aura pas avili & dégradé un peuple.

Mais, dira-t-on, *n'y a-t-il pas de cauſes par leſquelles un Etat peut acquérir une autorité légitime ſur un autre, ſans que cette autorité ſoit conſolidée par une repréſentation également diſtribuée*? Je réponds que non. Les ſeules cauſes auxquelles on peut attribuer cet effet, ſont *la conquête, la convention ou les ſervices rendus.*

On a dit bien des choſes ſur le droit de *conquête*. L'hiſtoire du monde ne préſente que des royaumes ſoumis à d'autres royaumes en vertu de ce droit; & les annales de tous les peuples ne contiennent guères que le récit des ravages qu'il a occaſionnés ſur la terre. Mais l'autorité qui en dérive étant fondée ſur la violence, elle n'eſt pas légitime. La république Romaine n'étoit qu'une ligue contre les libertés générales du monde; & elle n'avoit pas plus de droit aux provinces qu'elle a ſubjuguées, que les voleurs n'en ont aux effets qu'ils volent, ou aux maiſons qu'ils forcent. Même dans le cas d'une guerre juſte, & entrepriſe par un peuple pour ſe défendre de l'oppreſſion d'un autre peuple, la conquête ne donne que le droit à une indemnité pour l'offenſe qui a occaſionné la guerre,

& à une sûreté raiſonnable contre toute oſfenſe future.

Un Etat ne peut pas non plus acquérir une pareille autorité ſur d'autres Etats par des *conventions*, ou *ceſſions*. Dans les cas de cette eſpece, les contrats ne lient point. La liberté civile marche de pair, à cet égard, avec la liberté religieuſe. Comme aucun peuple ne peut légitimement céder ſa liberté religieuſe, en abandonnant ſon droit de décider lui-même, en matiere de religion, ou en permettant à quelques êtres humains de lui preſcrire la croyance qu'il doit embraſſer, ou la forme de culte qu'il doit pratiquer; de même aucune ſociété civile ne peut légitimement céder ſa liberté civile, en abandonnant à quelques juriſdictions étrangeres le pouvoir de lui donner des loix & de diſpoſer de ſa propriété. Une ceſſion de cette eſpece étant incompatible avec les droits inaliénables de la nature humaine; ou elle ne lieroit point du tout, ou elle ne lieroit que les individus qui l'auroient faite. C'eſt un bien qu'aucune génération d'hommes ne peut céder pour une autre, & qu'un peuple, quand il l'a perdu, a toujours droit de reprendre. Si nos ancêtres euſſent été aſſez foux pour ſe ſoumettre à quelque communauté étrangere, nous n'aurions pas été tenus de reſpecter leur engagement; & aujourd'hui toutes les nations du monde, qui, par la baſſeſſe ou l'extravagance de leurs prédéceſſeurs, ſe trouvent ſoumiſes

à un pouvoir arbitraire, ont le droit de s'y souſtraire auſſi-tôt qu'elles le pourront.

(*Ces aſſertions de M. Price me paroiſſent au moins bien hazardées. Voici comme il me ſemble qu'on pourroit y répondre. Le premier intérêt des hommes, quand ils ont demandé un gouverneur, étoit ſans doute d'être gouvernés. C'eſt auſſi la premiere & la plus eſſentielle obligation de celui qui s'en eſt chargé pour lui & pour ſes ſucceſſeurs. Si en cédant des pays à d'autres Souverains pour* raiſon d'Etat, *comme le Canada & les Florides ont été cédées à l'Angleterre, la Lorraine, la Corſe à la France, &c. on n'a point livré ces pays à l'anarchie, mais qu'il ſoient paſſés ſeulement d'un gouvernement ſous un autre; il eſt certain que juſques-là leur droit n'eſt point violé, ni le pacte originaire rompu. Quant à la forme de gouvernement, il y a ſans doute avantage ou déſavantage au changement. Suppoſons le dernier: il n'exiſte point de pacte qui n'emporte l'obligation de ſouffrir réciproquement les inconveniens qui en peuvent naître, le tout pour les parties, comme les parties pour le tout. Un Etat cédé, ſi ſa condition en eſt pire, n'a pas plus le droit de ſecouer le joug du ceſſionnaire, que telle autre des parties d'où il a été détaché, ou de celles qu'il vient accroître, n'auroit le droit de murmurer contre ſon Souverain, ſi de cette ceſſion même, il réſultoit pour elle quelque déſavantage, ou qu'elle eût ſujet de jalouſer le bonheur*

de la partie cédée. Les pactes ont des suites, parce que la raison humaine est conséquente.)

Si la *conquête* ni la *convention* ne peuvent donner l'autorité dont nous parlons, les *graces* accordées, ou les *services rendus* par un Etat à un autre Etat, peuvent encore moins constituer cette autorité. Quelque soit le service, la liberté est trop chere pour en être le prix. Un Etat à qui l'on a rendu de bons offices, ne doit pas pour cela devenir esclave. Il faut, si l'on peut, mesurer la reconnoissance sur l'importance du service; mais prétendre qu'il faille céder le pouvoir de se gouverner & de disposer de sa propriété, c'est admettre, que pour montrer sa reconnoissance, il faut se dessaisir de la faculté de jamais exercer à l'avenir la reconnoissance. Que n'a point fait la Grande-Bretagne en faveur d'Hanovre? Dira-t-on pour cela que nous avons le droit de faire des loix pour Hanovre, ou même celui de tirer un sou de ce pays, sans son consentement?

Après ce qui vient d'être dit, on me dispenseroit sans doute d'appliquer les raisonnemens précédens au cas des communautés qui sont considérées comme partie du même empire. Mais il y a des raisons qui me forcent de m'expliquer bien clairement, en faisant cette application.

Ce que je me propose ici est de faire voir avec précision la différence qu'il y a entre la

ſituation des communautés qui forment un Empire & celles des corps particuliers ou des claſſes d'hommes qui compoſent les différentes parties d'un Royame. Les diverſes communautés qui forment un Empire, n'ont point de liaiſons qui produiſent une réciprocité d'intérêts entre elles. Elles habitent des diſtricts différens, elles ſont gouvernées par des légiſlations différentes.

Au contraire les différentes claſſes d'hommes dans un royaume ſont toutes placées ſur le même ſol. Leurs affaires, leurs intérêts ſont les mêmes, & ce qui eſt fait pour une claſſe, doit affecter toutes les claſſes.

Ces deux ſituations ſont donc totalement différentes, & une conſtitution de gouvernement qui peut être compatible avec la liberté dans une de ces ſituations, peut être tout à fait incompatible avec elle dans l'autre. Il eſt cependant certain que même dans la ſituation des différentes claſſes dans un royaume, aucune partie ne doit gouverner le reſte. Pour qu'un gouvernement ſoit équitable & égal, il faut que tout ce qui eſt gouverné ſoit repréſenté équitablement & également; & en raiſon de ce que cela manque dans un gouvernement, il s'éloigne des principes de la liberté & il devient injuſte & oppreſſif. Mais dans l'hypothèſe des différentes communautés, tout cela eſt encore bien plus rigoureuſement vrai. Alors, le gouvernement

d'une partie devient complétement tyrannique, & la ſoumiſſion à cette partie eſt une ſervitude complette.

Mais, dira t on, eſt-ce qu'il n'y a point quelque part, dans un empire une autorité légiſlative ſupérieure à tout, ou un pouvoir qui commande & qui lie tous les différens Etats dont il eſt compoſé? On a déjà répondu à cette queſtion. Le fait eſt que cette autorité ſuprême ne doit exiſter nulle part, excepté dans un ſénat, ou un corps de délégués tel qu'il a été décrit, dans les premieres pages de cet Ouvrage; & que l'autorité ou la ſuprématie de ce ſénat lui-même, doit ſe reſtreindre aux affaires communes de l'empire. Je crois avoir démontré que les principes fondamentaux de la liberté exigeoient cela indiſpenſablement.

En un mot, un empire eſt un aſſemblage d'Etats ou de communautés unis par quelque lien commun. Si ces Etats ont chacun une conſtitution de gouvernement libre: ſi par rapport à la taxation & à la légiſlation intérieure, ils ſont indépendans des autres Etats, mais unis par conventions, ou alliances, ou par obéiſſance au grand Sénat repréſentant tout l'Empire, ou à un Monarque revêtu de la ſuprême puiſſance exécutrice; alors ce ſera un Empire d'hommes libres.

Si au contraire, à l'inſtar des diverſes provinces ſoumiſes au Grand Seigneur, aucun des Etats ne jouit d'une autorité légiſlative,

indépendante; & si tous ces Etats sont soumis à un Monarque absolu dont la volonté soit leur loi, c'est un Empire d'esclaves.

Si un des Etats est libre, & s'il gouverne à sa volonté tous les autres Etats, alors l'Empire, comme celui des Romains dans les tems de la République, est un Empire composé d'un Etat libre, mais où le reste est en servitude. Toute la différence qu'il y a, c'est que d'un côté, l'Etat gouvernant est libre, & qu'à l'égard du royaume soumis à un despote, c'est ce despote qui est libre. J'ai déja remarqué que l'esclavage imposé par un Etat, est de tous le plus affreux. Dans une longue successions de despotes, il peut arriver qu'il en survienne un qui ne soit pas méchant; mais les hommes en corps sont toujours les mêmes, & en général, ils ont surpassé en cruauté tous les Tirans.

Un célebre écrivain (*a*) que j'ai déja cité, observe, relativement à l'empire Romain, que tant que la liberté a regné au centre, la tirannie a prévalu dans les provinces éloignées: que ceux qui étoient libres sous l'empire jouissoient d'une liberté extrême, tandis que ceux qui étoient esclaves gémissoient sous la servitude la plus accablante; & que les événemens qui ont détruit la liberté des premiers, ont procuré la liberté aux autres.

Ainsi la liberté des Romains n'étoit qu'une

(e) Montesquieu. Esprit des Loix; vol. 1. Liv. II, Ch. XIX.

calamité de plus pour les provinces gouvernées par eux, & quoi qu'on ait pu dire en parlant des citoyens de Rome, *qu'ils ont été les membres les plus libres de toute ſociété civile dans le monde connu*, on peut ajouter, en parlant des *Sujets* de Rome, *qu'ils ont été les eſclaves les plus eſclaves du monde connu.* Il eſt bien ſingulier que ce même peuple autrefois le plus libre de la terre, mais en même tems le plus vaillant & le plus tyrannique, ſoit devenu enfin un peuple d'eſclaves les plus vils & les plus mépriſables qui ayent jamais exiſté.

Pour avancer, par une marche ſûre, dans cette diſcuſſion, j'ai poſé un principe dont j'ai tiré des conſéquences qui me ſemblent inconteſtables. Mon deſſein a été qu'on en fît l'application à la grande queſtion qui s'eſt élevée entre l'Angleterre & ſes Colonies, & qui a occaſionné la guerre actuelle.

Il eſt impoſſible que mes lecteurs n'aient pas déjà fait cette application. Mais s'ils perſiſtent à croire que les prétentions de la Grande-Bretagne peuvent ſe concilier avec les principes d'une vraie liberté & d'un Gouvernement légitime ; j'ai bien peur que tout ce que je pourrai ajouter ne détruiſe pas en eux cette prévention. Cependant j'attends de leur honnêteté qu'ils auront la patience de me ſuivre juſqu'au bout.

Quoique mon opinion ſoit fixée d'après des raiſons qui me paroiſſent bien claires & bien

satisfaisantes, je ne prétends point maîtriser celle d'autrui. On me trouvera au contraire fort accommodant. Nous avons contracté une si longue habitude de parler des Colonies comme de *nos* Colonies : de les considérer comme nous étant subordonnées : & de regarder leur existence en Amérique comme un bien qui nous est propre & particulier, qu'il n'est pas étonnant qu'une nouvelle doctrine sur ce point ait allarmé les préjugés d'un grand nombre de personnes. Le dernier d'entre nous est flatté de penser qu'il a un corps de sujets en Amérique, & très-disposé à s'offenser qu'on lui conteste le droit de leur donner des loix ; quoique peut-être il ne sache pas de quelle couleur sont ses prétendus sujets, ni quelle langue ils parlent. Tels sont les préjugés naturels de notre pays. Mais le tems approche où l'on en sentira l'extravagance, & où cette sotte vanité fera place à des sentimens plus raisonnables.

Avant d'aller plus loin, il est bon d'observer que je n'ai voulu traiter cette question que par les principes généraux de liberté civile, & non suivant les anciens usages, ou d'après les Chartres accordées aux Colonies. Les Chartres me paroissent fournir des argumens beaucoup plus forts pour eux que contr'eux. Je partirai d'un point bien plus élevé pour faire triompher mon sentiment. Voici comme il faut que la question soit posée

avec les perſonnes qui cherchent de bonne foi la vérité. Ce ne ſont point les exemples du paſſé, les ſtatuts & les Chartres, mais la raiſon, l'équité & les droits de l'humanité qu'il faut conſulter pour connoître l'eſpece de juriſdiction & d'autorité que nous avons ſur les Colonies. Voici une queſtion que juſqu'à préſent aucune puiſſance n'a eu occaſion de diſcuter. Un pays libre envoie dans un monde éloigné des Colonies, qui foibles & pauvres dans leur origine, s'élevent inſenſiblement, & appuyées ſur une légiſlation libre qu'elles ſe ſont faites elles mêmes, parviennent à un point de propriété & de puiſſance qui probablement leur donnera bientôt la ſupériorité ſur la Métropole. C'eſt un événement nouveau dans l'hiſtoire du genre humain & dont l'Angleterre ſeule offre l'exemple. On auroit donc le plus grand tort de vouloir le juger d'après les regles d'une politique étroite & partielle, ou de le conſidérer ſous tout autre aſpect que ſous le grand point de vue général de la raiſon & de la juſtice. Les perſonnes qui porteront dans cet examen un eſprit libre & dégagé de tous les préjugés nationaux, ne tarderont pas à ſentir la force de mes raiſonnemens. Mais hélas! le mal a déjà fait trop de progrès. La querelle ſe vuidera d'une autre maniere; & j'ai bien peur que ce ne ſoit le glaive ſeul qui décide entre les droits de l'Amérique & ceux de la Grande-

Bretagne. Situation affreuſe ! Maudites ſoient les opérations qui l'ont amenées & la guerre qui en eſt la ſuite, ſi elle n'a pour objet que de donner à l'injuſtice l'appui de la violence ! Cependant il eſt encore poſſible de revenir ſur le paſſé. Le reſpect que nous devons à notre Souverain nous fait un devoir de compter ſur ſon deſir d'arrêter l'effuſion du ſang, & de procurer la proſpérité de toutes les parties de l'empire dont il eſt le Chef. J'oſe donc eſperer que mes obſervations ne viendront pas trop tard. C'eſt dans cette confiance que je vais examiner ſous différens points de vue la nature de la guérre avec l'Amérique: Premierement, la juſtice de cette guerre; 2.° Si elle eſt dans les principes de la conſtitution. 3°. Qu'elle en eſt la politique & l'humanité. 4.° Ce qui en réſultera pour l'honneur du Royaume, & enfin la probabilité du ſuccès.

Le plus ſûr moyen de ſavoir ſi la guerre avec les Colonies eſt fondée en juſtice, c'eſt de déterminer quelle eſt ſur elles l'autorité dont le maintien doit être l'objet de la guerre. Un éclairciſſement auſſi eſſentiel ne peut ſe puiſer dans de meilleures ſources que dans les termes de l'Acte du Parlement qui définit cette autorité. » Cet Acte déclare que le Royaume a & doit avoir le pouvoir de faire des loix & des ſtatuts pour lier les Colonies & le peuple d'Amérique dans tous les cas quelconques ! « Quel pouvoir effrayant ! Je défie qu'on puiſſe définir la ſervitude en termes

plus clairs & plus précis. C'eſt déclarer que nous avons le droit de faire des Colonies tout ce que nous jugeons à propos. Je ne perdrai pas mon tems à réfuter une ſi abſurde prétention par les raiſonnemens que j'ai déjà faits. Il eſt des choſes qui ſe ſentent & qui ne s'expriment point. Le lecteur à qui ce ſimple expoſé ne ſuffiroit pas, ne gagneroit rien à ſuivre mes réflexions.

Peut-être certaines gens voudront-ils qu'on adouciſſe ces explications & qu'on ſe borne à dire : » que les légiſlations unies de l'Angleterre & de l'Ecoſſe ont de droit le pouvoir de taxer les Colonies, & une ſuprématie de légiſlation ſur l'Amérique «. Mais cela revient au même. Ou cette phraſe ne veut rien dire, ou elle ſignifie que les propriétés & la légiſlation des Colonies ſont & doivent être abſolument à la diſcrétion de la Grande-Bretagne. La nature de la choſe n'admet point de modification. Les Colonies ne peuvent jamais être reconnues pour juges du dégré auquel dans ce cas doit s'étendre ſur elles cette autorité. Ce ſeroit la détruire entierement. Si quelque portion de leurs propriétés eſt à notre diſcrétion, le reſte doit l'être pareillement. Si nous avons un droit quelconque de nous mêler de leur légiſlation intérieure, nous avons le droit de le faire autant que nous le jugerons à propos. Il eſt évident qu'un pareil droit ne laiſſe aux Colonies aucune choſe qu'elles puiſſent dire *leur être propre*. Et qui eſt-ce qui peut donner à un peuple une telle ſuprématie

ſur un autre peuple ? J'ai déjà éxaminé les principales réponſes que l'on peut faire à cette queſtion. Mais il ne ſera pas hors de propos d'en rappeller ici quelques-unes.

On a avancé qu'il falloit bien que ce droit exiſtât quelque part pour conſerver l'unité de l'Empire Britannique.

Dans tous les tems on a mis en avant de pareilles raiſons pour juſtifier la tyrannie. Dans la Religion elles ont enfanté une foule de perſécutions oppreſſives & d'hiérarchies deſpotiques. Chacun ſait que dans la communion Romaine entr'autres, c'eſt du prétexte de conſerver l'unité de l'Egliſe que le Pontife de Rome s'autoriſe pour prendre le titre & la puiſſance de Chef ſuprême de l'Egliſe chrétienne ſur la terre. Relativement à l'Empire Britannique, rien ne peut être plus funeſte que de vouloir maintenir ſon unité par l'établiſſement d'une telle prétention. Ce moyen d'unité comme tous ceux qu'on a employés dans la Religion, ne peut produire que la diſcorde & tous les maux qu'elle entraîne. La vérité eſt qu'une relation commune à un chef chargé de la puiſſance exécutrice ſuprême, un échange de bons offices, de liens, d'intérêt & d'affection, des aſſociations enfin, ſuffiſent pour donner à l'Empire Britannique toute l'unité qui lui eſt néceſſaire. Mais ſi pour maintenir l'unité de cet Empire, il faut qu'une moitié ſoit miſe dans les fers de l'autre, au nom de Dieu préſervons le d'une pareille unité.

La ſuite au N.° XIII.

Avis

Suite des observations du Docteur Price sur la nature de la liberté civile, &c.

ON a beaucoup parlé de la supériorité de l'Empire Britannique. Mais d'où nous est dérivée cette supériorité ? Est-ce de nos richesses? Elles n'ont jamais donné une dignité réelle. Au contraire ses effets ont toujours été l'avilissement, l'ivresse & la corruption. Est-ce du nombre des habitans des îles Britanniques ? Les Colonies en auront bien-tôt autant que nous. Est-ce de nos connoissances & de nos vertus ? Les Américains sont probablement aussi éclairés & plus vertueux ; & il y a parmi eux des noms qui peuvent aller de pair avec ceux de nos plus renommés philosophes ou politiques.

Mais nous sommes la mere patrie. Paroles magiques qui ont égaré & fasciné notre entendement ! Les Anglois sont venus de l'Allemagne ; cela donne-t-il aux Etats d'Allemagne le droit de nous taxer. Tant que les enfans n'ont rien en propre & qu'ils sont incapables de se conduire eux-mêmes, l'auteur de la nature en a confié la garde à leurs parens : il les a soumis à leur autorité absolue. Mais il est une époque à laquelle ayant acquis des propriétés & la faculté de juger eux-mêmes ils deviennent des agens indépendans, & alors l'autorité de leurs parens cesse & il n'existe

plus pour eux que l'obligation du respect & de la considération dûs à des bienfaiteurs. Si nous supposons donc que l'ordre de la nature en établissant la relation entre les peres & les enfans, ait été la regle de notre conduite avec les Colonies, nous aurions dû nous relâcher graduellement de nos prétentions, à mesure qu'elles prenoient croissance. Mais comme des parens insensés, nous avons fait tout le contraire; & dans le tems même où nous devions le plus adoucir le poids de notre autorité, nous l'avons portée à son plus haut point, & nous l'avons exercée avec la plus grande rigueur. Est-il étonnant que les Américains aient regimbé contre l'aiguillon, & qu'ils nous aient forcé de comprendre qu'ils ne sont plus des enfans?

» Mais, dit on, nous avons protegé les Colonies & nous avons contracté d'immenses dettes à leur occasion «. J'ai déjà répondu complettement à cette objection. Qui est-ce qui osera dire que, dans tout ce que nous avons fait, nous n'avons pas plus pensé à notre intérêt (*a*) qu'au leur? Mais supposons

(*a*) Ceci est particulierement vrai des gratifications accordées sur quelques productions d'Amérique telles que la poix, le goudron, l'indigo, &c; lorsqu'elles sont importées dans la Grande-Bretagne : car on sait très-bien que le motif qui les a fait accorder étoit d'acheter à meilleur marché des Colonies, & en retour de nos Manufactures ces articles que nous avions coutume de ti-

le contraire : voici une queſtion à laquelle je déſire qu'on réponde. Les Colonies n'ont elles rien fait pour nous ? N'a-t on tiré d'elles aucune compenſation pour la protection qu'elles ont reçue ? Ne nous ont-elles pas aidés à payer nos taxes, à nourrir nos pauvres & à ſupporter le fardeau de nos dettes en prenant de nous au prix qu'il nous a plû d'y mettre, toutes les choſes que nous pouvions leur fournir ? N'eſt-ce pas pour notre propre avantage qu'elles ſe ſont ſoumiſes à une infinité de reſtrictions dans l'acquiſition des propriétés ? Faut-il encore qu'elles nous abandonnent ces propriétés ? Leur commerce excluſif avec nous n'a-t-il pas été pendant un grand nombre d'années une des principales

---

rer de Ruſſie & des autres pays étrangers. Et ce motif eſt même exprimé dans le préambule des loix qui accordent ces gratifications. Il eſt donc étrange que le Docteur Tucker & d'autres ayent tant inſiſté ſur ces gratifications comme étant des graces & des faveurs pour les Colonies. Mais il eſt encore plus étrange qu'on ait préſenté, ſous le même jour, les compenſations qui leur ont été accordées pour nous avoir ſécourus pendant la derniere guerre, pour avoir fait à cette occaſion des efforts bien ſuperieurs à ce qu'on pouvoit raiſonnablement attendre de leur ſituation ; enfin, qu'on ait mis ſur la même ligne les ſommes que nous avons dépenſées pour entretenir chez eux des troupes *ſans leur conſentement* & contre leur gré. Voyez l'Ouvrage intitulé : *Les droits de la Grande-Bretagne defendus contre les prétentions de l'Amérique.*

ſources de la richeſſe & de la proſpérité de notre nation ? Dans toutes nos guerres les Américains n'ont-ils pas toujours combattu à nos côtés & contribué infiniment à nos ſuccès? Perſonne n'ignore que dans la derniere guerre entr'autres, ils ſe ſont conſidérablement endettés, & que le Parlement a jugé qu'il étoit néceſſaire de leur accorder tous les ans d'aſſez fortes ſommes pour les indemniſer de l'aſſiſtance qu'ils nous prétoient avec un zele qui ſurpaſſoit leurs forces ; & ces généreux efforts ils les auroient continués pendant un grand nombre d'années, peut être même pour toujours. Enfin ſi l'on dreſſoit un état exact des obligations réciproques, il me paroît fort difficile à dire quel parti ſeroit en reſte avec l'autre. Toutes les fois qu'en *leur demandant* on les a traités comme des *hommes libres*, ils ont conſenti d'aſſez bonne grace à *donner*. Mais quand nos demandes énoncées comme des ordres ſe feront la bayonnette au bout du fuſil, nous ne tirerons d'eux que du ſang.

On ajoute que la terre ſur laquelle ils ſont établis eſt à nous «. Mais comment avons nous acquis cette terre ? Si pour avoir la propriété d'un pays il ſuffit d'en longer les côtes, les Japonnois pourront, quand il leur plaira devenir propriétaires de la Grande-Bretagne. Rien n'eſt plus chimérique qu'une propriété fondée ſur une telle raiſon. Si le pays ſur lequel les Colonies ſe ſont d'abord établies avoit

quelques propriétaires, c'étoient les naturels de l'endroit. C'eſt auſſi d'eux que les Colons ont acheté la plupart de leurs territoires. Ce ſol ainſi acquis a été depuis défriché & cultivé par ces mêmes Colons, qui ſans aucune aſſiſtance de notre part, ont fait d'un déſert aride des campagnes fertiles & agréables. C'eſt donc à un double titre leur propriété, & il n'eſt point de pouvoir ſur terre qui ait le droit de les troubler dans leurs poſſeſſions, ou de leur enlever ſans leur conſentement la moindre partie de leurs productions.

Mais ſuppoſons encore que le ſol fût à nous. Ne s'y ſont-ils pas établis ſur la foi des chartres qui leur ont promis la jouiſſance de tous les droits attachés à la qualité d'Anglois, & les ont autoriſés à ſe taxer & à ſe faire gouverner par des corps légiſlatifs à l'inſtar des nôtres & qu'ils choiſiſſent eux-mêmes ? Ces Chartres leur ont été données par une autorité qui alors a été jugée compétente. Elles ont été revêtues de la ſanction de notre conſentement depuis près d'un ſiecle. Elles ſont devenues un titre ſacré pour nous. Peut-on être ſurpris après cela de la rebellion des Colonies quand elles voient les privileges de leurs Chartres foulés aux pieds, quand elles apprennent que nous préparons des expéditions appuyées ſur la terreur de la famine ou du glaive, pour les aſſujettir à des innovations ?

Mais je renonce volontiers aux argumens

que les Chartres peuvent me fournir. Les Américains tirent leurs droits de plus haut. Il répugne à la raison d'imaginer qu'aucun peuple consente à s'établir dans un pays éloigné avec la condition que la nation dont il se sépare sera à jamais maîtresse des propriétés qu'il pourra acquérir, & qu'elle aura le pouvoir de l'assujettir à telle forme de Gouvernement qu'elle jugera à propos. Et quand il y auroit dans toutes les Chartres des Colonies des stipulations expresses à ce sujet, elles ne seroient pas, selon moi, plus obligatoires pour leurs habitans, que si elles portoient qu'ils iroient nuds ou s'exposeroient volontairement aux attaques des loups & des tigres.

L'état défectueux de la représentation parmi nous a été allegué aussi dans le nombre des preuves du droit que nous avons de taxer l'Amérique. Nous sommes soumis à un Parlement où nous ne sommes pas représentés; en conséquence les Colonies doivent s'y soumettre de même. Quelle étrange maniere de raisonner! C'est dire que nous n'avons pas de liberté & que par conséquent elles ne doivent pas en avoir. Supposons qu'il soit vrai que les Colonies prétendent en effet à une meilleure constitution de Gouvernement & à plus de liberté que nous n'en avons, cela doit-il nous donner de l'humeur? Qui est-ce qui ne voit pas le danger auquel l'Angleterre est exposée? Est-il honnête, parce

que nous ſommes dans un bourbier, de vouloir y entraîner les Américains? Ne devons nous pas plutôt ſouhaiter ardemment qu'il y ait aumoins encore un *pays libre* ſur la terre où nous puiſſions nous réfugier, lorſque la vénalité, le luxe & le vice auront conſommé ici la ruine de la liberté?

Au ſurplus, il eſt de toute fauſſeté que l'Amérique n'ait pas plus de droit d'être exempt de taxation par le Parlement Britannique, que la Grande Bretagne elle-même. Ici tous les francs-tenanciers & bourgeois habitans des Bourgs ſont repréſentés. En Amérique, ni le franc-tenancier, ni aucun autre habitant quelconque, perſonne n'eſt repréſenté. *Ici* les *ſubſides* accordés par la partie repréſentée du Royaume doivent être payés proportionnellement par elle-même; & les loix qu'elle fait pour les *autres*, elle les fait auſſi pour *Elle*. En *Amérique*, les ſubſides que les *Repréſentés* octroieroient, ne ſeroient pas *payés*, mais *reçus* par eux, & les loix qu'ils feroient, n'*obligeroient que les autres*. Enfin la relation d'un pays avec un autre pays, dont les repréſentans ont le pouvoir de le taxer, (& de s'approprier l'argent levé par les taxes) eſt abſolument la même que la relation d'un pays avec un ſeul deſpote, ou avec un corps de deſpotes revêtus d'un pouvoir ſemblable. Dans l'un & l'autre cas, le peuple taxé, & ceux qui le taxent ont des intérêts ſéparés, & l'oppreſſion ne trouve plus de barriere que

dans le courage du peuple taxé, ou dans l'humanité des *taxateurs*. Il eſt vrai qu'il faut renoncer à faire entendre cette vérité à tous ceux qui ne voyent pas une différence eſſentielle entre ces deux cas, je veux dire, entre la poſition d'individu & de claſſes d'hommes, faiſant partie d'une communauté imparfaitement repréſentée dans la légiſlation qui la gouverne, & la poſition d'une communauté entiere dans un monde éloigné, laquelle n'eſt point du tout repréſentée.

Mais tant d'autres ont traité cette queſtion, qu'il ne me reſte plus rien à dire à ce ſujet, je me bornerai donc aux conſidérations ſuivantes.

Le point actuellement en litige entre nous & les Colonies, eſt de ſçavoir ſi, relativement à la légiſlation intérieure, elles ſont obligées de ſe ſoumettre à la juriſdiction de ce royaume, ou bien en d'autres termes, ſi le Parlement Britannique a, ou n'a pas le pouvoir de diſpoſer de leurs propriétés, & de régler leur gouvernement comme il lui plaît? Nous diſons que notre ſuprématie ſur elles eſt fondée ſur des titres, & que c'eſt pour la conſerver que nous avons entrepris la guerre actuelle; c'eſt ce qu'il faut examiner.

Si nous avons actuellement cette ſuprêmatie, aurons-nous également le droit de l'exercer dans tout autre tems? Les Américains compoſent à préſent une nation dont la po-

pulation fait à peu près la moitié de la nôtre. Ils n'étoient dans l'origine qu'un petit nombre de Colons, & les progrès les plus rapides les ont élevés à ce point étonnant de population. Il eſt probable qu'ils continueront de ſe multiplier ainſi, & que dans 50 ou 60 ans, leur population ſera double de la nôtre, & qu'ils formeront un puiſſant empire composé de divers Etats tous égaux ou ſupérieurs à la Grande-Bretag. dans tous les arts, & dans tous les avantages qui peuvent contribuer à la gloire & à la proſpérité des hommes. A cette époque, ſeront-ils toujours tenus de reconnoître cette ſuprématie que nous réclamons aujourd'hui? Y a-t-il quelqu'un qui puiſſe s'en flatter, ou dont l'eſprit ne ſe révolte à l'idée d'un vaſte Continent, d'un corps reſpectable de divers peuples, qui abandonnent tout ce qui ſe trouve chez eux de plus précieux à la direction d'une poignée d'Européens, ſéparés d'eux par une vaſte mer? Ce qui ſeroit déraiſonnable à cette période, pourroit-il être juſte & ſenſé aujourd'hui? — Tirez la ligne ſi vous pouvez, mais il ſe préſente encore une plus grande difficulté.

Je veux croire que la Grande-Bretagne eſt actuellement le ſiege de la liberté & de la vertu, & que ſa légiſlation eſt composée d'un aſſemblage d'hommes inſtruits & indépendans qui gouvernent avec ſageſſe & juſtice. Ne peut-il pas venir un tems où ce ſera tout le contraire: où l'excellente conſtitution de ſon

Gouvernement ſera détruite, ou écraſée ſous le poids des dettes & des taxes ? Pourra-t-elle alors réſiſter à la tentation de tirer des Provinces éloignées un accroiſſement de revenu qui l'aideroit à ſoutenir ſon propre fardeau, lorſque l'influence de la couronne fomentée par le luxe & par la corruption générale des mœurs aura empoiſonné toutes les ames : lorſqu'elle aura abattu les derniers remparts de la liberté, & nous aura rendus un peuple d'eſclaves ſoumis & ſatisfaits de leur ſervitude ; lorſqu'une élection générale ne ſera plus qu'une *enchere de Bourgs*, & lorſque le Parlement, ce grand Conſeil de la Nation, & autrefois le fidele gardien de l'Etat, & la terreur des mauvais Miniſtres, ſera dégénéré en un corps de Sycophantes voués à la ſervitude & à la vénalité, & toujours prêts à ſoutenir toutes ſortes de fauſſes & dangéreuſes meſures : lors qu'il ne ſera plus enfin qu'une Cour de juſtice ordinaire qui n'aura d'autre fonction que d'enrégiſtrer les Edits Royaux ; car tel ſera peut-être quelque jour l'Etat de la Grande-Bretagne ? Je voudrois bien ſavoir en quoi conſiſteront, à cette époque, les obligations des colonies ? Seront-elles encore aſſujeties à une ſoumiſſion indéfinie ? Continueront-elles d'être une dépendance de notre Gouvernement, & de le ſuivre conſtamment dans tous les changemens qu'il pourra éprouver ? Ce ſeroit ſans contredit une condition bien malheureuſe pour des mil-

lions d'hommes libres qui nous valent bien. On me dira peut-être que notre Gouvernement ne ſe conduit que d'après des principes de juſtice, & qu'il n'y a point à craindre une pareille révolution ? Plût à Dieu que cela fût vrai! Mais tiendra-t-on toujours le même langage? Qui eſt-ce qui pourra juger ſi notre Gouvernement eſt équitable ou non ? Qui eſt-ce qui donnera aux Colonies quelque ſureté que tout cela n'arrivera jamais? Pourſuivons: Si nous obtenons ce pouvoir que nous reclamons ſur les légiſlations & ſur les droits intérieurs des Colonies, pourrons-nous, toutes les fois que nous le jugerons à propos, les aſſujetir au pouvoir arbitraire de la Couronne? Je ne dis point que ce fût un changement déſavantageux; car j'ai déjà obſervé que s'il faut qu'un peuple ſe ſoumette à une Puiſſance étrangere qui n'avoit point d'autorité ſur lui, il vaut mieux qu'il dépende d'un ſeul homme que d'une multitude de maîtres. Mais bien des gens ne ſont pas de cet avis, & ces gens-là doivent obſerver que ſi ce changement eſt en effet une calamité, la condition des Colonies ſera alors déplorable.

On a dit, *le Gouvernement le plus parfait eſt celui qui eſt entre les mains du Roi, des Lords & des Communes.* Cela eſt vrai, lorſque les Communes ſont réellement les repréſentans du peuple, & lorſque ce Gouvernement ne s'étend point juſqu'à des peuples ou des communautés éloignées, & qui

ne ſont pas repréſentées. Mais ſi ce Gouvernement eſt le *meilleur* de tous; le Gouvernement d'un ſeul doit être le pire de tous; & toute prétention au droit d'établir un tel Gouvernement parmi un peuple quelconque, doit être injuſte & cruelle. Il eſt évident qu'en réclamant le droit de changer les conſtitutions des Colonies ſelon notre bon plaiſir, nous réclamons ce pouvoir d'un ſeul. C'eſt un pouvoir que nous avons jugé à propos d'exercer dans *une* de nos colonies, & que nous avons tenté d'exercer dans *d'autres*. Le Canada, d'après l'extenſion que l'on vient de donner à ſes limites, eſt un pays preſqu'auſſi grand que la moitié de l'Europe; & avec le tems, il pourra être rempli de ſujets Britanniques. L'acte de Québec rend le Roi de la Grande-Bretagne deſpote ſur tout ce pays. Dans la province de la baye de Maſſachuſſet, on a tenté & commencé la même entrepriſe.

L'acte pour mieux régler le Gouvernement de cette province, paſſé en même tems que l'acte de Québec, donne au Roi le droit de nommer & de révoquer à ſon gré les membres d'une partie de la légiſlation. Il change la maniere de choiſir les Jurés, dans le deſſein de rendre l'autorité du Roi encore plus directe ſur la province, & il lui ôte le pouvoir de convoquer aucunes aſſemblées du peuple ſans le conſentement du Roi. On a mis pareillement les Juges dans la dépendance du Roi pour leur nomination, leurs appointe-

mens & la conſervation de leurs places. Si dans toutes ces opérations nous n'avons pas outrepaſſé les bornes de notre pouvoir, qui peut nous empêcher d'aller plus loin, de caſſer la Chambre des Repréſentans, de détruire tous jugemens par jurés, & d'abandonner ſans nulle réſerve la province à la diſcrétion du Roi ? Ne pourra-t-on pas même établir le papiſme dans la province, comme on l'a déja fait dans le Canada, en laiſſant le Roi le maître de ſoutenir le proteſtantiſme, ainſi qu'il le jugera à propos ? Y a-t-il un Anglois qui, ſi cette cauſe lui étoit propre, n'aimât mieux verſer tout ſon ſang, que de conſentir à des prétentions qui amenent à leur ſuite tant de calamités, & qui détruiſent tout ce qui peut diſtinguer un homme libre d'un eſclave ?

Tout ceci ne démontre-t-il pas que la ſituation des Colonies vis-à-vis de notre Gouvernement, diffère infiniment de celle des corps particuliers de citoyens dans le royaume qui peuvent n'être pas repréſentes ? Parmi nous, il eſt impoſſible que la partie repréſentée ſoumette celle qui ne l'eſt pas à la puiſſance arbitraire, ſans ſe donner les mêmes entraves ; mais dans les Colonies, cela n'eſt pas impoſſible. Nous ſavons que cela a été fait.

Je vais m'occuper à préſent d'examiner la guerre avec les Colonies, d'après les principes de la conſtitution. On ne ceſſe de répéter que *notre grand objet eſt de maintenir*

la constitution en Amérique. Si cela veut dire que nous travaillons à y établir notre propre constitution de Gouvernement, cela est faux; & si cela étoit vrai, ce seroit une injustice. Les Colonies se sont fait des Gouvernemens de leur choix, & dont elles sont contentes; & s'il est sur la terre quelque Puissance qui ait le droit de les changer sans leur consentement, cette même Puissance a pareillement celui de les vendre au Grand Seigneur, si Elle juge à propos. Supposons que les Colonies de la France & de l'Espagne, en vertu de pactes solemnels, ayent joui depuis plus de cent cinquante ans de Gouvernemens libres, sous le régime desquels leur puissance & leur prospérité aient toujours été en croissant, que penserions-nous de ces Royaumes, s'ils vouloient détruire les Gouvernemens de ces Colonies, & y substituer de force celui qui leur est propre? N'applaudirions-nous pas à tous les efforts qu'elles feroient pour repousser une telle injustice? Mais dans la circonstance actuelle, la vérité est que nous ne travaillons pas à maintenir, mais à détruire notre propre constitution en Amérique. L'essence de notre constitution consiste dans son indépendance: il n'y a dans le cas actuel aucune différence entre *réduction* & *destruction*. Or si les Colonies avoient des Gouvernemens entierement semblables au nôtre, vouloir les soumettre à notre Gouvernement, ce seroit vouloir leur

ruine. Un Gouvernement libre perd ſon eſſence du moment qu'il peut être commandé ou changé par une puiſſance quelconque.

Mais j'ai principalement en vue ici les obſervations ſuivantes. Le principe fondamental de notre Gouvernement conſiſte dans le droit du peuple d'octroyer ſon argent. Il eſt fort peu important pour le cas actuel que nous exercions ce droit d'une maniere convenable ou non. Très-certainement nous ne l'exerçons pas convenablement. C'eſt néanmoins le principe ſur lequel eſt fondé notre Gouvernement, comme Gouvernement libre. L'eſprit de la conſtitution nous le donne, & quelqu'imparfait qu'en ſoit l'exercice, nous nous en glorifions comme de notre premier & plus précieux avantage. Ce fut l'atteinte portée à ce droit ſur un point aſſez frivole en lui même, qui produiſit la guerre civile ſous le regne de Charles I. Nos freres d'Amérique ne doivent-ils pas jouir de ce droit auſſi bien que nous ? Les principes de la conſtitution peuvent ils en même tems nous le donner & l'ôter aux Colonies ? Ou bien aurions nous dans l'idée, qu'en donnant au Roi leur argent, nous lui donnerions le nôtre. (a)

(a) Telle eſt à coup ſûr l'opinion des Ecrivains du Miniſtere, puiſqu'un d'entre eux compare notre ſituation actuelle, relativement aux Colonies, à celle des anciens Scythes qui *au retour d'une guerre ſe ſont vûs chaſſés de leurs maiſons par leurs eſclaves.*

Je ne vois qu'une différence entre l'époque de Charles I. & celle de la guerre actuelle avec les Colonies. C'est qu'alors l'infraction de ce droit étoit le fait d'un seul homme, & qu'aujourd'hui elle a pour auteurs plusieurs hommes réunis en corps.

En un mot, c'est une guerre entreprise non-seulement contre les principes de notre propre constitution, mais avec le dessein de détruire d'autres constitutions semblables en Amérique, & de substituer à leur place une force militaire. C'est donc une infraction notoire & révoltante de la constitution.

Cette discussion est sans contredit de la derniere importance, & elle a déjà donné matiere à beaucoup d'écrits pleins de force & de raison. (*a*) Mais je ne veux point négliger un sujet aussi essentiel, uniquement parce qu'il a été traité par d'autres. Peut-être même trouvera-t-on ici quelques observations qui n'avoient pas encore été faites, ou auxquelles on n'avoit pas donné assez d'attention.

On a assez souvent déclaré que l'objet de cette guerre étoit de maintenir la suprématie de l'Angleterre sur les Colonies. J'ai déjà cherché jusqu'à quel point cette suprématie étoit fondée sur la raison, sur la justice, sur les principes de la liberté & sur les droits de

(*a*) Voyez les *Considérations sur les opérations relatives aux Colonies Britanniques, & les deux appels à la justice & aux intérêts du peuple.*

l'humanité

l'humanité. Mettant donc de côté toutes les considérations de cette espece, j'observerai que cette suprématie doit être maintenue où simplement pour elle-même, ou pour quelque intérêt public lié avec elle & en faisant partie. Si c'est pour elle-même, le seul objet de la guerre est l'extension de domination, & son seul motif est la convoitise du pouvoir. Tout Gouvernement, même dans l'intérieur d'un Etat, devient tyrannique, tant qu'il n'est qu'un vain exercice de pouvoir, ou qu'il est poussé plus loin qu'il n'est absolument nécessaire pour maintenir la paix & assurer la tranquillité de l'Etat. C'est ce qu'un excellent Ecrivain, appelle un *Trop gouverné*, & ses effets doivent toujours être d'affoiblir le gouvernement en le rendant méprisable & odieux. Rien n'est plus important que cette observation pour gouverner des Provinces éloignées & concilier des intérêts opposés. Dans ces circonstances il est sur-tout nécessaire de faire un usage moderé du pouvoir pour conserver le pouvoir. Il eût été heureux pour la Grande-Bretagne que ceux qui jusqu'ici ont conduit les affaires se fussent rappellé ce principe, mais notre politique a été toute différente. On a affecté de donner à notre autorité le plus grand éclat dans le tems même où on auroit dû la cacher avec le plus de soin; & par une suite de mesures violentes dont chacune a augmenté la détresse publique, nous avons donné lieu de croire que nous n'avions

d'autre méthode de gouverner que *la force.* Quelle erreur funeste ! Si nous avons pour objet le pouvoir, nous aurions dû mieux connoître les moyens de l'employer, & nos administrateurs auroient dû savoir que des hommes libres se révolteront toujours à la vue d'une épée nue ; & que les affaires compliquées d'un grand Royaume, tenant sous sa dépendance une multitude de communautés éloignées, toutes jalouses de leurs droits & composées de citoyens dont les esprits sont aussi exaltés que les nôtres, demandent à être conduites non-seulement avec beaucoup d'adresse, mais encore avec beaucoup de prudence & de ménagement. On a pris des mesures toutes différentes, & nous sommes maintenant en état d'en apprécier les conséquences.

Les considérations suivantes me portent à croire que la dispute actuelle avec l'Amérique n'est autre chose qu'une dispute de pouvoir (*a*) & dans laquelle on oublie même tous les avantages qui peuvent y être attachés.

Il y a dans le cœur de l'homme un désir du pouvoir, en tant que pouvoir. Or, ce

(*a*) J'ai entendu dire à un Ministre que la guerre est une dispute de *domination* de la part des Colonies comme de la nôtre. Cela est vrai, mais avec cette différence essentielle, c'est que nous combattons pour être les maîtres des autres, au lieu que les Colonies combattent pour n'avoir de maîtres qu'elles-mêmes, ce qui est sans doute le plus noble de tous les avantages.

n'eſt pas un crime de ſuppoſer que la nation en général & le Cabinet en particulier puiſſent être entraînés par cette ſéduction. Quoi de plus flateur que de porter ſa vue par de-là l'Océan Atlantique, & d'y voir dans un pays immenſe une pépiniere d'hommes auxquels nous avons le droit de commander ce qui nous plaît : dont les propriétés ſont à notre diſpoſition ; & qui n'ont d'autre loi que notre volonté ! Avec quelle facilité n'avons nous pas contracté l'habitude de parler d'eux comme de nos ſujets ? N'eſt-ce pas à la mauvaiſe grace qu'ils ont de troubler aujourd'hui un plaiſir ſi piquant : n'eſt-ce pas à la mortification dont leur réſiſtance afflige notre amour propre : bien plus-tôt qu'à aucune injure réelle de leur part qu'il faut attribuer le motif ſecret de notre animoſité contr'eux ? Je voudrois que tous les habitans de ce Royaume fiſſent un examen ſevere de leur conſcience ſur cet article. Peut-être trouveroient-ils qu'ils n'ont pas bien connu le ſentiment qui les animoient : peut-être ſe convaincroient-ils que c'étoit un eſprit de domination bien plus qu'aucun attachement pour le véritable intérêt de ce pays, qui a inſpiré à un ſi grand nombre d'entr'eux l'extravagance cruelle d'aller demander au trône le carnage de leurs freres en Allemagne, ſi ceux-ci ne vouloient point être leurs ſujets ; & d'offrir de ſacrifier leurs fortunes & leurs vies au ſuccès d'un ſi barbare deſſein.

Une autre raiſon qui me feroit croire que cette diſpute n'a d'autre objet que le pouvoir, c'eſt que nos Miniſtres ont ſouvent déclaré que leur intention n'étoit point de tirer un revenu d'Amérique ; & que pluſieurs de ceux qui ſont les plus ardens à prolonger cette querelle, repréſentent le commerce de l'Amérique comme un objet de peu d'importance.

Mais ce qui mérite une attention particuliere, c'eſt qu'il eſt impoſſible de trouver aucun avantage dans cette querelle. On n'en tirera point de revenu, car les provinces de l'Amérique dévaſtées & ruinées ne rendront rien, ou le revenu qu'elles donneront ſera bien au-deſſous des dépenſes qu'entraîneront leur conquête & l'entretien des forces néceſſaires pour tenir ces provinces ſous le joug. On n'en tirera aucun avantage pour le commerce, car c'eſt une folie de croire que ce ſoit un moyen d'élever un commerce floriſſant que de commencer par ruiner nos chalans & leur inſpirer pour nous une averſion qui ne finira jamais. Il eſt donc prouvé que cette guerre ne peut avoir d'autre objet que l'extenſion de pouvoir. Ainſi en trempant nos mains dans le ſang de nos freres, en répandant toutes les eſpeces de calamités parmi des peuples auparavant ſi heureux, nous n'avons d'autre objet que de les forcer de reconnoître notre ſuprématie. Quelle horreur !

Mais il eſt parmi nous des perſonnes qui ſoutiennent cette cauſe par des motifs encore bien plus condamnables. L'orgueil & la

ſoif de la domination ſont des principes déteſtables ſans doute ; mais le reſſentiment aveugle & la ſoif de la vengeance ſont des paſſions infernales, & je crains bien que ces paſſions n'influent beaucoup ſur les meſures que prend aujourd'hui le Gouvernement. On ne peut aſſez s'étonner de l'emportement & de l'animoſité que montrent certaines perſonnes dans leurs déclamations contre les Colonies. En effet, de quel crime les Américains ſe ſont-ils rendus coupables ? Ont-ils traverſé l'Océan pour nous envahir ? Ont-ils tenté de nous arracher le fruit de nos travaux, & de détruire une forme de Gouvernement ſacrée pour nous ? C'eſt à nous plutôt qu'à eux qu'on pourroit faire un pareil reproche. Nous nous ſommes tranſportés dans leurs paiſibles retraites, & nous avons employé nos eſcadres & nos armées à fermer leurs ports, à détruire leur commerce, à ſaiſir leurs effets, & à brûler leurs villes. Laiſſons-les jouir tranquillement de leurs propriétés & de leurs Gouvernemens ; & au lieu de rien craindre de leur part, nous ne recevrons d'eux que des actions de graces & des bénédictions. La vérité eſt que nous comptions ne trouver en eux que de vils poltrons, qui ramperoient baſſement à nos pieds, & ils ont trompé notre attente. Ils ont pris les armes pour leur défenſe, & ils ont repouſſé la force par la force. Ils conteſtent la plénitude de notre pouvoir ſur eux, & veulent être traités comme des Commu-

nautés libres. Voilà ce qui nous a provoqués: voilà ce qui a porté la rage dans le ſein de nos Adminiſtrateurs.

J'eſpere qu'on ne m'imputera point d'avancer que tous ceux qui conſeillent cette guerre ſont animés par les mêmes motifs. Il en eſt, je le ſais, qui n'en ont d'autres que la conſideration de ce qu'ils regardent comme la juſte autorité de l'Angleterre ſur ſes Colonies, & les idées qu'ils ſe ſont formées de l'unité & de l'indiviſibilité de l'Empire Britanique. Ce ſont eux ſur-tout que j'exhorte a bien méditer ſur les réflexions qui ont été le ſujet de la premiere partie de cet Ouvrage. Ils y verront combien il eſt différent de maintenir l'autorité du Gouvernement dans l'intérieur d'un Etat, ou de maintenir l'autorité d'un peuple ſur un autre déjà heureux dans la jouiſſance d'un Gouvernement qu'il s'eſt donné lui-même. Je les invite de plus à conſidérer que le deſir de maintenir l'autorité n'eſt excuſable qu'autant que c'eſt un moyen de remplir quelqu'objet ou d'opérer quelque bien, & qu'avant de ſe réſoudre à livrer un pays aux horreurs de la famine & des incendies, dans la vue de lui faire reconnoître notre autorité, il faut être bien aſſuré qu'il en réſultera de grands avantages non-ſeulement pour nous-mêmes, mais pour le pays que nous voulons conquérir.

Il a déjà été prouvé que nous n'avons aucun profit à tirer de la diſpute actuelle, & cette vérité va paroître encore dans un plus

grand jour. Pour ce qui regarde les Colonies, il eſt je crois aſſez inutile de perdre du tems à faire voir qu'elles n'ont aucun avantage à eſpérer de cette querelle? Cependant on a aſſuré que leur bien-être eſt un des principaux objets de la guerre Plusieurs d'entre nous ſont perſuadés que les Américains ſont plus heureux ſous notre gouvernement que ſous tout autre gouvernement de leur choix; & que leurs libertés ſeront plus en ſûreté quand nous en aurons la garde, que lorſque ce dépôt ſera entre leurs mains. N'eſt-ce pas de notre part une grande complaiſance de nous donner la peine de juger pour eux ce qui eſt plus propre à aſſurer leur félicité? Sans doute rien ne peut être plus honnête, ſi ce n'eſt la réſolution que nous avons formée de les exterminer au cas qu'ils ne veuillent pas ſouſcrire à notre jugement. J'ai ſouvent entendu à ce ſujet les diſcours les plus étranges. Nous employons actuellement de fortes armées pour détruire les loix & les libertés d'Amérique; & cependant il y a des gens qui ne rougiſſent pas de dire que nous nous efforçons de ſoutenir les loix & le Gouvernement de l'Amérique. Nous revendiquons le droit de lever des contributions ſur les peuples de l'Amérique; & pour maintenir ce droit, nous les accablons de toutes les calamités imaginables; & on oſe affirmer que nous n'avons d'autre objet en vue que leur bonheur & leur tranquillité.

Cette digreſſion m'a éloigné un peu du point principal de mon ſujet qui eſt de faire voir tout le tort que nous avons eû de nous engager dans cette diſpute, du côté politique, & les effets pernicieux qui doivent en réſulter.

J'eſpere que les obſervations ſuivantes ne laiſſeront rien à deſirer ſur cette queſtion.

Il y a des objets qui ne peuvent que perdre à être diſcutés. Tels ſont la plupart des points d'autorité & de prérogative. La meilleure politique eſt d'éviter autant qu'il eſt poſſible tout ce qui peut donner lieu de les mettre en queſtions.

Au commencement de ce regne, les Colonies avoient pris l'habitude de reconnoître notre autorité, & de nous en laiſſer autant qu'il étoit de notre intérêt d'en prétendre. Quelquefois même leur complaiſance à cet égard alloit plus loin que nous ne pouvions raiſonnablement l'eſpérer. Elles auroient gardé cette habitude ; & ſi au lieu de leur impoſer de nouvelles charges, & de leur donner de nouvelles entraves, nous nous fuſſions appliqués à faire proſpérer leur commerce, & à leur accorder de nouvelles graces, leur attachement pour nous n'auroit fait que ſe fortifier de plus en plus, leur luxe, & par la même raiſon leur dépendance & notre influence dans leurs aſſemblées (*a*) auroient augmenté au point, qu'avec le tems, ils ſeroient peut-être devenus auſſi corrompus

[*a*] Telle a été notre politique avec l'Irlande ;

que nous; alors il auroit été possible que nous parvinssions à etablir notre autorité sur eux. Mais heureusement pour les Colonies, nous avons pris d'autres mesures. Des actes d'autorité qui les ont allarmés, leur ont donné lieu d'examiner les fondemens de toutes nos prétentions. C'est par là que nous les avons forcés de renoncer aux superfluités du luxe, pour chercher toutes leurs ressources dans eux-mêmes, & la conséquence de cette conduite sera vraisemblablement la ruine de toute notre autorité sur eux, & de tous les avantages qui y sont attachés. Tant il est ordinaire que les gens en place méconnoissent les moyens de maintenir le pouvoir; & que le désir d'étendre la domination est souvent ce qui la détruit. Les hommes sont naturellement disposés à conserver la forme de Gouvernement sous laquelle ils sont nés, & à laquelle ils sont accoutumés depuis leur enfance. Quelque puisse être ce Gouvernement, rien ne peut provoquer à la résistance que l'excès des abus, ou quelques oppressions particulieres & d'une nature différente de celles qu'on avoit tolérées jusqu'alors. Celui qui examinera l'histoire de l'humanité, sera bientôt convaincu, que si on a quelques reproches à faire aux Américains, c'est plutôt d'avoir été trop endurans, qu'inquiets & rébelles.

Nos administrateurs ont toujours appréhendé que, tôt ou tard, nos Colonies ne

---

aussi nous menons le Parlement de ce Royaume comme il nous plaît.

ſecouaſſent le joug de la dépendance. Ces allarmes n'étoient cependant fondées ſur aucun acte, ſur aucune déclaration de la part des Américains. Au contraire, tant que la *paix* a ſubſiſté entr'eux & nous, ils ont toujours déſavoué un tel deſſein; & ils ont conſtamment perſiſté à le déſavouer depuis qu'ils ſont en guerre avec nous. A la vérité je ſuis porté à croire, que même dans ce moment-ci, ils regardent leur indépendance comme un malheur auquel ils appréhendent d'être forcés de ſe ſoumettre d'eux-mêmes, pour ſe ſouſtraire à une plus grande calamité. Quoiqu'il en ſoit, l'inquiétude dont j'ai parlé étoit naturelle, c'étoit en quelque ſorte un aveu ſecret de nos Miniſtres, que le joug impoſé aux Colonies étoit trop péſant pour qu'on pût eſpérer qu'ils le ſupporteroient toujours. Dans ces circonſtances, on auroit dû prendre toutes les précautions poſſibles pour éviter de leur donner aucun ſujet de mécontentement, & pour les maintenir dans la ſoumiſſion, nous aurions dû ſuivre bien exactement dans notre conduite avec eux la ligne à laquelle nous les avions accoutumés, ou du moins ne nous en écarter qu'avec la plus grande circonſpection, & ſurtout en évitant de porter aucune atteinte directe à leurs propriétés & à leurs légiſlations. Il ne faut point douter que la différence d'intérêts de tant d'Etats répandus ſur un vaſte Continent, n'eût donné à notre prudence & à notre modération les moyens de les tenir pour jamais dans notre

dépendance. Mais comment avons-nous agi? Il est trop évident, qu'au lieu de procéder avec cette politique raisonnable & prévoyante, qui dans cette circonstance étoit absolument nécessaire, toute notre conduite n'a été qu'une suite d'actes de rigueur & de rétractations, de violence & de concessions d'erreurs, de foiblesse & d'inconséquences.

Dans la sixieme année du regne de George second, il fut passé un acte pour imposer certains droits sur toutes les liqueurs fortes, melasses & sucres, venant de l'étranger, & importés dans les plantations. Les droits créés par cet acte, ont été *donnés & octroyés* au Roi par le Parlement. C'est le premier acte *Américain*, dans lequel on ait employé ces termes. Cependant comme l'acte paroissoit n'être autre chose qu'un réglement de commerce, les Colonies s'y sont soumises, & l'Angleterre a retiré d'Elles, par ce moyen, un petit revenu direct. Dans la quatrieme année du regne actuel, en 1764, on fit plusieurs changemens à cet acte, avec le dessein visible de lever un revenu en Amérique. Cette opération allarma les Colonies, & produisit des mécontentemens & des remontrances qui auroient dû convaincre ceux qui sont aujourd'hui à la tête des affaires que le sol Américain étoit encore peu affermi, & qu'il falloit y marcher avec circonspection. Il est pourtant à croire, qu'avec le tems, les Américains se seroient soumis paisiblement à payer ces droits puisqu'ils ne pouvoient envisager l'acte

en queſtion que comme l'exercice d'un pouvoir contre lequel à cette époque, ils ne paroiſſoient pas beaucoup diſpoſés à élever des conteſtations ; je veux dire le pouvoir de les taxer *extérieurement* ; Mais avant qu'ils euſſent le tems de reprendre leur ſang froid, on leur porta un nouveau coup plus ſenſible que le premier : on paſſa *l'acte du timbre.* Celui-ci manifeſtant une tentative de taxer les Américains *intérieurement*, & étant une attaque directe contre leurs poſſeſſions, de la part d'un pouvoir, qui ſe prétendoit abſolu, qui cherchoit à ſe ſoulager en les chargeant de ſon fardeau, & auquel il n'étoit pas poſſible de fixer aucunes bornes, un furieux eſprit de mécontentement ſe communiqua ſoudain d'un bout de leur Continent à l'autre. Le Gouvernement recula, parce qu'il craignoit des ſuites fâcheuſes ; & à la ſuite d'un changement dans le Miniſtere, le Parlement révoqua *l'acte du timbre*, ſans exiger des Américains aucune ſorte de reconnoiſſance de ſon autorité, & ſans faire autre choſe pour le maintien de ſa dignité, que de ſoutenir dans une loi interprétative, qu'il avoit plein pouvoir & autorité de faire des loix obligatoires pour les Américains dans tous les cas quelconques.

La paix ſe rétablit donc, & ſi on n'avoit pas fait de nouvelles tentatives de la même eſpece, il eſt hors de doute, que les Américains nous auroient laiſſé jouir tranquillement, comme l'ont fait les Irlandois, de notre loi interprétative. Ils auroient repris leur an-

cienne habitude de ſoumiſſion; & notre liaiſon avec eux auroit continué d'être une ſource de proſpérité & de gloire pour nous. Mais bientôt l'eſprit de deſpotiſme & de cupidité toujours aveugle & turbulent, éclata de nouveau dans nos Conſeils; on reprit l'idée de lever un revenu ſur l'Amérique, par une taxation parlementaire, & environ un an ſeulement après la révocation de *l'acte du timbre*, lorſque tout étoit en paix, on paſſa un troiſieme acte pour impoſer des droits payables en Amérique ſur le thé, le papier, le verre, les couleurs de peintre, &c. Ce dernier acte, ainſi qu'on devoit s'y attendre, ranima l'ancienne fermentation, & l'empire ſe vit menacé une ſeconde fois d'éprouver les ſecouſſes les plus dangereuſes. Le Gouvernement recula encore, & le Parlement, après un autre changement dans le Miniſtere, révoqua ces droits incendiaires, *excepté* celui ſur le thé. Cette exception fut faite pour conſerver l'apparence au moins de la dignité parlementaire. Mais au fond c'étoit ſacrifier la ſûreté à la vanité, & c'étoit laiſſer dans la plaie un eſquile capable de produire la gangrenne. Cependant ce relâchement de la part du Gouvernement remplit pendant quelque tems l'objet qu'on avoit en vue. On renoua le Commerce avec les Colonies, & elles ne refuſerent aucun autre article, que ce thé que nous avions excepté dans notre révocation. Les choſes ſeroient reſtées dans cet état, & peut-être le thé lui-même auroit-il été admis à la fin

dans les Colonies, si le mauvais génie de la Grande-Bretagne ne lui eût fait chercher un nouveau moyen de dompter la résistance de l'Amérique.

La Compagnie des Indes Orientales s'étant vue réduite à une position assez embarrassante, en partie parce qu'elle avoit perdu le marché *Américain* pour son thé, on forma le projet de la secourir, en essayant de lui faire retrouver ce marché. Il fut passé un acte pour autoriser la Compagnie à transporter son thé en Amérique, franc & quitte de tous droits, en l'assujettissant seulement à un impôt de trois deniers par livre, payable en Amérique. Par cet expédient la Compagnie se voyoit en état de donner cette denrée à un prix fort médiocre; & l'on croyoit fermement que les Colonies séduites par cet appât, consentiroient enfin à en acheter; on se flattoit de donner de la réalité au titre qu'on s'étoit assuré pour les taxer encore à l'avenir, & en même tems on espéroit relever les affaires de la Compagnie. On équippa donc des vaisseaux pour l'Amérique, avec de fortes cargaisons de thé; mais le piege étoit trop grossier pour n'être pas vu d'abord par les Colonies, qui se garderent bien de s'y laisser prendre.

Elles refuserent le thé à Boston: quelques personnes travesties l'ensevelirent dans la mer. Si le Gouverneur, dans cette circonstance, se fût contenté d'éxiger de la province la réparation du dommage, il n'y a point de doute

qu'elle n'eût été accordée, ou bien si on se fût borné, pour la punition, à bloquer le port & arrêter le commerce de Boston jusqu'à ce que la réparation eût été effectuée, peut-être la province s'y fût-elle soumise, & alors on auroit assez gagné pour sauver l'honneur de la nation. Mais la Grande-Bretagne s'étant conduite jusqu'à ce moment contre toutes les regles de la prudence, étoit-il probable qu'elle mît aucun frein à son ressentiment dans une pareille circonstance ? A l'Acte parlementaire pour blocquer le port de Boston on ajouta un autre Acte qui détruisoit le gouvernement dont jouissoit la province en vertu de sa Chartre ; un Acte qui enlevoit a la jurisdiction de la province les personnes coupables de meurtre dans de certains cas particuliers, c'est-à dire les gens attachés au service du Roi, qui dans la suppression d'une émeute auroient commis quelque meurtre ; & enfin l'Acte de Quebec. On envoya en même tems un corps de troupes considérable à Boston pour faire effectuer ces nouvelles loix.

Tous ceux qui avoient quelque idée du caractere des Colons, prévirent que l'effet de tous ces traits de vengeance rapidement accumulés, seroit infailliblement, non de les intimider, mais de les aigrir encore davantage & de les pousser à une révolte générale. Mais nos Ministres en jugeoient autrement. Ils croyoient que les mécontents dans la Colonie de Massachusett ne formoient qu'un parti peu considérable, ayant seulement quel-

ques hommes factieux à leur tête : que le plus grand nombre des habitans se rangeroit du côté du Gouvernement dès qu'ils verroient arriver chez eux des forces capables de les soutenir : qu'en tout cas les Colonies en général ne feroient jamais cause commune avec cette province ; & que quelques mois seulement suffiroient pour ramener l'ordre, la tranquilité & la soumission. Toutes ces conjectures ont été démenties par les événemens.

Lorsque les loix, dont je viens de parler, furent mises à exécution, une confusion générale se répandit dans toute la province. Ses Cours de Justice furent fermées & tous les liens de son Gouvernement furent brisés. Le Commandant en chef se vit obligé de se fortifier dans Boston ; & aussi-tôt les autres Colonies résolurent de faire cause commune avec celle de Massachusett.

Une preuve que nos Ministres étoient bien mal informés, c'est l'extrême surprise que tout cela leur causa. Ils furent saisis d'épouvante & firent un nouvel effort pour retrogader encore une fois. Mais quel effort, & n'est-ce pas le plus odieux moyen qu'on eût jamais pû imaginer? Ce fut d'envoyer aux Colonies une proposition appellée conciliatoire, qui portoit en substance, que le Parlement s'abstiendroit de taxer celles qui, en se taxant elles-mêmes, leveroient les sommes qu'on leur demanderoit. La postérité aura de la peine à croire que cette proposition ait pû être regardée
comme

conciliatoire. En effet, c'étoit dire aux Colonies : » si vous voulez vous taxer vous-mêmes par notre ordre, nous nous épargnerons la peine de vous taxer «. Elles reçurent cette offre comme une insulte & la rejetterent avec dédain.

Dans le tems qu'on envoya cette belle proposition en Amérique, les hostilités ouvertes n'étoient pas encore commencées. Nos Ministres croyoient qu'il leur restoit dans l'épée une ressource avec laquelle ils pourroient terminer toutes disputes, quand ils le voudroient. Ils ne regardoient le peuple de la Nouvelle Angleterre que comme une vile populace qu'on pourroit dompter en peu de tems & réduire à l'obéissance. Ils se flatterent même que quelques milliers d'hommes de notre armée pourroient traverser librement toute l'Amérique, & rétablir la tranquillité par tout où il se montreroient. Dans cette persuasion nos Ministres ne craignirent point de pousser la province de la Baie de Massachussett à la rébellion, en ordonnant aux troupes de s'emparer des provisions des habitans & de se saisir de quelques uns de leurs Chefs. La tentative en fut faite ; mais le peuple prit aussitôt les armes & repoussa l'attaque. Une partie considérable de l'élite de l'armée Britannique fut détruite. Quelques-uns de nos plus habiles Généraux & nos meilleures troupes se trouvent maintenant honteusement & misérablement

emprisonnés (*a*) à Boston. Nous voilà engagés dans une horrible guerre civile, les liens fraternels sont rompus, & l'Empire est en combustion.

Peut-on réfléchir de sang froid à la politique qui nous a conduits à ces extrémités? Le ciel a-t-il jamais puni plus séverement les vices d'un peuple qu'en frappant d'aveuglement ceux qui le gouvernent? Que notre bonheur seroit grand, si nous pouvions reprendre la politique des derniers règnes! Mais ces jours heureux ne sont plus. Je jetterai cependant un coup-d'œil sur ce tems passé, & je comparerai le terrein que nous avons quitté avec celui où nous sommes actuellement. Cet examen fera naître sans doute de profonds regrets; mais je m'y vois engagé par une autre raison, c'est qu'il forme une partie nécessaire de mon plan.

Sous les derniers regnes, nos Colonies, oubliant tous les avantages qu'elles auroient pû se procurer en commerçant avec les nations étrangeres, consentoient à n'envoyer qu'à nous tout ce qu'il étoit de notre intérêt de recevoir d'elles, & à recevoir uniquement de nous tout ce qu'il étoit de notre intérêt de leur envoyer. Elles n'avoient point usé du droit

---

[a] Cet ouvrage politique a paru à Londres au commencement de l'année 1776 avant l'évacuation de Boston qui a eu lieu le 17 Mars.

qu'elles avoient de faire des loix somptuaires, & elles s'exposoient à tous les maux qu'entraîne l'accroissement du luxe, parce que nous trouvions notre profit à leur vendre les articles de cette nature. Le fer dont la Providence avoit gratifié leur sol, ne leur étoit d'aucun usage. On les avoit obligés, par des loix auxquelles elles avoient acquiescés, à le transporter en Angleterre, afin de procurer de l'occupation, & par conséquent de la subsistance, à une portion de nos peuples, qui façonnoient ce même métal en clous, socs, aissieux, &c. pour le leur revendre ainsi manufacturé.

Sur plusieurs articles il n'étoit pas permis à une Colonie de fournir à une Colonie voisine des marchandises qui pouvoient y être envoyés de la Métropole. La condescendance des Colonies s'étoit étendue encore plus loin. Elles souffroient que nous fussions les maîtres d'une partie de leur législation. En reconnoissant pour leur Souverain un Roi qui demeuroit au milieu de nous & sur lequel nous avions seuls de l'influence, elles nous avoient donné une voie négative dans la confection de toutes leurs loix. En permettant qu'on interjettât appel chez nous dans leurs causes civiles, elles nous avoient abandonnés pareillement la décision définitive dans toutes les causes de cette nature qui se présentoient chez elles. En un mot, elles nous laissoient toutes les especes de pouvoirs que nous pou-

vions désirer, excepté celui de les taxer & de nous mêler de leur législation intérieure. Encore à l'égard de ces deux points, elles ont souffert des choses qui nous assuroient une autorité assez considérable sur elles. En achetant nos marchandises, elles payoient nos taxes, & en nous laissant regler leur commerce de la maniere que nous jugions la plus avantageuse pour nous, elles enrichissoient nos marchands & nous aidoient à supporter le fardeau toujours croissant de nos dettes. Elles avoient combattu avec nous. Elles se glorifioient de nous être unies. Tous leurs profits venoient en Angleterre comme à leur centre; & elles parloient toujours de la Grande-Bretagne comme de leur patrie.

Tel étoit l'état des choses. Quelle est leur situation aujourd'hui ?

Non contents d'un dégré de pouvoir suffisant pour satisfaire une ambition raisonnable, nous avons entrepris de l'étendre. Non contents de retirer des Colonies un revenu considérable *indirectement*, nous avons voulu nous en procurer un *directement* ; & pour gagner par ce moyen une bagatelle, nous avons jugé à propos de hazarder des millions que nous avions acquis par la paisible voye du commerce. Politique pitoyable ! Quel fléau qu'un Gouvernement conduit de la sorte ? Si nous n'avions jamais quitté notre ancien terrein ; si nous avions cultivé & favorisé l'Amérique dans des vues de commerce, au

lieu de la regarder comme un pays que nous avions droit de gouverner ; si en peuple sage & généreux nous nous fussions réjouis de voir une multitude d'Etats libres, tous issus du nôtre & jouissant tous de législations indépendantes comme la nôtre ; si nous avions cherché à les unir à nous uniquement par les liens de l'amitié & de l'intérêt, & que nous nous fussions contentés d'un pouvoir moderé, que nous aurions pû rendre durable en les traitant avec douceur & avec ménagement, en leur servant d'arbitres dans leurs différends, en les aidant à perfectionner la liberté de leur propre gouvernement & en les protegeant, comme leur boulevard commun contre les entreprises des ennemis étrangers : si, dis-je, telles eussent été notre politique & notre conduite ; il n'étoit rien de grand, rien d'heureux, à quoi nous n'eussions pû nous attendre. L'accroissement de leurs forces auroit opéré celui des nôtres. Notre commerce avec elles, en s'étendant par la suite de plus en plus, auroit pû ajouter à notre revenu un excédant qui étant appliqué invariablement au remboursement graduel de la dette nationale, nous auroit garantis de la ruine dont nous sommes menacés aujourd'hui par cette même dette. La liberté de l'Amérique auroit pû préserver la nôtre, & sous l'administration d'un Roi patriote ou d'un sage Ministere, elle auroit aidé à remettre en vigueur notre constitution presque anéantie,

Peut-être, avec le tems, feroit-on parvenu auffi à fentir la néceffité de veiller foigneufement fur l'accroiffement fatal de notre papier de crédit. Par ce moyen nous aurions pû rétablir nos affaires; & étant unis avec nos Colonies, nous aurions été en état de faire face à toute puiffance ennemie quelconque; & nous nous ferions elevés à un degré d'honneur & de dignité, dont il n'y auroit jamais eû d'exemple dans l'univers. — Mais je m'écarte de mon fujet. Il y a toute apparence que nos Colonies feront perdues pour nous. Leur amitié eft changée en haine, & leur refpect pour notre Gouvernement en reffentiment & en horreur. On verra plus en détail les calamités qui réfultent de cette fituation des chofes, & mes obfervations vont fe vérifier fi on fait attention aux faits que je vais rapporter.

Nos Colonies Américaines, particulierement celles du Nord, étoient arrivées à cet heureux état de fociété, à ce point de civilifation également éloigné de leur premiere rudeffe & du dernier période de raffinement & de corruption. Il y a cette différence entre les anciens pays & les Colonies : c'eft que les Métropoles font compofées ordinairement de trois claffes d'habitans : la Nobleffe, les propriétaires & les journaliers. Les Colonies confiftent uniquement dans un corps de Planteurs ou propriétaires (*a*) cultivateurs, tous

[*a*] Il faut excepter les Negres dans les Colonies

indépendants & tous presque d'égale condition. En conséquence, étant placés dans un pays d'une étendue pour ainsi dire sans bornes, ils se procurent les moyens de subsistance sans difficulté, & les crimes sont si rares chez eux, qu'on n'y entend presque jamais parler d'exécution. (a) Ces circonstances sont si favorables à la population, que dans quelques unes des Colonies le nombre des habitans se double en quinze ans; dans d'autres, en dix-huit ans; & dans toutes, prises ensemble, en vingt-cinq ans. Voilà, sans doute, un accroissement dont il n'y avoit jamais eû d'exemple. C'est une preuve incontestable que ces Colons vivent avec de l'aisance & qu'on y est exempt de ces soins & de ces maladies qui dépeuplent & ravagent les Etats où regne le luxe.

Le commerce des Colonies s'est accru suivant la proportion de leur population, mais plus rapidement à mesure que le luxe s'y est

---

méridionales, lesquels, dans les conjonctures actuelles, ne tarderont point ou à s'éteindre ou à devenir des hommes libres. Ce n'est point aux Colonies du Continent qu'on peut s'en prendre de ce qu'elles renferment un si grand nombre de ces mortels infortunés. Elles ont fait des loix pour en défendre l'importation; mais ces loix ont toujours été rejettées par notre Gouvernement, parce qu'elles auroient fait du tort à notre traite de Negres.

[a] Je sais que dans la Province de la baie de Massachussett il n'y a eu qu'une seule exécution depuis dix-huit ans.

introduit. En 1723, les exportations des Royaumes Britanniques pour la Pensylvanie se montoient à 16,000 l. En 1742, elles alloient à 75,295 l. En 1757, elles ont augmenté jusqu'à 268,426 l. Et en 1773, jusqu'à un demi-million de l. sterl.

Les exportations des Royaumes Britanniques pour toutes les Colonies ensemble, en 1744 formoient une somme de 640,114 l. En 1758, elles étoient montées à 1,832,948 l. Et en 1773, à trois millions. (*a*) Et il est probable que sans les troubles survenus dans les Colonies depuis l'année 1764, notre commerce avec elles auroit été en 1774, le double de ce qu'il a été en 1773, & que dans quelques années d'ici il n'auroit plus été possible à nos trois Royaumes, quoique si remplis de manufactures, de suffire aux demandes des Américains.

Il faut encore considerer que ce n'étoit pas seulement un commerce qui augmentoit de jour en jour, mais un commerce dans lequel nous n'avions point de rivaux, un commerce sûr, permanent & à l'abri de toute

---

[*a*] M. Burke, dans son excellent & admirable Discours, à l'appui de ses propositions pour une réconciliation avec les Colonies, p. 9, &c. a démontré que notre commerce avec les Colonies, y compris celui de l'Afrique & des Indes Occidentales, étoit, en 1772, presqu'égal au commerce que nous faisions avec l'Univers entier au commencement du siecle actuel.

interruption, & qui, par les vaiſſeaux qu'il employoit & les munitions navales qu'il fourniſſoit, contribuoit conſidérablement à ſoutenir cette marine dans laquelle conſiſtent nos principales forces nationales. Enviſagé ſous ce point de vue, c'étoit un objet d'une importance inexprimable, mais il paroîtra encore bien plus important ſi nous l'examinons par rapport à ſes connexions & à ſes dépendances. On ſait, à n'en pas douter, que ſans ce commerce, celui que nous faiſons avec l'Afrique & les Indes Occidentales ne ſauroit ſubſiſter. Enfin, il eſt inconteſtable que notre commerce de l'Amérique a été l'une des principales ſources de notre opulence & de notre ſplendeur; & que c'eſt à lui que nous avons été redevables, en grande partie, de ce que nous avons pû ſupporter une dette beaucoup plus forte celle que les gens les plus ſenſés regardoient, il y a cinquante ans, comme un fardeau ſous lequel nous devions néceſſairement ſuccomber. Nous avons donc rejetté loin de nous cet ineſtimable commerce & tous les autres avantages que nous retirions de l'Amérique. Le tems ſeul peut faire voir les calamités que cette conduite nous attirera. Il ſeroit étonnant, en effet, que l'Angleterre pût ſupporter une pareille perte, ſans en éprouver les ſuites les plus affreuſes. Ces ſuites ont déjà été repréſentées ſuffiſamment par d'autres perſonnes; & il eſt inutile d'entrer ici dans aucun détail à leur égard. Nous les ſentirons dans le tems.

L'Empire démembré ; le ſang de mille & mille ſujets verſé dans une querelle injuſte; nos forces épuiſées ; les banqueroutes multipliées ; nos manufacturiers ruinés ; nos dettes accrues ; le revenu diminué ; les fonds baiſſés, & tous les malheurs d'une banqueroute publique prêts à fondre ſur nous. Si dans une pareille criſe nos ennemis naturels, qui ne déſirent que notre ruine ..... Mais cette idée eſt trop effrayante. Examinons plutôt notre ſujet ſous un autre point de vue.

La ſituation actuelle de nos finances mériteroit une attention toute particuliere, comme étant un objet de la plus haute importance. Dans la crainte où je ſuis qu'on ne s'en occupe pas beaucoup, je vais en rendre ici un compte fidele.

Lors de la révolution, le numéraire en circulation dans le Royaume, montoit, ſuivant le calcul de Davenant, (*a*) à dix-huit millions & demi ſterl. Depuis l'avénement de la famille règnante au trône juſqu'en 1772, on a fabriqué pour environ vingt-neuf millions ſterl. d'eſpece d'or, & dans un eſpace de dix ans ſeulement de cette période, c'eſt-à dire depuis le mois de Janvier 1759, juſqu'au mois de Janvier 1769, huit millions & demi

---

[*a*] Voyez les œuvres du Docteur Davenant, recueillies & revues par le Chevalier Charles Whitworth, 1 vol., p. 363, &c. p. 443, &c.

de ces vingt-neuf millions. On a pourtant vérifié depuis peu, que les especes d'or qui se trouvent aujourd'hui en Angleterre, ne montoient gueres qu'à douze millions & demi (*a*). On n'a pas fabriqué pour un demi-million d'espece d'argent depuis soixante ans, & il n'est gueres probable que la quantité de ces especes, qui circulent actuellement, passe deux ou trois millions sterl. Ainsi tout le numéraire de l'Angleterre forme environ quatorze ou quinze millions sterl. (*b*) & de cette somme plusieurs millions doivent se trouver à la banque. Il est donc clair que la quantité de nos espéces circulantes doit avoir diminué considérablement. Mais notre opulence & la quantité de notre papier monnoye a beaucoup augmenté. Ce papier, dont il y en a pour des sommes prodigieuses, se lâche dans le public de presque tous les coins du Royaume, & particulierement par la Banque d'Angleterre. Tant qu'il conservera son crédit, il remplira le même service que les especes dont il tient lieu à tous égards,

Les especes représentent quelque valeur réelle dans les biens ou marchandises. Le papier au contraire ne représente que des es-

---

[*a*] Voyez les Réflexions sur la Monnoye, le Billon, &c. p. 2, &c.

[*b*] C'est-à-dire qu'il est à peu-près le même, que du tems de Cromwel. Voyez les œuvres du Docteur Davenant, vol. 1, p. 365.

peces. C'eſt une promeſſe ou une obligation, par laquelle celui qui le donne, s'engage à payer une ſomme quelconque en argent comptant. Ce papier doit ſon cours au crédit de celui de qui il part, ou à l'opinion où l'on eſt qu'il eſt en état de faire honneur à ſon engagement, & qu'on pourra recevoir la ſomme ſpécifiée lorſqu'on la demandera. Ainſi le papier repréſente des eſpeces, de même que les eſpeces repréſentent une valeur réelle; c'eſt-à-dire, que les eſpeces ſont le ſigne de l'opulence, & que le papier eſt le ſigne de ce *ſigne*. Mais allons plus loin. Les eſpeces ſont un ſigne *univerſel* d'opulence, & la procureront toujours par-tout. Aucune allarme ne leur porte préjudice; aucun fâcheux événement n'altere leur valeur. Le papier au contraire étant redevable de ſon crédit à l'opinion, n'a qu'une valeur locale & imaginaire. Il ne peut réſiſter au moindre choc. L'approche du danger, le ſoupçon meme d'un danger lui ôte ſa valeur.

En un mot, les eſpeces ſont la baſe du crédit de papier. Leur deſtruction totale, ou ſeulement la réduction de leur quantité, au-delà d'un certain degré, ne manqueroit pas de faire ceſſer ſur le champ la circulation du papier dans tout le Royaume. Au lieu que ſi on détruiſoit le papier, non ſeulement les eſpeces continueroient de ſubſiſter, mais leur valeur augmenteroit à proportion de la quan-

tité de papier qui auroit été ſuprimée. De tout cela il réſulte que dans toutes les circonſtances où il ne ſera point poſſible de ſe procurer de l'argent pour du papier, le papier ne repréſentera *rien* & ne ſera bon à *rien*.

Or, les eſpeces de ce Royaume ſont en très petite quantité, en comparaiſon de la maſſe du papier qui y circule. Tout le monde eſt dans cette perſuaſion. Il eſt donc naturel que l'on demande comment ce papier reſte en circulation. La réponſe eſt facile. Il ſe ſoutient, comme ont fait tous les autres ſyſtêmes. Si tous les porteurs alloient à la fois demander à la bourſe de l'argent pour leur papier, le payement deviendroit impoſſible. Mais en même tems qu'on eſt convaincu de cette vérité, chacun ſe flatte qu'aucune allarme qui pût occaſionner une pareille demande ne ſurviendra pendant qu'il aura le papier dont il eſt poſſeſſeur, & que ſi un événement ſemblable arrivoit, il aura le bonheur de ſe faire payer le premier. Voilà ce qui le raſſure, lui & tous ceux avec qui il trafique. Mais qu'il arrive un événement, qui nous menace du moindre danger, chacun concevra de la défiance, tout le monde courra à la Bourſe & la banqueroute ſe déclarera.

C'eſt ce qu'on voit arriver journellement dans le crédit *particulier*; & c'eſt auſſi le tableau de ce qui arrivera tôt ou tard dans le crédit *public*, ſi on ne change point de plan & de meſures. La deſcription que j'ai donnée

de la circulation de notre papier fait voir, que ce papier eſt la choſe du monde la plus délicate & la plus haſardeuſe. C'eſt un édifice immenſe, dont le ſommet touche aux nues, qui tremble au moindre ſouffle d'un vent contraire, & à la plus legere agitation dans le commerce, & qui comme un ſonge peut s'évanouir en un clin-d'œil, ſans laiſſer aucune trace de ſon exiſtence. La deſtruction de quelques livres à la banque, par incendie ou autrement; quelque rafinement dans l'art de contrefaire ſes billets: le débarquement d'un corps de troupes Françoiſes ſur nos côtes: des ſoulevemens qui feroient craindre quelque révolution dans le Gouvernement: ou tout autre événement qui occaſionneroit une terreur générale, fût--ce même une fauſſe allarme, anéantiroit tout notre papier dans un inſtant, & nous laiſſeroit ſans aucun autre moyen pour trafiquer, qu'une quantité d'eſpeces à peine égale au montant de l'argent qu'on retire aujourd'hui du public pour les taxes. Il deviendroit donc impoſſible de payer les taxes; il n'y auroit donc plus de revenu. Près de cent quarante millions ſterling de propriétés ſe trouveroient détruits: tout l'édifice du Gouvernement écrouleroit, & un état de nature viendroit en prendre la place.

Quelle ſituation que la nôtre! Jamais il n'y en eût de ſemblable dans l'Univers entier; excepté une fois en France, par l'établiſſement de la Banque royale de 1720. Cette

Banque fit faillite (*a*), & après avoir amusé toute la France d'un beau rêve, elle y répandit en un jour une ruine & une désolation générales. Les calamités qui suivroient un pareil événement dans un pays libre, comme l'Angleterre, seroient bien plus terribles qu'elles ne l'ont été en France. Heureusement pour ce Royaume il a comblé cet abîme. Il est vrai que le crédit du papier n'a jamais pû s'y rétablir depuis; mais le numéraire qui y circule aujourd'hui, consiste dans des especes solides, qui se montent à une somme non moindre de 1500 millions de livres tournois ou près de 67 millions de livres sterl. La France tire de-là des avantages inexprimables auxquels se joint l'espoir d'atteindre bientôt à la réduction de ses dettes, de la nature desquelles cette même réduction est inséparable (*a*); c'est ce qui établit

---

[*a*] Voyez les recherches sur les principes de l'économie publique, par le Chevalier James Stuart, vol. 2, L. IV, ch. 32.

[*b*] Les dettes de la France consistent principalement dans de l'argent levé par des rentes viageres, par des annuités à court terme, par des anticipations sur des taxes à courts termes, &c. Pendant toute la derniere guerre, la France n'a ajouté à ses rentes perpétuelles que douze millions sterling, suivant la supputation du Chevalier James Stuart; pendant que nous avons ajouté à nos rentes de même nature, près de soixante millons sterling. Ainsi, vû la nature de ses dettes, & les moyens qu'elle met aujourd'hui en usage pour accélérer leur réduction, la

le bonheur de la France ſur une baſe que nous avons raiſon d'admirer & de lui envier.

Voilà des choſes ſur leſquelles j'aurois mieux aimé me taire, ſi je n'avois pas jugé néceſſaire de faire ſentir à ma patrie, & de lui faire redouter & éviter le danger dont elle eſt menacée. Ce danger provient principalement de la dette nationale. Il faut de fortes taxes pour ſupporter une taxe nationale conſidérable; & pour payer de fortes taxes, il faut beaucoup de numéraire. Ce numéraire nous ne l'avons que par notre papier; & il eſt impoſſible que le produit de nos taxes ne ſoit pas en proportion avec la quantité de notre papier.

France, ſi la paix continue, ſera en peu d'années débarraſſée de la plus grande partie de ſon fardeau; tandis que s'il ne ſurvient pas bientôt un événement, qui nous décharge tout à coup du nôtre, nous continuerons de le porter en ſa totalité.

La ſuite au N.° XIV.

LETTRE

Suite des observations du Docteur Price sur la nature de la Liberté civile.

Les guerres du Roi Guillaume firent disparoître de la Grande-Bretagne toutes ses especes; & cette perte diminua le revenu, & mit le Gouvernement à l'étroit. En 1694, on établit la Banque, & le Royaume fut mis en possession d'un équivalent d'especes. Le produit des taxes reprit vigueur, & le Gouvernement se releva. Depuis cette époque notre papier & nos taxes ont toujours augmenté, & se sont donné mutuellement de l'appui; & une des raisons du dernier accroissement dans le produit de nos taxes, c'est indubitablement l'augmentation de notre papier.

Si nous n'avions pas de dette publique, nous n'aurions pas besoin de la moitié des taxes actuelles; nous pourrions restreindre la circulation de notre papier. La balance du commerce pancheroit de notre côté. Les especes abonderoient chez nous. La masse des propriétés exposée à être détruite par la chûte du crédit du papier, (supposé que dans de telles circonstances cette chûte dût avoir lieu) seroit de 140 millions moindre, & par conséquent le coup que cette chûte nous porteroit, seroit plus tolérable. Mais dans l'état actuel des choses, si jamais quelque calamité ou quelque terreur panique amene cette chûte, du coup qu'elle nous portera, nous serons écrasés sans

ressource. Puisse le Ciel nous envoyer quelque grand homme d'Etat, qui voye ces choses & qui prenne des mesures efficaces pour nous tirer d'embarras & nous garantir d'une ruine certaine!

Les banques publiques sont accompagnées sans doute de beaucoup d'avantages: mais aussi elles peuvent causer de grands maux; & si la circulation de leurs billets n'est pas restreinte & conduite avec beaucoup de sagesse, elles peuvent devenir les plus pernicieuses de toutes les institutions: en substituant des biens *factices* à des biens réels, en augmentant le luxe, en faisant hausser le prix des provisions, en dérobant à nos regards une balance défavorable du commerce, & en rendant un Royaume incapable de supporter aucuns tumultes *intérieurs*, ou aucunes attaques *extérieures*, sans courir le danger de la plus affreuse convulsion. Mais leur danger consiste sur-tout en ce qu'elles deviennent entre les mains des Ministres, des instrumens pour étendre leur influence, pour diminuer leur dépendance du peuple, & pour maintenir une apparence illusoire de prospérité publique; lorsque peut-être la nation est à deux doigts de sa ruine. Il n'y a rien, il est vrai, qu'un Gouvernement ne puisse faire ayant à sa disposition une mine telle qu'une banque publique, pendant qu'il peut en maintenir le crédit; & voilà pourquoi aussi rien ne se prête plus facilement à un usage *im-*

propre & dangereux qu'une banque publique. Mais revenons à des principes, qui ſont plus particulierement applicables à notre ſituation préſente.

Parmi les cauſes qui peuvent détruire le crédit du papier, il en eſt deux auxquelles notre querelle actuelle avec l'Amérique doit nous faire donner une attention particuliere. La premiere, c'eſt une balance déſavorable de commerce. Ce déſavantage, ſelon qu'il ſera plus ou moins grand, fera tourner le change étranger contre nous, hauſſera le prix des matieres d'or & d'argent, & nous enlevera nos eſpeces. Le danger qui s'en ſuivra, eſt évident, & il s'eſt conſidérablement accru par le nouveau monnoyage d'eſpeces d'or en 1772.

Avant cette fabrication, la plus grande partie de nos eſpeces d'or étoient légeres, & avoient cependant le même cours que ſi elles avoient été de poids : auſſi elles reſtoient dans le royaume. Mais ces eſpeces ayant aujourd'hui tout le poids qu'elles doivent avoir, s'il arrive qu'une balance déſavorable du commerce étranger altere le cours du change, & que l'or en eſpeces tombe au-deſſous de la valeur de l'or en matiere ; n'y a-t-il pas lieu de craindre, qu'alors on ne les fonde en ſi grande quantité, & qu'on ne les exporte en ſi grande abondance, qu'en peu de tems il n'en reſte plus du tout dans le pays ? (*a*) De-

[*a*] M. Lowndes dans la diſpute qu'il eût avec M.

là il doit résulter, qu'on verra s'écroûler l'édifice de crédit, dont la base est de papier L'unique remede dans ces circonstances, ce seroit de fabriquer un plus grand nombre

---

Lock étoit d'avis qu'on réduisît le titre de l'argent. Entre autres raisons il dit, que cette réduction mettroit plus de proportion entre les especes d'argent & les besoins de la nation, & qu'elle tiendroit en bride les dangereux accroissemens du papier de crédit. M. Conduit, le successeur d'Isaac Newton dans l'Intendance des monnoyes, proposa diamétralement contre les loix suivies aujourd'hui, que toutes les matieres ou especes étrangeres, qui seroient importées dans un Royaume, fussent portées à la Monnoie, pour qu'on en fabriquât des especes Angloises, & qu'il ne fût permis d'exporter que des especes. Le grand crédit du papier, dit-il, est le plus fort argument qui doive nous engager à essayer de ce moyen, & de tout autre expédient capable d'augmenter le monoyage. Car tandis que le papier de crédit tient lieu en grande partie d'especes dans le pays, les Commerçans & Banquiers n'ont pas le même besoin qu'autrefois d'une grande quantité d'especes pour le commerce intérieur. Et comme le papier de crédit procure aux Négocians des matieres pour l'exportation, ces matieres peuvent disparoître insensiblement, & on ne s'appercevra de ce vuide, que quand il sera trop tard. Lorsque le papier de crédit abonde & va en augmentant, en même tems que les matieres s'exportent, & que les especes circulantes diminuent, c'est un crédit qui peut s'ébranler tout-à-coup par le defaut d'une quantité proportionnée d'especes circulantes, laquelle est seule capable de supporter ce crédit dans un moment de détresse. Voyez les Observations de M. Conduit sur l'état de nos especes d'or & d'argent en 1730, p. 36 & 46.

d'efpeces. Mais ce remede n'opérera encore que trop lentement; & comme il fera hauffer le prix des matieres, il ne fera qu'accroître le mal. Ce fera la banque, qui alors en fouffrira le plus directement : car c'eft toujours à la banque que s'addreffent ceux qui ont befoin d'efpeces, pour *quelque opération que ce puiffe être.*

Pendant plufieurs années avant 1772, le prix des matieres d'or avoit été de 2, 3 & 4 pour cent, *plus haut que celui de l'or monnoyé.* Ce fut une tentation irréfiftible, pour faire fondre nos efpeces, afin de pouvoir les exporter comme matieres. De là réfulterent des demandes d'efpeces à la banque, & ces demandes multipliées forcerent à acheter des matieres à perte, pour fabriquer de nouvelles efpeces. Mais plus la banque créa d'efpeces par une nouvelle fabrication, & plus elles diminuerent de valeur en comparaifon des matieres; plus vîte auffi elles difparurent, plus auffi fut preffant le befoin d'en fabriquer de nouvelles; & plus enfin la banque fit de pertes. Si les chofes fuffent reftées plus long-tems fur ce pied-là, les conféquences auroient pu en devenir très-fatales. Je ne fuis pas affez inftruit pour déterminer les caufes qui ont produit le changement arrivé en 1772. Mais il n'eft pas douteux qu'il faut s'attendre qu'elles reviendront à l'état où elles fe font trouvées avant cette année. Les fluctuations auxquelles le commerce eft fujet, lors même qu'il eft dans

l'état le plus florissant, rendent ce mal inévitable. Mais notre guerre actuelle paroît devoir amener cette révolution bien-tôt, & augmenter d'une maniere incroyable la détresse qui en est la suite.

Tout le monde sait que la balance du commerce avec nos Colonies est considérablement en notre faveur (*a*), & que cette balance se paye en partie par des remises directes de matieres ou d'especes étrangeres, & en partie par des lettres de change par le canal de l'Espagne, du Portugal, de l'Italie, &c. lesquelles diminuent d'autant la balance, que nous avons à payer à ces pays. Pendant l'année derniere les Colonies ont travaillé à payer leurs dettes, sans les accroître; & leurs exportations & remises faites dans cette intention ont contribué à rendre la balance générale du commerce plus favorable pour nous, & aussi (les dernieres opérations de la banque concourant au même but) à maintenir le crédit de nos fonds publics. Ces remises n'ont plus lieu aujourd'hui, & si la querelle avec nos Colonies va son train, nous verrons dans un an ou dans deux, jusqu'à quel point nous sommes en état de soutenir

[*a*] Il paroît par les états d'exportations & importations relatifs aux Colonies de l'Amérique septentrionale, mis sous les yeux du Parlement, que pendant les onze années qui précéderent immédiatement l'année 1774, la balance a été annuellement en notre faveur de près d'un million & demi.

une pareille perte, ſans éprouver les conſéquences que j'ai décrites.

Un autre événement non moins fatal à la circulation de notre papier, qui réſultera de notre rupture avec l'Amérique, c'eſt la diminution du revenu public. Comme le manque de notre papier anéantiroit le revenu, de même le manque du revenu ou une diminution conſidérable de ce revenu doit anéantir notre papier. La banque eſt le ſoutien de ce papier; & le ſoutien de la banque, c'eſt le crédit du Gouvernement. Les ſûretés principales de la banque conſiſtent dans un capital de près de onze millions qu'elle a prêtés au Gouvernement, & dans les groſſes ſommes d'argent qu'elle lui avance ſans ceſſe, ſur la taxe des terres, ſur le fond d'amortiſſement, ſur les billets de l'échiquier, ſur les billets de la Marine, &c. Or ſi le Gouvernement ſe trouvoit dans la détreſſe par une diminution de revenu, toutes ces ſûretés perdroient leur valeur, & la banque, ainſi que le Gouvernement & tout crédit public & particulier tomberoient à la fois. Qu'on ſe repréſente la révolution qui arriveroit ſi le public venoit ſeulement à ſoupçonner que les taxes fuſſent diminuées au point de ne pas ſuffire au payement des intérêts des dettes, après avoir fourni aux dépenſes courantes de l'année, & que pour ſuppléer le vuide, & pour cacher la détreſſe, il eût été néceſſaire d'anticiper ſur les taxes, & de faire un emprunt à la banque. Je ſuis ſûr que la nation dans

une pareille circonſtance, ſeroit ſaiſie d'une épouvante qui auroit les effets les plus terribles. Il eſt pourtant probable, que la premiere guerre étrangere, fût elle-même de la moitié moins diſpendieuſe que la précédente, occaſionnera cette diminution, & qu'elle amenera la criſe vers laquelle nos affaires tendent depuis long-tems. Mais la guerre avec l'Amérique eſt bien plus propre à accélérer cette criſe, en ce qu'elle attaque plus directement nos reſſources, & qu'elle nous expoſe davantage au danger des troubles intérieurs.

Il y a des gens qui ont prétendu que notre commerce avec l'Amérique Septentrionale étoit la moitié de tout notre commerce. Par un calcul modéré, il ſe monte à un tiers. (*a*) Mais ſuppoſons pour un moment, qu'il ne forme que le quart. J'oſe aſſurer, que ſi telle eſt la proportion de notre commerce avec l'Amérique, relativement à notre commerce étranger, & que cette branche de commerce vienne à nous manquer, nous ne ſerons pas en état de ſupporter la perte.

L'article du tabac cauſera dans les Douanes une diminution annuelle de 300,000 l. ſterl. au moins, (*b*) y compris les droits que ſup-

---

[*a*] Voyez l'extrait des informations ſur la pétition préſentée à la Chambre des Communes par les Colons & Négocians des Indes occidentales, leſquelles furent priſes à la Barre & réſumées par M. Glover.

[*b*] Le montant moyen annuel des ſommes que les droits ſur le tabac ont verſées dans l'échiquier, a été

portent les marchandiſes étrangeres, qu'on achete avec le produit du tabac exporté. Suppoſons que toute cette diminution dans le revenu ne ſoit que d'un demi-million. C'eſt déjà plus que le Royaume ne peut en perdre en ce moment, ſans recourir à de nouvelles taxes, pour remplir les dépenſes courantes & néceſſaires de la paix. Mais à ce déficit il faudra en ajouter un autre qui ſe trouvera dans les acciſes, déficit qui ſera occaſionné par l'augmentation des pauvres, par l'embarras qu'éprouveront nos commerçans & nos manufacturiers, par la diminution des richeſſes nationales & par les retranchemens que chacun ſe fera dans les objets de luxe. Il n'eſt pas poſſible de ſavoir juſqu'où toutes ces diminutions peuvent ſe monter. Lorſque les maux qui les cauſent commenceront à ſe faire ſentir, les progrès en ſeront rapides, & notre ruine totale ſera peut être conſommée avant que nous nous doutions de quelque danger.

Pour mettre cette matiere dans un plus

pendant l'eſpace de cinq ans : ſavoir depuis 1770 juſqu'en 1774, de 219,117 l. ſt., non compris le produit des mêmes douanes en Ecoſſe. Or, l'Ecoſſe fait la moitié du commerce du tabac ; & plus de quatre cinquiemes du tabac importé s'embarque enſuite pour la France, l'Allemagne & d'autres pays. Je ſais que le tabac exporté pour la France ſeule, rend annuellement au Royaume 150000 l. ſt. en argent. En 1775, l'année, hélas, où ces droits ont ceſſé, ils n'ont pas verſé dans l'échiquier moins de 298,202 l. ſt.

grand jour, je donnerai dans un appendix un état détaillé de la dépenſe & du revenu pendant l'eſpace de dix ans, ſavoir, depuis 1764 juſqu'en 1774. Ce tableau ſera voir que l'argent qu'on leve tous les ans ſur le public, correſpond, à peu de choſe près, au total des eſpeces répandues dans le Royaume; & que malgré l'augmentation qui a eu lieu dans le produit des taxes, tout le ſurplus du revenu, c'eſt-à-dire, l'excédant du revenu ſur la dépenſe n'a pas paſſé la ſomme de 320,000 l. ſtel. par an. Ce ſurplus eſt ſi peu de choſe, qu'il ſuffit à peine à parer aux déficits, qui doivent réſulter des fluctuations ordinaires dans le commerce étranger & dans la conſommation intérieure. Ce ſurplus n'eſt rien ſi on le conſidere comme le ſeul fonds que nous ayons pour payer une dette d'environ 140 millions. Si nous euſſions continué à jouir d'une paix profonde, ce ſurplus n'auroit pas ſouffert la plus légere diminution. Quelle ſituation doit donc être la nôtre, ſi une des branches les plus lucratives de notre commerce eſt anéantie : ſi un tiers de l'Empire eſt perdu : ſi notre dette s'accroît de pluſieurs millions; & ſi dans le même tems le revenu de l'Etat ſouffre une diminution de pluſieurs millions? Cette idée ſeule me fait frémir. *Un Royaume placé ſur le bord du précipice ne devroit ſonger qu'à des moyens de conciliation.*

On allégue, entr'autres choſes, pour juſtifier la guerre avec l'Amérique, *que notre*

honneur y eſt engagé, & que nous ne pouvons. plus reculer ſans nous ſoumettre aux conditions les plus humiliantes. Mais je voudrois d'abord qu'on diſtinguât la nation d'avec les Miniſtres qui la gouvernent. Il eſt affligeant qu'il puiſſe exiſter des raiſons qui rendent cette diſtinction néceſſaire. Un Gouvernement n'eſt ou ne doit être autre choſe qu'une inſtitution pour recueillir & pour mettre à exécution ce qui a pû plaire au peuple. Mais nous ſommes ſi éloignés de cela, que chez nous la conduite du Gouvernement & le vœu du peuple ſont quelquefois diamétralement oppoſés l'un à l'autre. Je ne prétens pas décider, ſi dans le cas dont il s'agit, le déshonneur d'une marche rétrograde rejailliroit ſur toute la nation en général, ou s'il n'affecteroit que les perſonnes en place qui conduiſent les affaires. Suppoſons une choſe, qui ne paroît pourtant pas trop vraiſemblable: que le plus grand nombre des peuples ſoit porté pour le ſiſtême actuel. On ne pourroit encore rien conclure de cet argument contre le parti d'une rétractation. La honte qui le ſuit ne ſauroit être comparée à celle dont eſt menacé un Royaume qui s'eſt rendu l'agreſſeur dans une querelle injuſte; & alors la dignité conſiſte à ſe retracter librement, promptement & généreuſement. Droiture eſt dignité. Ce ſont les mémorables expreſſions dont s'eſt ſervi dans la Chambre haute un Pair que la nation a ſouvent re-

gardé comme ſon libérateur, & dont la ſanté chancelante, en ce moment critique de danger public, arrache des regrets ſinceres à tout bon citoyen Britannique. (Mil. Chatham).

L'oppreſſion ſeule eſt baſſeſſe, & la juſtice eſt honneur.

J'ajouterai que la prudence, autant que le vrai honneur, doit nous engager à nous rétracter. Car, ſi nous ne le faiſons pas de bonne grace, il peut arriver un tems ou nous ſerons contraints de le faire, & nous pourrons nous trouver dans la néceſſité d'accorder à nos malheurs ce que nous refuſons aujourd'hui à l'équité & à l'humanité, ainſi qu'aux prieres des Américains. Les raiſons apportées ci-deſſus prouvent clairement que les choſes peuvent prendre cette tournure; & c'eſt alors que le Royaume ſera couvert d'opprobre & d'un opprobre tel que nos ennemis les plus acharnés verront à regret l'humiliation d'un Royaume déjà trop déshonoré.

Que le lecteur réfléchiſſe un moment ſur le ſyſtême que nous ſuivons. Une nation autrefois la protectrice de la liberté dans le pays étranger & le fléau de la tyrannie, transformée en ennemie de la liberté & occupée à chercher les moyens de réduire en eſclavage ſes propres freres. Une nation puiſſante & éclairée, non contente d'exercer un pouvoir juſte & raiſonnable ſur pluſieurs millions de ſujets, aſpire à une autorité qui ne leur laiſſeroit plus de propriété, & qu'elle

ne pourroit établir qu'en portant la mort & la désolation parmi eux. *Quelle* ignominie! Quels mouvemens de compassion n'avons nous pas sentis en voyant les braves Corses lutter contre les Genois, & ensuite contre le Gouvernement de France! A quoi l'Etat de Gênes & le Roi de France aspiroient-ils de plus qu'à disposer en Souverains des propriétés & des loix de ce peuple, ou bien au pouvoir de les astreindre à une obéissance passive dans tous les cas quelconques? Les Corses avoient été sujets des Génois; mais ceux-ci trouvant trop difficile de les tenir dans la sujetion, en ont fait cession à la France. Toutes cessions de cette espece faites par un peuple à un autre, outragent (*a*) la nature humaine. Si nos prétentions sont justes, ne pouvons nous pas aussi, quand l'envie nous en prendra, faire cession de nos Colonies à la France. Je n'y vois qu'une seule différence, elle consiste en ce que les Corses ne descendoient point du peuple qui les gouvernoit, & que les Américains descendent de nous.

Il y a des gens qui paroissent persuadés qu'on ne peut supposer l'autorité d'un pays sur un autre sans admettre que cet autre

---

(a) *Tout vrai Anglois, comme M. Price, doit voir, avec humeur, que l'anarchie ait été remplacée en Corse par un Gouvernement sage, qui rendra cette importante possession redoutable à l'Angleterre; & qui d'un peuple presque barbare, fera une nouvelle Colonie de bons François.*

pays ſe trouve dans la ſervitude du premier. Ils paroiſſent ſentir de même, qu'à moins que des communautés différentes, auſſi bien que des différentes parties d'une même communauté, ne ſoient liées par une repréſentation également diſtribuée, une pareille autorité ne peut s'allier avec les principes de la liberté civile. Mais ils exceptent le cas des Colonies & de la Grande-Bretagne; parce que les Colonies ſont des membres du corps de la Grande-Bretagne, & qu'elles appartiennent à la tige d'où elles ſont parties. Si nos Colonies étoient des communautés compoſées d'étrangers, ſur leſquelles nous euſſions voulu établir ou étendre notre domination, ces mêmes gens ſont prêts à convenir, que dans ce cas là leur réſiſtance auroit été juſte & légitime.

A mon ſens, cela voudroit dire que les Américains doivent ſubir le ſort le plus rigoureux, par la raiſon qu'ils ſont nos freres.

Les Provinces-Unies étoient autrefois ſujettes de la Monarchie d'Eſpagne. Mais provoquées par l'infraction de leurs Chartres, par des levées de ſubſides ſans leur conſentement, par l'introduction de troupes Eſpagnoles dans leur pays, par des atteintes portées à leur ancienne forme de Gouvernement, & par le mépris que l'on marquoit pour leurs pétitions & remontrances, elles furent pouſſées à cette réſiſtance qui devint un objet d'admiration pour nous & pour l'univers; & qui donna naiſſance à une des plus grandes

& des plus heureuſes Républiques qui aient jamais exiſté. Liſons l'hiſtoire de la guerre, que les Athéniens, pour étendre leur Empire, firent à la Vile de Syracuſe en Sicile, qui tiroit ſon origine de la même ſource qu'eux; & nous ne pourrons nous empêcher de ſentir un plaiſir ſecret en voyant avorter cette entrepriſe des Athéniens.

Liſons les détails de la guerre Sociale chez les Romains. Les Etats d'Italie alliés de ce peuple, avoient combattu pour lui: ils avoient prodigué leur ſang & leurs tréſors pour étendre ſes conquêtes & ſa grandeur; ils prétendirent au droit de citoyens Romains & voulurent avoir part au pouvoir légiſlatif. Les Romains dédaignant de donner la qualité de leurs concitoyens à ceux qu'ils avoient toujours regardés comme leurs ſujets, ne voulurent pas conſentir à leur demande; & ce refus produiſit la guerre la plus terrible, dont les annales du monde aient jamais fait mention: guerre qui ſe termina par la ruine de la République Romaine. Les ſentimens de tout vrai Breton qui réfléchit ſur cette guerre, doivent le forcer à approuver la conduite des Alliés, & à condamner l'orgueil & l'ingratitude des Romains.

Mais la guerre actuelle que nous faiſons à l'Amérique, nous deshonore: non ſeulement en ce qu'elle combat nos propres ſentimens, dont nous ſommes affectés dans des cas ſemblables; mais auſſi en ce qu'elle eſt condamnée par la conduite que nous avons tenue dans

d'autres tems. Les Colonies ſont perſuadées qu'elles combattent pour la liberté. Nous voyons qu'elles ſacrifient à cette perſuaſion tout avantage particulier. Si elles ſe trompent, & ſi même elles bleſſent les convenances; ne devons nous pas le leur pardonner : nous dont les ancêtres ont donné tant d'exemples d'une conduite ſemblable? L'Angleterre devoit reſpecter l'attachement à la liberté au milieu même de ſes plus grands excès; & au lieu de montrer de l'indignation ou du mépris, il lui conviendroit, dans le cas actuel, de faire éclater ſon approbation de leur conduite, & de dire aux Américains : » Nous excuſons vos erreurs, nous admirons votre courage, ce même courage qui plus d'une fois nous a ſauvés nous-mêmes. Nous ne prétendons point dominer ſur vous. Nous connoiſſons trop bien les droits de l'homme, pour vouloir vous ôter le privilége ineſtimable de vous gouverner vous-mêmes; & au lieu d'employer nos forces pour aucun deſſein de cette nature nous vous offrons notre pouvoir comme un pouvoir amical, qui doit ſervir à terminer vos différends entre vous, à vous proteger contre vos ennemis & à vous ſeconder dans l'établiſſement d'un plan de liberté, qui puiſſe rendre les Colonies Angloiſes grandes & heureuſes. En retour nous ne vous demandons que votre reconnoiſſance & votre commerce «.

Ce langage ſeroit digne d'une nation brave

&

& éclairée. Mais hélas! Nous ne voyons que trop ſouvent arriver dans le monde politique ce qui arrive dans la Religion, c'eſt-à-dire, que le peuple qui fait le plus d'efforts en faveur de ſa propre liberté, eſt celui à qui il en coute le plus pour accorder cette liberté aux autres.

Un des ennemis les plus déclarés des Colonies a dit que tous les Américains étoient des diſciples de M. Locke. Quelle gloire pour eux que ce reproche! Et qu'il eſt honteux de leur faire la guerre pour cette raiſon!

Mais pourſuivons. La préſente guerre nous deshonore à cauſe de l'opinion qui a décidé à l'entreprendre. L'hiver dernier il n'y avoit qu'un cri, c'eſt que le peuple de la Nouvelle Angleterre étoit un peuple de poltrons que la vue ſeule d'un fuſil forceroit à la ſoumiſſion. C'eſt ſous ce point de vue qu'on les a expoſés à la dériſion publique dans les deux Chambres du Parlement. Ce fut probablement cette perſuaſion qui engagea un des perſonnages les plus conſidérables dans le Miniſtere, lorſqu'on dreſſa le bill pour le port de Boſton, à recommander des meſures coercitives, & ce qui en même tems lui fit croire que l'idée d'hoſtilités produiroit l'effet déſiré, & que tout ſe termineroit *ſine clade*.

En effet, perſonne ne peut douter que ſi l'on avoit cru, il y a quelques mois, que le peuple d'Amérique étoit brave, on n'eût pris plus de précautions pour ne pas l'irriter,

Autre conſidération : la maniere dont cette guerre a été conduite juſqu'ici, augmente encore l'opprobre dont elle nous couvre. La valeur Angloiſe ayant éte jugée inſuffiſante pour ſub.uguer les Colonies ; les loix & la Religion de France ont été établies dans le Canada, comme un moyen de leur mettre ſur les bras une armée de Papiſtes François. On a ſollicité les Sauvages & les propres eſclaves des Colonies à les attaquer ; & on a cherché à obtenir pour le même objet le ſecours d'un gros corps de Ruſſes. C'eſt dans ces vues que l'adminiſtraton a pris à ſa ſolde des troupes Allemandes, & qu'elle a confié à leur garde la défenſe de nos forts & de nos garniſons.

Voilà une ſuite d'opérations qui n'ont pas beſoin de commentaire. La derniere ſurtout ayant été miſe à exécution avant d'avoir le conſentement du Parlement, nous menace d'un danger imminent, & donne à connoître que nous ſommes en riſque de perdre juſqu'aux formes de notre conſtitution. Si nos Miniſtres peuvent en tout tems, ſans s'aſtreindre à demander l'agrément du Parlement, nonſeulement éloigner les troupes nationales, mais même introduire ici des troupes étrangeres à leur place, ne ſommes nous pas abſolument à leur diſcrétion, & n'avons nous pas tout à craindre de leur part ?

Voyons à préſent quels ſuccès nous pouvons eſperer de la guerre.

Comme notre propre peuple répugne à

s'enrôler, & que d'un autre côté les négociations, pour se procurer des armées de Russes, de Sauvages & de Canadiens, ont échoué, la plus grande force que nous puissions employer, en y comprenant même les étrangers, ne sauroit exceder selon la connoissance que j'ai de la chose, le nombre de 30,000 hommes effectifs. Mais supposons qu'elle soit portée à 40,000 hommes. Comment seroit-il possible avec ces forces de mettre sous le joug un demi-million au moins (*a*) d'hommes déterminés, combattant dans leur pays natal, à la face de leurs maisons & de leurs familles, & pour ce bonheur sacré de la liberté, sans lequel l'homme n'est qu'une brute, & tout gouvernement un sujet de malédiction. Toutes les annales du monde attestent que dans un cas pareil une poignée d'hommes équivaut à plusieurs millions.

Dans les Pays Bas un petit nombre d'Etats réduits à une semblable situation, résista pendant l'espace de trente ans à toutes les forces de la Monarchie d'Espagne, qui alors étoit au faîte de la grandeur ; & ils réussirent à la fin à rabaisser son orgueil & à se délivrer de sa tyrannie. Les Citoyens de Syracuse placés dans des circonstances semblables, s'opposerent

[*a*] Les hommes en état de porter les armes forment un quart des habitans de chaque province. Par conséquent si les Colonies contiennent seulement deux millions d'habitans, le nombre des hommes en état de porter les armes doit se monter à un demi-million.

avec ſuccès à tous les efforts des Athéniens ; & peu s'en fallut qu'ils ne cauſaſſent leur ruine. La même choſe eſt arrivée dans la querelle de la Maiſon d'Autriche avec les Suiſſes. (*a*) Il y a dans ces ſortes de guerre une différence infinie entre attaquer & être attaqué : entre combattre pour la deſtruction de la liberté, & combattre pour la conſerver ou pour l'acquérir.

Quand nous pourrions employer contre l'Amérique des forces de terre égales aux ſiennes, il ſeroit encore très-douteux que nous pûſſions la réduire. Mais imaginer qu'il eſt poſſible de conquérir tout ce continent avec trente ou quarante mille hommes, qui auront paſſé la Mer Atlantique, qui tireront leur ſubſiſtance de l'Angleterre, & qu'on ne pourra point recruter s'ils éprouvent une défaite, en vérité c'eſt une folie ſi grande, que notre langue ne fournit aucun terme capable de la caractériſer.

A l'égard de nos forces navales il faut convenir que ſi elles pouvoient voyager par terre comme elles font par mer, elles rendroient ſans doute de très-grands ſervices ; mais comme cela eſt impoſſible, nous ne pouvons en tirer aucun avantage qui ne ſoit plus ruineux pour nous que pour nos Colonies,

---

[*a*] Voyez l'Appendix du ſermon du Docteur Zubly, qui a été prononcé à l'ouverture du Congrès provincial de la Georgie.

Toutes les Villes maritimes que les Américains ne peuvent point défendre contre nos escadres, & que celles-ci n'ont pas déjà détruites, ils ont résolu ou de les abandonner ou de les détruire eux mêmes. Il va arriver de-là que ces Villes (a) seront rebâties dans des lieux plus sûrs, & que nous perdrons quelques-uns des principaux gages par lesquels nous les avons tenues jusqu'ici dans la sujetion. Quant à leur commerce, elles peuvent s'en passer, puisqu'ils trouvent chez eux les besoins & toutes les douceurs principales de la vie : au contraire la perte de ce commerce leur sera un bien infini, en les préservant des dangers du luxe & des tentations des richesses ; & en les maintenant dans cette simplicité vertueuse, qui fait le plus grand bonheur des hommes. Je sais que je parle actuellement conformément à l'opinion des gens les plus sensés en Amérique. Ils ont souhaité long tems que la Grande-Bretagne fermât tous leurs ports. Le dernier Acte de restriction particulierement leur causera sur-tout la plus grande joie. Il auroit pu arriver que les Américains se fussent lassés de leurs conventions de ne point exporter ou importer. Mais cet Acte les obligera à maintenir ces conventions & consolidera leur

---

[a] La ville de New-York a été abandonnée pendant long-tems de la plus grande partie de ses habitans ; & ils ont résolu de la brûler plutôt eux-mêmes, que de souffrir que nos troupes la brûlent.

union. Il leur ſervira auſſi de prétexte pour confiſquer les biens de tous les amis du Gouvernement qui ſe trouvent parmi eux, & pour employer leurs matelots qui, ſans cela, ſeroient reſtés oiſifs, a faire des repréſailles ſur les propriétés Angloiſes. Leurs vaiſſeaux qui auparavant leur étoient inutiles, & dont le nombre ſe monte à pluſieurs centaines, ſeront convertis en vaiſſeaux de guerre; & toute l'attention qu'ils ont donnée juſqu'ici au commerce, ſe tournera ſur l'équipement d'une force navale pour leur propre défenſe. C'eſt ainſi qu'on leur aura facilité les moyens de devenir beaucoup plutôt une puiſſance maritime formidable. Cet Acte du Parlement met donc le comble à la folie de toutes les dernieres opérations de notre Cabinet.

Aucun de ceux qui me connoiſſent ne me ſoupçonnera d'être enclin à la ſuperſtition ; j'avoue cependant que dans le moment actuel je ſens un peu atteint de cette foibleſſe. Je m'imagine voir dans ces opérations quelque choſe d'inexplicable pour l'ignorance humaine. Je ſuis porté à croire que la main de la Providence les dirige vers quelque grand objet; mais cela me mene à une autre réflexion que je ne puis m'empêcher de communiquer au public & qui me paroît être de la plus grande importance.

Dans ce moment de danger, ne ſeroit-il pas à prooos de tourner nos yeux vers le ciel? c'eſt ce que font nos freres en Amérique.

D'une extrémité de l'Amérique Septentrionale à l'autre, les peuples se prescrivent des jours de jeûne & de prieres. Mais que faisons nous? Hélas! le dirai-je, l'idée seule fait frémir; nous tournons les Américains en ridicule, nous les regardons comme des fanatiques, & nous insultons à la Religion.

Nous courons comme des insensés après le plaisir & dans des bals masqués; nous oublions nos intérêts les plus sérieux & toute décence. Les jeux de hazard sont nos occupations: nous faisons trafic de Représentans pour les Bourgs: nous violons nos sermens aux élections; & nous nous vendons pour des places. A qui des Américains ou de nous est-il donc vraisemblable que la Providence accorde ses bienfaits?

En Amérique, nous voyons des Etats s'élever, des peuples dans la vigueur de l'âge, qui sont inspirés par la plus noble de toutes les passions, celle de la liberté, & remplis de sentimens de piété. — Ici c'est un Etat, grand à la vérité, mais où l'on ne trouve qu'orgueil & irréligion, énervé par le luxe, écrasé de dettes & dont l'existence ne tient plus qu'à un fil. Peut-on, sans frémir, songer au sort qui l'attend? Ne devons nous pas redouter des malheurs qui rameneront nos libertins & nos athées à la réflexion, peut-être même à la dévotion?

Notre cause est-elle assez bonne pour que nous soyons fondés à demander à Dieu de

répandre ſur elle ſes bénédictions? Pouvons nous, à la face du ciel, déclarer que nous ne ſommes pas les aggreſſeurs dans cette guerre : que nous ne ſongeons ni à acquérir ou maintenir notre domination pour le ſeul plaiſir de dominer, ni à conquérir ou former un Empire, ou à ſatisfaire notre reſſentiment; mais que notre unique but eſt de nous délivrer de l'oppreſſion, d'obtenir une réparation pour l'injure qui nous a été faite, & de nous défendre contre des hommes qui cherchent à nous dépouiller & à nous tuer «? Souvenez-vous, Lecteur, qui que vous ſoyez, que ce ſont là les ſeules cauſes juſtes ſur leſquelles une guerre puiſſe être fondée, & que l'on doit rendre compte, ſoit dans un tems ſoit dans l'autre, du ſang qui aura été verſé dans toute autre vue. — Mais pour ne point m'expoſer à entrer dans un plus long détail à ce ſujet, je demande qu'il me ſoit permis de récapituler quelques-uns des raiſonnemens que j'ai employés, & de faire connoître les ſentimens de mon ame dans une courte mais vive adreſſe à mes compatriotes.

J'entens continuellement demander » ne ſont-ils pas nos ſujets? « La réponſe eſt ſimple : non, ils ne ſont pas vos ſujets. Les peuples de l'Amérique ne ſont pas plus les ſujets du peuple de la Grande-Bretagne que les peuples d'Yorkshire ne le ſont de celui de Midleſſex. Les Américains ſont vos compatriotes.

» Mais nous ſommes taxés, pourquoi ne le ſeroient-ils pas? « C'eſt vous qui vous taxés, ils reclament le même privilége. — Ils ſont taxés chez eux pour ſoutenir leurs propres Gouvernemens ; & ils vous aident auſſi à payer vos taxes en achetant vos manufactures & en vous abandonnant le monopole de leur commerce. Doivent ils ſoutenir deux gouvernemens ; doivent-ils ſe ſoumettre à payer de triples taxes ? Les taxes que vous vous êtes impoſées à vous mêmes, ont-elles été aſſez modérées pour les engager à vous confier le pouvoir de les taxer ?

» Mais ils ne veulent point obéir au Parlement & aux loix «; dites plutôt qu'ils ne veulent pas obéir à votre Parlement & à vos loix. La raiſon qu'ils alleguent c'eſt qu'ils n'ont pas de voix dans votre Parlement ; qu'ils n'ont aucune part dans la confection de vos loix. «Le cas eſt le même pour la plupart d'entre nous. » Il eſt vrai que vous manquez de liberté dans la même proportion ; auſſi dites vous puiſque nous ne ſommes pas libres, pourquoi voudroient-ils l'être ? — Mais pluſieurs d'entre vous ont une voix au Parlement ; aucun d'eux n'en a. Toutes vos terres en *Freehold* ſont repréſentées, & les Américains n'ont pas un pouce de terre qui le ſoit. Au pis aller donc, vous ne pouvez être eſclaves (*a*)

(*a*) Je ne connois d'autre eſclavage que d'être lié par une loi à laquelle je n'ai point donné mon conſen-

qu'en partie. — Ils le ſeroient en totalité. — Ils ſont gouvernés par des Parlemens choiſis par eux-mêmes & par des légiſlations ſemblables aux nôtres, Pourquoi voulez-vous les troubler dans la jouiſſance d'un bien ſi précieux ? Eſt il raiſonnable de prétendre que votre volonté ſeule leur ſerve de loi, & qu'ils n'ayent point d'autres conſtitutions que celles qu'il vous plaira de leur donner, & d'autre propriété que celle que votre Parlement jugera à propos de leur laiſſer ? Qu'eſt ce que c'eſt que votre Parlement ? C'eſt un corps puiſſant & reſpectable, mais ne commence-t-il pas à s'établir une liaiſon entre lui & la Cour ? Sait-il contenir les Miniſtres comme il le faiſoit autrefois ? Au lieu de diſcuter la queſtion d'un pouvoir d'adminiſtration ſur les gou-

---

tement. Voyez l'Irlande qui ſe trouve liée par les actes du Parlement d'Angleterre, dans l'Etat de l'Irlande par William Molineux, a Dublin. En m'élevant contre l'autorité des communautés, & contre celle de tous les peuples qui ne forment pas corps de ſociété, je me ſuis borné à la taxation, & à la légiſlation intérieure. M. Molineux a porté ſes vues plus loin, & il conteſte à l'Angleterre le droit de faire aucunes loix, même pour regler le commerce d'Irlande. Il étoit intime ami de M. Locke, & il a écrit ſon livre en *1698*; auſſitôt après la publication du traité ſur le Gouvernement de M. Locke. Je ſuppoſe que l'on regardera comme abſolument théorique ce que j'ai dit au ſujet de l'aſſujettiſſement d'un certain nombre d'Etats, à une aſſemblée générale qui les repréſenteroit tous, & non pas comme une propoſition que je ſouhaitaſſe de voir s'effectuer ſous l'Empire Britannique.

vernemens d'Amérique, ne devriez vous pas plutôt penser à éclairer & à réformer le vôtre propre? Mettons les choses au pis. Supposons, malgré toutes les déclarations formelles des Colons, qu'ils cherchent à se rendre aujourd'hui indépendans. — S'ils peuvent subsister sans vous, a-t-on droit de s'en étonner? Y a-t il une communauté ou même un individu qui ne fît la même chose? S'ils ne peuvent subsister sans vous, laissez les faire, ils reviendront bientôt à vous. — Si vous ne pouvez subsister sans eux, ramenez les par (*a*) la douceur, engagez les à revenir en em-

[*b*] Plusieurs personnes convaincues de la folie & de la barbarie qu'il y auroit à entreprendre de conserver les Colonies en massacrant leurs habitans, ont eû assez d'humanité pour proposer de les abandonner; mais ceux qui ont l'autorité en main nous ont fait connoître, & avec grande raison, qu'elles sont trop importantes pour qu'on prenne ce parti. Le Docteur Tucker a insisté sur la dépopulation occasionnée par les émigrations de ce pays pour les Colonies, & il l'a donnée comme une raison déterminante pour s'en détacher. Mais à moins qu'on ne fasse du Royaume une prison pour ses habitans, ou ne pourra pas empêcher ces émigrations; & je ne pense pas qu'elles soient une des causes principales de la dépopulation. Lorsqu'un certain nombre d'habitans quitte un pays, il laisse après lui plus d'emploi & une plus grand ressource de moyens de subsistance pour ceux qui restent & le vuide est bientôt rempli. Les principales causes de la dépopulation ne proviennent pas des émigrations ni même des famines & des pestes ou d'aucuns autres fléaux passagers, mais des maux lents & permanents que produisent la débauche, le luxe, le poids des taxes & l'oppression.

ployant les voyes de l'équité & de la modération. C'eſt une folie que de vouloir les maſſacrer. C'eſt le moyen de vous faire déteſter d'eux pour toujours. Des hommes libres ne veulent pas être gouvernés par la force ou contraints à l'obéiſſance à coups de ſabre. S'ils ſont capables de ſe laiſſer traiter de la ſorte, c'eſt un opprobre d'être liés avec eux.

S'ils peuvent ſubſiſter ſans vous & vous ſans eux, l'entrepriſe de les ſubjuguer, en confiſquant leurs biens, en brûlant leurs Villes & en ravageant leurs territoires, eſt l'effet d'une cruelle ambition qui, toute ordinaire qu'elle ait été parmi les hommes, mérite d'être qualifiée de noms plus odieux que je n'ai envie d'en employer. Suppoſez qu'une pareille entrepriſe réuſſît, ne ſeroit-ce pas un fatal acheminement pour vous ſubjuguer vous mêmes? La liberté qu'auroit le gouvernement de diſpoſer des places en Amérique & de pouvoir diſtribuer un revenu d'Amérique, rendroit irréſiſtible le pouvoir de la Couronne qui a déjà porté les plus vives atteintes à vos libertés.

Jettez les yeux ſur l'Inde : les maux qu'elle a ſoufferts de notre part ſont infiniment plus grands que ceux dont l'Amérique eſt menacée. Les Anglois pouſſés par une indigne avidité & par l'eſprit de conquête y ont dépeuplé des Royaumes entiers & ruiné des millions d'habitants innocents par les plus atroces excès d'oppreſſion & de rapacité. La juſtice

de la nation s'eſt endormie ſur ces horreurs; mais en ſera-t-il de même de celle du ciel? Ne ſommes nous pas aujourd'hui en exécration aux deux extrémités du globe?

Quant aux Colons, il ſeroit fou de prétendre qu'ils ſont exemts de fautes. Ils ſe précipitoient dans tous nos vices; mais cette querelle eſt pour eux une leçon ſalutaire. Peut-être a-t-elle été permiſe pour leur bien, & en eux pour le bien du reſte de l'eſpece humaine: ſi la Providence fait naître dans un vaſte pays où ſe trouvent réunis tous les avantages poſſibles, une conſtitution & un pouvoir qui étonnera le monde entier, ſous lequel il ſera permis de diſcuter librement toutes les queſtions intéreſſantes au bonheur de l'humanité, & où les amis de la liberté de chaque partie du globe trouveront une retraite aſſurée contre la tyrannie civile & ſpirituelle. J'eſpere donc que nos freres d'Amérique pardonneront à leurs ennemis; car il eſt certain qu'ils ne ſavent ce qu'ils font.

Après tout ce que je viens de dire ſur la guerre avec l'Amérique & particulierement ſur le danger dont elle nous menace, on s'attend peut être que je propoſerai quelque moyen de s'y ſouſtraire, & de rendre à cet Empire, autrefois heureux, l'état de paix & de ſécurité dont il jouiſſoit. — Il a été propoſé différens plans de pacification, & pluſieurs par des perſonnes ſi diſtinguées par leur rang & leur mérite, qu'elles ſont au-deſſus de tous

les applaudiſſemens que je pourrois leur donner; mais les arrangemens propoſés par ces plans ſont tels que je crains bien qu'ils ne puiſſent pas être d'un grand ſervice: & l'on n'a que trop de lieu de craindre que le malheur ſeul ne nous porte au repentir & à la ſageſſe. Cependant pour remplir l'objet de ces obſervations, je prendrai la liberté de mettre ſous les yeux du public l'eſquiſſe ſuivante d'un des plans dont je viens de parler, tel qu'il a été préſenté à la Chambre des Lords par le Comte de Shelburn qui, pendant qu'il a eu les ſceaux du département du Sud, auquel étoient réunies les affaires des Colonies, a gagné leur confiance ſans jamais compromettre l'autorité de l'Angleterre: confiance qui s'eſt manifeſtée par la paix qui regnoit entr'elles & par leur ſoumiſſion envers la Métropole. Je ferai enſorte de me ſervir autant qu'il ſera poſſible des propres termes de ce Lord.

» Admettez de la part des Colonies les mêmes moyens de conciliation qui ont été propoſés dans la derniere requête du Congrès au Roi; c'eſt le parti le plus ſûr & le plus noble que vous puiſſiez prendre. — Suſpendez toute hoſtilité. — Révoquez les actes qui bleſſent le plus directement l'Amérique, nommément le dernier Acte de reſtriction. — L'Acte de la Chartre. — L'Acte pour l'adminiſtration plus impartiale de la juſtice, & l'Acte de Quebec. — Réſervez-vous de revoir les

autres Actes, comme l'Acte de la Douane, celui de la poste, &c. — Ils se trouvera beaucoup d'objets dont la révocation pourra être agréable aux deux pays: quelques-uns dont l'Angleterre ne peut jamais se désister, parce qu'ils ont pour principe ce reglement de commerce pour le bien commun de l'Empire qui forme notre *Palladium*. Mais il y en aura d'autres aussi qui fourniront une belle matiere d'accommodement mutuel. — Exigez que l'on reconnoisse formellement votre droit de regler le commerce dans son sens le plus étendu, si ce droit n'est pas déjà suffisamment assuré par les déclarations & les reconnoissances portées dans la pétition & autres Actes publics des Colonies. — Outre le pouvoir de regler le commerce général de l'Empire, vous pouvez prétendre quelque chose de plus; si vous avez égard, comme il convient, aux moyens & aux facultés des différentes provinces aussi bien qu'à ces droits fondamentaux & inaliénables des Anglois qu'aucun pere ne peut abandonner au nom de son fils, aucun Représentant au nom de son Electeur, aucune génération au nom de celle qui doit lui succéder, je veux dire le droit de juger non seulement de la maniere de lever, mais même du *quantum*, & de l'application des secours à accorder. — Pour m'expliquer plus clairement, on pourroit exiger que la dette de l'Angleterre, sans entrer dans aucuns détails sur la maniere dont elle s'est formée, fut reconnue

comme la dette de chaque partie individuelle de tout l'Empire, l'Asie ainsi que l'Amérique y comprises. — Pourvû qu'on donnât toute la sureté possible que les secours accordés librement, joints au fonds d'amortissement (la Grande-Bretagne contribuant pour la plus forte partie) ne seront point à la disposition particuliere du Ministere, mais qu'ils seront appliqués directement à l'objet pour lequel on aura formé ce fonds, je veux dire la liquidation de la dette. — Et que par l'emploi convenable qui sera fait de tout le fond, les taxes pourront avec le tems être diminuées & le prix des manufactures réduit, desorte que chaque partie contribuable puisse participer au bénéfice qui en résultera. — En supposant toujours que les loix de commerce soient observées & soutenues de la maniere la plus efficace. — Il fut un tems, je le sais, & peut être existe-t-il encore, où l'on auroit pu parvenir à ces fins en dispensant les Américains d'une taxe parlementaire à des conditions faciles, conformes à la constitution, & par conséquent indispensables; en marquant le plus grand respect pour leurs Chartres, au lieu de sacrifier leur satisfaction, leur affection, leurs secours efficaces & l'Acte de la navigation lui-même, (ce que vous êtes aujourd'hui en train de faire) pour un cens de commerce (*a*) ou pour une chimere méta-

---

[*c*] Voyez les résolutions prises sur la requête de la

physique absolument stérile. Combien de tems se passera-t-il avant qu'on puisse parvenir à ces fins ; c'est ce que personne ne peut dire. Mais si l'on ne peut compter sur aucunes paroles hormis celles qui tendent à porter préjudice aux Colonies ; si l'on ne trouve de raisonnable que ce qui doit s'obtenir par la force, il ne reste plus qu'à faire l'application de ce qui a été si souvent remarqué dès tems malheureux, *quos deus vult perdere primum dementat* «.

Ces sentimens & ces propositions sont de la plus haute importance, & je m'estime très-heureux de pouvoir les transmettre au public d'après une autorité aussi respectable que celle de l'illustre Pair dont j'ai parlé, auquel je sais que le Royaume, aussi bien que l'Amérique, ont les plus grandes obligations, pour le zele qu'il a montré pour faire sentir l'importance de ces points si essentiels au public, d'où dé-

---

Nouvelle Ecosse produite devant la Chambre des Communes, le 29 Nov. 1775, par le Lord North, le Lord Germaine &c. ; & un Bill ordonné d'après lesdites résolutions. Il y a assurément, comme l'a fait remarquer le Lord Shelburne quelque chose de très-étonnant dans ces résolutions. Elles portent un abandon de l'autorité de la Métropole sur les points auxquels les Colonies ont toujours consenti, & par lesquels nous gagnons beaucoup ; tandis qu'avec une sévérité fatale pour l'Empire Britannique nous maintenons son autorité relativement à des points auxquels les Colonies ne consentiront jamais, & sur lesquels il n'y a rien à gagner

pend la conſervation de la liberté parmi nous ; & pour la fermeté avec laquelle il s'eſt oppoſé, ainſi que pluſieurs membres de la Chambre des Lords & de celle des Communes, gens de la plus haute qualité & du premier mérite, aux meſures ſuivies aujourd'hui par le Gouvernement.

Si l'on avoit adopté, il y a quelques mois, un plan tel que celui que je viens de propoſer, il eſt certain que la paix auroit été établie à des conditions très-avantageuſes pour le Royaume. Il eſt probable que les Colonies auroient conſenti à accorder un ſubſide annuel, qui augmenté par l'épargne qu'on auroit faite de l'argent que l'on dépenſe aujourd'hui pour entretenir des troupes chez elles, & par les contributions qu'on auroit pû retirer des autres parties de l'Empire, auroit formé un fonds aſſez conſidérable ; en ſuppoſant qu'on l'eût appliqué rigoureuſement à ſon objet, pour liquider la plus forte partie de la dette publique. Il en ſeroit réſulté, ſuivant les idées du Lord Shelburne, que pluſieurs de nos taxes les plus onéreuſes auroient pû être ſupprimées : que les Colonies auroient eû nos manufactures à meilleur marché ; que la quantité de notre papier monnoye auroit pû être diminuée ; qu'il n'y auroit pas eu de moment où nos ennemis euſſent pû ſe flatter de nous trouver ſans forces : que l'autorité de de la Couronne ſeroit diminuée : que notre Parlement ſeroit plus indépendant ; & que le

Royaume auroit pû parvenir à un État de ſureté & de proſpérité permanentes.

Enfin, il paroît que nous touchons au moment d'une révolution conſidérable dans les affaires de ce Royaume. Pour qu'elle n'entraîne point notre ruine, il faut défaire tout ce qui a été fait, & prendre de nouvelles meſures. Ce ſeroit le moment alors, & peut-être ne le retrouvera-t-on jamais ſi on le laiſſe échapper, de ſervir eſſentiellement ce pays auſſi bien que l'Amérique, en établiſſant un cours fixe de payement pour la liquidation de la cette nationale, en aſſujettiſſant à de nouveaux reglemens l'adminiſtration des finances, & en prenant des meſures pour détruire la corruption & rétablir la conſtitution. Pour moi, ſi cette révolution n'amene point quelques changemens dans le Miniſtere, & ſi le ſyſtême de corruption qui s'eſt fortifié ſi conſidérablement depuis peu, continue à ſe maintenir, je penſe qu'il eſt abſolument indifférent pour le Royaume quels ſont ceux qui ſont revêtus du pouvoir, ou ceux qui ne le ſont pas.

ETAT de la dette nationale, au premier Juillet 1775.

	CAPITAUX.	INTÉRETS.
LE montant des Capitaux, dont se trouvent chargés la Banque, la Compagnie du Sud, & celle des Indes, étoit en Janvier 1775 de 125,056,454 liv. Déduisons de cette somme : 1.° 424,500 l. d'annuités consolidées. 2.° 246,300 l. d'annuités réduites. 3.° 161,650 l. d'anciennes annuités du Sud. 4.° 124,200 l. de nouvelles. 5.° 43,350 l. d'annuités de 1751, faisant en tout le million d'annuités à trois pour cent, qui a été remboursé en 1775. Le restant sera de	124,056,454.	4,317,870.
Annuités de 99, 96 & 89 années accordées sous le regne du Roi Guillaume. Supposons que ces annuités existent encore dix-		

	CAPITAUX.	INTERETS.
huit ans. Leur montant (en comptant l'intérêt à $3\frac{1}{2}$ pour cent) sur le pied de treize années, & un cinquieme de leur produit sera de	1 801,179.	136,453.
Annuités viageres avec survivance accordées aussi sous le regne de Guillaume en les mettant sur le pied de quatre années de produit	30,268.	7,567.
N. B. Le bénéfice de survivance doit subsister jusqu'à ce que le nombre des annuités soit réduit à sept Mais il n'est pas encore à ce point.		
Annuités viageres avec survivance accordées dans l'année 1765, évaluées sur le pied de vingt années de produit................	10,800.	540.
Annuités sur deux ou trois têtes, accordées dans l'année 1693. Annuités sur une tête, de 1745, 1746, 1757. Le montant originaire de ces annuités prises ensemble étoit d'environ 130,000 liv. Mais elles sont actuellement ré-		

	CAPITAUX.	INTERETS.
duites par les morts, à 80,000 l. Je les ai evaluées sur le pied de dix années de leur produit. . .	800,000.	80,000.
Longues annuités de 99 ans de l'année 1761. La valeur de ces annuités est à la bourse sur le pied de 25 années & demi du produit. Mais par le terme qui reste à écouler, elles valent réellement 27 années du produit. .	6,702,750.	248,250.
Dette non-fondée consistante en 1,250,000 liv. de billets de l'Echiquier, en 1,850,000 l. de la dette de la (*a*) Marine & en 500,000 l. de la dette de la liste civile. On n'en compte l'intérêt qu'à deux & demi pour cent.	3,600,000.	90,000.
Total de la dette nationale en 1775.	137,001,451.	4,880,686.

J'ai fixé ici la dette de la Marine telle qu'elle étoit il y a un an. Elle doit être acrue considérablement depuis.

(*a*) La dette de la Marine au 31 Décembre 1774 étoit de 1,886,100 l.

Au 31 *Décembre* 1775, de 2,698,579.

On a donné par conjecture la dette de la liste civile. On compte générelement qu'elle est de ce montant. On s'attend aussi que la liste civile ou le revenu du Roi sera porté à 900,000 par an. En 1769, le Parlement accorda une somme de 513,511 livres, pour acquitter les arrérages & dettes de ce revenu.

Par un acte de la premiere année du Regne de George second, on devoit remplir les huit cens mille livres de la liste civile, toutes les fois que les droits & les revenus affectés à cet objet ne rendroient pas cette somme. Le produit net de ces droits pendant trente-trois années, c'est-à dire depuis le 1 Juillet 1727, jusqu'au 1 Juillet 1760, a été, suivant un état particulier que j'ai, de 26,182,981 l. 7 s. 6 d. ou de 795,242 l. par an. Ainsi, sur le tout, ces droits ont plutôt rendu moins que plus.

En 1747, Il y avoit eu déficit pendant 7 années consécutives, & ce déficit montoit à 456,733 l. 16 s. qui, en conséquence de l'acte de la premiere année de George second, fut rempli par les subsides de l'année 1747.

En 1729, on accorda aussi pour le même objet une somme de 115,000.

Voilà tout ce que le Parlement a octroyé au feu Roi pour maintenir sa Maison & la dignité de son Gouvernement civil, ce qui revient à 810,749 l. par an. J'ai cru devoir traiter ici à fonds cette matiere, parce qu'on en a donné des détails très-erronés.

Nous venons de voir que le montant de la dette nationale étoit, au 5 Janvier 1775, de 137 millions. Les déficits considérables de l'année 1775, joints aux dépenses extraordinaires de l'année présente, augmenteront prodigieusement cette dette.

La milice, pour la lever, l'enregimenter & la soutenir, a coûté à la nation, pendant la derniere guerre, près d'un demi million par an. Nous ne devons pas nous flatter que cette dépense soit moindre dans les circonstances présentes.

Ajoutons-y la paye des troupes étrangeres, & toutes les dépenses extraordinaires de l'augmentation de notre marine, & de nos troupes de terres, les transports, les recrues, l'artillerie, &c. & l'on verra que la dépense de cette année doit être énorme.

Je m'attends cependant qu'on prendra toutes les précautions nécessaires pour la cacher aux yeux du public, en hypothéquant le moins qu'il sera possible; & que par cette raison on n'en pourra connoître le total jusqu'à ce que dans une autre année on le fasse paroître sous le nom de dette de la Marine, d'extraordinaires de l'année, de billets pour les vaisseaux de transport, de billets de l'artillerie, &c.; articles qui formeront une dette non-fondée très-considérable, & qui pourra ruiner tout le crédit public.

Etat du Compte national en 1775.

REVENU ANNUEL.

	LIVRES.
Douane d'Angleterre. On prend l'année moyenne sur trois finissant en 1773 des payemens qui ont été faits à l'Echiquier.	2,528,275.
Montant des accises en Angleterre y compris le droit sur la dreche, pris comme ci-dessus, & déduction faite du déficit ordinaire de la dreche. . . .	4,649,892.
Taxe des terres à 3 sols, aussi déduction faite du déficit ordinaire.	1,300,000.
Droits sur le sel : année moyenne sur 1765 & 1766.	218,739.
Droits sur le papier timbré, sur les cartes & les dez, sur les avertissemens, les contrats, les baux, les gazettes, les almanachs, &c.	280,788.
Droits sur les maisons & fenêtres, année moyenne sur trois, dont la derniere est 1771.	385,369.
Revenu des postes, saisies, licences de vendre du vin, licences des carosses de place (*a*), dîme du Clergé.	250,000.

(*a*) Ces branches de revenu ont produit, en 1754, 210,243 l. J'ignore quel a été leur montant depuis, mais je crois les avoir évalués au plus haut.

	LIVRES.
Accises en Ecosse, année moyenne sur trois, dont la derniere est 1773.	95,229.
Douanes en Ecosse, comme ci-dessus.	68,369.
Taxes intérieures d'Ecosse; retenue de six den. par livre sur toutes les pensions, gages, &c.; revenus casuels, tels que les droits sur la gomme Sénéga, revenu d'Amérique: vente des terres dans les îles cédées, &c. Ce sont de petits objets, & je veux supposer qu'ils font monter le revenu à dix millions, quoiqu'il soit certain qu'ils ne produisent pas tant.	222,339.
TOTAL.	10,000,000.

Le montant moyen annuel des sommes que les Douanes d'Angleterre ont versées dans l'Echiquier, pendant les cinq années dernieres, a été de 2,521,769 liv. En 1774, ce montant a été de 2,547,717 liv. En 1775, de 2,476,302 liv. On a donc porté trop haut le produit des Douanes, en l'employant pour 2,528,275.

Le produit de l'accise en Angleterre a été plus fort en 1772 & en 1775 que dans deux autres années quelconques. Mais l'année moyenne

de trois années conſécutives, ou bien des cinq années, depuis 1770, ne différera pas beaucoup de la ſomme que j'ai donnée.

En 1754, l'année avant la guerre, la Douane ne rendit que 1,558,254 liv., & l'acciſe ſeulement 2,819,702 liv. Tout le revenu, non compris la taxe des terres à 2 ſ. s'eſt monté à 5,097,617 liv.

DEPENSE ANNUELLE.	*LIVRES.*
Intérêt de la dette nationale en 1775	4,880,680.
Etabliſſement de paix de la marine & des troupes de terre y compris toutes les dépenſes accidentelles.	3,700,000.
Accroiſſement annuel des dettes de la Marine & de la Liſte civile	350,000.
Liſte civile	800,000.
	9,730,680.
Excédant du revenu.	269,320.
	10,000,000

En 1775, l'eſtimation pour l'établiſſement de paix, y compris les divers objets, montoit à 3,703,476 liv. En 1774, elle étoit de 3,804,452 liv., non-compris 250,000 liv. levées par billets de l'Echiquier pour la refonte des eſpeces d'or. L'année moyenne ſur onze, c'eſt-à-dire depuis 1765, a été d'environ 3,700,000 liv.

Suivant les comptes que j'ai rassemblés de la dépense de l'établissement de paix, y compris les divers objets, cet établissement a été en 1765, 1766 & 1767 de 3,540,000 l. par an. En 1768, 1769 & 1770 de 3,340,000 liv. En 1771, 1772, 1773, 1774 & 1775, le montant moyen est d'environ quatre millions par an, non compris la dépense de la refonte des especes d'or.

Le Parlement octroie pour le service de mer, quatre livres sterl. par mois pour chaque homme, ce qui comprend les gages, l'usée, les vivres & l'artillerie de mer. Cette somme ne suffit point, & il y a tous les ans un déficit plus ou moins grand en proportion du nombre des hommes vôtés. C'est delà, en grande partie, que provient l'accroissement annuel de la dette de la marine porté au troisieme article de la dépense nationale. Dans les deux années 1772 & 1773, cet accroissement a été de 669,996 l. ou de 335,000 liv. par an. Le nombre d'hommes vôtés pour chacune de ces deux années, étoit de 20,000. Je les ai supposés réduits à 16,000, & l'accroissement annuel de la dette de la Marine à 250,000 livres seulement. Ajoutez-y 100,000 l. pour l'accroissement annuel de la dette de la liste civile, & le total de l'accroissement annuel des dettes sera de 350,000 liv.

Autre maniere de trouver l'excédant du revenu.

Revenu non appliqué, ou revenu disponible.

	LIVRES.
Produit net du fonds d'amortissement pendant les cinq dernieres années, en y comprenant les casuels du 25 Mars d'une année, au 25 Mars de l'année suivante. Ceci est le produit moyen annuel, déduction faite d'environ 45,000 l. que les subsides portent tous les ans au fonds d'amortissement pour remplir le déficit d'un fonds établi en 1758, lequel déficit se prend chaque année sur le produit de ce fonds	2,610,759.
Produit net de la taxe des terres à 3 s. (déduction faite de la milice) & des droits sur la dreche	1,800,000.
N. B. En 1773, le produit net de ces deux taxes ensemble, n'a été que de 1,665,475 liv.	
Il y a quelques articles casuels, non compris dans le fonds d'amortissement, tels que les droits sur la gomme Sénéga, le revenu de l'Amérique, &c.	

	LIVRES.
Mais ils ſont ſi incertains & ſi peu conſidérables, qu'on peut à peine les placer parmi ceux qui compoſent le revenu perpétuel. Cependant je les porterai en compte pour	50,000.
Total du revenu diſponible (*a*).	4,460,759.

Produit du fonds d'amortiſſement entre le 25 Mars d'une année, & le 25 Mars de l'année ſuivante.

1770	2,486,836.
1771	2,553,505.
1772	2,683,831.
1773	2,823,150.
1774	2,731,476.

En 1775, le fonds d'amortiſſement fut alloué pour 2,900,000 l., y compris une charge extraordinaire de 100,000 l. ſur le fonds aggrégé. S'il y a eu un déficit, c'eſt une dette contractée en 1775, qui doit être ajoutée à d'autres dettes dont il a été fait mention ci-

[*a*] On emprunte à la Banque la plus grande partie de ce revenu, & il eſt dépenſé avant que la Banque l'ait reçu. C'eſt donc une dette contractée conſtamment envers la Banque, & d'autant plus qu'on lui paye l'intérêt de ſes avances

dessus, provenantes des déficits sur les moyens accordés pour remplir les subsides de l'année derniere. Ces moyens ont monté à 3,703,476l. mais on dit qu'il y a un déficit de plus d'un million.

DEPENSE ANNUELLE.

	LIVRES.
Etablissement de paix, y compris l'accroissement annuel des dettes de la marine, & de la liste civile. (*Voyez le compte ci-dessus.*)	4,050,000.
Intérêt à deux & demi pour cent sur 3,600,000 l. de la dette non fondée qui doit être payé sur le revenu disponible..	90,000.
Total................	4,140,000.
Excédant du revenu....	320,759.
Revenu annuel......	4,460,759.

Ces deux manieres de trouver l'excédant du revenu sur la dépense se confirment l'une l'autre autant qu'il est possible. Elles ne donnent point exactement les mêmes résultats parce que les produits moyens du fonds d'amortissement, & des diverses taxes ne sont point tirés des mêmes années & des mêmes quartiers de chaque année.

Il y a une troisieme méthode pour prouver

que le ſurplus permanent du revenu ne peut pas excéder la ſomme que je viens de fixer.

Je ſais de très-bonne part que notre Miniſtere compte que depuis la paix de 1763, la dette nationale a été diminuée de près de neuf millions & demie y compris le million à trois pour cent rembourſé en 1775. L'argent employé à cette réduction, doit avoir été tiré des excédans ou ſurplus du revenu ordinaire & permanent joints à des perceptions extraordinaires. Ces perceptions ont conſiſté dans les articles ſuivans.

1.° La taxe des terres à 4 ſ., en 1764, 1765 & 1771, ou d'un ſou extraordinaire pendant trois années, ce qui fait 1,300,000 l. 2.° Les benéfices de neuf loteries qui, à raiſon de 150,000 livres chacune, ont produit 1,350,000 l. 3.° Une contribution de 400, mille liv. par an de la Compagnie-des-Indes, pendant cinq années, montante à 2,000,000 l. 4.° 110,000 l. payées par la Banque en 1764, pour le renouvellement de ſon privilege excluſif. L'argent payé par la France, pour l'entretien de ſes priſonniers, & celui qui eſt provenu de la vente des priſes faites ſur les François avant la déclaration de la guerre. L'épargne ſur les ſommes particulieres octroyées à la fin de la guerre, &c. Article que je ſuppoſe avoir pû ſe monter à un million (*a*). Ajoutons encore à ces diverſes ſom-

(*a*) L'auteur de l'*État de la Nation*, publié en 1768, mes

mes 3,300,000 l. provenant d'un surplus annuel de 300,000 l. pendant onze ans. Il en résultera un total de 8,950,000 l. qui étoit presque suffisant pour rembourser neuf millions & demi de la dette nationale,

Esquisse d'un compte de l'argent levé sur la nation par les taxes.

	LIVRES.
Revenu net...............	10,000,000.
Frais de la perception de l'accise en Angleterre, pris sur la somme moyenne des années 1767 & 1768, lorsque le produit de l'accise étoit de 4,531,075 l.	
Six pour cent du produit apparent.....................	297,887.
Frais de perception de l'accise en Ecosse, montant moyen des années 1772 & 1773, faisant la différence entre le produit net & le gros produit.	
Trente & un pour cent du produit apparent.............	43,254
Frais de perception des douannes en Angleterre, année moyen-	

porte toutes ces recettes extraordinaires à plus de deux millions & demi. Mais la plus grande partie en a été employée à payer les créanciers d'Allemagne, & quelques autres dettes qui n'étoient point proprement comprises dans la dépense nationale.

	Livres.
ne de 1771 & de 1772, y compris les gratifications.	
Quinze pour cent du produit apparent	468,703.
Les remiſes de droits & les enregiſtremens forcés n'entrent pas dans ce compte.	
N. B. Les gratifications ont monté en 1771 à 202,840 l., & en 1772 à 172,468 l.	
Les frais de régie en 1771 ont été de 276,434 l.	
Et en 1772 de 285,764 liv. ou environ dix pour cent.	
Profits caſuels, &c. des Officiers des douanes qu'on peut ſuppoſer être de.............	250,000.
Frais de perception des droits ſur le ſel en Angleterre, à dix pour cent..................	27,000.
Gratification ſur l'exportation du poiſſon..................	18,000.
Mais de perception des droits ſur le papier timbré, les cartes, &c. à cinq $\frac{1}{2}$ pour cent.......	18000.
Frais de perception de la taxe des terres à deux $\frac{9}{10}$ pour cent du produit apparent.....	43,500.
Total..................	11,166,344.

On ne prétend point donner ce compte comme parfaitement exact; cependant il suffit pour prouver que le total des sommes levées directement par les taxes passe de beaucoup *onze millions*. Mais comme le haut prix d'une denrée tend à faire augmenter aussi celui des autres, & comme les marchands ajoutent toujours au prix de la marchandise plus que la valeur de la taxe, & encore l'intérêt de l'argent qu'ils avancent pour payer ces taxes; il paroît certain que les taxes ont un effet indirect de très-grande conséquence & qu'elles font payer au peuple une somme beaucoup plus forte que leur produit principal. Il faut encore observer que plusieurs personnes qui vivent de la perception des taxes, auroient subsisté par le commerce ou l'agriculture; & qu'au lieu de dissiper l'argent du Public, elles se seroient occupés à l'augmenter. Quelques personnes ont prétendu d'après tous ces comptes que la dépense des taxes est doublée; mais cette assertion est absurde. Supposons seulement une augmentation d'un quart, & il en résultera que les sommes levées sur le public par les taxes (celle des pauvres à part) monte à près de quatorze millions par an. Somme à peu près égale à tout le numéraire de ce Royaume qui, par conséquent ne suffiroit pas aux besoins de l'Etat si nous n'avions point de papier monnoye.

Il n'est point douteux que cet état des choses ne soit très-allarmaut chez une grande

Nation commerçante; mais il n'est point possible d'y porter remede tant que la dette nationale subsistera telle qu'elle est.

Pour parvenir à une prompte réduction de la dette, je vais hazarder ici quelques propositions qui découlent de ce que j'ai déjà dit sur cet objet dans d'autres occasions.

Nous avons vû qu'en supposant que les taxes ne produisent pas moins, & que la dépense ordinaire de la nation demeure sur le même pied où elle a été pendant les dix années qui ont précédé l'année 1775, on peut compter sur un excédant de revenu d'environ 300,000 l. par an. Il est impossible saus doute de rien effectuer avec une somme si modique; mais on peut l'augmenter. D'abord en fixant pour l'avenir la taxe des terres à 4 s. pour livre. Comme les rentes ont presque doublé, cette augmentation ne sera pas plus onéreuse aux propriétaires que ne l'étoient anciennement les 2 s. pour livre. Elle est donc proportionnée à nos facultés. Elle accroîtra le revenu public de 450,000 l.

2.° On peut épargner tout l'argent qui se dépense actuellement pour l'entretien des troupes en Amérique. Les Colonies sont en état de se défendre: elles désirent que cette prérogative leur soit accordée. S'il arrivoit qu'elles eussent besoin de nos troupes, il est certain qu'elles les payeroient volontiers. Je suis persuadé qu'elles ne se détermineront jamais à faire la paix avec nous sans stipuler

que nous retirerons nos troupes. Si quelque Puiſſance étrangere réclamoit & exerçoit le droit de cantonner des troupes au milieu de l'Angleterre ſans notre conſentement, nous nous croirions certainement perdus & anéantis. Je ne porterai cette épargne qu'à 200,000 l. par an.

3°. Je ne vois pas pourquoi l'établiſſement de paix ne ſeroit pas réduit ſur le pied où il étoit d'après une eſtimation moyenne en 1768, 1769 & 1770. Il y auroit une épargne de 350,000 l. par an. Je pourrois propoſer ici de remettre l'établiſſement de paix de la marine ſur le pied où il étoit avant la derniere guerre, c'eſt à dire, de le réduire de 16,000 à 10,000 hommes. Mais il ſeroit infiniment plus avantageux de réduire l'armée de terre, ce qui produiroit encore une épargne conſidérable.

On pourroit obtenir des contributions de l'Amérique Septentrionale & des autres parties de l'Empire Britannique ſur les principes cités ci-deſſus d'après l'autorité du Comte de Shelburne. Je ne les porterai qu'à 300,000 l. par an. Ajoutez à toutes ces ſommes le ſurplus dont nous pouvons diſpoſer, le total ſera de 1,600,000 l.

Dans *l'introduction* de la troiſieme édition de mon *Traité ſur les payemens*, j'ai expliqué la maniere de rembourſer en quarante ans cent millions de la dette nationale (*a*) avec

---

[*a*] Lorſque je faiſois l'introduction que je cite i ic,

un fonds d'amortiffement d'un million par an. Que ne pourroit-on pas opérer avec un tel fonds ?

Dans cinq ans 10,986,300 l. à 4 pour cent fe trouveront réduits à 3 pour cent, & dans fix ans 4,500,000 l. à 3 ½ pour cent ne feront plus qu'à 3. Les longues annuités accordées fous le regne de Guillaume qui font de 136,453 l. feront prefque éteintes dans 18 ans, ainfi que la plus grande partie des annuités viageres. Toutes ces épargnes monteront à plus de 400,000 l. par an. Si on les ajoutoit au fonds à mefure que les annuités s'éteindront, le rembourfement fe feroit avec tant de célérité, que nous verrions en peu d'années ce Royaume forti de tous ces embarras. On pourroit encore l'accélerer en fupprimant les places & les penfions inutiles: en abandonnant tous les moyens de corruption : en diminuant les appointemens des grands Officiers de l'Etat; & en fimplifiant les taxes. Un Miniftre qui paroîtroit déterminé à mettre un pareil fyfteme à exécution, gagneroit bientôt la confiance du public: fe feroit eftimer & aimer de tous

---

je penfois ou plutôt j'efpérois qu'on pouvoit porter le furplus du revenu à 900,000 l. par an. Mais il faut obferver que la nation retiroit alors une contribution de la Compagnie-des Indes de 400,000 l. par an, qui a été perdue depuis. Voyez la feconde préface de la deuxieme édition de l'*Appel au public fur l'objet de la dette nationale*.

les honnêtes gens ; & seroit beni dans les tems à venir comme le sauveur de sa patrie. Mais que dis-je ? Nous sommes bien éloignés de ce tems heureux. Nos Ministres sont ardens à suivre des mesures qui doivent augmenter nos charges. On a commencé une affreuse guerre civile qui peut nous mettre bientôt dans le cas de n'avoir plus rien à épargner ou à perdre.

Fin des Observations du Docteur Price.

LETTRE



AFFAIRES DE L'ANGLETERRE ET DE L'AMERIQUE.

Rapport fait le Mercredi 20 Avril 1774, à la Chambre des Pairs, par le Comité de Buckinghamshire, l'un des Membres du Comté, chargé d'examiner les divers Actes par lesquels la Colonie de la Baie de Massachusset, a manifesté son opposition à la souveraineté de Sa Majesté dans son Parlement de la Grande-Bretagne sur ladite Province, ainsi que ce qui s'est passé dans la Chambre relativement à cet objet depuis le premier Janvier 1764.

En exécution des ordres de la Chambre le Comité s'est assemblé pour procéder à l'examen qui lui avoit été recommandé.

Après avoir lû avec la plus grande atten-

tion les divers papiers apportés à la Chambre, concernant l'oppoſition de la Baie de Maſſachuſſet, à la ſouveraineté de S. M. dans ſon Parlement de la Grande-Bretagne ſur ladite Province, & avoir ſoigneuſement conſulté les journaux de la Chambre depuis le premier
1764. Janvier 1764 juſqu'à ce jour; il appert que le 2 Avril 1764, la Chambre des Communes a fait porter à celle des Lords un Bill intitulé: » Acte pour octroyer certains droits dans les Colonies & Plantations Britanniques en Amérique, à l'effet de continuer, améliorer, & rendre perpétuel un Acte paſſé dans la ſixiéme année du regne de George II. intitulé: — Acte pour aſſurer & encourager le commerce des Colonies à ſucre de S. M. en Amérique.

En appliquant le produit des droits ci-deſſus & de ceux qu'on levera en vertu dudit acte, pour défrayer les dépenſes qui ſeront néceſſaires pour défendre, protéger & mettre en ſureté leſdites Colonies & plantations.

Auſſi pour expliquer un acte paſſé dans la vingt-cinquiéme année du regne de Charles II., intitulé: Acte pour encourager le commerce de Groenland & de Dantzick, & pour mieux aſſurer le commerce des Plantations. —

Et enfin pour changer & ſupprimer divers remiſes de droits accordées ſur les exportations

du Royaume, ainsi que pour empêcher plus efficacement le transport clandestin de marchandises auxdites Colonies & Plantations ou hors d'icelles, & pour améliorer & assurer le commerce entre ces Colonies & la Grande-Bretagne ».

Ce Bill a passé le 4 Avril, & il a reçu la sanction royale le jour suivant.

Dans le rapport du Bureau du commerce du 11 Décembre 1764, & dans les papiers qui ont été remis à S. M. avec ledit rapport; on voit les assertions les plus fortes de l'assemblée de la Baye de Massachusset, au soutien de son droit exclusif de porter des loix particulierement de taxation, & sa résolution d'inviter les autres Colonies à se joindre à elle, pour empêcher le Roi dans son Parlement de passer de semblables loix.

Dans une lettre à M. Mauduit, alors agent de la Province, rédigée par le Comité de la Chambre des Représentans, & approuvés ensuite par ladite Chambre, on se sert des expressions suivantes. « *Il falloit plutôt attribuer le silence de cette Province à toute autre cause, même au désespoir, qu'à un abandon tacite de ses privileges, ou à une reconnoissance des droits du Parlement de la Grande-Bretagne, de mettre des impôts & taxes sur un peuple qui n'est point représenté dans la Chambre des Communes* ». Dans la même lettre, l'assemblée avoue & confirme authentiquement la doctrine avan-

cée dans une certaine brochure intitulée. *Les droits des Colonies Britanniques établis & prouvés*, dont *l'Auteur étoit Jacques Ottis*. Cet écrit porte entr'autres choses, » *l'imposition de taxes sur le commerce ou sur les terres, sur les maisons, ou sur les vaisseaux, sur les biens réels & personnels, fixes ou flottans dans les Colonies, est absolument incompatible avec les droits des Américains, comme sujets Britaniques & comme hommes.*

1765. LE 28 FEVRIER 1765, les Pairs ont reçu un Bill de la Chambre des Communes, intitulé, « Acte aux fins d'octroyer & appliquer certains droits de timbre & autres droits dans les Colonies & Plantations Britanniques en Amérique, pour défendre, protéger & mettre en sûreté lesdites Colonies; & aussi de modifier les clauses des différens actes du Parlement, relatifs au commerce & aux revenus desdites Colonies & Plantations, qui traitent de la maniere d'etablir & de recouvrer les amendes & les confiscations dont il y est fait mention ».

Ce Bill a reçu la sanction du Roi le 22 du même mois.

Le 17 Décembre précédent, Sa Majesté avoit déclaré dans son très-gracieux discours émané du Trône, que les affaires importantes survenues depuis peu dans quelques unes de ses Colonies en Amérique, étoient cause que Sa Majesté avoit assemblé son Parlement, plutôt qu'il n'étoit ordinaire en tems de paix.

Le 6 Juin 1765, la Chambre des représentans

de la Baye de Maſſachuſſet, a arrêté, *qu'il étoit très expédient qu'il ſe tînt le plutôt poſſible une aſſemblée de Comité des Chambres de Repréſentans ou Burgeſſes dans les différentes Colonies du Continent de l'Amérique, pour délibérer ſur l'état des affaires publiques, & l'embarras que cauſoient les derniers actes du Parlement, à l'effet de lever des droits ſur les Colonies, & auſſi pour rédiger une adreſſe générale de remontrance à Sa Majeſté & au Parlement.* Elle arrêta en même tems qu'on enverroit des lettres aux Directeurs reſpectifs des différentes aſſemblées, pour les inviter à accéder à cette propoſition. Enfin le 8 Juin, l'aſſemblée ſuſdite élut trois perſonnes pour former ſon Commité, & elle vota 450 liv. pour payer leurs frais.

M. Bernard Gouverneur de la Colonie, dans une lettre aux Lords Commiſſaires du commerce & des plantations, en date du 15 Août 1765, fait le récit d'un ſoulevement violent dans Boſton, en réſiſtance à une loi paſſée par la légiſlation de la Grande-Bretagne, & de voies de fait ſur la perſonne de M. Oliver, diſtributeur du papier timbré, portées à un tel excès, qu'on démolit & détruiſit ſes maiſons, & qu'il fut dit hautement qu'on vouloit le tuer.

En cette occaſion, le Conſeil de Boſton négligea tous les moyens de maintenir la paix & le bon ordre du Gouvernement; & il fut aiſé de

remarquer qu'il ne ſouhaitoit que le trouble & le déſordre.

Une autre lettre du même Gouverneur au Bureau de commerce, daté du 31 Août 1765, porte, que la populace ayant attaqué la maiſon de M. Storey, Greffier de l'Amirauté, elle l'avoit démolie: qu'elle avoit pris ſes livres & papiers, parmi leſquels ſe trouvoient les régiſtres de la Cour de l'Amirauté, & les avoit brûlés: qu'elle avoit cherché M. Storey: qu'elle avoit auſſi pillé la maiſon de M. Hallwell, Contrôleur de la Douane; mais qu'elle s'étoit principalement déchaînée contre le Lieutenant au Gouvernement dont elle avoit détruit entiérement la maiſon, la vaiſſelle, les livres & les manuſcrits qui étoient d'une très-grande valeur.

Le Gouvern. Bernard ajoute que dans cette fâcheuſe extrémité, le Conſeil de Boſton qui ne cherchoit qu'à plaire au peuple ſe refuſa même à la propoſition qu'il lui fit de donner avis au Général Gage de la ſituation où ſe trouvoit la ville de Boſton.

Il faut obſerver que les ſeuls bourgeois de Boſton eurent part à cette ſédition: quoiqu'on ait débité que pluſieurs habitans de la campagne étoient mêlés dans cette affaire; & on a vérifié que ceux de ces derniers qui avoient été vûs dans le tumulte, n'étoient que de ſimples ſpectateurs.

Le Gouverneur Bernard dans ſa lettre au

bureau du Commerce, datée du 12 Octobre 1765, dit, » le Gouvernement n'a plus ici qu'une ombre d'autorité. Quelques uns des Chefs de la derniere sédition se montrent au grand jour avec audace. Aucun Officier public n'ose les attaquer. Le Procureur général même n'ose pas rendre plainte de leurs attentats. Aucun témoin ne se présente pour déposer contre eux, & les Juges ne s'assemblent point pour les juger. »

Pendant ce désordre général le Gouverneur, de l'avis unanime du Conseil, crut devoir passer en revue quelques Compagnies de Milice; mais la Milice refusa d'obéir à ses ordres.

Enfin le Conseil & la Chambre des Représentans marquerent un tel mépris pour les actes de la législation, qu'ils arrêterent le 15 Novembre 1765, dans un Comité composé de deux Corps, qu'il seroit légal de transiger sans papier timbré, non-obstant l'acte du Parlement.

Le 14 Janvier 1766, le Parlement s'étant assemblé après les vacations de Noël, S. M. eut la bonté de s'exprimer de la maniere suivante dans son très-gracieux Discours émané du trône. 1766.

Milords & Messieurs.

La derniere fois que je vous ai fait assembler, je vous ai informé qu'il étoit survenu en Amérique des affaires de grande im-

portance qui demanderoient l'attention la plus sérieuse du Parlement.

» Pour qu'il ne vous manquât aucunes des informations propres à vous diriger dans vos délibérations sur un objet aussi intéressant, j'ai ordonné qu'on mît sous vos yeux tous les papiers qui donnoient quelque lumiere sur l'origine, le progrès ou le but des troubles qui se sont élevées depuis peu dans quelques unes des Colonies septentrionales. »

» Au premier avis de ces troubles, on a envoyé des ordres aux Gouverneurs de mes provinces & aux Commandans de mes troupes en Amérique, pour qu'ils employassent toutes les forces du Gouvernement à réprimer les séditions & les tumultes, & à soutenir efficacement l'autorité légitime. »

» Je me repose sur votre sagesse de ce qui reste à faire dans cette occasion, ne doutant point que votre zele, pour l'honneur de ma couronne, votre attention pour les justes droits, & l'autorité de la législation Britannique, & votre affection & vos soins pour le bonheur & la prospérité de mes peuples ne vous fassent adopter des résolutions sages & prudentes, qui tendent en même-tems à conserver nos droits constitutionels sur les Colonies, & à rétablir parmi elles cette harmonie & cette tranquillité qui ont été interrompues depuis peu par des séditions & des troubles de la nature la plus dangereuse. »

Dans la respectueuse adresse que la Cham-

bre arrêta le même jour, Sa Majesté fut assurée des dispositions sinceres où étoit la Chambre pour concourir aux intentions salutaires de Sa Majesté, & de la ferme résolution qu'elle avoit prise de faire tous ses efforts pour appuyer & soutenir la dignité & l'honneur de S. M., ainsi que l'autorité législative du royaume sur ses Colonies. Elle promit aussi de prendre en considération les moyens les plus propres à effectuer le rétablissement de la tranquillité des Colonies, qui avoit été troublée par des commotions aussi violentes & aussi dangereuses.

Le même jour tous les papiers, informations & avis reçus de l'Amérique, sur les tumultes & soulévemens qui avoient eu lieu dans cette partie du monde, furent remis à la Chambre.

Le 22 Janvier on a presenté à la Chambre de nouveaux papiers concernant l'Amérique, lesquels, ainsi que les premiers, furent renvoyés à un Comité de toute la Chambre indiqué pour jeudi 28.

Le 27, on a fourni à la Chambre encore d'autres pieces qui ont été remises aussi audit Comité,

Le Comité s'est assemblé le 28 Janvier, & après divers ajournemens l'Orateur a rapporté, le 10 Février, les divers arrêtés suivans, approuvés par la Chambre.

Premierement, Sa Majesté, assistée de l'avis & du consentement des Lords spirituels

& temporels, & des Communes de la G. B. assemblés en Parlement, a eû, a, & de droit doit avoir tout pouvoir & autorité de faire des loix & des statuts d'une force & d'une validité suffisantes pour astreindre les Colonies & les peuples de l'Amérique, sujets de la Couronne de la Grande-Bretagne dans tous les cas quelconques.

2.° Il a été suscité & effectué dans différentes Colonies de l'Amérique septentrionale, des tumultes & des soulevemens de la nature la plus dangereuse, au mépris évident du pouvoir & de la dignité du Gouvernement de Sa Majesté, & en violation manifeste des loix & de l'autorité législative du Royaume.

3.° Lesdits tumultes & soulevemens ont été suscités & encouragés par des votes & des arrêtés particuliers, passés dans diverses assemblées desdites provinces, dérogatoires à l'honneur du Gouvernement de Sa Majesté, & tendants à détruire la dépendance légale & constitutionelle desdites Colonies, envers la Couronne Impériale & le Parlement de la Grande-Bretagne.

4.° L'avis du Comité est qu'il soit presenté une humble adresse à Sa Majesté, pour la supplier de donner des instructions aux Gouverneurs des diverses provinces où les susdits tumultes & soulevemens ont éclaté, qui leur enjoignent de requérir au nom de Sa Majesté les assemblées desdites Provinces,

d'indemniser convenablement ceux qui ont souffert en leur personne ou en leurs biens par les suites des susdits tumultes & soulevemens; & pour assurer Sa Majesté que cette Chambre soutiendra dans la présente occasion, aussi bien que dans toutes les autres, l'autorité légitime de la Couronne de Sa Majesté, & les droits du Parlement.

5.° Le Comité pense que tous les sujets de Sa Majesté, résidans dans lesdites Colonies, qui ont manifesté leur desir de se prêter ou de contribuer à l'exécution de l'acte du timbre, ou de tout autre acte du Parlement dans les Colonies Britanniques, de l'Amérique septentrionale, ont agi en bons & fideles sujets; que pour cette raison, ils ont de justes droits, & peuvent en toute sûreté, compter sur la protection & la bienveillance de cette Chambre.

Arrêté qu'il sera presenté à Sa Majesté une adresse conséquemment au quatrieme point des résolutions prises par la Chambre.

Le 5 Mars 1766, les Communes ont passé deux Bills, l'un intitulé, » Acte pour mieux assurer à la Couronne & au Parlement de la Grande-Bretagne, la dépendance des Domaines de Sa Majesté en Amérique. »

Et le Roi a donné à ce Bill son consentement royal, le 18 du même mois.

Et l'autre à l'effet de révoquer un acte passé dans la derniere session du Parlement, & intitulé:

» Acte pour octroyer & établir certains droits de timbre, & autres droits dans les Colonies & Plantations Britanniques en Amérique, appliquables à l'acquit des dépenses, pour défendre & protéger lesdites Colonies & plantations, & pourvoir à leur sûreté, & pour rectifier dans les divers actes du Parlement relatifs au commerce & aux revenus desdites Colonies & plantations, les passages où est expliquée la maniere de déterminer & de recouvrer les amendes & les confiscations dont il est fait mention dans ces mêmes actes. »

Ce second Bill a reçû le même jour le consentement royal.

Pendant que la Chambre délibéroit sur la révocation de l'acte du timbre, elle a reçu des pétitions des Marchands de la ville de Bristol, des Marchands de Glasgow, d'Edward Montague agent de la Colonie de la Virginie, & des Marchands de la ville de Londres en faveur de ladite révocation.

Le 2 Juin 1766, les Communes ont envoyé un Bill intitulé : » Acte d'amnistie pour les personnes qui ont encouru certaines amendes infligées par un acte de la derniere session du Parlement, portant octroi de certains droits de timbre dans les Colonies & plantations Britanniques en Amérique ; & pour rendre valides les titres & actes publics qui y ont été dressés ou enregistrés sur du papier, velin ou parchemin non timbré. »

Sa Majesté a donné son consentement royal à ce Bill, le 6 du même mois.

Lettre du Gouverneur Bernard au Comte de Shelburne, datée du 24 Décembre 1766. Ce Gouverneur mande que de l'avis du Conseil, il avoit donné des ordres pour faire imprimer l'acte pour la discipline des troupes, & trois autres actes. Dans l'intervalle de l'ajournement de l'assemblée, deux compagnies d'artillerie ayant été jettées sur la côte par un gros tems, & ledit acte du Parlement ayant été consulté, le Conseil a recommandé au Gouverneur d'ordonner au Commissaire de fournir à ces Compagnies ce qu'elles demandoient en vertu de l'acte, ce qui a été exécuté. Aussitôt l'assemblée a envoyé au Conseil une députation composée de cinq de ses membres pour savoir de *quelle autorité des actes du Parlement étoient enregistrés parmi les loix de la Province, & si le Conseil avoit connoissance d'aucun acte* (c'est-à-dire de l'Assemblée) *qui enjoignit l'enrégistrement d'Ordonnances* (nom dont l'Assemblée qualifie les actes du Parlement) *auxquelles la législation de la province n'avoit jamais donné son consentement.*

Le Lord Wycombe par ordre de S. M. a remis à la Chambre, le 12 Mars 1767, des copies de lettres, &c. des Gouverneurs de Sa Majesté en Amérique, lesquelles sont restées sur le bureau. 1767.

Le 3 Avril il a été remis à la Chambre

d'autres copies de lettres des Gouverneurs de Sa Majesté en Amérique, qui ont été mises pareillement sur le bureau.

Le 14 Mai, il a été arrêté de présenter une humble Adresse à Sa Majesté pour la prier d'ordonner qu'il fût remis à la Chambre des copies de tous les rapports faits par les Commissaires ou aux Commissaires du commerce & des plantations, avec tous les ordres & opérations des Secrétaires d'Etat ou du Conseil privé de Sa Majesté, relativement au Bill passé par le Gouverneur, le Conseil & l'Assemblée de la baie de Massachusett, pour accorder des imdemnités aux personnes qui avoient fait des pertes, & un pardon absolu à ceux qui avoient commis quelques excès, dans ces derniers tems, depuis l'arrivée du susdit Acte.

Le 18 Mai, en conséquence de ladite Adresse, le Lord Wycombe a remis à la Chambre une copie du rapport du Comité du Conseil avec d'autres papiers, & le tout est resté sur le bureau par ordre de la Chambre.

Le même jour il a été arrêté de présenter une Adresse à Sa Majesté, pour la prier d'ordonner qu'il fût remis à la Chambre des copies d'ordres du Conseil du Roi, qui déclarent nuls les actes des assemblées en Amérique, avec des rapports des Avocats & Solliciteurs généraux, ou de l'un ou de l'autre dans des cas semblables.

Tous ces papiers ont été laissés sur le bu-

reau. En les examinant le Comité a vû que plusieurs actes des Colonies ont été déclarés nuls en différens tems par Sa Majesté dans son Conseil.

Le 15 Juin, les Communes ont envoyé un Bill intitulé, » Acte pour autoriser Sa Majesté à établir des douanes, & autres droits dans les Domaines Britanniques en Amérique, & pour faire exécuter les loix relatives au commerce dans ces mêmes pays, sous l'inspection de Commissaires qui seront nommés pour cet objet, & qui devront y résider.

Ce Bill a reçu le consentement royal le 29 du même mois.

Le 19 Juin, un autre Bill a été envoyé par les Communes, intitulé, » Acte pour octroyer certains droits dans les Colonies & plantations Britanniques en Amérique; pour accorder une remise des droits de douane sur le café & le cacao du produit desdites Colonies & plantations, qu'on exportera de l'Angleterre: pour faire cesser les remises des droits payables sur la porcelaine de la Chine, exportée pour l'Amérique; & pour prévenir plus efficacement le commerce de contrebande qui se fait avec lesdites Colonies & plantations.

Ce Bill a reçu le consentement royal le 29 Juin.

Lors de la convocation de l'assemblée de la Province de la Baye de Massachussett,

le 28 Janvier 1767, il a été envoyé un meſſage au Gouverneur, par la Chambre des Repréſentans, pour le prier d'informer la Chambre s'il avoit été fait quelques fournitures aux dépens du Gouvernement pour les troupes du Roi arrivées depuis peu dans le port de Boſton; & après s'être fait repréſenter les minutes du Conſeil (qui portent expreſſément que les fournitures pour les compagnies d'artillerie au Château, ont été faites en vertu des derniers Actes du Parlement) l'Aſſemblée a répondu: » *qu'en donnant des ordres, de l'avis du Conſeil, pour faire des fournitures pour les compagnies d'artillerie au Château, le Gouverneur avoit agi dans un point eſſentiel contre l'intention notoire de la Chartre par laquelle ſeule (& cela ſeulement, en vertu des actes qui ſont ou peuvent être en activité dans la Province), le Gouverneur & le Conſeil étoient autoriſés à donner de l'argent de la Tréſorerie:* elle a ajouté, *qu'il étoit encore plus douloureux pour les habitans, de voir que le Gouverneur établiſſoit pour baſe de ſa conduite un récent Acte du Parlement, auſſi vexatoire que l'Acte du timbre qui avoit enlevé aux Américains le droit inaliénable de franchiſe de toutes autres taxes que celles qu'ils voudroient bien conſentir ou accorder volontairement* «.

Le Gouverneur Bernard s'eſt vu obligé dans ſes reponſes des 14 & 18 Février, d'éviter avec ſoin de convenir qu'il eût regardé l'Acte du Parlement comme la baſe de l'ordre donné

pour les fournitures. Sans cela il n'auroit pas eu le concours du Conſeil, car quoiqu'il crût que la plupart de ſes membres euſſent le reſpect convenable pour les actes du Parlement, aucun d'eux n'auroit oſé l'avouer dans cette circonſtance.

Le 2 Mars 1768, la Chambre des Communes a envoyé un Bill intitulé : » Acte pour rendre plus facile & plus efficace le recouvrement des amendes & confiſcations ordonnées par les actes du Parlement relativement au commerce ou aux revenus des Colonies & Plantations Britanniques dans l'Amérique. 1768.

Et ce Bill a reçu la ſanction royale le 8 du même mois.

La Chambre des Repréſentans de la Colonie de la Baie de Maſſachuſſett, a écrit une lettre circulaire à toutes les Aſſemblées ſur le continent de l'Amérique Septentrionale: » *déſirant que ces Aſſemblées approuvaſſent leurs ſentimens & leur conduite, & les informant qu'elle avoit repréſenté à Sa Majeſté que les actes du Parlement de la Grande-Bretagne qui impoſent des droits ſur cette Province dans l'intention unique & expreſſe de lever un revenu, étoient des infractions des droits naturels & conſtitutionels des Américains; & la Chambre a prié leſdites Aſſemblées de lui indiquer les meſures ultérieures qui pourroient être néceſſaires pour mettre ſon plan à exécution* «.

Lors de l'élection des Membres du Conſeil,

l'Assemblée a laissé de côté tous les Officiers du Gouvernement, ce qui s'étoit déjà pratiqué dans les années 1766 & 1767.

Au commencement de Mai 1768 il a été fait des souscriptions & associations pour ne point importer des marchandises de la Grande-Bretagne; mais cette résolution n'a pas eu son effet dans le tems, parce que les négocians des autres Colonies ont refusé d'y concourir.

Le 9 Mai le Collecteur & le Contrôleur des Douannes ont fait la saisie en regle du sloop *la Liberté*, appartenant à M. Hancoke de la Ville de Boston, ce qui a occasionné un grand tumulte. Le Contrôleur, le Collecteur & son fils furent attaqués par une populace nombreuse & insolente qui les traita de la maniere la plus cruelle. Non contents de ces excès, les séditieux allerent pendant la nuit investir la maison de ces Officiers, ils en briserent toutes les fenêtres & s'emparerent d'une chaloupe appartenante au Collecteur qu'ils emmenerent en triomphe & brulerent ensuite. La continuation de la révolte faisant craindre le même traitement aux Commissaires des Douanes, ceux-ci profiterent de la nuit pour se retirer eux & leurs familles dans quelques maisons du voisinage. Mais convaincus ensuite que leur vie y étoit en danger, ils se refugierent à bord du vaisseau de Sa Majesté le *Romney* alors

dans le port de Boston; & pour plus grande sûreté, dans le *Château - Guillaume.* Pendant cette périlleuse situation, ils écrivirent différentes lettres au Gouverneur & au Conseil de Boston pour demander qu'on les protegeât; mais ils ne purent obtenir aucun secours. Ils apprirent enfin par une lettre du Gouverneur Bernard, en date du 13 Juin 1768, qu'après quelques heures de délibérations sur la nécessité de prendre des mesures pour maintenir la tranquillité dans la Ville, & sur le choix de ces mesures, le Conseil avoit arrêté qu'attendu qu'il ne paroissoit pas qu'on eût à craindre pour le moment de nouvelles violences, le Conseil pensoit qu'il vaudroit mieux remettre cette affaire à l'examen d'un Comité des deux Chambres, & qu'en conséquence le Gouverneur ne pouvoit leur dire, pour le moment, quelle espece de secours & de protection ils pouvoient attendre. Il en résulta qu'ils n'obtinrent en effet aucune protection. Les choses resterent dans cet état de désordre & de confusion jusqu'au 22 Juillet, tems auquel le Gouverneur proposa au Conseil de prendre en considération quelques mesures pour établir la vigueur & la fermeté du Gouvernement. Mais le 29 Juillet le Conseil répondant à ce qui lui avoit eté proposé par le Gouverneur, dit : » que les désordres qui avoient eu lieu, avoient été occasionnés par la maniere violente & sans exemple dont le

floop *la Liberté* avoit été faifi par les Officiers des Douannes «.

En conféquence de cet état d'anarchie ou étoient les affaires à Bofton, il y fut envoyé d'Halifax deux régimens pour foutenir l'exécution de la puiffance civile & maintenir la tranquilité dans la Ville. Mais on donna aux Soldats les ordres les plus ftricts d'éviter tout fujet de querelle avec les habitans dont ils fe plaignoient d'avoir été fouvent maltraités.

Le Lundi 5 Mars 1768, à 9 h. du foir, on avoit fonné le tocfin auffi à Bofton comme pour le feu ; on difoit qu'il avoit pris dans la rue du Roi, & le peuple s'y rendit en foule. Ce bruit s'étant trouvé faux, cette foule fe joignit à une autre qui étoit allé faire infulte à deux compagnies aux portes de leurs baraques, & menaçoit de tuer la fentinelle poftée à la Douanne où étoit le tréfor du Roi. La fentinelle fe voyant environnée, fut obligée de fe retirer & d'appeller à fon fecours. En conféquence le fieur Prefton, Capitaine de garde, vint pour la dégager avec un détachement de la garde principale. Cet Officier fit tout ce qu'il put pour prévenir les accidens, mais malgré tous fes efforts les féditieux, à force d'outrages & de coups, attirerent fur eux le feu de quelques foldats, qui tuerent malheureufement plufieurs perfonnes. Le Gouverneur promit de déterminer le Commandant à éloigner les deux

régimens en en plaçant un dans le Château & mettant l'autre ailleurs, de maniere que les troupes n'eussent plus d'occasion de prendre querelle avec les habitans. Mais le Conseil insista pour que les deux régimens s'en allassent, prétendant que les habitans chasseroient infailliblement les troupes, & qu'ils seroient secondés & joints par ceux des autres Villes; & suivant quelques Membres du Conseil, ce n'étoit point la disposition de la populace seulement, mais de tous les principaux habitans, En conséquence les deux régimens furent renvoyés ailleurs.

Dans la requête présentée au Gouverneur par différentes personnes de considération, d'après l'arrêté d'une Assemblée de la Ville tenue dans ce tems, *on dénie l'autorité législative de la Grande-Bretagne, & il est dit qu'il vaut mieux pour les Américains lutter contre elle que de laisser lâchement usurper leurs droits.*

L'Assemblée refusa formellement de retirer l'ordre qu'elle avoit donné précédemment d'envoyer des lettres circulaires aux autres Colonies, quoiqu'elle eût reçu à ce sujet une réquisition positive de la Couronne.

Au mois d'Août 1768 il fut fait une association où entrerent la plupart des Marchands de Boston. Ils signerent une convention portant qu'ils ne demanderoient ni n'importeroient aucune espece d'effets ni de marchandises de la Grande-Bretagne, à l'exception de quelques

articles de néceſſité, à compter du premier Janvier 1769, juſqu'au premier Janvier 1770, & qu'ils n'importeroient aucun thé, papier, verre, couleurs pour la peinture, juſqu'à la révocation de l'acte qui impoſe des droits ſur ces articles,

Il fut auſſi arrêté dans une aſſemblée des Francs-tenanciers de la Ville & autres habitans de Boſton, du 12 Septembre, *que les levées d'argent faites dans cette Province, pour l'uſage & le ſervice de la Couronne, d'une autre maniere qu'elles ne ſont accordées par la grande & générale Cour d'aſſemblée de la Province, étoit une infraction à ladite Chartre Royale. ainſi qu'aux droits naturels & inconteſtables des Sujets, énoncés dans le ſuſdit Acte du Parlement*, (faiſant alluſion à l'Acte de ſucceſſion) *& qui conſiſte à donner & octroyer librement leur argent pour le ſervice de la Couronne, de leur propre conſentement donné par eux-mêmes ou par des Repréſentans qu'ils auront choiſis librement.*

L'Aſſemblée vota auſſi qu'attendu que le Gouverneur ne jugeroit pas à propos de convoquer une Cour générale pour le redreſſement de leurs (prétendus) griefs, la Ville feroit choix d'un nombre convenable de perſonnes pour traiter leurs affaires ſous le titre de Comité, de convention avec les Députés qui pourroient être envoyés des différentes villes de la Province pour s'y joindre, à l'effet de pouvoir aviſer & pren-

dre telles mesures que pourroient requerir le service du Roi, ainsi que le repos & la sureté des Sujets de S. M. dans cette Province.

Elle vota pareillement qu'attendu les craintes presque générales d'une prochaine guerre avec la France, & afin que les habitans de cette Ville pûssent être préparés en cas d'un danger subit, ceux desdits habitans qui pourroient n'être pas pourvus de l'attirail militaire seroient requis d'observer la loi de la Province qui ordonne que tout soldat enrôllé & tout chef de famille (excepté les cavaliers pour lesquels la loi a fait d'autres dispositions) seront toujours pourvus d'armes & de munitions en bon état, ainsi qu'il est particulierement énoncé dans ladite loi, & à l'entiere satisfaction des Officiers de la Compagnie.

L'Assemblée arrêta enfin qu'on écriroit une lettre aux différentes Villes de la Province, de la teneur qui suit.

Lettre circulaire des Echevins de Boston, du 14 Septembre 1768.

MESSIEURS.

» *Vous n'êtes déjà que trop instruits des extrémités aussi tristes qu'allarmantes, auxquelles cette Province, ainsi que toute l'Amérique en général, est actuellement réduite : on a imposé sur le peuple, sans son consentement, des taxes*

également nuisibles à l'intérêt de la Métropole & des Colonies. Ces taxes ont pour objet l'entretien du gouvernement civil dans les Colonies, ce qui est évidemment opposé à la constitution ; & elles changent la maniere dont le Gouvernement a été entretenu de tous les tems. Par le don-gratuit du peuple dans les Assemblées ou Parlemens de l'Amérique, ces taxes serviront encore pour l'entretien d'une armée nombreuse, destinée non à défendre les territoires nouvellement acquis, mais à garnir les anciennes Colonies, en tems de paix. Les adresses & les remontrances, décentes, humbles & vraiment loyales des Représentans de cette Province, pour obtenir le redressement de griefs aussi cruels & aussi allarmans, n'ont eu jusqu'ici aucun effet. Nous sommes même assurés par des avis certains que ces remontrances ne sont point parvenues jusqu'au-Roi. Le seul effet qui en a résulté, dont on ait pû s'appercevoir, a été un ordre adressé par un des Secrétaires d'Etat au Gouverneur de la Province, pour dissoudre l'assemblée générale, uniquement sous le prétexte que cette Chambre de Représentans avoit refusé d'annuller une résolution prise par les Représentans de l'assemblée précédente qui ne signifioit que l'intention de conserver aux Américains le droit qu'ils ont de se reunir pour présenter à leur gracieux Souverain des remontrances humbles & soumises lorsqu'ils se trouvent lésés. C'est cependant un droit auquel tout homme doit prétendre comme naturellement attaché à son existence, & ce droit a été expressément reconnu

lors de la glorieuse révolution, comme un droit appartenant à tout Anglois «.

» *Vous le savez, Messieurs, cette dissolution de l'assemblée a eu lieu. Le Gouverneur a déclaré publiquement, & plus d'une fois qu'il ne pouvoit pas convoquer une autre assemblée; & le Secrétaire d'Etat du département de l'Amérique a dit dans une de ses lettres, qui a été communiquée à l'assemblée,* QU'ON AUROIT SOIN DE SOUTENIR LA DIGNITÉ DU GOUVERNEMENT: *phrase dont le sens est trop clair pour qu'on puisse s'y méprendre* «.

» *L'inquiétude & l'affliction de la Colonie sur ces événemens, a redoublé lorsque son Excellence le Gouverneur Bernard a fait savoir par sa derniere déclaration, qu'on attendoit un ou plusieurs régimens qui alloient arriver dans la Province* «.

» *On craint généralement que le dessein de la Cour, en envoyant ces troupes, ne soit uniquement d'assurer par la force des armes l'exécution des actes du Parlement, dans la formation desquels les Colonies n'ont cependant, ni ne peuvent avoir aucune influence constitutionelle. Et c'est un des plus grands malheurs auxquels un peuple libre puisse être réduit* «.

» *Les Villes que nous avons l'honneur de représenter ont pris, à leur derniere assemblée, ces objets dans la plus sérieuse considération; & comme on croit assez généralement être menacé d'une guerre prochaine avec la France, elles ont passé les différens votes que nous avons l'honneur de vous remettre, désirant qu'ils soient*

aussi-tôt présentés à l'assemblée légale de la Ville dont vous avez l'administration, pour y être examinés avec attention & avec candeur «.

» *Etant privés comme nous le sommes, dans une conjoncture aussi critique, des conseils que pourroit donner l'assemblée générale, nous sommes persuadés que les fideles peuples de cette Province appercevront bientôt l'utilité & la convenance du Commité de convention qu'on a proposé d'assembler & qu'on ne peut attendre que des avis très-prudens & très-salutaires d'un nombre de Députés que les Peuples auront eux-mêmes choisis, & en qui ils doivent mettre la plus grande confiance. Ces avis ne peuvent manquer de contribuer au service réel de notre très-gracieux Souverain & au bien de ses sujets dans cette Province; & ils pourront heureusement empêcher les mesures dangéreuses & subites que les Colons doivent craindre qu'on ne prenne dans l'inquiétude & la douleur où ils sont actuellement plongés* «.

» *Il est important que la Convention s'assemble le plutôt possible; en conséquence on a proposé que ce fût même dès le* 22 *Septembre, & on espere que les Villes les plus éloignées enverront les rapports de leurs Comités respectifs pour ce même terme ou dumoins le plutôt possible après cette date* «.

» *Nous ne doutons point que vous ne preniez part, ainsi que nous & nos concitoyens, à la conservation de nos droits inestimables & au bonheur général de notre pays, & que vous ne soyez disposés à vous porter avec une égale ar-*

deur à toutes les mesures constitutionnelles qu'on pourra prendre pour parvenir à un but aussi glorieux «.

Le Comité des Lords remarque qu'il ne paroît pas que le Conseil de Boston ni aucun des magistrats civils ait fait aucune démarche pour s'opposer à ces arrêtés ou aux autres dont on a parlé.

Le Comité pense qu'il est nécessaire d'insérer ici les extraits suivans :

Premierement, l'extrait du discours de Sa Majesté du 8 Novembre 1768.

» A la clôture du dernier Parlement, je vous ai annoncé ma satisfaction sur les apparences qui m'avoient induit pour lors a croire que ceux de mes sujets qui, dans quelques parties de mes Etats, avoient été entraînés dans la route de l'égarement, étoient revenus au sentiment de leur devoir ; mais j'ai vu depuis avec la plus vive douleur, que l'esprit de faction, que j'avois crû presqu'entierement éteint, troubloit de nouveau mes Colonies de l'Amérique Septentrionale ; & que dans une de ces Colonies il alloit jusqu'à exciter des actes violents & de résistance, à l'exécution des loix ; que par les dernieres nouvelles, la capitale de cette même Colonie paroît déterminée à désobéir à toute loi & à tout gouvernement : qu'elle s'est portée à des démarches capables de renverser la constitution, & qui ont été suivies de

circonstances qui manifestent une disposition prochaine à secouer toute dépendance de la Grande-Bretagne. De mon côté, j'ai pris toutes les mesures que j'ai jugé nécessaires pour soutenir la constitution; & pour maintenir mes sujets dans l'obéissance qu'ils doivent à l'autorité de la législation; vous pouvez compter sur ma persévérance dans ce plan de conduite, & je ne doute pas qu'avec votre secours, je ne sois en état de renverser les desseins pervers de ces hommes turbulens & séditieux qui, sous de faux prétextes, n'ont que trop réussi à corrompre plusieurs de mes sujets en Amérique, & dont les intrigues, si l'on n'y met ordre, menacent de produire dès-à-présent les plus funestes effets dans mes Colonies, & par la suite dans tous les domaines de ma Couronne «.

2.° *L'extrait de l'humble adresse à Sa Majesté sur son discours, présentée le 8 Novembre.*

» Nous sommes sincérement affligés que quelques-uns de nos compatriotes dans l'Amérique Septentrionale, se soient laissés persuader par des hommes factieux & entreprenans, de commettre des actes de violence & de résistance à l'exécution des loix, d'autant que ces actes ont été suivis de circonstances qui montrent une disposition prochaine à renoncer à toute dépendance de la Grande-Bretagne. Nous sommes tous prêts

à contribuer au redreſſement des griefs réels que vos ſujets en Amérique peuvent avoir. Mais en même tems, nous donnons ici à votre Majeſté les plus fortes & les plus ſinceres aſſurances que nous concourrons avec zéle au ſoutien des meſures juſtes & néceſſaires qui pourront mettre votre Majeſté en état de réprimer parmi eux un eſprit audacieux de déſobéiſſance, & de maintenir la ſoumiſſion qui eſt due aux loix ; conſidérant toujours que c'eſt un de nos devoirs les plus eſſentiels de maintenir dans ſon intégrité la ſuprême autorité de la légiſlation de la Grande-Bretagne ſur toutes les parties des Domaines de la Couronne de votre Majeſté.

3.° *L'extrait de la réponſe très-gracieuſe de Sa Majeſté à l'adreſſe de la Chambre, le 10 Novembre.*

» Votre concours & votre zele pour toutes les meſures qui peuvent ſoulager mon peuple me ſont bien connus. Et je ne doute point de l'attention que vous donnerez toujours aux griefs réels de mes ſujets Américains. Les fortes aſſurances que je reçois en même-tems de la réſolution où vous êtes de maintenir la juſte autorité légiſlative du Parlement ſur tous les domaines de ma Couronne, méritent ma plus ſincere approbation.

Le 15 Novembre 1768, le Lord Harwich informa la Chambre qu'il avoit reçu les ordres du Roi, de mettre ſous les yeux de la

Chambre les copies de toutes les lettres & paquets relatifs aux derniers événemens de l'Amérique, & que ces papiers feroient remis à la Chambre sous peu de jours.

En conséquence, le 28 Novembre, le Lord Harwich apporta à la Chambre les copies de toutes les lettres relatives aux dernieres opérations de la Colonie de la baie de Massachuset, avec l'état de ces copies qui fut lû par le Clerc.

Le 15 Décembre, la Chambre prit les arrêtés suivans :

1.° Arrêté par les Lords spirituels & temporels, assemblés en Parlement, que les votes, résolutions & opérations de la Chambre des Représentans de la baie de Massachuset au mois de Janvier & de Février 1768 relativement à plusieurs des derniers actes du Parlement, entant que lesdits vôtes, résolutions & opérations emportent un refus de reconnoître, ou tendent à révoquer en doute la puissance & l'autorité de Sa Majesté, pour faire, de l'avis & du consentement des Lords spirituels & temporels, & des Communes assemblés en Parlement, des loix & des statuts d'une force & d'une validité suffisantes pour obliger les peuples & les Colonies de l'Amérique à s'y soumettre, dans tous les cas possibles, sont illégaux, opposés à la constitution, & dérogatoires aux droits de la Couronne & du Parlement de la Grande-Bretagne. »

II. Que la résolution prise par ladite Chambre des Représentans de la province de la baie de Massachuset, en Janvier 1768, d'écrire des lettres aux différentes Chambres des Représentans des Colonies Britaniques du Continent, par lesquelles elles seroient priées de se joindre à ladite Chambre des Représentans de la province de la baie de Massachuset, pour présenter des pétitions qui attaquent ou qui révoquent en doute le droit du Parlement, de mettre des impôts ou taxes sur les sujets de S. M. en Amérique.; exécution donnée en conséquence de ladite résolution, au projet d'écrire de telles lettres, dans lesquelles les derniers actes du Parlement, qui mettent des impôts & des taxes sont traités comme une infraction des droits des sujets de Sa Majesté dans ladite province, sont des procédés de l'espece la plus impardonnable & la plus dangéreuse, faits pour irriter & enflâmer les esprits des sujets de Sa Majesté dans les autres Colonies, tendans à occasionner des mouvemens illégitimes qui répugnent aux loix de la Grande-Bretagne, & sont capables de renverser la constitution Britannique. »

III. Que la ville de Boston, dans la province de Massachuset's bay, a été depuis quelque tems dans un état de grand désordre & confusion ; & que la tranquillité de ladite ville a été troublée plusieurs fois par des soulevemens & des tumultes d'une dangéreuse nature,

dans lesquels les Officiers des douanes de Sa Majesté ont été troublés dans l'exécution des loix, par des actes de violences, & ont couru risque de perdre la vie. »

IV. Qu'il est notoire que ni le Conseil de ladite province de Massachuset's-bay, ni ses Magistrats civils ordinaires n'ont usé de leur autorité, pour empêcher cesdits soulévemens & tumultes.

V. Que dans la situation où se trouvoient la province de Massachuset's-Bay & la ville de Boston, le maintien de la tranquillité publique, & la véritable exécution des loix étoient devenus impraticables sans le secours d'une force militaire, pour soutenir & protéger les Magistrats civils & les Officiers des douanes de Sa Majesté.

VI. Que les declarations, résolutions & autres actes de ladite assemblée de Boston, le 14 Juin & le 12 Septembre 1768, ont été illégaux & inconstitutionels, & avoient pour objet d'exciter des séditions & des soulévemens dans la province de Sa Majesté, la baie de Massachuset.

VII. Que l'institution faite par l'assemblée de la Ville, le 12 Septembre, d'une convention pour être tenue dans la ville de Boston, le 22 du même mois, & qui devoit être formée des députés de plusieurs villes & districts de la province de Massachusets-Bay, ainsi que les instructions données par les Notables de la ville de Boston, à chacun desdits

dits villes & diſtricts, pour l'élection deſdits Députés, ſont des procédés tendants à renverſer le Gouvernement de Sa Majeſté, & qui manifeſtent ouvertement un deſſein, de la part des habitans de ladite ville de Boſton, d'établir une autorité nouvelle & inconſtitutionelle, indépendante de la Couronne de la Grande-Bretagne.

VIII. Que les élections faites par plusieurs villes & diſtricts dans la province de Maſſachuſet-s Bay, de Députés pour ſiéger dans ladite convention, & que l'aſſemblée de cette convention, en conſéquence de ces élections, ſont d'audacieuſes inſultes faites à l'autorité de Sa Majeſté, & une uſurpation téméraire ſur l'autorité du Gouvernement.

Il fut alors ordonné de préſenter une humble adreſſe à Sa Majeſté, » pour la remercier de la communication qu'il lui avoit plû de faire à ſon Parlement de divers papiers relatifs aux événemens publics de la province de Sa Majeſté, la baie de Maſſachuſſet : »

» *Pour* exprimer notre ſincere ſatisfaction, par rapport aux meſures que Sa Majeſté a priſes pour maintenir la conſtitution, & pour promouvoir une juſte obéiſſance à l'autorité de la légiſlation : »

» Pour donner à Sa Majeſté les plus fortes aſſurances que nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour ſoutenir Sa Majeſté

dans toutes les mesures ultérieures qui pourront être jugées nécessaires pour protéger les Magistrats civils, dans une juste exécution des loix, dans la province de Sa Majesté, la baie de Massachusset : »

» Et comme nous sommes persuadés que rien ne peut être plus immédiatement nécessaire, soit pour le maintien de l'autorité de S. M. dans ladite province, soit pour préserver les sujets de Sa Majesté qui l'habitent, d'être plus longtems déçus par les artifices d'hommes pervers & mal intentionnés, que de procéder de la maniere la plus prompte & la plus sûre, à l'effet de punir comme il convient les principaux auteurs & instigateurs des derniers désordres, nous supplions Sa Majesté qu'il lui plaise d'ordonner à son Gouverneur de la baie de Massachuset, de prendre les mesures les plus efficaces pour se procurer les plus amples informations qu'il soit possible d'acquérir relativement aux crimes de trahison, ou de complicité de trahison commis dans son Gouvernement depuis le 30 du mois de Décembre 1767, & d'envoyer lesdites informations, ensemble les noms des personnes qui ont eu le plus de part auxdits delits, à l'un des principaux Secrétaires d'Etat de Sa Majesté, afin que Sa Majesté puisse nommer une commission spéciale pour examiner, entendre & déterminer lesdits délits, dans ce Royaume, conformément à l'acte de la trente-cinquieme an-

née du regne de Henri VIII, si, sur le vû de ces informations, il plaît à Sa Majesté de trouver matiere suffisante à procéder ainsi. »

» Il fut envoyé un message à la Chambre des Communes pour leur faire part desdites résolutions & adresses, & pour leur demander d'y concourir.

LE 30 JANVIER 1769, le Lord Harwich (par ordre de Sa Majesté a mis sous les yeux de la Chambre, d'autres copies de lettres relatives à l'Amérique; & il a été ordonné de les laisser sur le bureau. 1769.

Le 9 Février, les résolutions & adresses envoyées aux Communes le 15 Décembre 1768, pour avoir leur concours, sont revenues à la Chambre ayant été approuvées, mais avec quelques changemens qui ont été lus & passés; après quoi il en a été donné avis aux Communes, & on a arrêté que ladite adresse seroit presentée à Sa Majesté par les deux Chambres.

Le 14 Février, le Lord Chancelier rapporta la réponse suivante de Sa Majesté à ladite adresse:

Milords & Messieurs.

» Je suis parfaitement content de la sincere satisfaction que vous témoignez relativement aux mesures que j'ai déjà prises, & des fortes assurances que vous y joignez, que vous me soutiendrez dans celles que je puis croire nécessaires pour le maintien de l'au-

torité légiſlative, & de la juſte exécution des loix dans ma province de Maſſachuſſets-Bay.

» Je ne manquerai point d'expédier les ordres que vous m'indiquez comme le moyen le plus sûr de punir, ainſi qu'il convient, les auteurs des troubles malheureux élevés depuis peu dans cette province.

Il fut ordonné d'imprimer l'adreſſe & la réponſe.

Il ne paroît pas au Comité que la cenſure portée par les deux Chambres du Parlement, des procédés dans la province de Maſſachuſet-s-Baie, & de la conduite du Conſeil & des autres Magiſtrats civils, ni que l'approbation donnée par les deux Chambres, aux moyens pris pour y envoyer des troupes à l'effet de ſoutenir & de protéger les Magiſtrats & les Officiers des douanes, aient produit le bon effet qu'on pouvoit raiſonnablement en attendre. Une diſpoſition à ne pas reconnoître l'autorité de la ſuprême légiſlation, & à réſiſter à ſes loix, continua toujous de prévaloir non ſeulement dans les publications ſéditieuſes des Gazettes du jour, mais auſſi dans une multitude de réſolutions & de procédés des Marchands & autres qui avoient ſouſcrit à la convention de la non-importation des marchandiſes provenantes de la Grande-Bretagne.

Les aſſemblées des Aſſociés furent tenues d'une maniere auſſi réguliere que toute autre aſſemblée autoriſée par la conſtitution. Des Co-

mités furent nommés pour examiner les cargaisons de tous les vaisseaux arrivans de la Grande-Bretagne ; & dans ces assemblées il y eut des votes & des arrêtés juridiques de censure contre tous ceux qui refusoient de concourir à ces associations illégales : leurs noms furent publiés dans les Gazettes comme d'ennemis de leur pays ; & les ordres & decrets de ces Comités furent reçus avec une obéissance & un respect qu'on refusoit à l'autorité constitutionelle du Gouvernement.

Plusieurs fois les marchandises importées de la Grande-Bretagne furent enfermées dans des magasins, sous la garde de ces Comités, pour empêcher leur vente ; & il arriva une fois ou deux que ces marchandises furent rembarquées pour la G. B.

Le 30 du mois de Mai 1769, l'assemblée générale se tint à Boston conformément aux ordres de Sa Majesté ; & la premiere opération de cette assemblée, même avant de procéder à aucune autre affaire, fut d'envoyer un message au Gouverneur, pour lui declarer que les vaisseaux de guerre qui étoient dans le port de Boston, & les troupes en quartier dans la ville, offusquoient l'assemblée qui jugeoit sa dignité & sa liberté lézées ; & qu'ainsi elle avoit droit d'attendre qu'il donneroit des ordres pour faire retirer de la ville les forces de terre & de mer pendant la tenue de ses séances ; & en

même tems l'affemblée prit différentes réfolutions relatives aux déclarations contenues dans fon meffage.

Le Gouverneur, pour répondre à ce meffage, ayant informé l'affemblée qu'il n'avoit aucune autorité fur les vaiffeaux de S. M. dans ce port, ou fur fes troupes dans la ville, & qu'il ne pouvoit donner des ordres pour les faire retirer ; l'Affemblée procéda à une élection de Confeillers, dans laquelle on donna l'exclufion non feulement au Lieutenant-Gouverneur & aux autres Officiers du Gouvernement, mais auffi à plufieurs autres perfonnes qui avoient été du Confeil précédent, & qui (comme le prétend le Gouverneur) montroient de la difpofition à maintenir le Gouvernement du Roi, à reconnoître l'autorité du Parlement, & à préferver le peuple d'un defpotifme Démocratique, & qui d'ailleurs s'étoient diftingués par leur intégrité & leur capacité.

Le 13 Juin 1769, l'Affemblée envoya une réponfe au meffage du Gouverneur, du 31 Mai, par lequel ce Gouverneur avoit dit qu'il n'avoit aucune autorité fur les vaiffeaux ou les troupes du Roi.

Dans cette réponfe l'Affemblée affure » que fuivant les principes de la conftitution, le Gouverneur de la Colonie commandoit abfolument tout le Militaire; qu'il eft incompatible avec la nature du Gouvernement, & l'efprit d'une libre conftitution, d'envoyer

dans la Colonie des forces pour donner de la vigueur à l'exécution des loix; que lorſque tout un peuple ne veut pas qu'une loi ſoit exécutée, c'eſt une forte préſomption que cette loi eſt injuſte, & qu'elle ne peut pas devenir loi pour lui, attendu que le peuple doit donner ſon approbation aux loix avant de pouvoir être obligé en conſcience d'y obéir.»

Il appert, d'après un vote de l'Aſſemblée, du 8 Juil. 1769, qu'elle a déclaré que tous les procès pour trahiſon, complicité de trahiſon, ou pour toute félonie, ou autre crime quelconque, commis dans cette Colonie, devoient de droit être inſtruits & pourſuivis dans les Tribunaux de la Colonie; & que ſaiſir quelque perſonne ou perſonnes réſidantes dans cette Colonie, & ſuſpectée d'y avoir commis un délit quelconque, & envoyer cette perſonne ou ces perſonnes dans aucuns lieux par de-là la mer, pour y être jugées, eſt une choſe qui déroge manifeſtement aux privileges de ſujets Anglois, parce que c'eſt enlever à la partie accuſée le droit ineſtimable d'être jugée par un Juré du voiſinage, ainſi que la liberté de faire aſſigner & de produire des témoins ſur le procès.

LE 6 AVRIL 1770, les Communes envoyerent à votre Chambre un Bill intitulé: « Acte portant révocation de divers points d'un acte paſſé dans la ſeptieme année du regne de Sa Majeſté, ayant pour titre: *Acte pour éta-* 1770.

blir certains droits dans les Colonies & plantations Angloiſes en Amérique; auſſi pour accorder une remiſe des droits de douane ſur le café & le cacao exportés de ce royaume, leſquels ſont du produit deſdites Colonies & plantations; auſſi pour ſuſpendre les remiſes de droits ſur la porcelaine de la Chine exportée à l'Amérique; & enfin pour empêcher plus efficacement l'exportation clandeſtine de marchandiſes dans leſdites Colonies & plantations. Leſdits points étoient relatifs aux droits ſur la véroterie, la mine de plomb, le blanc de plomb, les couleurs à peindre, le papier, les divers eſpeces de carton du produit ou de la manufacture de la G. B., importés dans quelqu'une des Colonies de Sa Majeſté en Amérique; ainſi qu'à la diſcontinuation des remiſes payables ſur la porcelaine de la Chine exportée à l'Amérique; l'acte regloit l'exportation de ces divers articles.

Ce Bill reçut le conſentement royal le 12 Avril 1769.

La ſuite au N.° XVI.

*Lettre d'un Banquier de Londres, à M*** à Anvers.*

De Londres le 21 Octobre 1776.

Vous ſouvient-il, Monſieur, d'avoir lû certain propos fort plaiſant d'un Plénipotentiaire à de petits Républicains qui enfloient leurs prétentions & élevoient leur ton dans une négociation avec un puiſſant Souverain ſur lequel ils avoient eu le bonheur de remporter quelques avantages? Outré & excédé de leur ſotte arrogance, cet Envoyé (c'étoit l'Abbé de Polignac) ſe couvre devant ces Meſſieurs, laiſſe tomber ſur eux un regard mépriſant que ſuivit un grand éclat de rire, & les apoſtrohe ainſi: *vous parlez comme des gens qui ne ſont pas accoutumés à vaincre.* Je vous prie de me dire, Monſieur, ſi on ne pourroit pas, à bon droit, adreſſer le même compliment à une multitude de fades adulateurs, qui rempliſſent de leurs cris de joie les antichambres des Miniſtres Anglois depuis qu'on a eu la nouvelle de la priſe de Long-Iſland? Ils triomphent de l'avantage obtenu le 27 Août ſur de pauvres Milices malades, comme ils feroient de la plus complette victoire ſur une armée formidable de vielles troupes. On a fait priſonniers deux Avocats & un Marchand qui les commandoient. Chacun de ces priſonniers devient auſſitôt un Maréchal de Saxe, un Prince Ferdi-

nand, un Turenne; & le cordon rouge de l'Ordre du Bain est envoyé au Général, comme une glorieuse récompense de l'éclatant service qu'il a rendu à sa Nation. Hélas! s'écrioit à ce sujet un Anglois, Monsieur Howe étoit chargé de *sonder* les cœurs des Américains : il les a sondés avec son épée : il s'est baigné dans leur sang; cet Ordre du Bain lui est-il donné pour lui en rappeller éternellement le détestable souvenir?

Si les armées & les escadres du Roi n'eussent pas été honteusement chassées de Boston & de l'île de Sulivan : si on ne leur eût pas fait perdre trois mois du plus beau tems de la campagne, devant New-York, sans qu'elles osassent former la moindre entreprise : si les troupes Angloises du Canada ne se voyoient pas forcées à retourner à Quebec, faute d'avoir pû pénétrer dans la Nouvelle York par les Lacs : si aujourd'hui le Ministere n'étoit point dans la plus vive inquiétude pour Halifax, où l'on assure que les Américains ont porté des forces, & pour la Jamaïque affamée où les négres viennent de se soulever : si les ports ennemis ne s'étoient pas remplis de prises faites sur le commerce Anglois : si toutes les tentatives des anciens Gouverneurs pour ramener leurs provinces sous l'obéissance du Roi, n'avoient pas échoué contre la ferme résolution où sont les Américains de soutenir leur indépendance : s'ils étoient accourus en foule pour se réunir sous les drapeaux du Roi, après leur défaite

à Long-Iſland ; croyez vous qu'on eût fait ſonner ſi haut la priſe de cette île, qui au fond ne doit être d'aucun autre prix aux yeux des Miniſtres, qu'en ce qu'elle met un peu plus à l'aiſe l'armée du Roi, pour le reſte de la belle ſaiſon ? En effet, Monſieur, il paſſe pour certain que Long-Iſland ne ſauroit être un poſte tenable pendant l'hiver, parce que l'île ne peut point fournir de quartiers aux troupes, tels qu'il en faut dans un climat où le froid eſt ſi long & ſi rigoureux. Je ſais qu'on eſpère que le Général Howe s'emparera de New-York, & qu'il ſe flatte que l'ennemi ne pourra point ſe décider à livrer cette ville aux flammes, par la raiſon qu'on y comptoit au moins quatre mille malades de la petite vérole. Mais, grands Dieux, quelle conquête ! Je demanderois, moi, pour le cas où le Général Américain héſiteroit de la bruler en la quittant, ſi le Général Anglois oſera y entrer ?

Suivant quelques perſonnes, le Général Howe, qui s'eſt déjà aſſuré que les vaiſſeaux pouvoient remonter la riviere d'Hudſon ſans craindre le feu des batteries, fera avancer des troupes par cette Riviere, pour occuper des poſtes ſur ſes bords, en s'approchant d'Albany, afin de donner la main de bonne heure, au printems prochain, à l'armée du Canada. Mais par ce moyen il diviſera ſes forces & expoſera ſes corps avancés aux plus grands haſards, pour l'appât d'une jonction très-éloignée & très-incertaine. Il faut de plus

qu'il se rende maître du poste de *King'sbridge* autrement *le pont du Roi*, qui joint l'île de New-York à la terre ferme; & c'est là que les Américains ont des retranchemens d'où on croit qu'il sera très-difficile de les chasser. C'est le point sur lequel, pendant l'été, pendant tout le tems que le Général Howe se consumoit à l'île de Staten, ils se sont occupés à rassembler tous leurs moyens & toutes leurs forces: & on assure qu'ils ont une longue suite de réduits semblables, dont les troupes du Roi ne s'empareront pas aussi facilement qu'elles ont fait de *Long-Island*, & où il est à parier que les Rebelles, instruits par leur malheur, ne feront pas les mêmes fautes.

Comme il est, au reste, fort difficile, & sûrement plus à moi qu'à qui que ce soit, de raisonner de si loin sur des opérations d'armées, trouvez bon que je laisse à d'autres la triste manie d'égarer leurs lecteurs, dans des pays qu'ils ne connoissent pas, & par des fictions où les gens du métier ne se reconnoîtroient pas davantage. Qu'il nous suffise de savoir que le Conseil du Roi ne doit plus compter que l'armée du Canada & celle de New-York se réunissent par la riviere de Hudson dans la campagne présente; & quant aux postes nécessaires pour les quartiers de l'armée, attendons que l'événement nous donne des matériaux suffisants pour en raisonner.

Tandis que différentes Villes & Communautés préparent, dit-on, des adresses de fé-

licitation pour le Roi sur le glorieux évenement de *Long-Island*, je vais vous proposer la lecture d'un écrit que d'après les discours du Général Conway & du Colonel Barré dans le Parlement, je serois fort tenté d'attribuer à l'un ou à l'autre. Vous y verrez une proposition d'arrangement avec l'Amérique, qui pourra vous intéresser au moins par sa nouveauté, & qui peut-être fera concevoir encore une douce espérance de paix aux vrais amis de l'humanité, *hominibus bonæ voluntatis*. Cet écrit a fait grand bruit dans son tems, & on le cite encore dans les discussions que cette matiere occasionne journellement. Je ne vous l'avois point envoyé, parce que je m'étois figuré que les deux partis étoient beaucoup plus près de s'arranger que de se battre; & d'après cette idée, le projet d'*Aratus*, c'est la signature de l'anonyme, n'étoit qu'une chimere à laquelle il étoit inutile de s'arrêter. Mais aujourd'hui cette chimere est sérieusement l'unique expédient qui me paroisse rester à l'Angleterre, pour tirer quelque fruit de ses anciens droits sur ses Colonies, & de leur ancienne affection pour elle. Le parti de la Cour, c'est-à-dire les Ministres, sont rudement maltraités dans cette piéce. Ma plume se refuseroit à augmenter la publicité de tous ces outrages, contre des personnages respectables d'ailleurs, & sans doute même d'autant plus qu'ils montrent plus d'attachement à leur cause; mais je ne puis point oublier que vous raf-

ſemblés les matériaux de l'hiſtoire & que dans tous les pays ſujets aux grands mouvemens, la fureur des partis a donné les ſcenes les plus intéreſſantes, & peut-être les leçons les plus néceſſaires aux adminiſtrateurs pour leur apprendre leur métier; & aux adminiſtrés pour leur rappeller leur devoir. Quand vous verrez dans mes traductions ou dans mes phraſes les Miniſtres Anglois vivement attaqués, daignez ſonger que je n'y ſuis pour rien: que mon miniſtere eſt de vous rendre compte d'un rude combat entre deux partis, qui avec la plus grande envie de ſe détruire ne ſe font pas grand mal; & que ſouvent ce combat finit de telle ſorte que les uns & les autres en ſont quittes pour la — peur.

Obſervations d'ARATUS ſur l'Etat des affaires.

» Dans la poſition où nous ſommes, il eſt bien étonnant de voir le public ſi peu occupé de ſes intérets. (*L'Auteur écrivoit le 21 Août dernier. Depuis que le plan de la campagne eſt connu & qu'on déſeſpere de la paix, cette ſécurité a fait place à des allarmes que la conquête de LONG-ISLAND n'a pas été capable de diſſiper*) L'avenir lui eſt-il donc ſi indifferent? Et ne voit-il pas que ſa ſtupide inſouciance redouble l'acharnement de ceux qui ont juré ſa ruine? Séduite par une aiſance fauſſe & paſſagere, livrée à une diſſipation puérile, notre nation ſe laiſſe amuſer par d'inſipides divertiſſemens. Anglois! Anglois! des joutes

ſur l'eau vous ſont courir en foule à Richmond, (*on y célébroit une fête à l'occaſion de l'anniverſaire de la naiſſance du Prince de Galles, jour où il entroit en majorité*) tandis qu'on diſſipe avec une monſtrueuſe profuſion juſqu'à vos plus précieuſes reſſources : non pour augmenter vos richeſſes, votre pouvoir & votre conſidération ; mais pour vous réduire au dernier degré de miſere & de foibleſſe, & pour rendre votre nom un objet de mépris, de ridicule & de pitié à toute l'Europe «.

» Il y a long-tems que j'ai prédit les événemens que malheureuſement nous avons vu arriver. J'ai averti la nation au Printems de 1774, que ſi elle ſe livroit aveuglément aux conſeils des Torys, ſes troupes ſeroient repouſſées & que l'Amérique triomphante ſe détacheroit de l'Angleterre. C'en eſt fait, l'Amérique ne forme plus une partie de la domination Britannique. Notre Empire eſt diviſé : les liens qui uniſſoient nos Colonies à l'Angleterre, nous les avons diſſous dans le ſang de nos freres ; & les deux nations ne ſeront plus jamais un même peuple «.

» Par la poſſeſſion du commerce de l'Amérique également profitable aux uns & aux autres, & par l'union de nos flottes & de nos armées, nous étions réellement un état formidable. Quel fatal bouleverſement s'eſt operé ſous la main de nos Miniſtres ! Eſt-il dans la nation entiere un ſujet aſſez peu ſenſible à l'intérêt & à l'honneur de ſon pays, pour qu'un mo-

ment de réflexion ſur notre ſituation ne porte point dans ſon ame l'horreur & le déſeſpoir ? «

» Tous les ſentimens patriotiques ſont-ils donc tellement effacés de nos cœurs, que les auteurs de tant de maux n'aient plus rien à craindre de notre animadverſion? C'eſt le cas de leur demander compte de leur conduite & nous ſouffrons qu'ils reſtent en place pour conſommer l'ouvrage de notre ruine ! «

Lorſque les Américains ont cherché à ſe reconcilier avec nous, pourquoi avons nous ſuſpecté leur ſincérité ? S'ils viſoient à l'indépendance, quelle raiſon pouvoit les engager à cacher leurs deſſeins, quand la chétive armée du Général Gage étoit aſſiégée dans Boſton, plutôt qu'aujourd'hui qu'ils ſont environnés de nos eſcadres & de nos armées ? Mais ſi réellement nous avons crû devoir nous défier de leurs proteſtations; que n'avons nous fait en ſorte de leur ôter tout prétexte de ſéparation, en nous décidant à les gouverner comme par le paſſé, ſur les principes de la Juſtice & de la ſaine politique ? Si nous ſavions que leurs Chefs viſoient à l'indépendance, pourquoi avons nous follement ſecondé les vues de ces Chefs en irritant & en pouſſant au déſeſpoir tout le continent par des actes de cruauté qui ne pouvoient produire d'autre effet que de mettre l'Amérique entiere en combuſtion ? Pourquoi avoir brulé de ſang froid des villes ſans défenſe ? Dans les pays les moins civiliſés, le plus barbare gou-

vernement : une régence fougueuse de Pirates, n'auroit pas déployé des desseins plus exécrables, plus diaboliques que ceux que la Grande-Bretagne a fait exécuter comme le plan combiné de ses opérations «.

» Comme si l'aspect des cruautés exercées dans Boston par l'armée du Roi n'eût pas pû suffire pour nous faire des ennemis invéterés de tous les Américains qui l'environnoient, le Lord Dunmore commença une petite guerre dans la Virginie : le Général Clinton & le Chevalier Peter Parker furent envoyés pour aider à provoquer les Colonies Méridionales à des hostilités ouvertes ; & comme il falloit que ces peuples se détachassent de nous sans retour, les villes de Falmouth & de Norfolk ont été réduites en cendres de gaieté de cœur. Les Américains pourront-ils jamais voir ces ruines sans frémir d'horreur & sans bruler du désir de la vengeance ? Quels monumens de la malignité de notre rage, d'une atroce fureur qui fait bruler ce qu'elle ne peut pas conquérir ! De tous les moyens de pousser les Américains au déséspoir, en est-il un seul qui n'ait été mis en usage ? On a été jusqu'à les traiter de lâches, comme si leur lâcheté (en admettant que ce reproche soit fondé) eût du plaire à des gens qui avoient compté sur leur timidité pour se faire un revenu. La breche n'est-elle pas déjà assez grande ? Voulons nous encore l'élargir ? «

» En vérité la conduite de nos Ministres

& de leurs amis les Jacobites & les Torys a été ſi étrange juſqu'à ce jour, qu'il eſt impoſſible de l'expliquer par l'inſuffiſance ou la perverſité de la nature humaine. L'ignorance & l'obſtination, triſtes fruits de notre malheureuſe foibleſſe, n'auroient jamais pû produire tout cet enchainement de bévues & d'opérations deſtructives, qui ont amené & commencé la guerre de l'Amérique. Nos Miniſtres ont agi avec tant de perſéverance & toujours ſi directement contre le bon ſens, qu'il faut remonter plus haut pour chercher la cauſe de leur aveuglement & reconnoître la main de celui qui eleve & qui détruit les Empires. Oui, ſans doute, notre arrêt eſt prononcé. La dépravation de nos mœurs a ſuſcité la vengeance céleſte. Il va s'élever un peuple chez lequel les vertus publiques & privées trouveront un azile heureux & paiſible, lorſque l'Angleterre gémira dans un honteux eſclavage, l'unique ſort qu'elle mérite «.

» Pourquoi les Miniſtres ont-ils envoyé Régimens ſur Régimens à Boſton, puiſqu'ils ſavoient que les Provinciaux étoient ſi fortement retranchés, que ce ſeroit le comble de la folie de les attaquer ? Que pouvoit-il en réſulter, que d'augmenter la détreſſe d'une garniſon déja affamée » ?

» Si la ville de New-York eſt ſi puiſſamment défendue, quelle eſt l'obſtination du Général Howe de perdre ſon tems devant

une Place qu'il ne pourra attaquer qu'avec les plus grands riſques? Comme l'expérience ne peut pas nous corriger, nous attendrons devant New-York la même diſgrace que nous avons eſſuyée à Boſton. Du moment que nous apprenons que les Américains ont pris quelque poſition favorable, guidés par un fol entêtement, nous nous hâtons de ſeconder le ſuccès de leurs deſſeins, en allant auſſi-tôt nous établir devant leurs forces réunies, pour courir tous les riſques poſſibles par des entrepriſes indiſcretes ſur le terrain même qu'ils ont choiſi, ou pour tenir nos troupes dans l'inaction, quoiqu'elles ne ſubſiſtent que par les efforts les plus ruineux de l'Angleterre. Eſt ce qu'il n'eût pas été infiniment plus ſage de porter toutes nos forces dans le Canada, où nous aurions toujours eu derriere nous une Province amie qui auroit fait vivre nos Armées? Et pourquoi ne pas harraſſer les Américains, en les attaquant par les endroits où ils ſont le moins en force »?

» Voyons à préſent quel eſt le fruit que nous pouvons attendre de la guerre actuelle. L'Amérique a été malheureuſement provoquée à ſe déclarer indépendante, & toutes les voyes de la reconciliation ſont fermées, de ſorte qu'elle ne pourra plus jamais être ramenée ſous l'empire Britannique, autrement que par conquête. Or je demande à tout homme de bon ſens, s'il eſt poſſible que nous faſſions la conquête d'un auſſi vaſte continent? Pen-

dant que nous réduirons une Province, les autres recruteront leurs troupes, les discipleront & éleveront des fortifications. Des hommes animés d'un amour de la liberté capable de leur faire oublier leurs biens, leurs femmes & leurs enfans, peut on espérer de les dompter autrement, qu'en les extirpant? Sommes-nous assez dénaturés pour concevoir le désir d'exterminer nos parens, uniquement parce qu'ils chérissent desprincipes qui devroient plutôt leur assurer notre amitié, en nous rappellant qu'ils descendent de nous? Et quand nous serions de tels monstres, devons nous être assez aveugles pour ne pas voir qu'il nous est impossible d'exterminer les millions d'hommes qui sont maîtres de ce Continent? En admettant qu'une si horrible destruction soit praticable, & que ce soit-là l'objet de nos desirs, quel avantage pouvons nous en espérer? Ne nous fera-t-elle pas perdre tout le profit qui sembloit donner quelque prix à la conquête? Cette guerre malheureuse n'entraînerat-elle pas le renversement de leurs villes, la dévastation de leurs campagnes, la ruine de leurs propriétés; & si elle est de quelque durée, ne doit-elle pas occasionner des dépenses qu'il nous sera impossible de soutenir? Supposons, si l'on veut, que les choses tournent autrement, est-ce que les François négligeront assez leurs intérêts, pour être tranquilles spectateurs de nos triomphes, & nous laisser recouvrer des forces dont leur plus douce jouissance est

de nous voir dépouiller. Si nous le croyons, c'eſt un grand excès d'imbécillité ».

» Cependant au milieu des abîmes qui s'entrouvrent partout ſous nos pas, nous aimons mieux tomber dans le précipice, que de terminer définitivement une querelle inutile, en remettant les choſes dans l'état où elles étoient en 1763. Nous préférons le plaiſir d'une vengeance pitoyable à la ceſſation d'une guerre qui ne peut être que deſtructive. Mais ſi nous permettons que nos Miniſtres continuent à s'abuſer : qu'ils s'obſtinent à commettre bévues ſur bévues, contre l'avis & le vœu de tout ce qu'il y a d'hommes ſenſés en Angleterre : & qu'ils nous plongent de plus en plus dans les horreurs d'une guerre ſanglante, ruineuſe & révoltante ; nous n'éprouverons qu'un ſort bien mérité par une ſi lâche condeſcendance, & quels que ſoient nos maux, il ſera injuſte de nous en plaindre ».

» *Mais*, dira-t-on, *il eſt aiſé de voir le » mal, & très-difficile d'y remédier ; puiſque l'A» mérique étoit perdue, il faut bien la conquérir* ». Je répondrai à cela, avant de finir cette lettre, en propoſant un remede facile & efficace. Je ſoutiens que nous ne réuſſirons pas à conquérir l'Amérique, au point de la forcer à reconnoître notre droit de la taxer ſelon notre volonté, & que même, la choſe étant poſſible nous n'y parviendrons jamais ; notre exiſtence actuelle n'étant pas plus certaine, qu'il n'eſt certain que les François employe-

ront tout leur pouvoir à traverſer cette conquête, *au moment qu'ils verront qu'elle ne peut plus nous échapper*. Juſque-là ils feront très-ſagement de reſter tranquiles ſpectateurs d'une guerre auſſi étrange. Ils verront d'un œil ſatisfait & joyeux le ſang couler de part & d'autre : ſachant bien que chaque homme tué dans cette querelle eſt un ennemi de moins pour eux ; tandis que chaque victime qui tombe, fournit un nouvel aliment au feu qui nous conſume, redouble l'animoſité réciproque & ajoute de nouvelles difficultés à la reconciliation. Mais lorſqu'ils nous jugeront aſſez épuiſés à leur gré, & réduits au point de miſere où ils nous attendent, ils nous chercheront querelle ; & ne ſera-ce pas à bon droit que tout l'univers rira de notre extravagance, & inſultera à notre foibleſſe ? Sommes-nous deſtinés à être dupés éternellement par des gens ſans principes, qui ne cherchent qu'à s'enrichir en pillant le Public, & à qui le deſtin de l'Empire eſt indifférent, pourvû qu'ils puiſſent impunément s'enrichir de ſes dépouilles » ?

» Pour moi, depuis que le Miniſtère a brouillé tellement les affaires, que l'Amérique ne peut plus être regagnée que par la conquête, je déclare hautement que tout ami de notre conſtitution, doit déſirer que l'Amérique ne ſoit jamais regagnée par un moyen qui donneroit infailliblement à l'adminiſtration un pouvoir auſſi dangereux. Les Miniſtres

ont engagé les armes Britanniques dans une caufe où il eft impoffible de leur fouhaiter des fuccès, fans défirer que les ennemis les plus invétérés de notre liberté (le Miniftere) foient armés des moyens de nous afservir ».

» Suppofons qu'après un long épuifement de fang & de finances, l'Amérique foit enfin conquife : & confidérons enfuite & l'Amérique & l'Angleterre dans la fituation où il faudra néceffairement qu'elles foient toutes deux réduites ; quelles feront les fuites de cette conquête ?

» En Amérique l'agriculture abandonnée : fes campagnes ravagées & dévaftées : fes villes renverfées & brûlées : fes habitans maffacrés : emprifonnés ou errans dans les bois, fans aucun aiguillon d'induftrie ; parce qu'après avoir tout perdu, ils fe verront enlever par un infolent vainqueur jufqu'à l'efpoir de jamais fe relever : leurs villes maritimes démolies : leurs vaiffeaux brûlés ou pris : tous les habitans dans l'indigence, découragés & pleins d'horreur pour le nom Anglois ; de quel prix fera pour l'Angleterre le commerce d'un tel pays.

» Dans la Grande-Bretagne, le peuple gémiffant fous le poids d'une dette énorme : taxes fur taxes pour payer l'intérêt de vingt millions fter. qui auront été follement diffipés dans la guerre : les provifions de toute efpece montées au double, peut-être au triple du prix actuel, à caufe de la quantité qu'on en

aura transportée, pour fournir non-seulement nos flottes & nos armées éloignées, mais les îles Angloises qui ne tirent plus leur subsistance que de nous ».

» Alors la France & l'Espagne pour avoir laissé un libre cours à nos folies, verrônt leur population considérablement augmentée, leurs finances rétablies, leur commerce florissant, leur marine en bon état & bien armée de matelots; tandis que la Grande-Bretagne n'aura ni hommes ni argent. Telle doit-être la situation des affaires au terme de notre conquête. C'est aux gens sages à considérer ce que peut amener l'épuisement des forces de la Grande-Bretagne & l'accroissement de celles de la France & de l'Espagne. Est-il prudent de courir de si gros risques? Et la possession de l'Amérique conquise, mérite-t-elle qu'on hazarde ces conséquences, pour l'obtenir, quand même la conquête seroit certaine ».

» Mais admettons tout ce qu'on peut imaginer ou désirer de plus favorable. La France & l'Espagne, chose impossible, épouseront si cordialement, si incroyablement nos intérêts, qu'après nous avoir laissé conquérir l'Amérique, ces deux Puissances non-seulement ne tireront aucun avantage de leurs forces & de notre foiblesse, mais qu'elles resteront en paix avec nous jusqu'à ce que nous ayons réparé toute nos pertes. Je soutiens encore que même dans cet état des choses, la conquête

quête de l'Amérique aura les effets les plus terribles pour nous ».

» Si on veut tenir l'Amérique dans la ſujetion, il faudra élever une chaîne de forts d'un bout à l'autre du Continent. Pour mettre dans ces forts une garniſon ſuffiſante, nous leverons pluſieurs régimens nouveaux, car il ſera néceſſaire d'entretenir continuellement une floriſſante armée en Amérique, & d'avoir de bonnes Places dans chaque Province, ſans quoi l'eſprit de liberté reprendroit vigueur, & produiroit de nouvelles rébellions. La Couronne nommera des Cours de Judicature pour chaque diſtrict; & du Sud au Nord, toute la côte ſera remplie d'officiers d'acciſe & de douane pour la ſûreté du commerce. Partout il y aura des Receveurs-Généraux de taxes avec leurs officiers ſubalternes. Quelle énorme quantité d'emplois civils, militaires & maritimes, cet établiſſement rendra indiſpenſables! Ajoutons-y les diverſes penſions que l'adminiſtration ſera en état de donner ſur les revenus de l'Amérique; & je demande à tout Anglois non préoccupé, ſi l'on peut ſans danger donner aux Miniſtres un tel ſurcroît de puiſſance & de crédit »?

» Une triſte expérience a dû nous convaincre que l'intérêt national n'eſt point leur objet; car le commerce d'Amérique étoit un avantage national des plus conſidérables «.

» Les Américains nous avoient offert vo-

lontairement leur commerce; & les Miniſtres ont refuſé cet avantage *parce qu'il n'étoit que national.* Ils n'avoient d'autre objet que l'*accroiſſement de pouvoir* qu'un revenu Américain pouvoit leur procurer, comme s'ils n'euſſent pas déjà porté ce pouvoir beaucoup plus loin qu'il ne convenoit à la ſureté de notre conſtitution. N'eſt-ce pas pour lever un revenu Américain qu'ils ont commencé, & qu'ils pourſuivent leurs opérations ſanguinaires? Et pourquoi cette avidité pour de nouveaux revenus? Eſt-ce pour alléger les charges publiques, diminuer les dettes nationales, ou enfin pour nous procurer des bénéfices nationnaux, qu'ils ſe ſont ainſi précipités dans une guerre civile qui a déjà démembré l'Empire? Il n'y a pas dans les bureaux un ſeul Commis, aſſez maître du jeu de ſes muſcles pour répondre, à une pareille queſtion, *oui*, ſans rire«.

» *Mais que faut-il donc que nous faſſions? Devons-nous lâchement renoncer à l'Amérique, & nous expoſer ainſi à la dériſion de toutes les Puiſſances de l'Europe?* Voici ma réponſe «.

» Les Etats étrangers ſe moquent actuellement de nous, comme d'une nation où on a perdu la tête. Il faut leur prouver que nous avons recouvré la raiſon. Mais, hâtons-nous; de peur que bientôt il ne ſoit trop tard, non pas pour empêcher le démembrement, puiſqu'il eſt fait; mais au moins pour ſauver l'Em-

pire de sa derniere ruine. Le seul expédient aujourd'hui est de faire renvoyer sur le champ, & pour toujours, tous les Toris qui entourent la personne du Roi, & d'obtenir qu'ils soient remplacés par les anciens amis de la Maison d'Hanovre. Et comme il est actuellement impossible à aucun Ministre de recouvrer l'Amérique sans une conquête qui opéreroit infailliblement notre ruine, sous quelque jour qu'on la considere; il faut dire ouvertement la vérité aux Américains, & leur parler de la sorte : *Nous avons toujours été vos amis; nous déplorons sincérement la cause de notre désunion. Le sang qu'elle a déjà coûté nous fait frémir d'horreur, & notre exécration est égale à la vôtre pour les despotes insensibles & féroces, pour les monstres qui sont les auteurs de cet afreux carnage. La nation Britannique n'aura pas de plus grand plaisir que de les voir expier sur l'échafaut d'aussi détestables attentats; & c'est à son gré la moindre satisfaction qu'ils doivent à la justice de leur pays. Comme il est actuellement impossible que la G. B. & l'Amerique ne fassent pas deux Empires séparés, nous ne vous demandons autre chose que de faire avec nous comme* ALLIÉS *l'arrangement que vous aviez offert aux Torys comme* SUJETS. *En considération du commerce exclusif que vous nous laisserez, nous consentons de bon cœur à retirer de chez vous nos flottes & nos armées; & comme il est naturel qu'étant sortis les uns & les au-*

tres de la même souche, & ayant des auteurs communs, nous soyons unis par les liens de l'affection, autant que par ceux du sang, le peuple Anglois garantit l'indépendance de l'Amérique, & conclut à tout jamais avec elle une alliance offensive & défensive contre toutes les Puissances de la Terre ».

Voilà un moyen de nous sauver tous, & ce moyen est aussi aisé qu'efficace. Il est constant que les Américains recevroient ces propositions avec autant de plaisir que de reconnoissance, non-seulement parce qu'elles les délivreroient du fléau de la guerre, en même tems qu'elles établiroient leur liberté sur une base aussi ferme qu'ils puissent le desirer; mais encore parce qu'elles reveilleroient en eux cette affection qu'ils ont toujours portée à l'Angleterre, qui doit être un sentiment si cher à leur cœur, & que les horreurs d'une guerre civile ont pû seules en effacer pour un moment ».

» Par-là, les François & les Espagnols seroient frustrés d'une superbe moisson dans le commerce d'Amérique, qu'ils ont l'air de regarder avec une si sobre convoitise, quoiqu'elle tente violemment leur cupidité, pendant que les extravagances qui nous la feront perdre en hâtent pour eux la maturité. Les Américains ne se croiroient pas redevables de leur indépendance à nos ennemis. Ils la tiendroient à titre de bienfait de la générosité & de l'affec-

tion de la Grande-Bretagne, & nous tirerions de l'Amérique tous les avantages que nous pouvons en attendre, en même tems que nous verrions notre liberté à l'abri de tous les dangers que devoit faire craindre l'influence que se seroit procurée le Ministere par la taxation d'un pays aussi considérable. Alors nous aurions sujet de nous applaudir d'une séparation qui nous laisseroit tous les avantages que le commerce d'Amérique peut procurer à la Nation, & qui enléveroit à nos Ministres l'autorité qu'ils auroient sur ce vaste Continent. Bien-loin de désirer de voir une pareille autorité s'étendre, nous devons nous estimer heureux qu'ils aient perdu celle qu'ils y avoient. Nous ne sommes point assez vertueux pour nous charger de l'administration d'un pays habité par des hommes libres. Les accroissemens de richesse & de puissance que recevra l'Empire Américain augmenteront dans la même proportion les bénéfices nationnaux que nous tirons de son commerce; & quand nous serons attaqués par la France ou par l'Espagne, nous trouverons chez les Américains, comme chez nos alliés naturels des escadres & des armées toujours prêtes à nous défendre. C'est ainsi que le bien pourra naître du mal, & que nous sortirons sur le champ avec le plus grand avantage de la crise qui menace actuellement notre constitution ».

» Mais si l'on rejette un conseil aussi sa-

lutaire: ſi on continue cette guerre odieuſe: ſi l'on porte la déſolation & le carnage partout où les armes Angloiſes pourront pénétrer: ſi un eſprit infernal de vengeance détruit tout ce que nous ne pourrons conquérir; c'eſt alors qu'on verra s'élever entre les Américains & nous un mur inſurmontable de ſéparation: c'eſt alors que notre nom leur ſera pour jamais exécrable: alors les François & les Eſpagnols nous forceront de retirer nos armées d'Amérique pour les employer à la défenſe de nos Royaumes; & les Américains auront pour nos ennemis la reconnoiſſance & l'affection que les protecteurs de leurs vies, de leurs biens, de leurs droits & de leur indépendance feront fondés à attendre de leur part ».

» Enfin, mille raiſons reunies nous invitent à nous reconcilier ſans délai avec nos freres, & à conclure avec eux un Traité de paix & d'alliance qui mettra fin à toutes querelles. Nous ſavons que la France & l'Eſpagne ſont occupées à des armemens conſidérables, tandis que l'Angleterre eſt dégarnie des troupes néceſſaires pour ſa défenſe. Si nos ennemis naturels s'approchoient des côtes de Kent ou de Suſſex, il n'eſt pas auſſi sûr que nous pourrions le déſirer qu'il ſe trouvât une eſcadre toute équipée & toute prête pour les attaquer & les battre. Ce ſeroit nous porter le coup au cœur, & ſi nous ne pouvions pas le détourner, que deviendroit l'Angleterre »?

» Au reste s'il est possible que la France & l'Espagne n'aient pas de mauvais desseins, est-il soutenable de ne devoir notre existence qu'à leur commisération »?

Signé *Aratus*.

Ce qui me porteroit à croire, Monsieur, que l'écrit que vous venez de lire est sorti de la plume du Colonel Barré, plutôt encore que de celle du Général Conway, c'est ce qu'on m'a rapporté d'un prétendu entretien de cet Officier avec un Lord du parti Tory où le même plan de conciliation avec l'Amérique, se retrouve mot pour mot. Je ne sais point si ces deux personnages se sont effectivement rencontrés, & je vais vous rendre, comme on me l'a donné, sans garantie, leur débat sur les affaires de l'Amérique, depuis qu'on a reçu la nouvelle de la prise de l'île Longue. Le Lord, m'a-t on dit, fier de ce succès vouloit forcer M. Barré de convenir que toute la résolution des Américains ne tiendroit point contre la valeur & le nombre des armées Britanniques. Comme en discutant cette question ils ont traité plusieurs autres points des affaires actuelles, je vous présenterai leur conversation sous la forme du dialogue : ce qui la rendra plus active & plus piquante, en amenant plus naturellement les interlocuteurs.

Le Colonel Barré. Je n'ai jamais douté, Mi-

lord, que les freres Howe ne fiſſent leur devoir. Mais ceux que vous appellez rebelles ne ſont pas encore ſoumis. Je vois dans la relation de la Cour que les Généraux Américains ont manqué d'habileté, & leurs troupes de courage. Il eſt certain que ſi par leur conduite dans cette journée-là on peut juger de celle qu'ils tiendront dans toutes les autres occaſions, vous devez regarder la conquête de l'Amérique comme une choſe aſſurée. Mais, Milord, il y auroit à ce ſujet bien des obſervations à vous faire. Vos troupes n'avoient-elles pas preſqu'entiérement chaſſé les Américains du Canada. N'aviez-vous pas emporté le poſte de Bunkershill ſur les Boſtoniens? Et cependant vous vous êtes vûs contraints d'évacuer Boſton, & de vous retirer tout auſſi honteuſement de l'île de Sulivan. Les armes ſont journalieres, & les hommes auſſi. Nous ſavons que c'eſt une fauſſe manœuvre du Lord Sterling qui a fait tout le ſuccès de votre Général. Sa faute ſera une leçon pour un autre. La ſcience militaire, chez les Américains, ira toujours s'accroiſſant & s'étendant comme leur haine pour le nom Anglois. L'occaſion leur fera connoître leurs Généraux, & retrouver leur courage. Combien de fois n'a-t-on pas vû des troupes ſe laiſſer forcer dans des retranchemens, qui à une attaque auroient tout renverſé devant-elles? Dans la même journée, dans la même heure, des corps dont l'intrépidité avoit éton-

né deux armées, se sont abandonnés à une fuite honteuse, par l'effet d'une terreur panique. » *Nous sommes coupés* s'écria quelqu'un mal-à-propos, à la bataille de Friedlingen, au milieu de l'infanterie Françoise qui venoit de repousser les Impériaux, & aussitôt ces troupes victorieuses se débandent & repassent le bois dans le plus grand désordre, quoique n'étant attaquées ni poursuivies de qui que ce soit. Il n'étoit plus question de l'ennemi: leur victoire étoit complette, & le Maréchal de Villars eut toutes les peines possibles à les rallier. Vous devez savoir, Milord, qu'il n'y a point de nation dont l'histoire ne fournisse de pareils événements; & je prendrai la liberté de vous rappeller ce mot de Daubigné, après le massacre de Paris, lorsqu'ayant vu ses meilleurs soldats fuir sans aucun sujet, il s'écria *ne disons point que Dieu nous donne le sens & le courage, mais qu'il nous le prête.* Permettez-moi donc de croire, Milord, que les Américains pourront avoir encore plus d'une fois leur tour.

Quant aux suites de la prise de l'île Longue, elles ne me paroissent rien moins que décisives. Vous m'apprendriez que l'armée du Roi est dans New-York ou qu'elle auroit emporté les lignes de *Kinggbridge*, que je douterois encore, comme à présent, que l'Amérique pût être conquise. La perte de New-York, & du poste qui défend la communication de l'Ile avec le Continent, est entrée

dans les calculs des Américains. Ils s'y attendent, ainſi qu'à celle de toutes leurs villes maritimes. C'eſt dans l'intérieur qu'il ne ſera pas ſi aiſé de triompher de leur implacaple animoſité. C'eſt-là qu'ils ſont aſſurés de pouvoir occuper vos armées, pendant deux & trois années encore, & peut-être juſqu'à ce qu'il s'éleve une guerre qui mette l'Europe en feu, & dans laquelle l'Angleterre deviendra la proie facile d'un envahiſſeur que pouſſera l'eſprit de vengeance ou de cupidité. Alors vous vous repentirez, mais trop tard, de la dureté & de l'injuſtice de vos procédés.

Le Lord. Doucement Colonel, vous attaquez le Parlement.

Le Colonel Barré. Allons, Milord, mettez la main ſur votre conſcience; & convenez qu'une aſſemblée d'honnêtes & vertueux citoyens n'auroit pas ſacrifié les plus chers intérêts de la nation, comme l'a fait votre Parlement pour ſoumettre l'Amérique.

Le Lord. Mais mon cher Colonel vous ne voulez-donc pas voir que c'eſt la nation qui nous force la main. Eſt-ce que la ville d'York ne vient pas d'envoyer une Adreſſe de félicitation au Roi ſur la priſe de l'île Longue?

Le Colonel Barré. Je crois que ce compliment-là exprime les ſentimens de la ville d'York; comme je crois que les arrêtés du Parlement ſont le vœu de la Nation.

Le Lord. Il y a eu des fêtes publiques à Liverpool, à Falmouth, à Briſtol & à Bath. On a ſonné les cloches : le peuple a danſé autour des feux de joie ; & ſi votre cité de Londres n'étoit pas remplie du rebut de l'eſpece humaine.....

Le Colonel Barré. Eh quel genie, ennemi de notre bonheur a ſuſcité les tranſports de joie dont vous parlez ? Un deuil profond couvrira donc ces villes ſi jamais elles apprennent qu'un heureux arrangement ait mis fin à cette malheureuſe guerre.

Le Lord. Vous parlez d'arrangement, Colonel ; mais pour y arriver il faudroit s'entendre. Etes-vous ſi fortement lié à votre parti qn'on ne puiſſe vous faire aucunes propoſitions. Je n'ai point de miſſion pour cela ; mais je voudrois que vous fuſſiez des nôtres.

Le Col. Barré. Mylord, excuſez ma franchiſe. Si vous croyez que mes foibles talens puiſſent être de quelqu'utilité au ſervice du Roi, je ſuis à vos ordres ; mais j'y mettrai des conditions qui ne paroiſſent guère cadrer avec votre plan actuel.

Le Lord. Dites-les.

Le Col. Barré. Retirez vos troupes de l'Amérique.

Le Lord. Et après.

Le Col. Barré. Reconnoiſſez l'indépendance des Américains.

Le Lord. Après encore ?

Le Col. Barré. Faites un traité d'alliance avec eux, pour leur garantir leur commerce— ſinon, il s'en trouvera d'autres qui le feront.

Le Lord. Mais, Colonel, vous plaiſantez. Quoi, nous abandonnerions le projet de conquérir le plus beau pays de l'Univers !

Le Col. Barré. Dites-moi, je vous prie, Mylord, quand ce beau pays ſera conquis, ce que vous comptez en faire ; combien de tems eſpérez-vous le garder ? A moins que vous ne portiez quelque loi pour y arrêter les progrès de la population, il eſt certain que dans bien peu d'années ce pays vous ſurpaſſera par le nombre de ſes habitans. S'il eſt vrai que ce ſoit là ce qui conſtitue la force d'une nation, il vous ſera donc ſupérieur. Croyez-vous pouvoir alors le gouverner, & par quels moyens ?

Le Lord. Avec une armée.

Le Col. Barré. Si c'eſt là votre ſecret, les rébellions ne finiront point. Quelque beau jour, votre armée diſtribuée ſur ce vaſte continent chantera les vêpres Siciliennes. Elle ſera maſſacrée dans toute l'Amérique au même inſtant, ſans que vous puiſſiez ni la ſecourir ni la venger. Voilà, Milord, où votre plan vous mene. Croyez-moi donc, ſortez tout d'un coup d'embarras ; & puiſque vous ne pouvez plus être les freres ni les maîtres des Américains,

tâchez de les avoir pour amis, de peur qu'ils ne deviennent vos plus redoutables ennemis, en formant d'autres liaiſons.

Le Lord. Nous ſommes à cet égard plus raſſurés que vous ne l'imaginez. Les autres Cours craignent pour leurs propres établiſſemens ; & ſurtout depuis certain diſcours prononcé à Philadelphie, le 1 Août par l'auteur d'un extravagant ouvrage, que vous autres vous appelez le *Sens commun.* En inſpiré, en énergumene, roulant les yeux, ſe tordant les mains, criant, heurlant, pleurant, M. Adams a déclaré devant la ville aſſemblée, que les îles Angloiſes de l'Amérique feroient bientôt réunies à la confédération du Continent. Suivant lui, c'eſt une révolution qui eſt une conſéquence & néceſſaire & immédiate de la premiere. Vous concevez que les poſſeſſions des autres Etats, ſans en excepter aucuns, ne tarderoient pas, de gré ou de force, à ſuivre le ſort de nos îles. Il n'étoit pas même néceſſaire que votre prêcheur fanatique les avertît de ce danger. Chacun trouvera comme lui la choſe toute ſimple : l'union de ces diverſes puiſſances avec nos ſujets rébelles eſt donc plus problêmatique, ou au moins plus éloignée que vous ne l'imaginez.

Le Col. Barré. Cette ſpéculation eſt lumineuſe, ſans doute. Mais vous la faites trop tard. Au point où les choſes ſont aujourd'hui : je dis au point incroyable où l'imprudence de notre adminiſtration les a portées en ſi peu

de tems; cette peur, Milord, doit inquiéter fort peu les Cours étrangeres. Je les croirois plutôt tourmentées de l'impatience d'apprendre que nous sommes chassés sans retour de toute l'Amérique, de voir le trident tomber de nos mains, & nos peuples réduits à leur premiere condition de pâtres & de pêcheurs, avec tous les vices & tous les ridicules de leur ancienne opulence. S'il est vrai que les vaisseaux des Amériquains soient reçus dans la plupart des ports de l'Europe, même dans ceux de la Baltique, est-ce que ce vœu presque général des Puissances n'est pas un indice certain de l'intérêt qu'Elles prennent à leurs succès? Supposerez-vous que c'est par une condescendance mutuelle qu'elles en agissent ainsi? Ah c'est bien plutôt l'effet de l'envie, de la haine ou du ressentiment de chacune en particulier. Je n'entrerai point dans les détails, ils me meneroient trop loin; je me contenterai de vous observer, que si on peut supposer aujourd'hui quelque appréhension aux étrangers, c'est celle de nous voir conserver le Canada, même dans les limites où nous voulions restreindre la France quand Elle le possédoit. En effet, que ferions-nous du Canada sans la Louisiane, & de ces deux Colonies du Continent, sans quelques îles à sucre?

Or, puisque nos îles au vent & sous le vent seroient entrées dans la confédération, il seroit bien force que nous en prissions d'au-

tres où il s'en trouveroit. Le danger eſt donc bien plus imminent de notre part que de celle des Américains, qui n'auroient aucun ſujet de mécontenter d'utiles Alliés. Dites-moi à préſent ſi vous croyez être bien sûr des diſpoſitions des autres Cours.

Le Lord. La poſſeſſion du Canada fera tourner les choſes différemment. Par cette route, nous rentrerons dans les Colonies ſoulevées.

Le Col. Barré. Ce ne ſera point cette année, Milord, à moins que la négociation du priſonnier Sulivan auprès du Congrès n'ait eu le ſuccès que vous devez ſouhaiter autant que moi. Pour peu que cette guerre ſe prolonge, je ne ſais pas ſi la Nation pourra toujours dépenſer cent mille livres ſterling par ſemaine pour faire ſubſiſter ſes armées à une telle diſtance.

Le Lord. Oh, quant aux moyens il s'en trouvera; nos manufactures vont mieux que jamais. La dépenſe a dû être forte, ſans doute les deux ou trois premieres années; mais à préſent c'eſt une machine montée, & avec de l'économie......

Le Colonel Barré. Vos Manufactures vont, Milord, mais votre navigation ne va plus. Les étrangers qui n'ont pas encore les fabriques néceſſaires à la conſommation des Américains, ſe chargent des vôtres, pour les leur porter en contrebande. C'eſt d'abord un fret perdu pour votre commerce. Tandis que la marine

de nos rivaux ſe releve, les vaiſſeaux de vos Marchands ſe pourriſſent dans les ports. Vos matelots ſont diſperſés au point que le commerce ne peut plus en trouver qu'à des prix extravagans. Cette diſette de matelots vous a décidé à refuſer des lettres de marque pour la courſe contre les Croiſeurs Américains qui vont infeſter la Manche dans les jours courts de l'hiver où nous entrons. Il y en a ſeize ſeulement dans le Golfe de Biſcaye. Un de ces ſeize, entre pluſieurs autres priſes, vient d'enlever près d'Oueſſant la Suſanne de Porto pour Londres avec une riche cargaiſon de vins, & on ſe ruine par les aſſurances. Vous n'avez plus de frégates pour convoyer vos flottes: tout eſt en Amérique. Enfin, je vois l'inſtant où vous ſerez obligés de faire eſcorter le paquebot de Douvres à Calais par un vaiſſeau de ligne. Et qui ſait encore ſi un leger pirate ne trouvera pas le moment de faire une viſite dans le paquebot, & d'enlever pour l'Amérique quelque élégant perſonnage qui auroit compté aller voir un opéra de Gluck? Il eſt vrai qu'on a eu l'attention d'avancer un peu cette année l'ouverture du Parlement, & que tout votre parti eſt ſurement bien averti, bien prié, bien payé, pour ſe trouver à la rentrée. Mais, Milord, nous y ſerons auſſi; & je ſais des gens qui ont de furieuſes batteries à faire jouer contre votre prétendue économie.

Le Lord J'en ſais moi de qui les lettres

à

à des Rebelles d'Amérique ſont actuellement entre les mains de l'Avocat général.

Le Colonel Barré. J'en ſais qui demanderont la communication des dépêches originales de vos Généraux & celle des réponſes.

Le Lord. Moi j'en connois qui dénonceront au Parlement certains perfides conſeils d'après leſquels un parti des meilleurs chaſſeurs Américains, dans l'affaire de l'île Longue, a fait une décharge générale ſur les Heſſois, un moment avant de rendre les armes?

Le Colonel Barré. J'ai entendu dire, moi, qu'on demanderoit au Parlement en vertu de quelle permiſſion des mercénaires Heſſois ont maſſacré de ſang froid des ſujets du Roi qui s'étoient rendus & qui demandoient quartier?

Le Lord. M. Barré, l'entretien s'échauffe un peu trop On ſe reverra le 31 de ce mois.

Le Colonel Barré. J'y compte bien, Milord: vous avez de ſi belles choſes à faire entrer dans le diſcours d'ouverture, que vous n'aurez garde de déſirer une nouvelle prorogation. C'eſt un charmant début de ſeſſion que des feux de joie accompagnés du ſon des cloches. Demandez tant de millions que vous voudrez, vous êtes certain de les avoir.

AINSI FINIT l'entretien, dans lequel, s'il eſt ſuppoſé, on doit croire que l'auteur a voulu raſſembler ſous un même point de vue les principaux objets des débats de la prochaine ſeſſion.

Il se débite plusieurs nouvelles sur la campagne d'hiver des Américains, car vous ne devez pas douter qu'il n'y en ait une pour eux. On assure que le général Lée est parti avec quatre mille hommes pour s'emparer de Saint Augustin dans la Floride Orientale. C'est un port qui est très-nécessaire aux Croiseurs Américains, qui jusqu'ici ont fait la course avec tant de succès contre les vaisseaux de la Jamaïque. A ce sujet la Cour, qui croit sans doute la nouvelle fondée, vient de faire mettre dans les papiers publics que le fort de Saint Augustin est dans le meilleur état, & garni de beaucoup de grosse artillerie, & que dans les deux Florides il y a deux mille hommes de trois vieux régimens, dont la plupart sont à Saint Augustin.

Dans le Nord, le Général Schuyler marche avec quinze mille hommes du côté d'Halifax, & cette diversion a déjà eu en partie son effet, les freres Howe s'étant vûs obligés d'y envoyer vaisseaux & troupes, quoique cela diminuât leur armée qui n'est pas aussi forte qu'on le prétend. Le Brigadier général Arnold, (ou pour parler le langage des Ministres, un certain Arnold) rentre dans le Canada avec six mille hommes; & chemin faisant son armée se grossit des sauvages du lac Ontario, dont le Chevalier Guy Carleton a, dit-on, rejetté les offres, ce qui lui a attiré de telles tracasseries de la part des Généraux à ses ordres, qu'on croit qu'il est rap-

pellé. En effet, dans le Canada, & en général par toute l'Amérique, les ſauvages ſont, au pied de la lettre, le flambeau d'une armée. Ces êtres-là ont la vue ſi perçante, avantage qu'ils doivent au grand exercice qu'ils font de cet organe, pour l'intérêt de leur ſubſiſtance & de leur conſervation, que ſous leur eſcorte une armée peut tout haſarder ſans crainte de ſurpriſe, & en toute ſécurité recouvrer ſes forces par le repos. Si le Brigadier général de Gordon avoit eû un ſauvage auprès de lui, il n'auroit pas été tué par un Américain embuſqué qui vouloit avoir ſa dépouille. Les troupes du Roi ni les Heſſois ne connoiſſent point cette ſorte de guerre. Elle répand plus d'effroi dans une armée que le tonnerre de la plus forte artillerie. Le Général Carleton auroit donc fait une grande imprudence ſi la difficulté d'aſſujettir les ſauvages l'avoit décidé à s'en paſſer entierement. C'eſt ce que le tems éclaircira, car je ne vous en parle que d'après les bruits qui s'en ſont répandus, & non ſur aucune connoiſſance certaine. Il paroît que le plan des Américains eſt de faire une guerre offenſive l'hyver, & défenſive l'été. C'eſt-à-dire qu'il n'y aura pas un moment de repos pour l'armée Angloiſe. Ceux qui croyent connoître l'eſprit du ſoldat, & ſur-tout du ſoldat Allemand, prétendent qu'il s'en ſuivra une grande déſertion, & que les freres Howe gagneroient peut-être beaucoup

à faire hyverner l'armée sur l'île Longue, & à ne pas essayer du Continent.

On a reçu les détails d'une escarmouche fort vive sur les derrieres de la Caroline méridionale, entre les sauvages *Seneca* conduits par un Tory Ecossois, nommé Cameron, & les milices Américaines, qui d'abord ont été obligés de fuir en perdant un de leurs Chefs. Mais M. Williamson, qui commande ces milices, est retourné sur le pays des sauvages, où il brûle & dévaste tout.

Le Lord Cambden, l'ancien ami du Lord Chatam, & un des principaux Chefs du parti de l'opposition a eû deux entretiens avec le Roi, peu après son retour d'Irlande. On ne seroit point surpris de voir arriver quelques mouvements dans le Ministere.

J'ai l'honneur d'être, &c.

P. S. du 26 Octobre. On vient d'apprendre, Monsieur, par un vaisseau de la Jamaïque arrivé aux Dunes, & qui a parlé à une frégate détachée de l'armée navale du Lord Howe, que le Général son frere est entré dans la ville de New-York, abandonnée par les Américains, qui dans un espace de dix ou douze jours, en avoient enlevé tout leur canon, leurs munitions, &c. Les rapports varient sur le jour où le Général a pris possession de la ville : il en est même suivant lesquels, étant informé que c'étoit l'épidémie de la petite vérole qui avoit décidé les Américains à s'en

retirer, & plus jaloux du ſalut de ſon armée que curieux d'entrer dans la ville en vainqueur, M. Howe a été en droiture, à la tête de ſes vingt deux mille hommes, établir ſon camp à une lieue des lignes de King'sbridge où Washington eſt retranché. Il paroît que les Américains ont changé leur poſition avec toute la tranquilité poſſible & ſans que ce mouvement leur ait occaſionné la perte d'un ſeul homme. Le parti des Miniſtres prétend qu'il eſt reſté dans New-York trois ou quatre mille perſonnes qui ont prêté le ſerment de fidélité au Roi auſſitôt que les drapeaux de S. M. ont paru. Apparemment, répond à ce ſujet la faction oppoſée, que ce nombre de trois ou quatre mille eſt celui des malades à qui Washington n'a pas voulu permettre de le ſuivre. On aſſure qu'il a trente trois mille hommes ſous ſes ordres, & qu'il borde la riviere d'Hudſon ſur la partie de l'Eſt, du côté du Connecticut. La Cour attend, dit on, pour rendre cette nouvelle publique l'arrivée des dépêches du Général, que l'on croit être ſur le vaiſſeau de guerre le Briſtol. Washington n'a pas fait le moindre dégât dans New-York en le quittant. Peut-être auroit-il agi autrement s'il eût pû craindre que le Général Howe ne la brulât, quand il l'évacuera à ſon tour; mais comme il ſait les moyens par leſquels il l'a empêché de bruler Boſton, apparemment qu'il eſt ſûr de les employer encore avec efficacité pour ſauver pareillement New-York,

qui en vaut bien la peine, car c'eſt une ſuperbe Ville. Au ſurplus tout eſpoir de réconciliation eſt évanoui. L'aſſemblée des Députés de la Penſylvanie vient de déclarer ſon adhéſion à l'acte d'indépendance par un arrêté qui finit ainſi : » pourvu qu'il ſoit toujours réſervé au peuple de cette Colonie de ſe choiſir une forme de gouvernement & de regler ſon adminiſtration intérieure ; & de nouveau nous en appellons à toutes les nations de l'Europe, & au puiſſant arbitre du ſort des empires, de qui nous invoquons le témoignage en atteſtant que la préſente déclaration n'eſt ſuſcitée ni par notre ambition, ni par aucune humeur contre une autorité légitime; mais que nous y avons été pouſſés, ſuivant l'ordre éternel des premieres loix de la nature, par l'oppreſſion & les traitemens cruels du Roi & du Parlement de la G. B., & que c'eſt le ſeul moyen qui nous ſoit reſté, pour maintenir & confirmer nos libertés & les tranſmettre en leur intégrité à nos deſcendans «.

Signé Thomas, M. Kean, Préſidens.

Cet arrêté, Monſieur, eſt du mois d'Août dernier, & il a été pris, pour ainſi dire, en préſence des flottes & armées réunies de la Grande-Bretagne, car Philadelphie n'eſt gueres qu'à 25 ou 30 lieues de l'île de *Staten*.

On apprend par le vaiſſeau de la Jamaïque, de qui on tient ces divers détails, que le Gouverneur de cette île a été tellement al-

armé par la révolte où la disette de vivres pouſſé les négres, qu'il a ſuſpendu par une roclamation du 25 Juillet, le cours ordinaire le la juſtice, pour mettre en activité les aricles de guerre contre les rébellions; & que lans la crainte que le ſoulevement ne devînt général, & qu'il ne ſe trouvât point aſſez le forces dans l'île pour le réprimer, il a mis in embargo ſur tous les bâtimens chargés our la Grande-Bretagne, afin de pouvoir e ſervir des équipages pour la conſervation le l'île. Cette nouvelle inquiete & afflige eaucoup les marchands de Londres, qui ont léjà ſouffert de très-groſſes pertes par les capures que les Américains leur ont faites. Je ois dans les papiers publics que juſqu'ici le ombre de ces priſes eſt de 93. Auſſi des Américains, dans différentes lettres qu'on a reçues ci du Continent ſeptentrional, parlent-ils des les Angloiſes, en diſant *nos Iſles*. Leur maine militaire ſuivant un état qu'on a fait oir ces jours derniers au Lord Sandwich, ſt de trois vaiſſeaux de 46 canons, quatre le 40, cinq de 30 à 36 & dix-huit de 20 28, ſans compter les corſaires. Le nombre les gens de mer enrôlés pour le ſervice du Congrès, eſt de quarante-quatre mille.

Les fonds étoient un peu hauſſés depuis a nouvelle de la priſe de l'île Longue. Auourd'hui quoique le bruit ſoit général que New-York eſt en la poſſeſſion des troupes lu Roi, ils baiſſent de nouveau: peut-être

conçoit-on quelqu'inquiétude de ce qu'on apprend cet événement & ces détails par une autre voie que la gazette de la Cour, à qui il n'arrive guère d'être en retard pour annoncer ce qui eſt favorable à ſon parti.

P. S. Du 29 Octobre — Point de nouvelles encore de New-York. Un bruit s'eſt répandu que l'évacuation ne s'étoit pas faite auſſi tranquillement qu'on l'avoit débité d'abord; que bien loin de cela l'armée Américaine avoit été miſe en déroute avec perte de ſept à huit mille hommes: que Putnam étoit priſonnier & que Washington avoit un bras emporté dans l'action. On vouloit faire croire que ces détails avoient été donnés par le Lieutenant de la frégate de guerre *la Galatée*, dans un écrit de ſa main & ſigné de lui. Mais il s'eſt vérifié que l'écrit eſt de la main du Capitaine marchand qui a rencontré la *Galatée* au moyen de quoi ce n'eſt plus qu'une nouvelle de mer; & comme c'eſt de la même ſource qu'on tient l'évacuation de New-York &c. on ne ſait plus ſur quoi compter à cet égard. Un fait trop certain, & qui jette toute la ville de Londres dans la conſternation, c'eſt que la preſſe des matelots eſt commencée d'hier ſur la Tamiſe, & avec une violence inouie, & que les ordres qui l'établiſſent dans les différens ports ſont partis. Le commerce eſt déſolé. De cent vingt vaiſſeaux qui étoient attendus de la Jamaïque, il n'en eſt rentré

que dix huit, les autres, ou sont retenus dans les ports de l'île à cause de la révolte des negres, ou ont été pris par les Américains: la frayeur qu'on a de la presse faisant fuir de tous côtés les gens de mer, les équipages des marchands se dispersent, & la Tamise reste couverte de vaisseaux chargés qui ne peuvent point partir. M. Temple Luttrel avoit eu bien raison de dire aux Ministres qu'on ne garderoit point assez de matelots en Angleterre; & on ne conçoit point comment Milord Sandwich a pu assurer qu'il n'auroit pas recours à l'expédient de la presse. Depuis cet événement les annuités consolidées à trois pour cent, sont tombées de quatre-vingt trois à quatre-vingt. L'opposition fait circuler dans Londres ce placart plein de malignité sur la situation actuelle des choses.

Octave politique de St. James.

Dimanche. —— La ville de New-York est prise.

Lundi. —— Elle ne l'est pas.

Mardi. —— Nous aurons vingt mille Russes auxiliaires.

Mercredi. —— Nous n'aurons point de Russes.

Jeudi. —— Le Roi dira le 31 Octobre dans le discours d'ouverture de la session qu'il croit pouvoir compter sur les dispositions pacifiques de

toutes les Puiſſances de l'Europe à l'égard de la Grande-Bretagne.

Vendredi. —— On y ajoutera que cependant il convient de mettre la marine ſur un pied reſpectable.

Samedi. —— Le Roi porte à cinq livres ſterlingt la gratification de trois livres promiſe aux gens de mer de bonne volonté, & auſſitôt les Miniſtres ordonnent de fouiller toutes les Maiſons & tous les vaiſſeaux pour en trouver, & d'aſſommer de coups ceux qui ne voudront pas marcher.

Dimanche. —— On parle d'un grand armement de 12 vaiſſeaux de ligne, qui ſeront completement équipés en quinze jours —— pour écarter du pas de Calais les Corſaires Américains, & aſſurer le paſſage des *Jackets* Anglois au retour des courſes de Fontainebleau.

Avis ſur la Lettre du Banquier.

Sur les bruits de paix qui s'étoient répandus & qu'on étoit diſpoſé à croire, car on peut dire que l'humanité entiere ne forme point aujourd'hui de vœu plus ſincere & plus ardent, l'Editeur du préſent ouvrage avoit réſolu de ſupprimer la lettre qu'il venoit de reçevoir du Banquier de Londres, la jugeant d'un ton trop peu analogue aux diſpoſitions générales des eſprits & à l'heureux événement qui ſembloit les juſtifier. Mais, outre que ces bruits ne ſe ſont pas ſoutenus, & que même ils ſont dénués de toute apparence de fondement, l'Editeur s'eſt décidé, ſur une autre conſidération encore, à donner cette lettre malgré l'âpreté du fiel Américain dont elle eſt remplie, parce qu'il s'eſt convaincu, par de plus mûres réflexions, que l'intérêt même des Miniſtres Anglois doit leur faire déſirer que rien ne reſte caché aux yeux de l'Europe de ce qui peut relever l'éclat de leurs ſuccès. Les ſecouſſes que le parti contraire s'efforce de leur donner, par la violence de ſes diſcours & de ſes écrits, ne doivent pas plus être ignorés qne la ferme & généreuſe réſiſtance qui pourra en triompher. Quand ils devroient même ſuccomber dans la querelle, ne peut-il pas arriver qu'un jour on ſoit forcé de leur rendre une juſtice que leurs contemporains leur auront refuſée? & alors tous les veſtiges des emportemens de l'Oppoſition ſeront ſans doute les plus précieux monumens de leur gloire. Si le célebre M. Pitt a pû s'applaudir des efforts qu'il avoit

faits pour reculer l'inſtant de la pacification, n'a-t-il pas dû trouver les plus douces conſolations dans la malignité même des écrits qui ont promû ſa chute ? N'a-t-on pas entendu Milord North ſe féliciter hautement dans la Chambre des Communes, de la fauſſeté des ſiniſtres prophéties du Docteur Brown ? Enfin, l'hiſtoire peut-elle tranſmettre à la poſtérité un plus bel éloge de la ſageſſe & de la modération du Gouvernement Anglois, que les brûlans ſarcaſmes d'un WILKES, *& les furibondes déclamations d'un* JUNIUS ? *D'ailleurs, comme notre Banquier l'a obſervé lui-même plus d'une fois, l'Angleterre eſt un monde à part, au moral comme au phyſique : un monde qui ſe ſoutient par l'équilibre qu'établit entre les eſprits l'action mutuelle de leur reſſort & de leur gravitation. La beauté de ce méchaniſme ne peut briller que par l'entier développement de l'un & de l'autre.*

*Lettre d'un Banquier de Londres, à M *** à Anvers.*

De Londres le 8 Novembre 1775.

J'ai aſſiſté, Monſieur, à l'ouverture de la ſeſſion, & j'ai eu le bonheur d'être placé de maniere que j'aurois pû ne pas perdre un mot du diſcours que le Roi a adreſſé, du haut de ſon trône, aux deux Chambres de ſon Parlement. Mais par quelle fatalité le même intérêt qui m'y avoit conduit, m'a-t-il donné pour voiſin l'Ariſtarque le plus inclément, paſſez-moi la métaphore, un *Fréron*, en politique, auſſi tranchant que l'étoit en littérature, celui dont on a tant admiré la fine & judicieuſe ſagacité? Le Roi articuloit lentement toutes ſes périodes, & ce Monſieur, Echo très infidele de Sa Majeſté Britannique, répondoit d'un ton aſſez haut, par des traits de ſatyre qu'on croiroit ne pouvoir attendre que d'un Adams ou d'un Hancok. Je fus d'abord tenté de lui impoſer ſilence, ou de lui dire, comme fit quelqu'un à un importun fredonneur du parterre de l'Opéra, *en vérité, Monſieur, j'en veux bien à cette chanteuſe qui m'empêche de vous entendre*; mais comme il avoit l'œil étincelant, & l'air échauffé & courroucé, j'eus peur de cauſer du ſcandale dans ce ſanctuaire du Gouvernement; & tout-à-coup, retournant mes tablettes, où

j'avois compté minuter le discours du Roi, à mesure qu'il sortiroit de sa bouche sacrée, je me décidai à griffonner sur le côté opposé les caustiques saillies de mon voisin : sachant bien que le discours du Roi seroit dans les papiers publics, & craignant de ne retrouver nulle part des observations critiques qui pouvoient être de quelque valeur. Par un sort contraire à celui du prophête Balaam, j'étois venu pour recueillir & célébrer les oracles de la divinité; & je me vis forcé de servir d'instrument à l'esprit malin de l'opposition. Je vais donc, Monsieur, mettre sous vos yeux la teneur de la harangue du Roi, coupée par cette espece de commentaire, fidelement écrit sous la dictée de son auteur. Vous verrez ci-après qu'il étoit un de ceux qui veulent se persuader que dans cette occasion le Roi n'est que l'organe de son Ministre : qu'on peut apostropher le Trône, & n'attaquer que Milord North; & qu'aujourd'hui un *Brutus* Anglois *sait atteindre à l'esprit de CESAR, sans déchirer le flanc de CESAR*. J'ai souligné & enfermé dans des parenthèses les interpolations de ce nouveau métaphraste, parce qu'elles couperont le texte moins désagréablement.

Milords & Messieurs.

Rien n'auroit pû me donner autant de satisfaction que d'avoir eu à vous apprendre (*que l'Amérique est à vos pieds*) que les troubles qui désolent depuis si long-tems mes

Colonies dans l'Amérique Septentrionale (*réduites de seize à trois*) étoient terminés, (*au-lieu qu'ils sont plus violens que jamais*) & que mon malheureux peuple revenu de son erreur (*qui nous coûte déjà si cher*) s'étoit délivré de l'oppression de ses Chefs (*par prédilection pour la vôtre*) & étoit rentré dans son devoir, (*avec une soumission sans réserve*). Mais ces Chefs dont l'objet fut toujours le pouvoir & la domination (*non-obstant leurs humbles & itératives supplications que nous avons dédaigné d'entendre*) poussent l'audace & l'abandon à un tel excès, (*quand on les massacre & qu'on les brûle*) qu'ils ont renoncé ouvertement à toute dépendance de la Couronne, ainsi qu'à toute liaison politique avec l'Angleterre. (*long-tems après que nous les avons eus déclarés nos ennemis.*) Ils ont rejetté d'une maniere indigne & insultante les moyens de conciliation (*des pardons*) qui leur ont été offerts sous l'autorité de notre Commission, (*quoiqu'ils crussent n'avoir rien à se reprocher,*) & ils ont prétendu transformer leurs confédérations rébelles en Etats indépendants. (*comme tant d'autres l'ont fait avec succès dans les mêmes circonstances.*) Si l'on permet à leur rébellion de prendre racine, (*à l'instar de celle qui a porté ma famille sur ce trône,*) il en résultera nécessairement beaucoup de mal, tant pour la sureté de mes fideles Colonies (*qui étoient si tranquilles il y a quinze ans*) que pour le commerce de mes Royaumes, (*qui va si bien*

ſans Colonies, témoins le Doyen Tucker & Milord Comte de Mansfield,) & même pour le ſyſtême de toute l'Europe. (*dont il eſt ſi agréable pour nous de tenir la balance*) Nous retirerons cependant cet important avantage de l'aveu complet de l'objet des Rébelles, (*qui eſt entierement notre ouvrage*) & de la parfaite connoiſſance que nous en avons : (*les derniers.*) C'eſt que nous aurons chez nous l'unanimité (*en la payant*) fondée ſur la conviction générale de la juſtice & de la néceſſité de nos meſures. (*& de la banqueroute qui les ſuivra.*)

Je me félicite de pouvoir vous apprendre que nous avons recouvré le Canada, (*ſuivant ſes plus anciennes limites, & borné au Midi par le fleuve Saint Laurent*) par le ſecours de la Providence, qui a répandu ſes bénédictions ſur la bonne conduite & la valeur de mes Officiers de terre & de mer, ainſi que ſur le zéle & la bravoure des troupes auxiliaires à mon ſervice. (*& ſur les aſſommoirs des Sauvages ;*) Quoique par des délais inévitables, (*& conſéquens à la teneur de nos traités,*) les opérations n'aient point pû commencer à la Nouvelle Yorck avant le mois d'Août, (*pour ne rien dire de celles de la Caroline qui ont commencé le 4 Juin & avorté le 28,*) le ſuccès dans cette Province a été aſſez important pour donner les plus fortes eſpérances des conſéquences les plus avantageuſes & les plus déciſives ; (*en retour des efforts les*

plus ruineux & les plus inutiles,) mais nonobſtant ce point de vue favorable, nous devons, à tout événement, (*c'eſt-à-dire coûte qui coûte*) nous préparer à une nouvelle campagne. (*accompagnée de pluſieurs autres.*)

Je continue à recevoir des aſſurances d'amitié des différentes Cours de l'Europe, (*ce qui eſt très-bien vû de leur part,*) & je fais mes plus grands efforts (*parce que j'y ai le plus grand intérêt*) pour concilier les malheureux différens ſurvenus entre deux Etats qui ſe touchent (*& qui doivent être bien étonnés de notre déſintéreſſement.*) J'eſpere toujours (*ſans garantie pourtant*) qu'on verra diſparoître toute méſintelligence; & que l'Europe continuera à jouir du bien ineſtimable de la paix. (*ſous le bon plaiſir & ſous les auſpices de l'Angleterre.*) Je penſe néanmoins que dans la ſituation actuelle des affaires, il eſt à propos de nous mettre dans un état reſpectable de défenſe chez nous. (*en armant les forçats de la Tamiſe.*)

Meſſieurs de la Chambre des Communes.

J'ordonnerai que l'on mette ſous vos yeux les projets de dépenſe pour l'année prochaine. (*& qu'ils ne vous faſſent pas peur, car il faut vous y accoutumer.*) Je vois avec une vraie peine que les conſidérations importantes que je vous ai développées, doivent néceſſairement cauſer une dépenſe conſidérable. (*mais ce que je ne vois pas, c'eſt comment vous y ſuffirez.*) Je ne doute cependant pas que mes fideles

Communes ne m'accordent avec autant de zele que d'empressement, (*& sur-tout ceux d'entre vous qui ont des entreprises pour mes armées.*) tous les subsides qui seront jugés nécessaires tant pour le maintien de l'honneur de ma couronne, que pour la défense des justes droits du Parlement (*qui a si peu respecté ceux des Américains*) & de la prospérité publique. (*dont vous avez toujours voulu que les Américains fussent exceptés.*)

Milords & Messieurs.

Je ne puis avoir d'autre objet, dans ces pénibles efforts, que de promouvoir les véritables intérêts de tous mes sujets. Jamais peuple n'a joui de plus de bonheur, (*avant l'année 1763*) ni vécu sous un Gouvernement plus doux que les Provinces actuellement révoltées. Les progrès dont elles se vantent dans tous les arts, (*excepté ceux qui corrompent les mœurs,*) le démontrent évidemment : leur population (*dont elles nous reprochent d'avoir voulu arrêter les progrès*) leur richesse, (*qui consiste principalement dans leur sobriété,*) leurs forces tant par mer que par terre, (*dont mes Ministres parloient avec tant de mépris*) qu'elles croient suffisantes (*ainsi qu'elles l'ont prouvé,*) pour les mettre en état de faire tête à toute la puissance de la Mere-Patrie, (*assistée de tous les Allemands & de tous les Sauvages possibles.*) en sont des preuves irréfragables. Mon désir est de leur rendre

le bonheur des loix & de la liberté (*qu'on auroit pû aussi bien ne pas leur ôter*) dont jouissent également tous les Sujets Britanniques, (*avec plus d'une exception,*) bienfaits qu'un fatal emportement leur a fait échanger (*pour se les assûrer*) contre toutes les calamités de la guerre, & l'insolente tyrannie de leurs Chefs. (*qui n'ont voulu traiter avec mes Généraux que sur le pied de l'égalité.*)

LORSQUE le Roi eut achevé, mon homme acheva aussi; mais avant de se retirer, & pendant le mouvement que le départ du Roi occasionnoit. » Ecrivez encore, me dit-il, que ce discours est un jardin Anglois, mal construit: un assemblage fastidieux de parties in-cohérentes, où regne la dissonance la plus désagréable entre ce qui est annoncé & ce qui est présenté: où les contrastes n'intéressent que par les contre-sens: où de grands moyens ne donnent que de petits effets: où de riantes avenues menent à des précipices; & où l'artiste laisse trop voir les hideux & effrayans point-de-vue dont le pays est entouré. Le possible & l'impossible, l'espoir & la crainte, la perte & le profit, la victoire & la défaite, le vrai & le faux si bisarrement mêlés dans ce discours, ainsi que les sentiers trompeurs d'un labyrinthe, aboutissent tous au même centre, & font retrouver par-tout une banqueroute.

Sur ces mots le frondeur partit comme un éclair; & le moment d'après j'apperçûs à terre

un papier, ſans doute tombé de ſa poche, & qui portoit pour titre, *Projet de harangue du Roi pour le 31 Octobre, par Aratus.* (a)

Milords & Meſſieurs.

« Ayant malheureuſement placé ma confiance dans des hommes qui (je ne le vois que trop) manquent de lumieres, & tiennent à des principes incompatibles avec la liberté; je ne rougis point d'avouer que j'ai été trompé par ceux qui ont prétendu me conduire. On m'avoit appris dès mon enfance à regarder les anciens ennemis de ma maiſon, comme mes plus vrais amis, & à voir dans des hommes pénétrés des principes de ceux qui ont placé ma famille ſur le trône, des ennemis de toute monarchie; & en conſéquence je n'ai voulu admettre dans mes Conſeils aucun de ceux qui ont hérité de leurs peres un attachement inviolable à la révolution, quoique mes droits à la Couronne n'ayent pas de plus ferme appui que cette même révolution effectuée pour le maintien de la conſtitution & des privileges d'un peuple libre. Les perfides Conſeillers que j'ai eu le malheur de préférer, n'ont que trop réuſſi à m'empêcher d'appercevoir que ſi la réſiſtance à celui qui tient le ſceptre eſt une

[a] Ce projet ſe trouve mot pour mot dans les dernieres Gazettes Angloiſes.

rébellion, ceux qui ont chassé les Stuarts étoient des rebelles, & que ce sceptre même, dans mes mains, est le fruit de la rébellion.»

» Je gémis aujourd'hui de toutes les suites du plan que m'ont fait adopter des hommes animés d'un esprit despotique, & mes yeux s'ouvrent enfin sur mon erreur. Je m'étois laissé persuader qu'il n'y avoit plus dans mes Etats de vrai amour de la patrie ; & comme j'ai vu que mes Ministres achetoient avec tant de facilité les grands de mes trois Royaumes, j'ai cru que la corruption auroit la même efficacité sur les Américains; mais ils m'ont convaincu que la vertu n'est point une chimere, & qu'il existe des cœurs vraiement remplis de l'amour du bien public. Je suis plus affligé que je ne puis vous le dire des maux où mon aveuglement à plongé les Américains, qui méritoient bien plutôt toute ma protection ; & je veux qu'on leur offre, sans délai, des conditions qui leur assurent pour jamais une liberté que tout Anglois a tant d'intérêt de chérir, & de défendre, au prix même de son sang. Si cependant insensibles à ma bonté royale, ils dédaignoient de profiter de ma condescendance & de me jurer une amitié éternelle, dans une alliance offensive & défensive avec la Grande-Bretagne, j'ose attendre de mon peuple d'Angleterre qu'il me soutiendra avec zele dans une guerre dont tout le monde reconnoîtra alors la justice «,

Messieurs de la Chambre des Communes.

» Je compte que vous m'accorderez les subsides que vous croirez nécessaires pour la défence de mes Royaumes & le maintien des droits de ma couronne. Je ne puis jamais avoir d'intérêt séparé de celui de mes peuples. Vous vous reglerez donc à cet égard sur leur vœu unanime. Mon plus grand bonheur sera toujours de suivre le plan de conduite qui leur sera le plus agréable «.

Milords & Messieurs.

» Comme il est connu de toute l'Europe que j'ai été trompé; il m'a semblé que je pouvois déclarer ainsi publiquement le regret que j'ai de m'être livré à de perfides conseils. Je me fais gloire de cet aveu des vrais sentimens de mon cœur. La générosité & la magnanimité de mes peuples me sont garans des applaudissemens qu'ils donneront à ma candeur. Certain de leur affection, je ne doute point qu'ils n'eussent bientôt réduit la France & l'Espagne à nous demander la paix à genoux, si ces puissances osoient tirer l'épée contre moi. Quand un Monarque Anglois regne dans les cœurs de ses peuples, il doit être toujours invincible & ses armes toujours triomphantes. «

DANS ce prétendu projet, & dans les paraphrases de ce frondeur, il m'a semblé qu'il avoit parlé comme si les cœurs de tous les

assistans du parti de l'opposition lui eussent été ouverts, & qu'il n'eût eû que la peine d'y lire. C'est ce qui vous frappera sûrement aussi, Monsieur, dans les débats qui ont rempli le reste de la séance du 31 Octobre, & que je vais vous traduire en plus grande partie à cause de leur importance.

Apres le discours du Roi, les débats se sont ouverts dans la Chambre des Pairs à l'occasion de l'adresse en réponse à ce discours, où la Chambre fait connoître au Roi ses sentimens & dispositions, relativement aux demandes que le Roi a faites, & à la situation où il a fait voir qu'étoient les affaires. Le projet ayant été lu par le Lord Chancelier, & appuyé par le Lord Falkland, le Marquis de Rockingham en proposa un tout contraire, qui contenoit en substance, *que Sa Majesté seroit suppliée d'offrir aux Américains des conditions d'accommodement, propres à rétablir la paix & l'union avec des sujets que les mauvaises manœuvres des Ministres, & l'abus qu'ils avoient fait de leur trop grand pouvoir, avoient aliénés de la Métropole.*

Le Duc de Manchester fit l'analyse du discours du Roi. Il s'arrêta sur les assurances que Sa Majesté y donne des dispositions pacifiques des Puissances de l'Europe, pour déclarer le moment d'après, qu'il est essentiel de mettre l'Angleterre sur un pied respectable de défense. Il soutint qu'on ne devoit faire que peu de fonds sur les promesses de la

France & de l'Eſpagne : que la France avoit fourni des armes & des munitions aux inſurgens : que ces ſecours avoient été embarquées ouvertement, le mois dernier, au Hâvre de Grace, ſur un vaiſeau Américain : qu'un de ſes amis, homme digne de foi, en avoit été temoin : qu'une flotte de dix vaiſſeaux de ligne, avec onze mille hommes de débarquement venoit de partir de Cadix : qu'il ſommoit les Miniſtres de dire ce qu'ils pouvoient ſavoir de la deſtination de ces forces : que les traités obligeoient l'Angleterre à défendre le Portugal qui lui avoit fait les plus grands ſacrifices : que le Portugal à la réquiſition de la Cour de Londres, avoit défendu aux vaiſſeaux Américains l'entrée de ſes ports : qu'il demandoit, ſi les inſtances réitérées du Miniſtere Anglois avoient pû décider la France & l'Eſpagne à faire la même choſe. » Non, s'eſt-il écrié, & qu'en réſulte-t-il ? ſinon que la guerre avec ces Puiſſances devient inévitable, & que dans l'horrible confuſion où ſont nos affaires, nous ſommes menacés d'un prompt & entier anéantiſſement «?

Le Lord *Cardiff*, fils du Comte de Bute, peignit des plus noires couleurs l'ingratitude des Américains, pour qui l'Angleterre s'étoit tellement épuiſée, qu'il étoit douteux que jamais elle pût recouvrer ſes anciennes forces. Il dit que leur unique & ſecrette vue avoit été l'indépendance ; ainſi qu'ils le dé-

claroient aujourd'hui avec l'impudence la plus insoutenable : que cependant on devoit croire que l'acte d'indépendance, cet infâme & atroce libelle contre tous les Gouvernemens, n'avoit pas été publié de l'aveu & du consentement de tout le peuple; mais qu'on y voyoit tout l'esprit de Cromwel, dont sont encore animés les deux proscrits Hancock & Adams, qui par une artificieuse scélératesse ont attiré sur leur pays toutes les horreurs d'une atroce rébellion.

Le Duc de *Richmond* fit voir que par un enchaînement d'injustes procédés contre les Américains, le ministère les avoit poussés à la rébellion : comme un auteur moderne, (M. Gibbon) a dit des premiers Chrétiens, » qu'on avoit fait tout ce qu'il falloit pour qu'ils perdîssent le droit de réclamer la protection des loix. »

Il marqua tout son étonnement de cette phrase du discours du Roi. — » Je désire de pouvoir leur rendre tous les avantages que donnent les loix & la liberté, & dont jouissent également tous les sujets Britanniques ». Comment s'est-il trouvé, poursuivit-il, un Ministre assez hardi pour faire tenir par son Souverain un pareil langage? Les Irlandois, comme nous, sujets Britanniques, jouissent-ils de tous nos privileges? Ne souffrent-ils pas, ainsi que les Américains, une infinité de restrictions dans leur commerce, en vertu de l'acte de navigation?

Peut-on dire qu'ils partagent avec les Anglois tous les avantages que donnent les loix & la liberté ? Encore cet acte n'est-il point l'objet des réclamations des Americains. Il n'en est fait nulle mention dans la longue liste qu'ils ont publiée de leurs griefs. » M. le Duc de Richmond déclara aussi qu'il n'y avoit plus d'autre moyen de sortir de la crise actuelle, que la négociation ; que c'étoit le seul qui pût faire quelque honneur aux freres Howe, & le seul dont on pût attendre quelque sûreté pour l'avenir.

Il discuta ensuite cet Etat de défense où le Roi désire de voir la nation. Il requit les Ministres de déclarer, s'ils pensoient que le Royaume fût en état de défense, quand la majeure partie de ses forces étoit à quinze cens lieues de la métropole ? Il conclut ainsi son discours. » Il n'est plus aujourd'hui de changement de Ministres ou de plan de conduite qui puisse opérer la réconciliation tant désirée. Pour moi, rien ne m'engageroit à reprendre le timon des affaires. Je suis fortement convaincu de la nécessité d'un accommodement ; & quoiqu'il me paroisse impossible, autrement que par une reconnoissance de l'indépendance absolue des Américains ; je souhaite bien ardemment qu'elle s'effectue, même à ce prix ».

Le Lord *Sandwich* assura la Chambre qu'il n'étoit point vrai que la majeure partie des forces défensives de la nation fût de l'autre

coté de l'Océan Atlantique. Il protesta, qu'en y comprenant les troupes de Marine, le nombre des gens de mer employés en Amérique, n'étoit pas de plus de quinze mille, avec deux vaisseaux de ligne seulement. Il fit voir qu'il restoit dans les ports d'Angleterre la plus forte armée navale qu'il y eût au monde, dans le meilleur état possible, & en tous points supérieure aux armemens actuels de la France & de l'Espagne. Il s'éleva fortement contre l'idée du Duc de Richmond, au sujet de l'indépendance des Américains : se félicitant d'avoir été le premier à combattre une doctrine aussi flétrissante pour la Grande-Bretagne, & aussi destructive de ses plus chers intérêts.

Le Duc de *Grafton* fit une longue énumération de toutes les fausses démarches du Ministère, auxquelles il protesta qu'il s'opposeroit de tout son pouvoir, jusqu'au dernier soufle de vie. Il prouva par des argumens sans réplique, que les ministres avoient forcé l'Amérique à se jetter dans les bras des ennemis naturels de l'Angleterre. Il ajouta que dès le commencement de la rébellion, la France n'avoit point cessé de fournir aux Américains toutes sortes de munitions : qu'il y avoit en ce moment même à Paris un résident du Congrès, qui négocioit un traité avec cette Cour, quoique ses lettres de créance n'eussent peut-être pas été reçues en forme, ou que pour des raisons politiques,

on les eût tenues cachées. Il assura la Chambre, que la conduite des Américains lui paroissoit très-condamnable, & surtout par leur acte d'indépendance, mais qu'il ne pouvoit s'empêcher d'en rapporter le blâme vers ceux qui les avoient réduits à de si fatales extrémités.

Il observa, sur les dispositions pacifiques des *P*uissances de l'Europe, que si le Roi y mettoit autant de confiance cette année que les précédentes, l'armement extraordinaire lui paroissoit bien inutile : que si c'étoit pour mettre sérieusement la nation en état de défense, il étoit singulier qu'il n'y eût pas plus de deux jours qu'on y eût songé ; & que les Ministres répondroient de l'événement, pour n'avoir pas pris leurs précautions trois mois plutôt. Il fit voir combien il étoit imprudent de faire dépendre la sûreté de l'Angleterre de l'armement d'une seule flotte, puisque le tems & les vents pouvoient toujours faire avorter le plan d'opérations le mieux concerté ; & à ce sujet il rappella à la Chambre, que sans un changement de vent, la glorieuse victoire du 20 Novembre 1759, eût échappé à l'Angleterre, qui fut sauvée comme par miracle du danger presque certain d'une redoutable invasion — Il assura que dans sa maniere d'envisager les choses, la France & l'Espagne avoient certainement lié leur partie avec l'Amérique, & que leurs forces combinées tomberoient

tomberoient ensemble sur l'Angleterre. En conséquence il somma le premier Lord de l'Amirauté de déclarer si la flotte actuellement en armement seroit prête à appareiller aussi-tôt que celle qu'on équippe actuellement à Brest. (ici le Lord Sandwich donna sa parole à la Chambre pour l'affirmative.) M. le Duc de Grafton parut douter que cela pût être, & demanda un ajournement pour délibérer, avant tout, sur l'état des affaires.

Le Lord *Weymouth* déclara à la Chambre ministériellement, que la Cour n'avoit aucun sujet d'appréhender une guerre avec quelque Puissance de l'Europe que ce pût être : que la France avoit répondu qu'elle n'avoit d'autre objet que de perfectionner sa marine : que cependant la prudence exigeoit qu'on se mît sur ses gardes, de peur que quelque Etat étranger, s'imaginant faussement que l'Angleterre est épuisée par sa guerre d'Amérique, ne conçût contre elle des desseins hostiles, & peut-être même le projet de la conquérir. Il fit voir qu'on ne pouvoit rien reprocher aux Ministres, relativement à l'armement : qu'il étoit d'usage de préparer les vaisseaux avant de lever des matelots par la presse : que depuis plusieurs mois on travailloit aux vaisseaux ; & que le ministere avoit lieu de s'applaudir de ce que les travaux des ports avoient été conduits avec tant de secret, que M. le Duc de Grafton

lui-même n'en avoit pas eu de connoiſſance.

Le Lord *Shelburne* dans un diſcours d'une heure & demie, préſenta à l'aſſemblée la poſition actuelle de la Grande-Bretagne ſous le point de vue le plus inquiétant. — Il prétendit qu'on alloit faire au Roi des remerciemens qui porteroient ſur une fauſſe baſe, les faits expoſés dans le diſcours du Roi n'étant pas ſtrictement vrais. Il nia ſpécialement que le plan actuel des Miniſtres pût produire l'unanimité, puiſqu'on voyoit déja le contraire par la conduite que tenoit le Lord - Maire de Londres, pour l'enceinte de la Cité « Ce Magiſtrat, pourſuivit-il, refuſe d'encourager la preſſe des matelots, ce qui fait bien voir que cette guerre eſt déſagréable aux peuples. Si c'étoit pour une guerre avec la France & l'Eſpagne, le peuple auroit puni par les plus ſanglans outrages le refus qu'il a fait de mettre ſon attache aux ordres de la preſſe ».

Milord Shelburne déclara qu'il ne pouvoit point croire aux diſpoſitions pacifiques de la France & de l'Eſpagne : Il dit que ſi on ne faiſoit promptement la paix avec l'Amérique, l'Angleterre ne tarderoit point à devenir une province dépendante de quelque Puiſſance étrangere. Il demanda s'il étoit reſté quelque frégate dans les ports, tant pour donner la chaſſe aux Corſaires, que pour d'autres objets de ſervice auxquels on ne peut pas employer des vaiſſeaux de ligne.

» Où trouvera-t-on des hommes, pourſuivit-il ? On vient de nous dire que nous avons quinze mille matelots en Amérique. Joignez ce nombre à celui de treize mille, que ci-devant l'Amérique Septentrionale nous fourniſſoit au beſoin. Cela fait bien une déduction de 28 mille matelots, ſur nos forces navales ».

Enfin, Milord Shelburne pria la Chambre d'obſerver que l'Eſpagne n'avoit fait revivre une vieille querelle avec le Portugal, que parcequ'elle ſavoit bien que l'Angleterre ſeroit obligée de prendre parti pour ſes anciens alliés, ſi on les forçoit à une guerre: que l'Angleterre & l'Irlande hors d'état de défenſe étoient des objets bien tentans; & qu'il faudroit une force plus qu'humaine pour réſiſter à la tentation.

Le Comte de *Briſtol* produiſit un état des forces navales de la Grande-Bretagne. Il dit qu'au mois de Février, elle auroit quarante vaiſſeaux de ligne en état d'appareiller, ſi le Lord-Maire n'imaginoit pas quelque moyen d'empêcher les gens de mer de s'enrôller: mais qu'il ne croyoit point que cela fût au pouvoir de ce Magiſtrat; quoiqu'il sût que dans la premiere nuit de la preſſe, on avoit fait ſortir de Londres trente ou quarante caroſſes pleins de matelots.

LES DÉBATS ont duré juſqu'à dix heures, & le projet d'adreſſe a paſſé à une pluralité de cinquante-cinq voix.

La modification que le Marquis de Rockingham, avoit proposé de faire au projet d'adresse, a été enrégistrée sous le titre de protestation, & signée par les Lords suivans, Manchester, King, Effingham, Richmond, Scarborough, Ferrers, Portland, Abingdon, Craven, Fitzwilliam, Ponsonby, Rockingham.

UN SEMBLABLE projet d'adresse au Roi, a donné lieu pareillement dans la Chambre des Communes à des débats longs & animés. La lecture en ayant été faite par M. *Neville*, il fut secondé par M. *Hatton*, & l'un & l'autre haranguerent la Chambre pendant quelque tems.

Le Lord Jean *Cavendish*, après avoir fait le tableau le plus affreux de la situation de la Grande-Bretagne, en déclarant que la guerre étoit injuste dans son principe, barbare, inefficace dans la maniere dont elle se fait, proposa un contre-projet, dont l'Orateur fit la lecture, & qui en substance portoit que le Roi seroit supplié de faire examiner la conduite des Ministres, & de n'user qu'avec sobriété & prudence des succès d'une guerre où Sa Majesté a été poussée par les plus pernicieux conseils.

Le Gouverneur *Johnstone* ajouta aux reproches que Milord Cavendish venoit de faire aux Ministres, qu'il ne lui paroissoit point que jusqu'ici les armes Britanniques eussent eu aucun succès. Il fit voir que l'Ile Longue n'étoit qu'un poste extérieur, relativement

à New-Yorck, comme New-Yorck n'eſt qu'un poſte extérieur vis à-vis de l'Amérique, & que les inſurgens auroient très-mal fait de prétendre s'y maintenir.

Il donna de grands éloges à l'habileté des freres Howe, & il conclud de leurs manœuvres, dans la priſe de l'île, qu'ils avoient la plus haute idée du courage & des forces des inſurgens, & que jamais ennemi n'avoit été traité avec plus de ménagement. « En effet, le Général n'a voulu forcer aucun de leurs poſtes. Il a ouvert ſes tranchées à ſix cents verges de leurs redoutes, & il avoit recommandé à ſes Officiers de ne rien haſarder. « M. Johnſton éleva des plaintes ſur le mauvais état de défenſe où on laiſſe le Royaume; & il parla fortement du danger d'une guerre très-prochaine avec la France & l'Eſpagne. » Quant à la harangue du Miniſtre, pourſuivit-il, que vous venez d'entendre de la bouche du Roi, je maintiens qu'en ſa totalité, ce n'eſt que le langage de l'hypocriſie. Le Roi y parle de la paix dans un moment où non-ſeulement toute l'Europe, mais l'Angleterre même ſe diſpoſe viſiblement à la guerre. C'eſt un miroir trompeur, qui réflechit une fauſſe image de la vérité. Quand le Roi dit qu'il veut rendre aux Américains les loix & la liberté, n'eſt-ce pas une phraſe qui n'eſt ſuſceptible d'aucune interprétation ſérieuſe » ?

M. Johnſtone parla hautement de la fauſſeté de la France, & du peu de foi qu'on de-

voit donner à ſes proteſtations. Il rapporta un trait d'Hiſtoire ſur le Cardinal Mazarin. Le Portugal & l'Eſpagne étant en guerre, celle-ci avoit reçu du Cardinal des aſſurances réitérées des diſpoſitions pacifiques de la France; tandis que le Cardinal avoit déjà envoyé des troupes aux Portugais : qu'il avoit habillé les leurs, les avoit payées, & leur avoit donné des Officiers. Quant à l'acte d'indépendance, quoiqu'il ne pût que le blâmer, il reprocha aux Miniſtres d'y avoir forcé les Américains, & il fit voir que c'étoit l'unique reſſource qui leur fût reſtée. Il rappella à la Chambre tout ce qu'ils avoient fait pour éviter d'en venir à une ſi dure extrémité, & l'obſtination avec laquelle on avoit refuſé d'écouter leurs plus humbles prieres. Il convint qu'il n'entreprenoit point de les défendre ſur le ſtyle dans lequel ils ont déclaré leur indépendance : que l'acte publié à ce ſujet par la Nouvelle-Angleterre, étoit mal écrit, & conçu en termes groſſiers & inſolens, que ne juſtifieroit pas un traitement encore plus rigoureux que celui qu'ils ont éprouvé : mais qu'il falloit convenir auſſi qu'on avoit eû en vue de captiver le peuple; & que le rédacteur occupé de ce principal objet, s'étoit peu ſoucié de mettre plus de décence ou de correction dans ſon ſtyle. Il dit que l'acte publié en Penſilvanie lui paroiſſoit plus régulier à cet égard.

M. Johnſtone s'abandonna à une déclamation violente contre les ordres qui vien-

nent d'être donnés pour preſſer des matelots. Il aſſura la Chambre qu'ils avoient été exécutés avec une rigueur inouie. Il produiſit une liſte de tués & de bleſſés, & apprit à la Chambre qu'un enrôleur avoit été tué ſur un bâtiment marchand par la faute de ſon Officier, dont la témérité avoit cauſé ce malheur. — Enſin, M. Johnſtone, après avoir, avec ſa véhémence ordinaire, prononcé la condamnation des Miniſtres, & repréſenté le diſcours du Roi, comme trompeur & hors de propos dans tous ſes points, déclara qu'il appuyoit de tout ſon cœur la propoſition du contre-projet.

M. *Wombwell* répondit au Gouverneur, que toute la ville de Londres blâmoit celui qui avoit tiré ſur l'enrôleur; & qu'on reconnoiſſoit généralement que jamais preſſe de matelots ne s'étoit faite avec moins de tumulte & de déſordre, & n'avoit fait trouver plus de ſujets au Gouvernement.

M. *Wilkes*, dans un diſcours d'une demie heure, dit les choſes les plus fortes contre la guerre. Il obſerva que les Miniſtres, dans le diſcours du Roi, ſe félicitoient d'avoir prédit dans celui de l'année derniere ce qui eſt arrivé depuis; mais qu'ils avoient bien tort de triompher à cet égard, puiſqu'il n'étoit rien arrivé que de conſéquent à leur plan de conduite & aux meſures qu'ils avoient priſes. » C'eſt ainſi, dit-il, que plus d'une fois s'eſt trouvée prédite la mort des grands ou des princes

qu'on avoit résolu d'assassiner ». M. Wilkes, justifia l'acte d'indépendance de la Nouvelle-Angleterre, taxé de grossiereté & d'indécence par le Colonel Johnstone » J'ai toujours jugé, dit-il, du style par les effets. Si cet acte a persuadé les peuples, il étoit bien & convenablement écrit ». Il joignit ses plaintes à celles du Gouverneur Johnstone sur la rigueur de la presse. Il fit voir que rien ne déceloit davantage l'incohérence des résolutions du Conseil, & la discorde qui y regne, que ces ordres de presse qu'on a vû donner presque dans le quart-d'heure de ceux pour l'encouragement des enrôlemens libres, qui offrent aux matelots de bonne volonté une somme aussi forte, & dont on ne s'est pas donné le tems d'éprouver l'effet. M. Wilkes se résuma par une censure très-amere des Ministres, faisant voir que leur marche, dans tout, étoit opposée à leur but. Il parla comme d'un événement très-important, de la conduite que l'Espagne a tenue envers un corsaire Américain qui étoit entré à Bilbao. » Notre Consul, dit-il, avoit obtenu que son bâtiment fût saisi; mais il est venu un exprès de Madrid, avec ordre de le remettre en liberté, en lui fournissant toutes les munitions dont il avoit besoin; & cet exprès étoit encore porteur d'un ordre général pour que tous les vaisseaux Américains fussent traités de la même maniere. »

M. Temple *Luttrel* rapporta plusieurs traits

de l'Hiſtoire, pour prouver que dans des cas ſemblables à celui où eſt l'Angleterre, les Puiſſances les plus reſpectables n'avoient pas héſité à traiter avec des rebelles.

M. *Mackworth* répondit à M. Luttrel, ſur l'exhortation qu'il venoit de faire aux membres indépendants de ſoutenir le contre-projet d'adreſſe, qu'il étoit de ce nombre, & qu'en cette qualité il lui paroiſſoit qu'on avoit réſolu, à quelque prix que ce fût, de juſtifier les Américains : qu'il n'avoit jamais approuvé que le Parlement taxât l'Amérique, puiſqu'elle n'avoit point de repréſentans; mais que ſuivant lui il étoit abſolument néceſſaire de ſoutenir le droit, & que d'ailleurs il n'étoit que trop juſte que l'Amérique rendît par les taxes quelque partie des millions qu'elle coûte à la métropole : qu'il ſouhaitoit ſincérement, en ſa qualité d'ancien Breton, (il eſt natif du pays de Galles) que les armes Britanniques euſſent tout le ſuccès poſſible, & plus encore contre les Américains à cauſe de leur ingratitude, que contre un ennemi étranger : la Grande-Bretagne ayant toujours montré pour eux une tendreſſe ſi *maternelle.* (ce dernier mot fit partir un éclat de rire général) M. Mackworth déclara pourtant qu'il déſiroit fort qu'on pût s'arranger; & qu'il devoit être bien égal que l'on traitât avec des Rebelles armés ou non armés, pourvû qu'on parvînt à une heureuſe paix.

M. Thomas *Townshend* ſe déclara de l'opinion du Gouverneur Johnſtone ſon ami, au ſujet de la harangue, qu'il prétendit être un informe tiſſu de fauſſeté & d'hipocryſie. Il ſoutint que la G. B. étoit à la veille d'une guerre avec la France, & hors d'état de réſiſter aux moindres efforts d'un ennemi : que les armées en Angleterre & en Irlande étoient exceſſivement foibles : que toutes les frégates & corvettes, c'eſt-à-dire tous les vaiſſeaux qui font la guerre, étoient en Amérique, & que ſi on attaquoit l'Angleterre dans le moment actuel, ſa ſituation ſeroit des plus déplorables. --- Il obſerva que les Miniſtres traitoient le Parlement avec le dernier mépris : que Milord North dédaignoit de donner ſon attention aux débats ſur les matieres les plus ſérieuſes & les plus importantes : qu'il aimoit mieux s'entretenir des matinées entieres avec tel ou tel des Députés, ou le chambrer dans un coin du veſtibule pour chuchotter, que de remplir ſes devoirs dans le Parlement. En réponſe à quelques points du diſcours de M. Mackworth, dont il loua ironiquement la modération, M. Townſhend dit que les Miniſtres ne ſe piquoient pas d'un excès d'honnêteté : qu'ils avoient encouragé leurs créatures à calomnier les Officiers du Roi qui ont conduit l'affaire de l'île Sulivan : que pour lui il lui paroiſſoit que ſi le Chevalier Parker, ainſi que l'avoit déjà dit M. Johnſtone, étoit à l'abri de tout reproche, le Général Clinton avoit tout

l'intérêt possible de se justifier. Il ajouta, sur le compte de ce Général, qu'il étoit bien certain que M. Clinton avoit été dix-neuf jours à sonder le gué de Sulivan; & que dans tout ce tems-là il n'avoit pas pû découvrir que la profondeur étoit de dix-neuf pouces ou de sept pieds. --- En parlant de la prise de l'île Longue, il fit voir que la manœuvre par laquelle on tourne le flanc de l'ennemi, n'est qu'une chose très-ordinaire; & il parla de la cruauté avec laquelle on a massacré de sang froid des corps entiers d'Insurgens, comme de la barbarie la plus infâme & la plus atroce, que rien ne pouvoit justifier, & que par cette raison il ne vouloit l'imputer à aucun corps particulier. M. Townshend en étoit là de son discours, lorsque voyant le Lord North rentrer dans la chambre, & reprendre sa place sur le banc des Ministres, il dit que c'étoit la maxime constante des députés qui occupoient ce banc, de soustraire autant qu'il étoit possible au Parlement la connoissance des affaires: qu'en ce jour même, jour ordinairement destiné à l'examen le plus sérieux de la position de la nation, où il sembloit qu'un Ministre devroit ne songer qu'à donner tous les éclaircissemens qu'on pourroit lui demander, on avoit vû le Lord North sortir de la Chambre comme très-peu occupé de ce qui s'y passoit, & avec l'air de dire qu'il laissoit ses commis pour compter les suffrages.

Le Lord *North* s'étant levé auſſi-tôt, pria la Chambre d'obſerver qu'une demie-heure plus tard on auroit pû oublier le ſujet qui alloit le faire parler, & qu'il s'y décidoit dans ce moment, par la crainte qu'on ne lui reprochât dans quelque épigramme, qu'au milieu d'un débat ſur les affaires de la plus haute importance, & qui devoit durer dix à douze heures, il s'étoit abſenté pendant dix minutes. » Comme Orateur, dit-il, je conviens de mon inſuffiſance, & encore à bien d'autres égards; mais ſur ce que je dois à la Chambre en général & à chaque député en particulier, je crois ne le céder à perſonne. C'eſt la premiere fois qu'on ait prétendu gêner la liberté que chacun doit avoir d'entrer ou de ſortir. Mais puiſqu'on m'attaque ſur un point auſſi frivole, je vais informer la Chambre de la raiſon que j'ai eue pour m'abſenter un moment. On m'a apporté ici une lettre ſur une affaire importante & qui ne pouvoit pas ſouffrir de délai: Je ſuis ſorti pour y faire réponſe: on m'a vu rentrer auſſitôt, & le tout a duré dix minutes. Voilà le ſujet des déclamations de M. Townshend: voilà mon crime. Je me flatte pourtant, qu'il n'y a perſonne ici qui ne convienne qu'aucun autre député n'a occupé plus long-tems ſa place: je veux dire ſa place dans la Chambre, (ici s'éleva un grand éclat de rire de toute l'aſſemblée)

ou n'a prêté plus d'attention, & avec plus de patience, aux débats «.

» Loin de prétendre rien cacher à la Chambre, je suis toujours prêt à l'informer de tout ce qu'il est possible de lui apprendre sans compromettre le bien du service. Je demande à la Chambre elle-même si ce ne seroit pas exposer manifestement l'intérêt du service que de lui lire toutes les lettres addressées au Gouvernement, avec les signatures, & s'il n'en est pas résulté souvent des inconvénients très graves. — Sa Majesté vient de dire qu'elle avoit les assurances les plus positives des dispositions pacifiques de la France & de l'Espagne ; & que cependant il lui paroissoit nécessaire de se mettre en état de résister à une attaque imprévue. Le Roi n'a rien avancé qui ne soit fondé sur des faits. La France n'a aucune intention d'inquiéter l'Angleterre : elle vient de donner à cet égard les assurances les plus fortes qu'aucun langage puisse exprimer. L'Espagne & le Portugal ont été sur le point de se brouiller l'année derniere, par rapport aux frontieres du Brésil ; mais Sa Majesté a interposé sa médiation, & il est très probable que le différent se terminera de la maniere la plus heureuse & la plus amicale. La France, il est vrai, paroit s'occuper depuis quelque tems de préparatifs de guerre, & elle arme actuellement ; mais cet armement

eſt peu de choſe, car je ſais très-bien qu'il ne conſiſte qu'en ſix vaiſſeaux de ligne & quatre frégates. Au reſte, pour être en état de faire face à tout, Sa Majeſté juge à propos de mettre ſes forces ſur un pied reſpectable. Quant à notre marine, il n'eſt pas vrai qu'il ne nous reſte plus de frégates: nous en avons encore ici un grand nombre & on en conſtruit de nouvelles. On ſait que c'eſt une conſtruction qui va plus vîte que celle des gros vaiſſeaux. Nous avons vingt-trois vaiſſeaux de garde, en partie pourvus de leurs matelots, & douze autres vaiſſeaux de ligne en état d'appareiller. Juſqu'ici il ne manquoit que des bras, & bientôt nous en aurons en ſuffiſance. Tous nos vaiſſeaux de force, à l'exception de deux ou trois, ſont dans nos ports.

Au reſte, je crois fermement aux aſſurances de la France, qui certainement ne ſonge pas à nous attaquer. Cependant je vous prie d'obſerver, que je ne parle que du moment actuel. Je ne ſuis point prophête, & je ne prétends point à la connoiſſance de l'avenir «. Milord North répondit à l'obſervation du Gouverneur Johnſtone ſur ces paroles du Roi, » qu'il vouloit rendre la loi & la liberté à ſes peuples de l'Amérique, « & il fit voir par toutes les raiſons dont le Miniſtere s'eſt appuyé juſqu'ici, que ces mots préſentoient un ſens bien réel & bien ſérieux. — Il nia qu'il ſe fut commis à l'île longue aucun

maſſacre de ſang-froid ; & pour laver les Heſſois de cette inculpation, il aſſura que les Heſſois avoient fait quatre cents cinquante priſonniers, ſans cependant répondre qu'on n'ait pas maſſacrès quelques-uns de ceux qui après avoir lâché leur feu s'étoient enfui en criant *quartier*. Enfin Milord North déclara qu'il ne pouvoit donner ſa voix au contre projet d'adreſſe où il ne voyoit que l'intention d'une enquête ſans fin & hors de propos, pour traîner l'affaire en longueur & faire avorter le fruit de toutes les opérations calculées pour en hater la concluſion, avec auſſi peu d'effuſion de ſang qu'il ſeroit poſſible. Il aſſura auſſi que le vœu de tout le Miniſtere étoit qu'on fît uſage des derniers ſuccès, & de la victoire, ſi elle venoit les couronner, avec toute la prudence & la modération poſſibles & plutôt comme d'un moyen de cimenter une union & une amitié durables entre les deux peuples, que pour en faire des trophées humiliants pour les Américains, leur forger de nouvelles chaînes & autoriſer la tyrannie & l'oppreſſion.

Le Colonel *Barré* ſe leva pour obſerver que Milord North avoit tout dir à la Chambre, excepté ce qu'il lui importoit le plus de ſavoir. C'eſt-à-dire, » quelles conditions d'arrangement on avoit propoſées aux Américains ? «

Le Lord *North*, en réponſe, fit lecture d'une multitude de papiers, & enfin de la

proclamation que le Lord Howe avoit addressée aux Gouverneurs.

Le Colonel *Barré.* » N'a t-il pas été proposé d'autres conditions ? Les Commissaires n'ont-ils pas fait d'autres offres ? Les Généraux n'ont-ils pas conféré ensemble ? N'y a-t-il pas eu des assemblées où les Officiers des deux armées se soient parlés ? «

Le Lord *North*, qui parut embarrassé de ces questions, répondit qu'il n'avoit connoissance de propositions ou entrevues que pour l'échange des prisonniers de guerre.

Le Colonel *Barré.* » Puisque Milord North avoue qu'il n'en sait pas davantage, je vais communiquer à la Chambre les informations qui me sont parvenues. Ce n'est point par la voie ordinaire que je les tiens. Depuis quelque tems, le Ministere m'a obligeamment évité l'embarras de lire la plupart des lettres qui ont pû m'être adressées & sur-tout d'Amérique. L'autenticité de la piéce que je vais produire ne peut point être suspecte, quoique la légalité puisse en être contestée : Elle est du Congrès Américain. Voici en substance ce que le Colonel Barré lut à la Chambre. « Le Lieutenant Colonel Paterson a été envoyé par le Général Howe au Général Washington. Ce M. Paterson est un très-galant homme, & je me fais gloire d'être de ses amis. M. Washington avoit refusé de reçevoir de ses mains une lettre dont l'adresse ne lui donnoit pas ses qualités. Paterson après avoir long-tems

long-tems insisté sur les espérances de paix que pouvoit donner la lettre, en produisit une autre dont la suscription étoit conçue ainsi, *à Monsieur Washington, &c. &c. &c.* M. Washington persista à ne point prendre la lettre, que Paterson laissoit sur la table, en lui déclarant qu'il avoit lû le dernier Acte du Parlement, & que les Commissaires n'avoient d'autre pouvoir que d'accorder des pardons, » or, ajouta-t il comme les Américains n'ont commis aucun crime, les pardons leur sont inutiles. Au surplus j'ai eu ordre du Congrès de refuser la lettre dans l'état où elle m'avoit été envoyée d'abord, & il me faut de nouveaux ordres, relativement aux *&c.* qui après tout, peuvent signifier une infinité de choses, (*ainsi que le fit très-bien voir, il y a trois ans, un homme de beaucoup d'esprit, à Paris, par ses quatre pages d'&c. dans un Mémoire très-connu, ajouta le Colonel Barré*) On se parla des prisonniers : Paterson disculpa le Général Howe, accusé d'avoir maltraité les siens. Washington se glorifia d'en user mieux avec les Anglois. Il offrit à Paterson un déjeuné que celui-ci s'excusa d'accepter, étant très-pressé de retourner auprès du Général Howe. Washington le présenta à ses principaux Officiers. On se quitta fort civilement, & il fut conduit à son bateau qui étoit à quatre-milles du lieu de la conférence. »

Après avoir dit les choſes les plus fortes & en même-tems les plus attendriſſantes ſur les horreurs d'une guerre civile, le Colonel Barré finit ſon diſcours par cette exhortation. » Il ne nous reſte plus qu'un moyen de ſortir de cette criſe affreuſe. Rappellons nos flottes & nos armées, & ſollicitons l'aſſiſtance des Américains plutôt que de renoncer à leur alliance. Les François méditent un coup contre nous, qui portera ſur l'Angleterre. Leurs troupes ſont en quartiers, en nombre conſidérable, ſur les côtes oppoſées; & il eſt certain que nous ſommes menacés d'une deſcente. Dans ce cas, je ne connois plus en Angleterre aucun Officier capable de réſiſter à l'ennemi, ſi ce n'eſt l'Amiral Keppel. «

M. Barré interpella auſſi Milord North au ſujet des aſſurances données par la France.

Le Lord North. » Je ne puis point croire que la France ait, *pour le préſent*, le deſſein de nous attaquer. Je ne vois point de raiſon de *douter* de ſes aſſurances; mais je répete que je ne ſuis point prophête & que je ne puis point prévoir ce que la France pourroit faire *dans quelques mois* «.

Le Colonel *Barré*. » Un homme qui oſe ſe charger de la conduite d'un Etat, doit être plus que prophête. Je ne puis vous exprimer, Meſſieurs, combien je ſuis étonné, combien je frémis d'entendre un tel aveu de la bouche d'un Miniſtre Anglois, ſur la vigilance & la pénétration duquel repoſe le

ſalut d'une grande Nation. Si dans un moment ſi critique, où il ne s'agit de rien moins que de notre exiſtence, l'ignorance d'un Miniſtre accéléroit notre ruine: ſi dans quelques mois, ſi même dans un an, une guerre venoit à éclater, ſans que le Miniſtre eût été capable de la prévoir, ainſi qu'il l'avoue aujourd'hui: oui, Meſſieurs, je ſerois le premier à demander que le noble Lord payât de ſa tête ſon imprudence, & qu'il la perdît ſur l'échaffaut.

L'Amiral *Keppel* aſſura que l'Eſpagne avoit vingt-cinq vaiſſeaux de ligne prêts à appareiller, mais qu'il les croyoit mal pourvus d'hommes de terre: & qu'il n'en étoit pas de même de l'armement de France. Il avoua que s'il ſurvenoit une guerre on ſeroit fort à plaindre d'avoir ſi peu de frégates.

Le Lord George *Germaine*. » On a grand tort de dire que nos vingt-trois vaiſſeaux de garde ne ſont pas à moitié armés. Il ne manque à leur complet que quinze cents hommes, & les douze autres ſont complettement équipés. Les propoſitions faites par le Général Howe prouvent ſon déſir de la paix & la mauvaiſe volonté de Washington. Mais Dieu permettra que le Général Howe réduiſe New-York ſous l'obéiſſance du Roi, & les Tribunaux y feront rétablis auſſitôt qu'il aura chaſſé les Rébelles de la Province & que les bien affectionnés auront pû ſe faire connoître. L'expédition du Chevalier

Parker a manqué, parce qu'il étoit parti d'Angleterre trop tard. Je ne suis point responsable de ce mauvais succès puisque je n'étois pas en place quand le projet en a été conçû. Le Général Clinton & le Lord Cornwallis m'ont assuré que sans des délais inévitables les forces auroient été suffisantes. Quant au Canada, ce n'est point parce que les bateaux ont été envoyés trop tard, qu'on peut attaquer la conduite de la guerre dans cette partie; c'est uniquement parce qu'il ne s'en est pas trouvé un nombre suffisant On a travaillé avec la plus grande diligence à en faire, & on a tout lieu d'espérer que cette expédition aura la plus heureuse fin. On me demande quelle est la force de nos armées en Amérique. Celle du Général Howe est de vingt-cinq mille hommes, & celle du Chevalier Carleton de onze mille. Quant aux dispositions de la France, je ne puis parler que d'après Milord North, qui n'a connoissance que des ordres qui ont été nécessaires pour faire rendre à Brest les matelots classés. Pour moi je n'ai rien appris de tout cela. On prétend aussi que les puissances de Bourbon ont le projet d'assister les Américains, en nous faisant la guerre: c'est une fausse spéculation. Rien ne feroit plus contraire à l'intérêt de ces puissances. Est-il croyable qu'elles pussent encourager un esprit d'indépendance qui auroit bientôt passé les mers? Ne craindroient-elles pas que leurs propres

Colonies ne fussent tentées aussi de participer aux droits illimités du genre humain? Celles de l'Espagne ne trouveroient elles pas ce sort plus agréable que de fouiller les mines? Et le voisinage d'un grand & puissant Etat indépendant ne seroit-il pas pour l'Espagne un sujet perpétuel d'inquiétude? Je ne la crois pas aussi aveugle sur ses propres intérêts «.

M. *Fox* répéta tout ce qui avoit été dit par les autres députés du parti de l'opposition, y ajoutant qu'on avoit bien caractérisé le discours du Roi quand on avoit dit que c'étoit le langage de l'hypocrisie. « En effet, comment un Roi de la classe ordinaire peut-il (ceci excepte sa Majesté) désirer aucun établissement qui dépende d'une assemblée du peuple? Quand les Rois gouvernent par le moyen d'assemblées populaires, c'est parce qu'ils ne peuvent pas faire autrement. Supposer que cette maniere de gouverner leur est fort agréable, c'est supposer une chimere. Cela ne peut point être: cela répugne à la nature des choses: parler ainsi c'est tenir le langage de l'hypocrisie «.

» Quant au Général Clinton, je voudrois qu'on se fût un peu mieux expliqué sur ce qui le regarde. La relation de l'affaire de Sulivan, dans la Gazette de la Cour, me paroit être un vrai libelle contre lui. Le Ministre n'oseroit pas produire sa lettre en sa totalité «.

» On nous dit qu'il n'eſt pas de l'intérêt de la France & de l'Eſpagne que l'Amérique ſoit indépendante : je ſoutiens le contraire, d'après un principe que dicte le ſens commun. N'eſt-il pas toujours avantageux de voir les forces d'un ennemi ſe diviſer ? Le voiſinage d'un pays libre occupé du ſeul commerce, n'eſt-il pas moins formidable pour les puiſſances de Bourbon, que l'ambition d'un ancien Gouvernement livré à la corruption & qui eſt leur rival en Europe ? On nous repréſente comme réduits à ce dilemme, ou de conquérir l'Amérique ou de l'abandonner. S'il ne nous reſte qu'un de ces deux partis, ma voix eſt pour qu'on l'abandonne. Que nous reſteroit-il par la conquête de tous les avantages que nous étions accoutumés à retirer de l'Amérique ? Aucun qu'il ne fallût conſerver par des dépenſes exceſſives, & par l'entretien d'une nombreuſe armée ; & de quelle armée, ſi on ſonge qu'elle ſeroit compoſée d'hommes retranchés de la ſociété civile, & continuellement exercés au maintien de l'eſclavage ? Eſt-il à ſouhaiter, pour la liberté de l'Angleterre, que notre Gouvernement ait une pareille armée à ſes ordres ? «

Les débats finis, le projet d'adreſſe de remerciment au Roi, a paſſé à la pluralité de 232 voix, contre 83.

La Cour a reçu trois dépêches du Général Howe. Elles sont des 21, 23 & 24 Septembre. Il mande dans la premiere que les troupes du Roi sont en possession de la ville de New-York.

Voici, en substance, sa relation de cet événement. Après avoir décrit les diverses postes occupés par l'armée du Roi dans l'île Longue, & sur les îles adjacentes, il détaille l'opération du débarquement dans l'île de New-York, qui s'est effectué le 15 de Septembre à trois milles de la Ville, sous la protection de deux vaisseaux de 40 canons & de trois frégates, & à la faveur d'une diversion que trois autres vaisseaux du Roi avoient faite dès le matin dans la riviere de Hudson.

Il paroît que les Américains n'avoient point attendu le débarquement dans le lieu oú il s'est fait, appellé la baie de Kep; & comme leurs principales forces se trouvoient ailleurs, le feu des vaisseaux eut bientôt dispersé les troupes chargées de la défense de ce poste.

Les Hessois, marchant aussi-tôt à New-York, rencontrerent un gros d'Américains qui se retiroient du lieu où on avoit compté que se feroit la descente. On se fusilla: il y eut du côté des Américains plusieurs tués & blessés, & entr'autres Officiers, un Brigadier général; & parmi les Hessois quatre hommes tués & huit blessés.

Le second embarquement ayant pris terre, les troupes du Roi marcherent à un corps ennemi qui occupoit une hauteur du côté de *King'sbridge*. Ce corps Américain se replia aussitôt sur le gros de l'armée, sur les hauteurs de Morris.

L'ennemi ayant évacué New-York peu de tems après le débarquement; le soir même une brigade prit possession des ouvrages.

L'armée du Roi a fait prisonniers dans cette journée environ 20 Officiers & 300 soldats.

M. Howe décrit la position des deux armées le 15 au soir. Celle du Roi avoit sa gauche sur la riviere de Hudson. Celle des Américains garnissoit des ouvrages assez étendus des deux côtés du poste de *King'sbridge* & une redoute avec du canon sur une hauteur à l'Ouest de la riviere de Hudson, vis-à-vis le poste de la Cloche bleue où les Américains ont leurs principaux ouvrages.

Le 21, datte de cette lettre, M. Howe mande que les deux armées étoient encore dans cette même position.

« Le 16 au matin un gros corps ennemi s'étoit glissé par les bois jusqu'aux postes avancés de l'armée du Roi, dont l'infanterie légere les repoussa jusqu'à leurs retranchemens. Les Américains croyant que les nôtres n'étoient point en forces, sortirent au nombre de trois mille hommes. On fit aussi-tôt marcher la réserve avec deux piéces de campagne

pour empêcher que le corps qui se battoit ne fût enveloppé. Les Rebelles furent encore repoussés avec une grande perte & obligés de se retirer dans leurs ouvrages. On ne sait pas bien quelle a été leur perte, mais suivant le rapport de leurs déserteurs il doit y avoir eu trois cents tués ou blessés, & dans le nombre un Major & un Colonel. Nous avons eu huit Officiers blessés légerement, quatorze soldats tués & soixante-huit blessés. »

Dans sa seconde lettre, du 23 Septembre, M. le Chevalier Howe mande que dans la nuit du 20 au 21 quelques désespéres avoient tenté par le forfait le plus horrible, de réduire la ville en cendres, par le moyen de méches & de combustibles disposés avec tout l'art imaginable; & qu'ils n'y avoient que trop réussi, puisque environ un quart de la ville avoit été la proie des flammes: que plusieurs des incendiaires, pris sur le fait, avoient été massacrés sur la place par les troupes de la garnison; & que sans la brigade des Gardes, détachée du camp, la ville entiere auroit été consumée, le vent étant très-violent.

« On soupçonne, poursuit le Chevalier Howe, qu'il y a encore plusieurs de ces incendiaires cachés dans la Ville, avec la résolution de consommer leur détestable projet; un d'entr'eux, qui, le lendemain au soir, échappa aux poursuites d'une sentinelle, lui ayant crié qu'au premier moment il mettroit le feu à la ville. On fait les plus exactes

recherches & on prend toutes les mesures possibles pour prévenir un tel malheur. »

M. le Chevalier Howe mande dans sa troisiéme & derniere lettre, du 24 Septembre, que le 23 à midi ayant attendu depuis deux jours un vent convenable, il avoit fait remonter trois frégates jusqu'aux batteries de l'anse de Pol : que les troupes y étant descendues, elles s'étoient aussitôt emparées de ces batteries & redoutes que les Américains avoient abandonnées sans faire de résistance.

VOICI, Monsieur, les principaux articles de l'etat de l'artillerie & des munitions prises sur les Rébelles, hors des postes & dans la ville. On prétend que le parti Américain sait bon gré au Gouvernement d'avoir publié cette liste, d'ailleurs assez inutile, parce qu'au moins elle servira dans les ports d'Embden, de Livourne & autres, à faire connoître les articles qui manquent au Général Washington, à qui on s'empressera de les envoyer.

Une piéce légere de fonte & un obusier de 5 pouces & demi.

Artillerie en fer, 15 piéces de 32, 7 de 12, 9 de 9, 1 de 6, 6 de 4, 2 de 3; le tout sur des affûts de place.

Sur des affûts de campagne, 1 de 3.

Démontés, 26.

Boulets, 965 de 32, 9,300 de 24, 276 de 18, 1,342 de 12, 32 de 6, 41 de 3.

Boulets ramés, 747 de 32, 460 de 12, 12 de 9, 19 de 6.

Autre eſpece de boulets ramés, 100 de 32, 170 de 12, 7 de 9.

Grappes de raiſin, 70 de 32, 69 de 12.

Boulets d'artifice, 32 de 9, 12 de 3.

Bombes vuides, 54 de 13 pouces, 944 de 10 pouces, 395 de 8 pouces, 738 de 7 pouces & demi, 18,871 de 4 pouces.

Chargées avec leurs fuſées, 5 de 13 pouces, 2 de 10 pouces, 30 de 8 pouces, 53 de 5 pouces & demi, 45 de 4 pouces.

Poudre, *un baril entier.*

Crocs de fer, 6.

Mantelets, 52.

Chevaux de friſe complets, 81.

Barrils de goudron, 42.

Corſets d'armes pour les Ingénieurs, 35.

Charriots couverts, 4.

Signé, Samuel Cleavland, Brigadier général commandant l'artillerie du Roi.

LE BUREAU de l'Amirauté n'a donné la lettre du Lord Vice-Amiral Howe que par extrait. Elle eſt datée du 18 Septembre, & conſiſte dans des détails plus particuliers des ſervices que la Marine a rendus pour l'embarquement & le débarquement des troupes, ainſi que pour les diverſions dans la riviere de Hudſon. Le Lord Howe ajoute que le 16 au ſoir les rebelles ont détaché, l'un après

l'autre quatre brûlots qui n'ont eû, dit-il, d'autre effet que d'obliger les vaiſſeaux du Roi à changer de poſition. Il paroît que la frégate le *Renown* a été contrainte de venir joindre la flotte, & qu'il n'a pû reſter dans la riviere de Hudſon que deux frégates & un brigantin, pour ſoutenir l'aîle gauche de l'armée du Roi, qui doit s'étendre vers la côte occidentale de l'île New-York, autant que les circonſtances le permettront.

Le Capitaine Balfour, qui a apporté les dépêches des Généraux, a été préſenté au Roi par Milord Germaine. Il y a eu un grand concours de Nobleſſe au lever du Roi pour féliciter Sa Majeſté ſur l'heureux ſuccès de ſes armes ; & on dit que des couriers ont été expédiés aux Miniſtres du Roi dans les Cours Etrangeres.

On obſerve que la nouvelle de la priſe de l'Iſle-Longue a été trente-ſept jours à venir en Angleterre, & celle de la priſe de New-York quarante jours, d'où on peut conclure que ſi le vent reſte à l'Oueſt, on ne tardera pas à recevoir des nouvelles ultérieures, d'autant qu'il eſt fort rare qu'un paſſage de la Nouvelle York en Angleterre ſoit d'une durée auſſi longue que quarante jours.

TOUT ce que vous venez de voir, Monſieur, eſt tiré de la Gazette de la Cour. La teneur de la piece qui va ſuivre, & qui n'eſt

pas moins autentique, a causé le plus grand étonnement à tout le monde, sur ce qu'elle a paru presqu'en même-tems, & comme par hasard dans les Gazettes ordinaires. Elle ne manquera pas de vous faire la même sensation.

Déclaration pour parvenir à une réconciliation avec les Colonies Confédérées.

De par le Vicomte Richard Howe du Royaume d'Irlande, & William Howe, Général des Troupes du Roi en Amérique, Commissaires du Roi pour le rétablissement de la paix dans les Colonies & Plantations de Sa Majesté, &c. &c.

DÉCLARATION.

Quoique le Congrès, par qui les Américains abusés se laissent conduire dans leur opposition au rétablissement du Gouvernement constitutionel de leurs Provinces, ait rejetté tous les acheminemens à une réconciliation qu'il jugeoit contraire à son extravagante & inadmissible prétention d'indépendance, les Commissaires du Roi trouvent à propos néantmoins de déclarer qu'ils n'en sont pas moins animés du desir de conférer avec les sujets bien affectionnés de S. M. sur les moyens de faire revivre la tranqui-

prise le tison à la main, & qu'entourée d'une troupe de soldats furieux qui lui demandoient ce qu'elle faisoit-là : Elle leur a répondu avec fermeté : *Je mets le feu à la ville ;* sur quoi ils l'ont précipitée toute vive, dans le brâsier allumé par ses mains. Une autre fuyoit vers le camp Américain en criant : *J'ai vu brûler ma maison ; les tyrans ne l'auront pas.* Une troisieme, le couteau levé, remplissoit les rues de ses cris & de son désespoir. Elle alloit se percer, lorsqu'un Officier la saisit & la désarme. Enfin, un Incéndiaire échappé aux Soldats qui alloient le massacrer, où le jetter dans les flammes, comme ils ont fait de tous ceux qu'ils ont pû prendre, leur a crié *j'y reviendrai.* Assurément ces esprits-là n'étoient pas amollis par la déclaration des freres Howe. Loin qu'elle ait ranimé les espérances de ceux qui ont un désir sincere de la paix ; elle me paroît n'avoir fait que multiplier les embarras du Ministere qui s'apperçoit, trop-tard, qu'une promesse vague, & peut-être insidieuse de révision, ne suffit pas auprès des Américains pour les faire renoncer à une résolution d'indépendance prise à la face du Ciel & de la Terre, après tant d'années de souffrances, & pour une foule de motifs dont ils ont instruit le monde entier. Aussi le crédit public n'a-t-il pas repris beaucoup de

de faveur depuis qu'on a connoiſſance de cette déclaration.

Pluſieurs raiſons, Monſieur, m'ont porté à vous envoyer ſur le champ les débats que vous venez de lire. C'eſt d'abord à cauſe de leur importance pour l'intelligence des affaires du jour, & enſuite parce que les Gazettes ordinaires, ſe preſſant de les publier, ne les donnent point auſſi autentiques qu'il m'eſt poſſible de le faire, quand j'ai pris la peine de rapprocher & de combiner les diverſes minutes des Copiſtes qui les recueillent de la bouche même des Orateurs. Ceux qui ont eu lieu pour le vote des Matelots ſont dans le même cas; & en conſéquence je me propoſe de vous en parler dans ma prochaine Lettre. La queſtion de ſavoir ſi l'Angleterre a un nombre ſuffiſant de matelots pour la guerre, étant aujourd'hui une des plus intéreſſantes qu'on puiſſe traiter, je haſarderai dans quelqu'autre lettre de vous faire lire un mémoire que j'ai compoſé il y a deux ans ſur les matelots Anglois, d'après les Ecrivains les plus éclairés & les plus véridiques de cette Nation.

Pour ne pas répéter dans votre recueil chronologique les débats Parlementaires que leur importance m'aura décidé à joindre à mes lettres; lorſque vous en ſerez à la date

de ces débats, il pourra ſuffire que vous indiquiez par un renvoi celles de mes lettres où ils ſe trouveront.

J'ai l'honneur d'être, &c.

*Lettre d'un Banquier de Londres à M. ***, à Anvers.*

De Londres le 10 Décembre 1776.

Je me suis engagé, Monsieur, à traite dans cette Lettre le sujet sur lequel ont rou· les débats du 8 Novembre, dans la Chambr· des Communes. Je vais essayer de rempli ma promesse, en faisant ensorte pourtant d borner le compte que j'ai à vous rendre au seuls points sur lesquels il m'a paru que le Gazettes Françoises, qui ont donné ces dé bats, avoient passé trop légerement. Il s'a gissoit donc de savoir si la Chambre alloue roit au Roi 45,000 hommes de mer, y con pris 10,129 soldats pour l'année 1777, su vant la proposition qui venoit d'en êtr faite par M. Buller, un des Lords de l'A mirauté. On étoit bien sûr de l'emporte par une pluralité considérable de suffrages mais il y avoit un combat des plus rudes soutenir; & le Ministere avoit dressé toute ses batteries pour que la fureur des assail lans ne pût pas lui faire perdre un seu pouce de terrein. D'abord il avoit fait cou rir le bruit que le nombre des gens de me ne seroit que de trente huit mille hommes Plusieurs Membres de l'opposition, qui ne trouvoient point cette augmentation excessive, ne s'étoient point pressés de venir à

la Chambre, pour s'y oppoſer, & les Miniſtres ont profité habilement de leur abſence, pour faire agréer le nombre de 45,000 hom. par une aſſemblée compoſée de 60 députés, parmi leſquels il s'en trouvoit cinquante quatre de leur parti. Voilà ſans doute un aſſez méchant tour. Mais quoiqu'en puiſſe dire la faction Américaine, on ne ſauroit le compter parmi ces crimes atroces que, ſuivant le langage de cette faction, toute la vengeance du Ciel ne pourra jamais aſſez punir.

Il me ſemble que ceux qui, le 31 Octobre, taxerent, en plein Parlement, le Diſcours du Roi de fauſſeté & d'hypocriſie, auroient bien pû ſuſpecter la ſincérité du Miniſtere, quand il affectoit de ne prétendre qu'à une augmentation dont perſonne n'eût pû murmurer. Je l'ai trouvé bien moins excuſable dans l'ordre qu'il a fait rendre par l'Orateur de la Chambre des Communes, d'en exclure tous les aſſiſtans étrangers lorſque l'affaire de la marine ſeroit miſe ſur le tapis. Outre qu'on ne peut pas payer plus mal la curioſité des gens, je crois que c'eſt leur faire une inſulte gratuite, & peut-être fort mal entendue. S'il ne reſte dans la Chambre perſonne du dehors, ce ſont les députés eux-mêmes qui fourniſſent les minutes des débats; ainſi le public eſt toujours certain de les lire. Mais c'eſt avec cette différence qu'il peut craindre de ne pas les avoir

avec autant d'impartialité que quand la Chambre eſt ouverte à tout le monde, parce que c'eſt alors ſeulement qu'on peut compter ſur la vérité des rapports qui ſe font de ce qui s'y eſt paſſé.

Quoique les portes fuſſent fermées, on a pourtant ſçû juſqu'aux plus petits détails du combat très-inégal de cet importante journée. M. Temple Luttrel, ſecond fils du Lord Irnham, s'embaraſſant peu d'engager l'action avec un ſi grand déſavantage, porta les coups les plus furieux au parti Miniſtériel. Il l'accuſa de négligence & de mauvaiſe conduite dans tous les points du ſervice de la Marine. Il fit voir que malgré les abondans ſubſides de l'année derniere, le commerce Anglois n'avoit été ni défendu ni protégé par des eſcadres: que la Marine étoit dans le plus inquiétant & le plus honteux abandon; & qu'il s'en falloit beaucoup que les Royaumes Britanniques fuſſent actuellement dans un paſſable état de défenſe.

Sur l'article des matelots, M. Luttrel reprocha aux Miniſtres qu'avant les ordres donnés à la fin d'Octobre, pour la preſſe, il n'y avoit pas plus de 5,500 bons matelots ſur tout ce que l'Angleterre avoit alors de vaiſſeaux de force armés dans ſes ports, dont il ne faiſoit pas monter le nombre à plus de treize; tandis que la fleur des matelots Anglois ſe trouve employée à une expédition romaneſque ſur les côtes d'Amé-

rique, pour réduire à une soumiſſion abſolue ce vaſte Continent. Enfin il dirigea ſon attaque contre Mil. Sandwich en perſonne, & il la pouſſoit avec tant de chaleur que le parti contraire le rappella aux formes ſuivies dans la Chambre, prétendant que la conduite d'un Miniſtre ne pouvoit point être ſoumiſe ainſi à une recherche publique, quand il n'y avoit point eû d'action intentée & admiſe contre lui.

M. Luttrel, trop inſtruit de l'étendue de ſes privileges, pour s'en laiſſer impoſer par une ſi futile objection, ouvrit l'avis de faire demander au Roi la communication de divers papiers & états qui pouvoient prouver la vérité de tous les griefs qu'il mettoit à la charge de Milord Sandwich, & de ſupplier Sa Majeſté de congédier ce Miniſtre. Vous vous ſeriez bien douté, Monſieur, du ſort qu'auroit une ſemblable propoſition. On ne vit pas ſeulement matiere à déliberer ſi elle ſeroit rejettée. Le Lord Mulgrave, (M. Conſtantine Phipps qui fit, il y a trois ans un voyage vers le pôle) ami zélé du Lord Sandwich prit vivement ſa défenſe : mais pour avoir voulu, aſſez mal adroitement, lui faire un mérite de ce qu'il eſt généralement aimé & conſidéré dans les Cours étrangeres, il fut cauſe que M. Luttrel ſe permit un violent ſarcaſme contre ce Miniſtre, en diſant que les Cours étrangeres avoient grande raiſon d'aimer un homme qui les dé-

barrasseroit de la Marine Angloise que jusqu'à-lors elles avoient tant redoutée. Mil. North se montra aussi dans la lice, pour défendre, en zélé champion, la gloire de Mil. Sandwich ; & il assura que l'Angleterre n'avoit jamais eû de plus habile & de plus sage Ministre pour sa Marine, Mais quelqu'un a observé que de la part de Milord North ce n'étoit qu'un rendu, parce que dans des débats, chez les Pairs, Milord Sandwich s'étoit déclaré l'admirateur des grands talens de Milord North pour la gestion des finances.

C'est aussi une observation qui n'a point échappé à M. Luttrel, & il a remarqué en la faisant que leurs intérêts & peut-être leur sûreté étoient si étroitement liés, que leur cause étoit absolument la même : qu'un même esprit les faisoit parler ; & que la nation seroit très-embarrassée si l'événement la forçoit de choisir entre eux une victime ou une idole. » La nation aura été, poursuivit-il, également trompée ou servie par l'un & par l'autre, sans qu'on puisse distinguer leurs mérites ou leurs torts. Si l'un (c'est Milord Sandwich) nous a dit que les Américains étoient des poltrons par nature ; qu'une poignée de troupes suffiroit pour les réduire ; que la crainte de causer de fausses allarmes à la nation avoit empéché qu'on ne lui demandât d'abord un nombre de matelots suffisans ; nous devons à l'autre la sécurité où

nous sommes restés quant aux dispositions des Puissances étrangeres; & certainement les résolutions prises d'après de telles assertions, ne peuvent pas être suivis d'effets indifférens à notre existence future. »

M. Luttrel avoit soutenu que la presse seroit un moyen insuffisant pour lever le nombre de matelots nécessaire seulement aux escadres d'observation, en assurant qu'à la fin de l'année il s'en manqueroit encore plus de la moitié par la raison qu'on n'avoit pas, au 25 Octobre, la vingtieme partie de ce qu'il falloit de matelots pour ces armemens. Il portoit ce nombre à vingt-quatre mille hommes, sur le pied de 600 hommes pour chacun de vingt vaisseaux de ligne mis en commission. Et il a démontré que les escadres & flottes d'Amérique occupant actuellement vingt-six mille matelots, dont près de dix-huit mille Anglois, qui sont le fonds de la Marine; & les vingt vaisseaux de garde, en les supposant armés au plus bas, devant avoir au moins six mille matelots Anglois, sans parler de ceux qui sont, à la vérité en petit nombre, dans les autres stations, il étoit impossible que de plus d'un an, on eût les vingt-quatre mille matelots en question.

On a jugé ici presque généralement que les calculs de M. Luttrel n'étoient que trop vrais. Il est constant que les forces navales de l'Angleterre, actuellement en Amérique,

consistent en quatre vaisseaux de ligne, neuf de cinquante canons, & soixante & onze frégates & corvettes, en tout quatre-vingt-quatre vaisseaux de guerre, sans parler d'une immense quantité de bâtimens de transports, la plupart montés à la vérité par des matelots étrangers; mais qui étant employés en Amérique manquent en Europe, où le nouvel acte du Parlement permettroit qu'on les reçût à bord des vaisseaux de guerre.

Il doit être impossible aussi que les escadres d'observation aient le nombre requis de soldats de Marine: ce corps qui est très-difficile à completter, étant presqu'en totalité en Amérique, où il fait le service, partie à terre, partie sur les vaisseaux. J'avoue qu'on vient de le porter de 6665 hommes à 10,129 hom. Mais cette augmentation ne se trouvera pas sur le champ, & il faudra dégarnir totalement les ports de Chatham, de Portsmouth & de Plimouth pour en fournir le nombre requis aux vaisseaux. Quant aux matelots, on assure que sur les douze mille hommes que le Ministere s'étoit flatté d'obtenir par le moyen de la presse, il n'en a pas encore trouvé six mille, en y comprenant les gens qui se sont offerts de bonne volonté. Aussi l'armement de Portsmouth ne paroît-il pas se poursuivre avec beaucoup de chaleur, quoique les vaisseaux & les Capitaines soient nommés, & que Mil. Sandwich ait assuré qu'au mois de Mai il y

auroit en rade, à Spithead, une eſcadre capable de faire trembler l'Univers. Si on peut en croire les regiſtres publics, la plupart de ces vaiſſeaux ont fait toute la derniere guerre, & ont paſſé de beaucoup le terme de dix à douze ans, que les connoiſſeurs donnent à la durée commune des meilleurs vaiſſeaux Anglois. J'avoue qu'on peut les avoir réparés; mais malheureuſement c'eſt ce que le parti de l'oppoſition nie de tout ſon pouvoir. M. Luttrel a ſommé Milord Sandwich de produire l'emploi des ſommes octroyées pour ces réparations. Le refus conſtant qui en a été fait, autoriſe mille propos malins. Il y a pourtant de l'injuſtice ſi les fonds ont été détournés par ce Miniſtre, non pas pour ſes maîtreſſes, comme on l'en accuſe, mais pour ſoudoyer ceux qui vendent leur ſuffrage pour payer les leurs: & il faut être doué d'une vertu plus qu'humaine pour ſoutenir de pareils outrages. On ſoupçonne généralement ici que M. Temple Luttrel eſt l'Auteur d'un Mémoire très-fort contre Milord Sandwich qui vient de paroître dans quelques papiers publics, ſous le nom de *Nauticula*. On y voit préciſément le développement des inculpations faites à ce Miniſtre, ſur l'emploi des fonds énormes que le Parlement a octroyés, depuis qu'il eſt en place, pour l'entretien de la Marine. Je vais vous le tranſcrire ici.

Mémoire sur les frais d'entretien de la Marine depuis sept ans.

» Il est assez inutile d'entrer dans de longues discussions sur l'habileté & les talens du Ministre chargé de la Marine : les faits parlent : ouvrons les Journaux de la Chambre des Communes.

Octrois pour les reparations des Vaisseaux.

Pour réparations de 43 vaisseaux.	Liv. Sterl.	Arg. de Fr.
En 1770,	233,687	5,516,546.
1771 . . de . . 40	261,991	6,184,705.
1772 . . de . . 55	302,672	7,145,044.
1773 . . de . . 55	340,275	8,032,721.
1774 . . de . . 50	351,645	8,301,128.
1775 . . de . . 44	297,379	7,020,094.
1776 . . de . . 44	339,151	8,006,188.
	2,126,800	50,206,426.

» Dans les mêmes années il a été octroyé pour les munitions des vaisseaux en réparation. 576,932 l. st. . . 13,619,378 l. de fr.

» Voici les marchés pour construire des vaisseaux de guerre dans les chantiers marchands ; & il est à croire qu'on travaille à meilleur compte dans les chantiers du Roi.

canons.	*par tonneau.*	*Argent de Fr.*
Pour un vaiss. de 74	17 l. 5 s.	407 l. 4 s.
Pour un vaiss. de 64	16. 16.	396. 2.
Pour une frég. de 36	11. 5.	265. 11.
Pour une frég. de 16	11.	259. 13.

Prix des vaiſſeaux.

	canons.	ton.	par ton.	Liv. ſt.	Liv de France.
Un vaiſſ. de	74	1650 à	17. 10.	28,462.	671,890.
de	64	1,400 à	16. 16.	23,520.	555,226.
Groſſes frégates		700 à	11. 5.	7,875.	185,902.
Petites frégates		300 à	9. 11.	2,850.	67,278.

» On vient de voir que le montant des ſommes octroyées pour les réparations pendant l'adminiſtration du Lord Sandwich, a été de 2,126,800 liv. ſt. ou 50,206,426 liv. argent de France.

Il auroit pû conſtruire avec cet argent, 50 vaiſſeaux de 74 canons qui auroient coûté

	1,423,100 l. ſt.	33,594,491 l.
20 de 64 can.	470,400	11,104,525.
20 groſſes frég.	157,500.	3,718,032.
20 de petites	57,00.	1,345,574.
	2,108,000.	49,762,622.

» Laquelle ſomme deduite de celle de 2,126,800 l. octroyée pour les réparations, il y auroit eû encore un épargne de 18,800 livres ſterl. ou 443,804 l. argent de France.

Si toute la flotte eût été brûlée lorſque le Lord Sandwich a pris le miniſtere de la Marine, il auroit pû, ſans être doué de grands talens, avec une ſomme moindre que celle qui lui a été accordée pour des réparations, conſtruire 70 vaiſſeaux de force & 40 frégates; & pour la ſomme de 576,932 l. ſterl. 13,619,378 l. de Fran. il les auroit garnis abondamment de toutes ſortes de munitions.«

Les plus chauds partisans du Lord Sandwich n'oseront certainement pas soutenir que nous avons actuellement soixante & dix vaisseaux de forces prêts à servir ; quoiqu'il soit vrai que nous aurions actuellement ce nombre de bons vaisseaux, si notre armée navale eût été consumée par les flammes, lorsqu'il a pris l'administration de la Marine. La nation auroit épargné la plus grande partie des deux millions sterl. qui ont été vôtés pour l'entretien ordinaire en sus des 2,126,800 liv. mentionnées ci-dessus, & elle n'auroit pas contracté dans un intervalle de sept ans, une dette de marine de 6,700,000 l, ou 158,163,934 l. argent de France.

» En résumant toutes ces sommes, il est évident que depuis l'arrivée du Lord Sandwich au ministere, la Marine a coûté dix millions sterl. ou environ deux cents trente millions argent de France, ainsi qu'il est facile de le vérifier sur les Journaux de la Chambre des Communes. Comment ôse-t-on après cela nous vanter l'état respectable de notre Marine, & soutenir hautement que nous en avons l'obligation aux talens supérieurs & à la sage économie du Lord Sandwich? Nous gagnerions beaucoup plus à brûler nos vaisseaux tous les dix ans, puisque nous aurions, pour la moitié de l'argent, le double de vaisseaux en état de servir. »

JE CRAINS FORT, Monſieur, d'avoir mis votre patience à une trop rude épreuve, par la multitude de calculs que vous venez de voir. Mais ſi vous les conſiderez par le côté des lumieres qu'ils peuvent donner ſur ce qui conſtitue la principale force de l'Angleterre, & fonde ſon prétendu droit à la ſouveraineté des mers, vous conviendrez que de pareils details ſont très-intéreſſans malgré leur ſécheresse, & que j'ai dû trouver de l'attrait à vous les communiquer. De mon côté, après avoir rendu juſtice à votre goût pour les connoiſſances utiles, ſi dans un genre auſſi ſombre que la politique il peut s'offrir des occaſions de ſoulager & de récréer votre imagination, ne dois-je point les ſaiſir avec le plus vif empreſſement? Je ne différerai donc point de vous raconter une ſcène des plus ſingulieres qui s'eſt paſſé devant moi; il n'y a que quelques heures, & où j'ai voulu prendre part, dans l'idée qu'elle vous en feroit d'autant plus de plaiſir.

J'allois joindre ma ſociété, *Club* ou cotterie ordinaire, au nouveau café de *Lloid*, vis-à-vis de la Bourſe. Nous nous y raſſemblons cinq ou ſix amis, tous les matins, pour cauſer de nouvelles, de change, de crédit, &c. C'eſt à ce même café que l'on s'adreſſe pour faire inſerer des articles dans la gazette qui en porte le nom. Il faut vous prévenir qu'il n'y a rien à payer pour une certaine eſpèce, comme ſatyres, calomnies,

fausses nouvelles, désastres, filouteries, &c. Le Bureau reçoit toutes ces belles choses là *gratis*, & elles sont fidellement rapportées dans les gazettes, plûtôt vingt fois qu'une. Il n'en est pas de même des avertissemens de tout genre dont l'avantage de quelqu'un peut être l'objet, même indirect. Si un artisan, un domestique demande de l'emploi: si des malheureux cherchent à toucher la pitié du public: si on veut l'informer d'une découverte utile à l'humanité, ou lui annoncer quelque nouveau genre d'instruction; il faut financer très-gros; desorte qu'à vrai dire, dans ce meilleur des Gouvernemens possibles, ce qui uniquement feroit à imprimer, paye la façon de tout ce que l'intérêt des mœurs & du repos public devroit faire supprimer.

Je trouve, en entrant dans le café, qu'il s'y agitoit une grande question. Le Bureau se débattoit au sujet d'un écrit qu'il prétendoit être de la famille des avertissemens, & pour lequel il exigeoit cinq à six shellings: sans quoi on n'avoit qu'à le remporter. Celui qui le présentoit soutenoit d'un air embarrassé & humilié que l'écrit ne contenoit qu'une leçon de morale: qu'on se méprenoit sur l'objet; & que certainement son profit personnel n'y étoit pour rien. A cela le Maître du café répondoit que tout avis pour vendre devoit payer: que l'écrit en question étoit une formule de priere publi-

que, avec adreſſe de Libraire & d'Auteur; & que ſi affiche ou annonce devoit le droit requis, c'étoit celle-là. L'autre s'efforçoit inutilement de lui faire entendre qu'on ne vendroit point ſon ouvrage, qu'on le donneroit. Enfin, ſoit ennui de ce débat, ſoit curioſité, je ne ſais, nous avons entouré le pauvre Auteur; & l'ayant tiré à l'écart, nous l'avons prié de nous montrer ſa formule de priere. Il nous a donc dit en ſubſtance que nous ne pouvions pas ignorer qu'en vertu d'une Proclamation Royale de Sa Majeſté George III, heureuſement regnant, tout ce Royaume devoit jeûner, prier & s'humilier devant Dieu, le 13 du mois courant: que c'étoit ſans doute un acte de piété bien louable de la part de Sa Majeſté: qu'il lui paroiſſoit pourtant que le ton impératif de la proclamation avoit excité de vives rumeurs; & qu'il y remarquoit encore un autre défaut, en ce que Sa Majeſté prétendoit aſtreindre tous ſes ſujets à la même formule de prieres, au même jeûne, & aux mêmes humiliations de cœur: qu'on ſavoit très-bien qu'une telle uniformité étoit impraticable dans le pays où regne le plus de diverſité dans les ſentimens & dans les affections; que le jeûne d'un Lord temporel ou ſpirituel ne pouvoit pas être le même que le jeûne du matelot preſſé à bord de la priſon flottante où il périt de miſere & de douleur: que l'humiliation d'un Ecoſſois,

Entrepreneur des vivres de l'armée étoit d'une toute autre nature que celle d'un Anglois forcé à une banqueroute par des prises qu'il impute à la négligence de l'Amirauté : qu'il appréhendoit que de toute cette bigarrure de conditions & de sentimens, il ne résultât une impossibilité physique de remplir les religieuses intentions du Souverain : qu'étant persuadé du grand besoin qu'on avoit des bénédictions du Ciel pour le succès des sages mesures adoptées par le Conseil de Sa Majesté, il avoit imaginé de composer des prieres particulieres pour les divers états & partis, de peur que le Dieu de justice & de vérité ne s'irritât du langage hypocrite d'une priere commune à tous, & que la plupart démentiroient dans leur cœur ; & afin que les gens droits & vertueux n'en prissent pas occasion de résister aux ordres suprêmes du meilleur des Maîtres, & d'élever des doutes sur une prérogative qui étendroit son empire jusques sur les pensées.

Les vues de cet Ecrivain nous ont paru, Monsieur, assez raisonnables ; car il est de fait que beaucoup d'honnêtes gens, même du parti de la Cour, ont résolu de marquer hautement leur désobéissance à la Proclamation Royale, dans laquelle ils prétendent que Milord Germaine & l'Archevêque de Cantorbery qui l'ont rédigée conjointement, ont exposé l'autorité du *Roi* par les termes

abſolus & menaçans dans leſquels cette piece eſt conçue.

Enfin, notre faiſeur de formulaires, qui ſe diſoit être un Curé Gallois, du pays des anciens Bretons, a tiré de ſa poche quelques exemplaires d'un livret imprimé qu'il nous a diſtribué. Le frontiſpice portoit : *Formules de prieres à l'uſage de toutes les perſonnes qui voudront bien ſe conformer aux ordres abſolus du Roi pour le 13 de Décembre, & où chacun ſe préſentera devant Dieu avec un cœur vrai & pur.* Deus eſt véritas. *Se diſtribue gratis* A Londres, chez *David Mackworth*, Libraire, *au Roi David, & dans le Comté de Glamorgan, au Presbytere de la Paroiſſe de Ltwblnlill.* C'étoit ſur cette indication que l'annonce du livret avoit été rejettée par le Gazetier, qui ne croyoit point qu'un Prêtre & qu'un Libraire puſſent donner quelque choſe *gratis*. L'Auteur nous aida à le parcourir. J'ai vu en général dans ces diverſes formules qu'il y en avoit à peu-près pour tous les Etats. A côté de celle des enrolleurs il s'en trouvoit une pour les enrollés : une pour les rentiers après celle des agioteurs : une pour le Gazetier de la Cour, & une pour ceux de l'oppoſition : pour les maitreſſes des Membres du Parlement & pour leurs créanciers : pour le haut Clergé & pour le bas Clergé : pour les militaires & pour les marchands : pour les villes qui ont ſupplié le Roi de traiter les Américains avec indulgence ; &

pour celles qui lui ont offert leurs biens & leurs vies pour l'aider à les exterminer, &c. &c., & enfin une pour les Miniſtres hors de place & une pour les Miniſtres en place. L'arrangement de ces titres ne laiſſoit aucun doute ſur les malignes intentions de l'Auteur. Je levai les yeux pour le regarder & lui dire : *Monſieur le Curé vous êtes un badin* ; mais il gagnoit déjà la porte en nous criant *hony ſoit qui mal y penſe : je vais chercher un Gazetier moins intéreſſé que M. Lloyd.*

De retour chez moi je me ſuis mis auſſitôt à faire la traduction du dernier morceau le jugeant plus propre qu'aucun des autres à vous faire connoître l'intérêt qui, dans le moment préſent, fait agir les Miniſtres Britanniques, ſur-tout en ce qui concerne les bruits de guerre & les armemens. Je ſouhaite que la plaiſanterie du *Paſteur Gallois* puiſſe vous amuſer ; quoiqu'elle ſoit abſolument dans le goût de ce pays-ci, où on ſe permet ſans ſcrupule, une application, quelquefois abuſive, du langage de l'Ecriture qui pourroit produire un effet déſagréable chez des peuples peut-être moins familiariſés avec la parole de Dieu, mais auſſi plus accoutumés à la reſpecter.

Priere d'un Miniſtre Tory pour le 13 Décembre 1776.

» Vous êtes, ô Seigneur notre Dieu, le ſeul Maître, le ſeul grand, le ſeul ſouverain.

Dans votre ſuprême ſageſſe il vous a plu de vous choiſir un peuple pour être l'objet de vos complaiſances. Heureux les Miniſtres Torys que vous avez ſpécialement chargés du bonheur terreſtre de l'excellent peuple de Calédonie (l'Ecoſſe), de tout temps votre adoption! Que de graces un Miniſtre Tory n'a-t-il pas à vous rendre, ô mon Dieu! En quel autre pays de la terre avez-vous réſervé aux Miniſtres d'auſſi glorieuſes prérogatives? Vos dons ſont toujours parfaits, ô Seigneur! C'eſt par vous qu'un Miniſtre Tory devient tout-à-coup un être infiniment juſte, infiniment aimable, qui ſait tout, qui peut tout, qui regle & gouverne tout, comme s'il étoit immuable & éternel, & à qui il ne manque qu'un eſprit (a) *prophétique* pour jouir de tous les attributs de votre divinité. Vous faites diſparoître la ſenſibilité de l'ame d'un Miniſtre Tory, comme la lépre de deſſus la main de Moïſe, pour vous glorifier dans les œuvres de votre puiſſance. C'eſt vous, ô Seigneur notre Dieu, qui avez choiſi William Murray, qui l'avez tiré du pays des Calédoniens, terre de ſouffre, de bitume & de feu, & qui venez de changer ſon nom de *Lord Mansfield* en celui de *Comte Mansfield*, pour venger ſa gloire offenſée par les impies qui ont oſé

[a] Mil. North, dans la ſéance du 31 Octobre, preſſé de dire ſi on auroit la guerre avec la France, a répondu, *je ne ſuis point prophête.*

le nommer *Milord Rubicon* (*a*). Vous lui avez donné la terre de l'Américain & des autres Peuples idolâtres afin qu'il les transmît à sa postérité, pour l'accomplissement de vos divines paroles. Vous avez vu d'un œil de pitié la misere de ses freres dans la Calédonie: vous avez entendu leurs cris sur les rivages de la *Tweed* (*b*): vous avez fait éclater vos prodiges & vos miracles sur l'impie Washington, sur un Congrès infidele & sur tous les peuples d'Amérique. Ils sont dignes, Seigneur, des coups dont vous les avez frappés; parce qu'ils s'obstinent à traiter les Torys, vos serviteurs, avec un insolent orgueil «.

» Maintenant, Seigneur notre Dieu, grand, fort & terrible, vous qui gardez vos promesses avec une inviolable fidélité, ne détournez pas vos yeux des disgraces qui nous ont assaillis, nous, nos Généraux, nos Grands, nos Scribes, nos Prêtres, votre Peuple Ecossois entier, & qui depuis les jours de George II. jusqu'à nos malheureux tems, n'ont point cessé de nous accabler «.

» Inspirez à la nation Angloise des sentimens d'estime & d'affection pour nous, dont elle ne trouve point le motif dans nos œuvres.

[*a*] Le parti de l'opposition a donné ce sobriquet à M. le Comte de Mansfield, parce qu'il a dit dans le Parlement que le *Rubicon étoit passé*, *& qu'il falloit exterminer les Américains.*

[*b*] C'est la riviere qui sépare l'Ecosse de l'Angleterre.

» Béniſſez les efforts incroyables par leſquels vos ſerviteurs travaillent depuis ſi longtems, à faire croire à ce peuple qu'il eſt le plus riche, le plus puiſſant, le plus heureux, & ſur-tout le plus libre des peuples de la terre «.

» Faites actuellement, ô Dieu fort & terrible. le prodige le plus capable de manifeſter votre puiſſance aux yeux des nations. Ordonnez que nos vaiſſeaux ſe rempliſſent de matelots auſſi promptement que ſi tous nos matelots n'étoient pas déjà au de-là des mers ; ou permettez du moins que le peuple Anglois ſe le perſuade, quoiqu'il ait ſous les yeux la preuve la plus frappante du manque abſolu de matelots, & l'embarras où il jette vos ſerviteurs : quoiqu'il doive être étonné de la violation qui vient de ſe faire par notre ordre, des limites de la Cité de Londres pour la preſſe des matelots «.

» Que cette atteinte que vos ſerviteurs viennent de porter aux priviléges ſi renommés de cette fiere Cité, ne rabaiſſe point dans l'opinion de l'Habitant de Londres, la haute idée qu'il a toujours eue de ſon importance. Car il eſt eſſentiel aux vues ſecrettes de vos ſerviteurs, que le Bourgeois de Londres conſerve un ſuperbe dédain pour les plus opulens citoyens des autres grandes Villes du monde, & qu'il ne ceſſe point de ſe croire ſupérieur aux Princes des nations «.

» Si le Chef de la Ville & ſes anciens

élevent des plaintes sur l'insolence de nos soldats, qui le glaive levé feront fuir les femmes & les enfans comme le daim timide devant l'arc du chasseur ; nous leur répondrons que leurs priviléges ne sont pas plus sacrés que ceux de l'ancienne Jérusalem, que votre justice, ô Seigneur, a livrée au bras du Chaldéen ; & s'ils osent faire marcher leurs milices contre nous, ils éprouveront que quoiqu'il ne nous reste pas assez de troupes pour les garantir d'une invasion étrangere, nous sommes encore assez forts pour asservir des mutins & pour commencer en Angleterre l'exécution du plan dont l'essai se fait si heureusement en Amérique. Elisabeth n'étoit qu'une seule femme, & elle est bien venue à bout de posséder l'Angleterre comme son héritage. Les droits nouveaux de ce peuple ne sont que de nouvelles infidélités. Ses possessions appartiennent au maître pour qui nous le gouvernons. N'est-il pas trop heureux encore qu'on veuille bien lui laisser quatre cinquiémes (*a*) de ses revenus pour subsister? «

» Nous admirons, Seigneur, les miracles de votre providence qui en laissant agir les hommes selon les projets de leur ambition & de leur politique, conduit avec douceur

[*a*] C'est la doctrine qu'entreprit d'établir, il y a quelques années, un M. Lind, à qui le Roi vient de donner une grosse pension, pour avoir essayé de réfuter les principes de l'acte d'indépendance.

les événemens à la fin qu'elle ſe propoſe. C'eſt ainſi que Milord Shelburne, l'un de nos plus infatigables perſécuteurs, a ſervi très-efficacement nos vues, par les efforts mêmes qu'il a faits pour les traverſer. Livrés aux plus cruelles incertitudes, tourmentés par la plus vive impatience ſur le ſort équivoque de nos armes en Amérique, nous gémiſſions en ſecret, non pas de la néceſſité d'entreprendre une nouvelle campagne, mais de la difficulté d'y engager le peuple Anglois, à qui il répugne de faire couler par torrens le ſang de ſes freres. D'immenſes ſubſides nous paroiſſoient douteux à obtenir d'une nation déjà épuiſée, ſi nous n'avions pas à lui offrir un intérêt plus déterminant que celui d'une guerre civile. Déjà plus d'une fois nous avions médité ſur la reſſource infaillible & ſi bien connue des Miniſtres de Henri VII. & avec laquelle ils faiſoient apporter à leurs pieds tous les tréſors de la nation. Mais malgré tout le deſir que nous pouvions en avoir, la France ne donnoit aucun ſigne de diſpoſitions offenſives, qui puſſent nous aider à perſuader au peuple Anglois qu'il étoit menacé d'une guerre avec elle. Nos puſillanimes voiſins, timides eſclaves de leur foi, & qui, ſi exemplairement, laiſſent échapper l'occaſion pour conſerver l'honneur, nous ont paru ſe contenter de prendre les meſures les plus indiſpenſables pour mettre en ſureté leurs Colonies & leur Commerce;

& il n'y avoit nulle poſſibilité de faire entendre à nos peuples, que les mouvemens des François duſſent le moins du monde les inquiéter «.

» Vous ſeul ſavez, ô Seigneur, quelle étoit alors l'affreuſe détreſſe de vos ſerviteurs. Ni la priſe de l'île Longue avec le maſſacre de quinze cens Américains : ni celle des ruines embrâſées de New-York : ni la tardive & inutile expédition ſur les lacs du Canada, ne nous inſpiroient la confiance de demander au Parlement un nouveau ſecours de dix millions ſterling pour la continuation d'une guerre ſi peu agréable au peuple Anglois. Mais, ô Maître tout-puiſſant, vous n'épargnez point les merveilles en faveur de ceux qui ſervent aux deſſeins impénétrables de votre Providence. Milord Shelburne eſt arrivé de ſa tournée patriotique dans les ports de France. Par-tout l'accès en étoit fermé aux étrangers, & cependant il y a vu faire, dit-il, d'immenſes préparatifs. Il parle de puiſſantes eſcadres que cette nation arme en toute diligence, même dans les ports où elle n'a ni chantiers ni vaiſſeaux. Il a rencontré des nuées de matelots, qui des parties les plus intérieures du Royaume ſe rendent aux départemens en vertu des ordres preſſans de la Cour. S'il faut l'en croire, les côtes de Picardie vont ſe couvrir de légions & de bateaux plats. Au printems prochain, l'Angleterre conquiſe ſera une province de la

France ; & les lettres de cachet feront à leur tour la désolation de la Cité de Londres. O nation infortunée, quel danger affreux menace tes libertés ! C'est le rapport d'un Lord, d'une faction notre ennemie. Il nous étonne, car nous n'avions aucune idée de pareils armemens. Mais l'intérêt de notre guerre d'Amérique veut que nous lui donnions, & que nous lui fassions donner une foi entiere. Ces terribles nouvelles ont pris crédit dans la nation. Nos fonds publics en ont reçu une secousse violente. Leur crédit a baissé aussitôt, & nos peuples se sont dit entr'eux : *nous sommes menacés d'une guerre très-prochaine avec la France*. Louée, Seigneur, soit à jamais votre divine miséricorde, les facultés ne nous manqueront point pour exterminer de dessus la terre l'audacieux Américain «.

» La résolution étoit prise d'augmenter nos forces navales seulement de dix mille matelots ; mais comme il étoit important de soutenir des bruits de guerre qui nous devenoient si utiles, en deux jours on s'est décidé à ajouter sept mille matelots de plus. Toute la ville de Londres en a marqué son étonnement. Les fonds ont baissé de nouveau ; & l'espoir s'est fortifié en nous de triompher de l'orgueilleuse rébellion de l'Amérique «.

» Encouragés par de si heureuses apparences, nous avons mis dans la bouche du Roi des assurances positives du désir qui l'anime de réconcilier deux Puissances prêtes

à ſe faire la guerre ; & auſſi-tôt nous l'avons fait parler de ſa réſolution de mettre ſon Royaume ſur un piéd reſpectable de défenſe. Un ſtupide vulgaire a trouvé encore de quoi s'étonner dans ce cahos d'idées incohérentes. Comme il n'étoit point naturel que nous eûſſions rien à craindre de la part de deux Etats entre leſquels le Roi travailloit de ſi bon cœur à rétablir la paix ; on a conclu, non ſans avoir bien cherché, qu'apparemment il y avoit une troiſiéme Puiſſance qui lui donnoit de juſtes inquiétudes pour le rèpos de ſes ſujets. Auſſi-tôt les fonds publics ont baiſſé encore, & vos ſerviteurs, ô mon Dieu ! ſe ſont réjouis, dans le ſecret de leur ame, de l'heureux effet de cet innocent artifice, d'où il réſultera ſans doute que les Américains ſeront exterminés ſans miſéricorde de la terre qui leur avoit été donnée à eux & à leurs peres «.

» Pour ne pas reſter en ſi beau chemin, vos ſerviteurs ont imaginé l'expédient d'une proclamation royale à l'effet de rappeller les matelots Anglois du pays étranger où nous ſavions bien qu'il n'y en avoit point. Nouvelle baiſſe de nos fonds, & nouvelle joie pour vos ſerviteurs qui ont dit ; *le peuple Anglois croit bien fermement à une guerre avec la France : il nous donnera de bon cœur de quoi la faire, & ces moyens nous ſerviront à nous venger de l'Amérique.*

Le peuple nous a ſommé dans le Parlement de lui dire s'il étoit ſérieuſement

menacé d'une guerre. Votre esprit s'est établi sur les levres de Milord North, & il a rendu cet oracle : *Vous n'aurez point la guerre aujourd'hui ; mais je ne réponds point pour demain : je ne suis point prophête.* Ainsi sans trahir la vérité qu'il savoit, il a eu l'adresse de favoriser l'opinion qu'il avoit intérêt d'accréditer : & les peuples se sont écriés avec indignation : *Comment n'est-il pas plus que prophête celui qui ose entreprendre de nous gouverner ? Nous aurons la guerre sans doute, puisqu'il ne garantit la paix que pour le moment actuel.* Et leur couroux a fait rire Milord North & les Torys vos serviteurs qui se sont félicités de voir la nation si heureusement disposée à leur prodiguer ses trésors.

« Comme il eût été dangereux de donner le tems à la réflexion ; nous nous sommes pressés de proposer, avant le tems (*a*) ordinaire, le vote pour lever sur les peuples le cinquiéme de leurs biens ; & il a passé d'une voix unanime, parce que la nation croyoit voir l'armée Françoise à ses portes. Nous avons demandé aussi-tôt un immense établis-

[*a*] On a observé à Milord North, dans le Parlement, qu'il étoit inoui qu'on eût proposé le vote de la taxe des terres, dans les premieres séances d'une session ; il a répondu que l'usage étoit de proposer ce vote, dès que les sommes octroyées se montoient à celle de deux millions sterl. Il venoit de faire passer un octroi de deux millions & plus, pour l'article des 45,000 hommes de mer.

ſement pour l'armée de terre, pour les auxiliaires, pour l'artillerie & pour la marine. Tout a été octroyé, *nemine contradicente*, tant étoit grande la frayeur d'une invaſion de la part de la France; & vos ſerviteurs ſe ſont écriés dans le tranſport intérieur de leur allégreſſe: *nous ferons épuiſer aux Américains, juſqu'à la lie, le calice d'amertume qui leur eſt depuis long-tems préparé; parce qu'ils ont oſé nous reprocher d'établir des loix iniques, & d'uſer de notre autorité pour dicter des ordonnances qui ſervent à l'oppreſſion* «.

» Vos ſerviteurs n'avoient pas négligé le point de tous le plus eſſentiel. S'il importe au ſuccès de leurs entrepriſes que le peuple Anglois ſe flatte d'avoir des richeſſes & des forces qu'il n'a pas, & de jouir d'un bonheur & d'une liberté qui ne ſont qu'imaginaires, vos ſerviteurs ont cru néceſſaires au *décorum* de leur cauſe de faire croire à l'Europe que l'Angleterre ne manque pas plus de religion que de matelots. Après avoir fait défendre aux Américains (*a*) d'importuner de leurs cris le Dieu de toute juſtice, quoique nous fuſſions bien certains qu'il refuſeroit de les en-

---

[*a*] Les Américains ayant envoyé inutilement d'itératives remontrances au Conſeil, au Parlement, aux Miniſtres & au peuple; le Congrès jugea que c'étoit le tems de s'adreſſer à Dieu; & il ordonna un jour général de jeûne & de priere, que les Gouverneurs pour le Roi dans les diverſes provinces défendirent d'obſerver.

tendre, il nous a paru que nous ne pourrions mieux confondre leur orgueil aux yeux des nations, qu'en faisant ordonner un acte public d'humiliation devant le Très-Haut, pour nous laver des souillures de nos prévarications publiques & particulieres. Ce sera le treiziéme jour du douziéme mois, que nos mains fumantes du sang de nos freres s'éleveront de toutes les parties de l'Angleterre vers un Dieu de miséricorde à qui le meurtre est en horreur; mais le choix de ce jour le fera souvenir que ce fut aussi le treiziéme jour du douziéme mois, nommé Adar (*a*), dans la quarante-troisiéme année de la captivité, que son peuple chéri eut ordre de tuer sans miséricorde tous ses ennemis, de n'épargner ni femmes, ni enfans, de renverser leurs maisons, d'exterminer les familles entieres & de s'enrichir de leurs biens dont Assuerus lui donnoit la confiscation; & c'est ainsi que l'Américain sera anéanti sous la main du vainqueur que vous lui avez choisi «.

» Mais ô Dieu fort, qui élevez vos serviteurs au dessus de toutes les Puissances du Monde, pardonnerez-vous à notre foiblesse une prévoyance qui ne suppose en nous aucun doute offensant pour votre sagesse éternelle? Nos plus flatteuses espérances pour le succès de la campagne prochaine, ne nous

---

[*a*] Ester. Chap IX, vers. 1.

promettent point qu'elle puisse suffire à la consommation de l'œuvre de mort que vous avez confiée à vos serviteurs. Ces insolens Américains, après avoir rejetté une offre généreuse de *révision*, si heureusement placée à la suite d'un jour de trouble & de confusion, de sang & de carnage, oseront demander pour condition préliminaire d'un accommodement, que vos serviteurs, les Ministres Torys soient éloignés pour jamais des affaires & de la présence de leur Souverain. Vos serviteurs courent grand risque de succomber sous le poids de leur haîne inplacable, si nous n'obtenons pas d'abondans moyens, pour conduire en Amérique de nouvelles inondations d'Allemands, & détruire nos ennemis, eux, leurs enfans, & jusqu'aux bétes de la Campagne. C'est ce que nous ne pouvons espérer si de nouveaux bruits de guerre avec la France ne précédent pas l'ouverture d'une nouvelle session du Parlement, vers le dixieme ou onzieme mois de l'année prochaine. »

» Nous vous addressons donc cette humble & fervente priere, ô souverain maître des cœurs. Entretenez dans celui de Milord Shelburne cette haîne frénétique pour nous & pour nos œuvres, dont nous avons tiré, sans qu'il pût sans douter, un parti si avantageux. Suscitez de nouveau en lui la téméraire résolution d'aller faire encore une visite clandestine dans les ports de nos voisins.

Vous ouvrirez leurs yeux pour qu'ils voyent cet explorateur ; & ſon zele imprudent le conduira à ſa perte. Nous apprendrons qu'il eſt arrêté, & nos cœurs tréſſailliront de joie comme les béliers du Carmel & du Liban. La France ſe plaindra : nous le renierons (*a*) comme nous l'avons déjà renié en 1767. On le pendra ; & nous déchirerons nos vêtemens. Il ne ſera bruit en Europe que de ce pendu, & de l'outrage fait en ſa perſonne au Lion Britannique.

Dans la premiere ferveur de l'emportement Anglois, nous obtiendrons ſans peine, quinze autres millions ſterl. ; & nous acheverons d'éxécuter, ſur les reſtes du ſang Américain, l'arrêt de proſcription porté contre ce peuple.

» Vos ſerviteurs purgeront la terre de leurs plus dangéreux ennemis. Et vous n'accomplirez point ſur eux l'effroyable arrêt que vous avez porté contre l'Aſſyrien qui eſt la verge & le bâton de votre fureur, & dont la main eſt l'inſtrument de votre colere. »

Amen.

SI VOUS AVEZ, Monſieur, l'imagination aſſez forte pour voir la faction miniſterielle

---

[*a*] En 1767, le cabinet d'Angleterre déſavoua Milord Shelburne, Secrétaire d'Etat, qui avoit fait agir un Ambaſſadeur contre les intentions du conſeil : l'Ambaſſadeur prit la place du Miniſtre déſavoué.

du même œil que l'envisagent MM. Barré, Luttrel & autres de cette trempe. tous les traits qui la peignent dans le singulier morceau que vous venez de lire, vous paroîtront une simple & naive expression de la vérité. Vous ne pourrez pas imaginer qu'un Ministre Tory ait un autre langage à tenir, d'après les principes oppressifs & vindicatifs qu'on lui suppose, en implorant le secours de la divinité. Or, sous ce point de vue, une telle priere cesse d'être un badinage licentieux, puisqu'on pourroit citer cent endroits des écritures où l'esprit divin lui-même met à la bouche des impies des vœux iniques & sanguinaires qui deviennent le sceau de leur réprobation. Ainsi pour peu que ce jeu d'esprit à l'Angloise, vous ait égayé, vous pourrez dire : *Dieu soit loué, j'en ai ri sans péché.*

Vous aurez entendu parler de l'incendie de Portsmouth du 7 de ce mois. Les flammes ont détruit une grande & superbe corderie où le Gouvernement assure qu'il n'y avoit que les agrès de deux vaisseaux. S'il est vrai que le feu ait éclaté en trois endroits en même tems, ce n'est point sans quelque fondement qu'on soupçonne qu'il a été mis à dessein. Le Général Hervey, Gouverneur de Portsmouth, est parti, dit-on, pour faire commencer des perquisitions.

Il circule ici une lettre écrite de Philadelphie le 16 Seprembre, à un Négociant de France, par laquelle on apprend diverses

chofes très-intéreffantes. Les Infurgens fon monter la perte de l'armée du Roi dans la prife de l'Ifle-Longue à cinq cens hommes tuées, bleffés ou prifonniers, & la leur feulement à mille hommes. Ils prétendent n'avoir cédé qu'à la fupériorité du nombre. Ils difent ne s'être retirés de l'Ifle-Longue, que parce que les hauteurs de cette île commandoient la ville de New-York.

Cette lettre s'annonce comme authentique. Mais quand elle auroit été fabriquée par ceux qui ont intérêt de faire croire ici que la France se mêle des affaires des Américains, on ne s'y exprimeroit pas en termes plus clairs fur les relations des Américains avec la France. C'eft ce qui me la rend très-fufpecte. Le membre du Congrès, qui paffe pour l'avoir écrite, attefte la réfolution fermement prife par l'Amérique de maintenir fon indépendance & de n'adhérer à aucun des projets infidieux d'arrangement qui lui feront adreffés par la Cour. Il pourfuit ainfi : » nous n'attendons du fecours que du Ciel & de la France «. Il parle auffi d'un projet de traité qu'on efpere faire paffer bientôt à la Cour de France par les mains de M. Dean, ou peut-être par celles du Docteur Franklin. Il dit que fuivant une des claufes de ce traité, la France ne payera le ris pris en Amérique que cinq fous fterl. le quintal, & le tabac un denier fterling la livre ; & il ajoute que les fantés qu'on fe porte actuellement à Philadelphie font, *Sa Majefté T. C.*

T. C. & une prompte alliance entre le Roi de France & les Etats confédérés d'Amérique. Il ſe loue beaucoup d'un Chevalier de Kermorvan qui, dit-il, s'eſt très-bien comporté : il annonce l'arrivée de cinq Officiers François de la Martinique avec des lettres du Gouverneur de cette île ; enfin il fait mention d'un ordre des bureaux de la guerre, expédiés le 14 Septembre d'après un arrêté du Congrès pour enjoindre aux Officiers François de ſe rendre ſans délai à leurs deſtinations reſpectives.

Pour moi qui incline un peu à croire que la faction miniſtérielle cherche toutes les occaſions de perſuader à la nation Angloiſe que nous ſommes très-diſpoſés à prendre parti contr'elle, parce que le Parlement octroyera les ſubſides avec d'autant plus de façilité, je me perſuade que cette lettre eſt controuvée, & ce qui m'attache à cette opinion, c'eſt de voir en même tems dans d'autres articles de gazettes que la France & l'Eſpagne n'oſeroient pas prêter leur aſſiſtance ouvertement aux Américains, parce que ces Puiſſances craindroient que les 84 vaiſſeaux de guerre & les 50,000 hommes qui ſont tout portés dans l'Amérique ne tombaſſent, au moment le plus inopiné, ſur les Iſles Françoiſes & Eſpagnoles. C'eſt même la raiſon que l'on donne ici d'une prétendue ſuſpenſion dans les armemens de la France.

On vient d'apprendre dans le moment que

le vaiſſeau de guerre l'*Iſis* eſt arrivé de Quebec d'où il ramene le Général Burgoyne. Ce retour qui ſemble imprévu, fait tenir ici bien des propos. Suivant quelques perſonnes, ce Général qui avoit promis de faire la jonction avec l'armée du Chevalier Howe ne retournera point au Canada. Le vaiſſeau qui y portoit le plan pour la prochaine campagne, a été obligé par les mauvais tems de revenir en Angleterre. Le Chevalier Carleton ne ſera plus informé des réſolutions du Conſeil que vers le mois de Mai.

La poſition des armées dans l'île de New-York eſt toujours la même. Le camp des Inſurgens eſt ſitué, dit-on, ſur des hauteurs où il ſeroit impoſſible à une armée de monter, même dans la ſaiſon la plus favorable & ſans quelle eût aucune réſiſtance où inſulte à craindre de la part de l'ennemi.

J'ai l'honneur d'être, &c.

P. S. *du* 11 *Décembre*. Le Général Burgoyne eſt actuellement à Londres. On aſſure qu'il n'a eu d'autre objet dans ce voyage que de remplir ſa place de député au Parlement; & que ſi les affaires ne ſont point arrangées dans le cours de cet hyver entre l'Angleterre & l'Amérique, il retournera au Canada pour l'ouverture de la campagne prochaine. Ses Aides de camp qui l'ont accompagné, diſent que les troupes du Roi ſe ſont retirées de la pointe de la Couronne, pour hyverner à

Saint Jean à Chambli, à Montréal & à Quebec: que les Américains conſtruiſent de nouveaux bateaux à Ticonderage, & une frégate de 20 canons; & qu'ils font toutes leurs diſpoſitions pour ſe maintenir ſur le Lac Champlain.

On a auſſi des lettres de New-York du 26 Octobre. Juſqu'à cette datte, on ne s'étoit rien dit de part & d'autre, au moins les armes à la main. La ſaiſon ne permettoit plus d'actions d'aucune eſpece. Les Généraux s'occupoient ſans doute uniquement à négocier: c'eſt au moins une opinion que le Miniſtere Anglois verroit volontiers s'établir pour l'intérêt de ſon crédit, que tous les ſuccès de la fin de la campagne n'ont pu relever.

AVIS.

Il ne faut point avoir égard à l'erreur de chiffres & de ſignature, après la page 144.

*Lettre d'un Banquier de Londres à M. ***, à Anvers.*

De Londres le 27 Décembre 1776.

Depuis long-tems, Monſieur, on déſiroit des nouvelles certaines ſur l'état des Inſurgens dans la Nouvelle-York. On attendoit avec impatience que la Cour fît annoncer l'avantage ſérieux & déciſif que la faction Miniſtérielle prétendoit avoir été remporté par le Chevalier Howe, dans une ſuite d'actions qui avoient duré, diſoit-on, depuis le 27 Octobre juſqu'au 4 Novembre. Accoutumé à me défier des bruits publics, en matiere grave, parce que, même ſans altérer un récit vrai ou faux, chacun l'exagere ou l'affoiblit involontairement en raiſon du poids qu'il lui donne; je n'ai voulu vous parler de cette affaire que d'après une relation en forme publiée par la Cour, afin de raiſonner plus pertinemment ſur les conſéquences que les dernieres opérations de cette ſeconde campagne pourroient avoir relativement à celles de l'année prochaine, & peut-être de tout le reſte de la guerre.

Enfin il paroît donc un détail autentique de ce qui s'eſt paſſé dans l'île de New-York, depuis le 12 Octobre juſqu'au premier Novembre. La relation porte en ſubſtance qu'un gros corps des troupes du Roi,

après un embarquement, un débarquement & une marche, qui ont dû être fort pénibles, est arrivé à un pont que les Rebelles avoient rompu, & vis-à-vis duquel ils s'étoient retranchés. Ce corps, que commandoit le Colonel Donop, ayant reçu un renfort considérable, s'est embarqué de nouveau, & est descendu sans opposition sur le territoire de Pelham, d'où il a gagné, sous un feu perdu des Rebelles, le chemin qui mène de Connecticut au Pont-du-Roi, appellé *King'sBridge*. Les Rebelles ont quitté ce poste aussitôt pour n'être pas coupés d'avec l'Est, & ils ont déployé leur gauche vers une chaîne de gros rochers, appellée les *Plaines blanches* [à l'entrée desquelles est un bourg qui porte ce même nom].

Le 21, les troupes du Roi ont pris possession de *New-Rochell*.

Le 25, les corps avancés se sont portés vers la route qui mène aux *Plaines-blanches*: un parti de Rebelles en est décampé dans la nuit, & s'est réuni au corps d'armée retranché de l'autre côté de la riviere *Bronx*, qui coule dans un terrein marécageux, excepté à l'endroit d'un gué où ses bords sont des rochers escarpés.

Le 28 au matin toute l'armée Angloise a marché aux Rebelles sur plusieurs colonnes. Un corps de huit mille Américains est venu aussitôt occuper les rochers qui commandoient le gué. Une brigade des troupes du

Roi l'a cependant paſſé; & malgré le feu de mitraille de la hauteur, elle y a monté, & en a délogé les Rebelles qui ont rejoint leur corps d'armée à l'entrée des *Plaines-blanches*.

C'étoit-là que le Général Howe ſe propoſoit d'attaquer l'ennemi le premier Novembre au matin, mais une grande pluie l'en empêcha; & dans la nuit du 2 l'armée Américaine a abandonné ſes retranchemens & s'eſt retirée du côté de Connecticut & des *grandes montagnes*. Les troupes du Roi ont pris auſſitôt poſſeſſion du camp de King'sbridge, ainſi que des cahutes & baraques où on croyoit que les Américains comptoient paſſer l'hiver. Elles y ont trouvé beaucoup de proviſions & de rum, & 60 à 70 pieces de canons de batteries. La relation porte que les cahutes & baraques avoient été brûlées par l'ennemi, & qu'il avoit ſacagé les proviſions. Elle ne dit point ſi les canons ont été laiſſés en état de ſervir; mais elle fait entendre que les poinçons d'eau-de-vie étoient bien entiers, puiſque le Général Anglois les a fait défoncer. — D'après l'attention du Général Américain, à tout détruire dans ſon camp, & à ne laiſſer pour butin à ſon ennemi qu'une liqueur qu'il s'eſt crû obligé de faire répandre, n'a-t-on pas le droit de ſuppoſer qu'il n'aura pas manqué d'enclouer ſes canons, & que c'eſt une circonſtance

que le Gazetier de la Cour aura cru inutile à ſon récit ?

Enfin, dans les différentes attaques la Cour eſtime n'avoir eu qu'environ deux cens hommes tués ou bleſſés, quoiqu'elle n'en ait point encore d'états exacts. Voilà, Monſieur, à quoi ſe réduiſent tous ces bruits d'affaires meurtrieres & de victoires importantes qui depuis un mois rempliſſent les Gazettes. S'il y avoit quelque choſe de plus à l'avantage des troupes du Roi, on peut croire que le Miniſtere n'eût point négligé cette occaſion de le publier. Or, ſi c'eſt-là(*a*) tout, vous avouerez qu'il n'y a rien dans cet événement de ſi favorable à la cauſe miniſtérielle, ni même de très-glorieux pour le Général Anglois. A ſon occaſion il peut être à propos de remarquer que, contre l'ordinaire, il n'eſt point dit que la relation ſoit venue de lui : au contraire, elle porte expreſſément qu'on n'a point de lettres de M. le Chevalier Howe, parce qu'au départ des vaiſſeaux qui ont appareillé de New-York le 13 Novembre, il s'étoit avancé avec ſon armée dans le pays, & qu'il étoit alors *à une diſtance conſidérable de Ne-wYork ;* & per-

(*a*) Le Lecteur eſt prié d'obſerver que cette Lettre du Banquier de Londres eſt datée du 27 Décembre. Il rendra compte dans le *P. S.* des dépêches arrivées le 30 de New-York.

ſonne n'eſt nommé comme l'auteur de la relation. C'eſt ce qui donne lieu de penſer que la vérité des faits y a été altérée plus encore que dans aucune autre, & qu'elle a été rédigée à Londres même, d'après un ſyſtême auquel on veut que ſe plient les événemens comme les eſprits, mais qui à la fin ſera confondu par les uns & abandonné par les autres. Il a percé dans le public, mais cela ne ſe dit encore qu'à l'oreille, qu'il eſt réellement venu un paquet des deux Généraux Commiſſaires du Roi; mais que par une fatalité ou inadvertance inconcevable, la relation que les dépêches annonçoient, ne s'y eſt point trouvée jointe, & qu'elle doit être reſtée en Amérique ſur le bureau de leurs Excellences.

Quoiqu'il en ſoit on conclud de toute ſa teneur de la relation fabriquée ici, que M. Howe a manqué entiérement le coup déciſif qu'il vouloit porter à l'ennemi; & que toute ſa manœuvre n'a ſervi qu'à faire briller l'habileté du Général Américain. Pour diſcuter ce point, laiſſons de côté tous les bruits & rapports dénués d'autenticité. Je pourrois remplir dix pages de narrations favorables au Parti rebelle, & dont je ne vous garantirois pas un ſeul mot. Ce n'eſt donc pas la peine d'en parler encore. Voyons plutôt d'après cette ſeule Gazette de la Cour, ce qu'il faut penſer de l'uſage

que chaque armée a fait de ſon tems & de ſes moyens.

Washington avec ſes Milices a gardé ſes côtes pendant tout l'été; & du côté oppoſé une armée de vieilles troupes n'a pû parvenir, qu'après un eſpace de près de cinq mois, à pénétrer un peu avant dans le pays. Si elle s'y maintient, qu'aura-t-elle acquis de plus que le plaiſir de dominer ſur quelques milliers d'arpens de neige? Car vous ne mettez sûrement pas une grande valeur à la priſe de poſſeſſion de deux ou trois bourgades, & à leurs prétendues abjurations de la cauſe Américaine. Ainſi, tout le pays où l'armée du Roi paroît aujourd'hui avoir la liberté de ſe déployer, qui eſt au plus de cinq lieues quarrées en ſuperficie, n'eſt exactement, au moins pour la durée de l'hyver, qu'une fort médiocre acquiſition.

Quel a dû être le plan de campagne de ce même Washington? Incertain du lieu précis où ſe feroit le débarquement de l'armée du Roi, il n'a pû d'abord que lui ôter le choix de celui qui y eût été le plus propre. Auſſi avez-vous vu le Général Howe chercher longtems où il feroit ſon premier établiſſement. Il a fallu qu'avec toute l'armée qui avoit évacué Boſton, augmentée de divers renforts, il optât ou de deſcendre ſur la petite île de Staten, ou de s'en retourner à Halifax. Deux mois après, il a fait une premiere tentative pour s'étendre. A la

tête de vingt-deux mille hommes, il en a délogé quatre mille de l'Ile Longue. Enfin, on alloit entrer dans la mauvaiſe ſaiſon lorſqu'un nouvel effort l'a mis en poſſeſſion de la ville de New-York. Sa puiſſante armée, qui dans tout le cours d'un été n'a pû s'emparer que des îles qui bordent le Continent, non ſeulement a échoué dans le projet de remonter juſques à la ville d'Albany, où elle auroit fait une diverſion très-utile aux troupes du Roi qui cherchoient à pénétrer dans la Nouvelle-York par les Lacs; mais même elle n'a pas gagné aſſez de terrein dans le pays pour y troubler les ſéances du Congrès ou des Comités des environs, ou pour y déranger le moins du monde les travaux de la campagne qui ont été ſuivis, comme dans la paix la plus profonde, par les Américains, tour-à-tour combattans & cultivateurs.

Après avoir ainſi aſſuré juſqu'aux ſubſiſtances de l'année prochaine, pour le pays qu'il doit défendre, que reſtoit-il à faire à Washington, ſi ce n'eſt de ménager à ſes ſoldats l'eſpoir de récolter où ils ont ſemé, & de faire perdre à l'armée du Roi celui de remonter librement la riviere de Hudſon? Pour cela il ne falloit point qu'il s'obſtinât à tenir le foyer de ſes forces très-près de l'armée Angloiſe, puiſqu'il n'étoit plus auſſi eſſentiel de la reſſerrer. Une nouvelle flotte chargée de ſept ou huit mille hommes ve-

noit de renforcer cette armée. Washington ſe voyoit expoſé à être tourné & coupé, ainſi que pluſieurs tentatives du Chevalier Howe l'en avoient averti. La campagne alloit finir pour une partie de ſes Milices. Il eût donc commis une faute impardonnable s'il eût laiſſé ſon corps d'armée ſur la pointe de l'île de New-York, où elle partageoit, pour ainſi dire, un même camp avec l'armée du Roi. Or, c'eſt au moment où cette armée, augmentée de plus d'un quart, alloit prendre ſes meſures pour l'entourer, ou pour l'engager dans une affaire générale & meurtriere, ce qu'il avoit le plus à cœur d'éviter: c'eſt, dis-je, à ce moment, intéreſſant, qu'après avoir bien diſputé ſon terrein, ſans qu'on diſe qu'il ait perdu un ſeul homme, & emportant toute ſon artillerie de campagne, il a fruſtré les deſſeins du Général Howe, à qui la pluie n'a pas permis d'agir. A la faveur d'une nuée non moins merveilleuſe que celle qui jadis ſauva Iſraël, il s'eſt retiré vers les *hautes montagnes*, où M. le Chevalier Howe ne le peut ſuivre qu'avec les plus grands riſques, & en s'éloignant de l'eſcadre Angloiſe qui de toute maniere double preſque ſes forces.

Pour vous faire parfaitement connoître tout l'avantage de la poſition actuelle de Washington, & toute la conſéquence de la fauſſe manœuvre du Chevalier Howe, je ne puis me diſpenſer de vous tracer ici une

legere defcription du pays appellé les *hautes montagnes.*

Pour cet effet il faut que nous partions de la pointe de l'île de New-York, ou si vous voulez du Pont du Roi, poste abandonné par Washington. Nous fuivrons la riviere d'Hudfon en la remontant. Elle forme d'abord un canal de cinq lieues de long fur une demie-lieue de large; & enfuite le lac Topang d'environ cinq lieues de long fur cinq quarts de lieue : à-peu-près dans la direction du Sud au Nord. Sa rive occidentale eft une fuite de montagnes très-efcarpées. Le bord oriental offre une pente affez douce à laquelle fuccedent diverfes montagnes, qui s'élevent en s'éloignant. C'eft dans cette partie que font les *plaines* (a) *blanches*, rochers ainfi appellés de la couleur uniforme de leurs fommets, & à l'entrée defquels eft un bourg du même nom. De cet endroit, où la groffe pluie a empêché le Chevalier Howe & fa nombreufe armée de finir la guerre & d'écrafer l'hydre de la rébellion, l'armée Américaine a gagné les *hautes montagnes.* Au pied de celles-ci font les bois de Courtland, forêt très-épaiffe qui borde, dans l'efpace d'une lieue, la riviere d'Hudfon. C'eft là que Washington

(*a*) A dix lieue Nord-Eft de la ville d'York, & à deux lieues de la riviere d'Hudfon.

doit s'être retiré & que le Chevalier Howe s'eſt enfoncé dans le pays pour le ſuivre. Ce point eſt l'extrémité du lac Topang formé par la riviere d'Hudſon. De ce même point, le cours de la riviere, en remontant, ſe rétrecit & n'eſt plus que d'un tiers de lieue, toujours Sud & Nord. Il continue à former un canal très-droit, qui, en ſcoupe dans leur travers une chaîne de montagnes dont la direction eſt Oueſt & Eſt, qu'on appelle les *hautes montagnes* L'ouverture qui lui ſert de lit reſſemble à une profonde tranchée qui auroit été creuſée exprès dans la montagne. De part & d'autre, pendant l'eſpace de quatre lieues, il n'y a point de rivage : ce ſont des écores à pic & à perte de vue. C'eſt à la naiſſance de ces écores, ſur le bord oriental, & au pied des *hautes montagnes* que l'armée Américaine prendra ſes quartiers, dans divers villages qui y ſont répandus ainſi que ſur la montagne. De là elle commande l'entrée du canal étroit de la Riviere, dont le bord oppoſé dans le Jerſey, depuis New-York, n'eſt qu'une ſuite de rochers. Ce nouveau canal qui coupe la montagne eſt comme tiré au cordeau, & les eſcarpemens au milieu deſquels il coule, ont quatre lieues de longueur. A quelque diſtance de cette embouchure, une langue de terre ſe projette dans le cours du fleuve, & en l'interrompant y rend le vent tourbillonnant & la navigation penible & ha-

zardeuſe & pour ainſi dire impoſſible. Sur ſa pointe qui eſt auſſi très-haute & très-eſcarpée, & qu'on nomme le rocher de Martler, les Américains ont bâti un fort qui les rend abſolument les maîtres du paſſage, & dont on ne pourroit les déloger qu'en les attaquant par la montagne : or, il faut ſavoir que dans ſa profondeur de quatre lieues, elle peut être comparée à la plus haute des Alpes. Au-deſſus de ce mauvais pas le canal fait un Zigzag. Mais nous nous arrêterons là; il faut qu'il nous reſte quelque choſe à dire quand l'armée du Roi ſera près d'y arriver.

Actuellement redeſcendons à l'île de New-York, où le Général Américain a laiſſé garniſon dans deux forts, l'un appellé le fort Washington ſur le bord occidental de la pointe de l'Iſle : l'autre appellé le Fort Lée, ſur la rive oppoſée, dans la Province de Jerſey. Ces deux forts commandent la principale entrée de la riviere. Le Général Lée, que l'on avoit dit maſſacré à la Caroline par les Sauvages, s'eſt jetté dans le fort de ſon nom, lorſque Washington a voulu faire ſa retraite du Pont du Roi. La garniſon des deux forts étoit de quatre à cinq mille hommes; & M. Howe les avoit fait ſur le champ inveſtir par les Heſſois. Mais comme ils communiquent par la riviere avec la grande armée au pied des *hautes montagnes*, non

ſeulement ils peuvent en tirer des ſecours, & réſiſter aſſez pour la diverſion que Washington a eû intention de faire; mais les garniſons pourront, en les évacuant, ſe retirer ou dans le Jerſey, ou par la riviere vers les *hautes montagnes*.

C'eſt donc à l'entrée de ces *hautes montagnes* que s'eſt poſtée l'armée de Washington. Quantité de bourgs & de Villages, dont ce pays eſt couvert, lui fourniront les quartiers néceſſaires pour la rigoureuſe ſaiſon. Là ſe réuniront à cette armée, bien plus facilement, aux approches de la campagne prochaine, & ſes ſémeſtriers & les renforts que le Congrès lui fournira. Là doivent arriver auſſi avec plus de ſécurité les ſecours de toute eſpece que l'on prétend que le Congrès attend d'Europe, de je ne ſais quels pays, qui ſont, dit-on, en compte ouvert de bonne foi & de procédés avec l'Angleterre & qui ont une balance à lui ſolder : par exemple des Officiers de la part de l'ancienne confédération de Pologne, de l'argent de Conſtantinople, & des canons & munitions embarqués à Gênes : le tout ſans porter la moindre atteinte à la paix & avec le même droit dont l'Angleterre s'eſt prévalue pour aſſiſter les Corſes & les Ruſſes.

Il ne m'appartient pas de prononcer ſur l'habileté d'un Général ; mais il me ſemble que par cette conduite M. Washington a ac-

quis les droits les moins équivoques aux ſuffrages de ceux qui ſont conſtitués pour en donner. Quand la prudence & le beſoin ne lui auroient pas commandé cette retraite; rien n'étoit mieux combiné que de laiſſer pour l'hiver à l'armée Angloiſe un plus vaſte champ pour ſe développer. Trente mille hommes reſſerrés preſque dans un même point, & encore ſur deux ou trois îſles, doivent mettre en défaut toutes les reſſources qu'un ennemi peut trouver dans une guerre de chicanne. C'eſt une phalange preſque inattaquable. Si elle ſe déploye, elle offre plus de ſurface...... Mais je m'apperçois qu'en pourſuivant je m'égarerois dans la diſcuſſion de l'ordre profond & de l'ordre mince, qui me meneroit plus loin que je ne puis ni ne veux aller. Je reviens donc à M. le Général Howe qui, ſuivant la relation de la Cour de Londres, n'a point donné de ſes nouvelles, parce qu'il étoit *à une diſtance conſidérable de New-York*. S'il continue ſa marche juſqu'aux *grandes montagnes*, il ſera bientôt obligé de retourner à New-York, tout ce territoire etant couvert de bois épais où ſes troupes ſeroient continuellement inquiétées par les Partis Américains, & où elles ſeroient auſſi trop près de pluſieurs peuplades Allemandes: voiſinage qui exciteroit la déſertion parmi les étrangers dont la fidélité n'étoit encore guere éprouvée, puiſque juſques-là

ils n'avoient habité que les îles qui avoiſinent la côte.

Dans tout ce que vous venez de voir, Monſieur, je n'ai fait que raiſonner d'après la relation Miniſtérielle. Si je me permettois de commenter ſur nombre de détails qu'on a reçus par diverſes voies, il y auroit une infinité d'autres conjectures à former ſur les heureux effets qui réſulteront pour les Américains de l'habileté de cette manœuvre de leur Général. Je ne veux m'arrêter qu'à ceux que tout le monde me paroît ſe réunir à croire.

Vous venez de voir que Washington n'a point retiré toutes ſes troupes de la pointe qu'elles occupoient ſur l'île de New-York. Tant que les deux forts y ſeront défendus par les Américains, aucun bâtiment de guerre ou autre n'eſſayera de remonter la riviere d'Hudſon dont ils ont rendu la navigation juſqu'à cet endroit-là impraticable.

Quant à l'armée du Roi, elle devoit être diviſée le 8 Novembre en trois corps. Le plus avancé & le plus conſidérable revenoit de la pourſuite de Washington : un autre (on dit que ce ſont les Heſſois) faiſoit l'inveſtiſſement des deux forts où étoient reſtés les Américains. Le plus foible étoit employé à la garde de la Ville de New-York, de Long-Iſland & de l'île Staten. — Déjà dans cette derniere l'armée du Roi avoit ſouffert l'enlevement d'un poſte Heſſois par

une descente qu'un Parti Américain de Jersey y avoit faite. On ajoute que la mauvaise issue de cette tentative a fait avorter un projet d'expédition sur la Virginie ou la Caroline Méridionale; & enfin que le Général Clinton va être détaché avec un corps de six mille étrangers pour aller hyverner dans l'île de Rhode-Island. Il aura, dit-on, dans ce nombre les troupes de Waldeek contre lesquelles il a porté de vives plaintes au Général Howe, parcequ'elles ont refusé de marcher dans un moment intéressant & qu'elles ont tenu une conduite très-suspecte qui feroit craindre de leur part plus que de l'indiscipline.

Voilà, Monsieur, autant qu'il est possible d'en juger, d'après les divers rapports combinés avec la relation de la Cour, quelle est aujourd'hui la position de chacune des deux armées dans la Nouvelle-York. Comme il n'est pas vraisemblable que le Général Howe pense à conserver le terrein qu'on lui a laissé, & qu'il sera surement revenu à ses quartiers dans l'île de New-York; on peut bien dire que le pays est resté aux Américains, & augurer qu'ils le défendront l'année prochaine avec une bravoure plus soutenue par un effet naturel du nouveau degré de confiance qu'ils auront mis dans l'habileté de leur Général. Il est même apparent qu'il s'est déjà opéré de grands changemens à leur avantage; car on assure que dans cette derniere occasion

les milices du pays ont lavé la honte de leurs premieres défaites, & que l'armée Angloise a beaucoup souffert par-tout où elle a trouvé de la résistance. Ces Milices ont fait des prodiges pour la défense du gué. Leur feu de mitraille qui venoit d'en haut a dû causer une perte considérable aux assaillans. On dit que Monsieur Mifflin, voyant leur désordre, est descendu à la tête des plus braves de ses Américains, & a repoussé fort loin dans la plaine la colonne Angloise qui a été se rallier derriere les Hessois. Mais il n'a pas commis la faute de s'abandonner à leur poursuite, & il a repassé le gué pour aller joindre Washington aux plaines blanches.

Pour ne vous laisser rien à désirer sur la situation des affaires dans la Province de New-York, je vais transcrire ici quelques passages d'une lettre dont on m'a garanti l'autenticité. Elle est d'un Officier des Gardes. » Le Colonel Mathews qui commandoit notre détachement, est très-mal d'une dyssenterie, dans la Ville de New-York. Le Colonel Trelawney nous a commandés dans notre excursion aux plaines blanches. Nous sommes fort mal nourris & encore plus mal vêtus. Cela inquiete fortement ceux qui savent qu'en 1765 le degré de froid a été ici à 6 au-dessous de 0 sur le thermometre de Farenheit, ce qui est 21 degrés plus bas que 15, qui étoit le degré de froid de 1740 en

en Angleterre. Comment est-il possible que Millord Germaine ait insisté pour que nous fissions une campagne d'hyver? Dans l'état où est l'armée, nous périrons tous. Le biscuit qu'on nous a envoyé ne peut plus nourrir que les rats. On n'en ouvre pas un baril que tout ne tombe en poussiere: il n'y en a pas une miette qui n'ait été triturée par les vers. Tous les bestiaux de l'Isle-Longue sont consommés. Nous ne savons plus sur quoi donner. J'ai fait ce matin un délicieux déjeuner. J'ai sevré un poulain, & j'ai bû pour lui le lait de sa mere. Nous comptions le manger demain à dîner; mais le maître l'a reclamé. La dyssenterie désole notre armée. Surement le Général reviendra sous un ou deux jours: il ne peut pas avoir été à plus de 16 milles (5 lieues) d'ici. Le Général Lée, détaché par Washington, a traversé la riviere à deux lieues au-dessus de l'île de New-York: il a gagné le bord du Jersey, & il a rabattu par les rochers sur le fort de son nom, d'où il a envoyé deux mille hommes au fort Washington où étoit M. Gaw; nos troupes assiegent actuellement ces deux forts. Mais comme les Rebelles sont maîtres de la riviere, ils s'en iront quand il leur plaira. Nous avons été dupés par Washington. Il nous a tenus ici depuis le mois de Juin; & quand la saison nous ôte toute faculté d'agir, il se retire vers ses magasins, sans qu'on ait pû ni l'entamer ni le déloger.

En attendant le Printems il faut pourtant vivre. Serons nous éternellement livrés à la barbare cupidité des vivriers? Ils nous feront périr par les mauvaifes nourritures : ils feront perdre l'Amérique au Roi ; & leur fortune fera faite «.

J'ai vu des lettres qui font monter la perte de l'armée du Roi à plus de cinq cents hommes, parmi lefquels trois Officiers de diftinction; quoique la gazette ne convienne que d'environ deux cents foldats tués ou bleffés.

C'eft à tous égards, comme vous le voyez, une campagne perdue pour l'armée Angloife, tant dans la Nouvelle-York que dans le Canada où le Général eft retourné précifément au même point d'où il étoit parti, & à près de cent lieues de celui jufqu'où il fe flattoit d'avoir pouffé fes conquêtes. Quel fruit la campagne de 1776 a-t-elle donc fait retirer à l'Angleterre de plus de vingt millions fterling (environ 460 millions tournois) que lui coute déjà la guerre d'Amérique, fans parler de tout ce qu'elle a perdu par l'interruption de la plus riche partie de fon commerce? Une de fes armées a été chaffée de Bofton dans le mois de Mars: une autre s'eft vue forcée d'abandonner honteufement une expédition importante contre la Caroline : celle du Canada, avec des efforts prodigieux & des dépenfes énormes, n'a rien fait qu'elle ne foit obligée de recom-

mencer l'année prochaine : enfin sa grande armée, celle aux opérations de laquelle les Ministres avoient dit que tous les autres plans étoient subordonnés, celle pour laquelle on a dû sacrifier Boston, manque son objet principal, se fatigue à la poursuite d'un ennemi qui devoit être sa glorieuse capture, & va se consommer dans une guerre défensive contre le pays qu'elle venoit subjuguer.

A la mer, les Corsaires Américains ont enlevé 128 vaisseaux des seules îles à sucre, estimés 24 millions de France, sans parler de nombre de pêcheurs de Terre-Neuve & de beaucoup de bâtimens de transport. On vient d'apprendre qu'un de ces derniers (le Thomas) chargé pour le Canada où il portoit une des plus riches cargaisons qui eût encore été envoyée aux troupes Angloises d'Amérique, a été pris & conduit à Boston. C'est un des plus heureux secours qui pût arriver aux Américains, & dont la privation sera cruelle pour l'armée du Canada. Il portoit seize mille habits complets, trente mille chemises, trente mille paires de souliers & de bas, &c. &c. le tout estimé près de deux millions de France. Est ce que ce seul article ne vaut pas bien tous les canons encloués, tous les affuts cassés, &c. que l'armée du Roi a trouvés dans les îles de la Nouvelle-York, même en y comprenant le barril entier de poudre porté sur la pompeuse liste que la Gazette de la Cour a donnée de ses

trophées. Le Lord Sandwich avoit cependant assuré le Roi que les frégates bloqueroient si efficacement les ports de l'Amérique, qu'il n'en sortiroit pas un seul Corsaire. Mais ce service a été si mal fait que le seul port de Charles-Town a présentement à la mer treize Armateurs & quatre sur le chantier. Sur les états de la Marine du Roi on voit cinq frégates stationnées uniquement pour bloquer ce port, & il n'y a pas eu un seul de ses corsaires d'enlevé.

Voici le compte que nos Marchands de la Cité ont fait de la valeur des captures Angloises qui ont été conduites dans divers ports de l'Amérique:

	Liv. Sterl.
Vaisseaux des îles Angloises...	1,069,000.
de Terre-Neuve............	58,500.
d'Afrique.................	187,000.
du Canada & de la Nouvelle-Ecosse.................	16,500.
d'Irlande.................	3,500.
de la Méditerranée........	14,000.
sur les atterages d'Europe...	60,000.
Batimens de transports chargés de troupes, de vivres & de munitions.................	167,000.
Livres Sterlings.........	1,575,000.

Ce qui fait en arg. de France 37,180,327 l. 17 f. 4 d. $\frac{32}{61}$.

La riviere de Quebec a commencé à se prendre le 16 Novembre; ainsi à partir de cette date, on ne doit plus attendre de nouvelles directes du Général Carleton jusqu'à la fin de Mai. Ce Général est blâmé ici d'avoir fait revenir si précipitamment son armée de dessus les lacs, & de n'avoir point fait ensorte de prendre Ticondérago où s'est retirée l'armée Américaine aux ordres du brave Arnold.

Ticondérago ou Cheondérogo, mot qui dans la Langue du pays signifie *réunion de trois rivieres*, est un poste situé à quatre ou cinq lieues au dessus du fort de la Pointe de la Couronne, que les Américains ont brûlé & abandonné après l'affaire du lac Champlain. Il est connu des Canadiens sous le nom de Carillon. C'est au fort de Ticondérago que les Américains se sont retirés; il est sur la rive orientale du canal qui porte les eaux du lac George ou Sacrement dans le lac Champlain, & précisément au confluent de deux rivieres qui se jettent dans ce canal, lequel commence de-là à être très-propre à la navigation jusqu'au lac Champlain. Rien n'empêchoit donc les troupes Angloises de le remonter pour déloger les Américains de leur asile de Ticondérago. Et on a droit d'être surpris qu'ayant remporté sur le lac Champlain une victoire qu'ils ont fait sonner si haut, ils n'ayent pas fait ce petit effort de plus pour achever d'en purger le

Canada. Arnold fait conſtruire ſur les lacs des radeaux à doubles batteries, dont ſes Ingénieurs comptent tirer grand parti. Le Chevalier Carleton eſt retourné à Quebec : le Général Philips, ſon Commandant en ſecond, eſt reſté à Montreal pour le fortifier, parce que les Rebelles y ſont attendus; & on a établi un hôpital ambulant aux trois rivieres pour quatre mille Heſſois qui s'y meurent, dit-on, des fatigues du ſervice & de la rigueur du climat. Outre la privation que ſouffrira cette armée de la priſe qui a été menée à Boſton, il lui manquera encore un ſecours d'eſpeces de 70,000 l. ſt., & une grande quantité d'équipages de camp qui lui étoient portés par le vaiſſeau l'*Union*, & que les glaces ont empéché d'entrer dans la riviere, & qui s'eſt vu forcé de relâcher à Halifax. Mais ce qui n'eſt pas moins fâcheux, c'eſt que ce vaiſſeau portoit auſſi au Général le plan arrêté par le Conſeil pour la campagne prochaine.

La ſituation des affaires n'eſt pas plus riante à Halifax. Les côtes y ſont bordées de Corſaires qui ont leurs refuges dans des criques & dans des bas fonds, d'où les vaiſſeaux de guerre ne peuvent pas approcher Le peu de troupes qui occupent cette ville ſous les ordres du Général Maſſey ne peut pas y jouir d'un inſtant de repos. Les habitans de la province, aſſiſtés des Acadiens, & des ſauvages Michias, ont pris le

fort Cumberland, & menacent ſans ceſſe cette ville d'une ſurpriſe. Le 28 Novembre, le Général travailloit à fortifier toutes les hauteurs qui l'environnent. Mais ſans l'arrivée d'un vaiſſeau de cinquante canons, qui lui a fourni une partie de ſon monde, il auroit été bien embarraſſé pour les garnir.

En général, Monſieur, les intérêts de l'Angleterre ſont dans une ſituation fort équivoque en Amérique en dépit de toutes les fanfaronades de la faction Anti-Américaine. C'eſt ce que le Gouverneur Johnſtone a dit hautement ces jours ci dans une aſſemblée de la Compagnie des Indes, en aſſurant que les Officiers mêmes de l'armée du Roi avoient écrit qu'il falloit encore deux campagnes au moins pour achever cette réduction : par où ils entendent ſans doute qu'elle dépend de la communication des armées du Canada & de la Nouvelle-York, par la riviere d'Hudſon. L'état du crédit public juſtifie cette opinion ; les fonds ne reprennent point faveur ; & ce qui me paroît encore contribuer beaucoup à l'engourdiſſement où reſtent toutes les affaires, c'eſt l'inquiétude que donne l'arrivée du Docteur Franklin à Paris.

Je ne finirai point cette lettre ſans vous amuſer d'un propos de cet intéreſſant vieillard qui, avec une gaieté charmante pour ſon âge, porte un ſens digne de toute ſa maturité, & qui n'eſt point fait pour raſſu-

rer le Miniſtere Anglois ſur les motifs de ſon voyage en Europe. M. Franklin étoit d'un diner où ſe trouvoit un aſſez grand nombre de convives; & il s'y étoit préſenté ſans autre coëffure qu'un bonnet fourré qu'on le pria de garder. Il fut dit, comme vous pouvez croire, beaucoup de choſes ſur l'Amérique & les Américains. On étoit émerveillé des récits du Docteur : ſur-tout de ce qu'il racontoit de la patience & du courage de ſes Compatriotes, dans leurs innombrables privations : de l'admirable emploi que les femmes mêmes avoient appris à faire de leur tems & de leurs doigts, pour le ſalut public ; & des ſacrifices de toute eſpece que chacun faiſoit, avec une vertu vraiment romaine, à l'intérêt de tous. M. Franklin, un peu échauffé d'avoir beaucoup parlé & beaucoup répondu, demanda la permiſſion de ſe débarraſſer de ſon bonnet. Alors toute l'aſſemblée reſſentit une vraie peine de voir que cette tête vénérable n'étoit plus couverte que d'un nombre très-exigu de cheveux. La Maîtreſſe du logis, pour lui dire à ce ſujet un petit mot agréablement badin, haſarda de lui demander ſi on ſe privoit auſſi de perruques à Philadelphie? *Madame*, lui répondit le bon Docteur en ſouriant, *nous avons encore plus beſoin d'hommes que de perruques.*

J'ai l'honneur d'être, &c.

P. S. *du 7 Janvier* 1777. Il a paru une

gazette extraordinaire de la Cour, avec deux lettres des freres Howe, la premiere du Chevalier, Général des Troupes, au Lord Germaine, datée de New-York le 30 Novembre : la seconde du Lord, Amiral de la flotte, au Secrétaire de l'Amirauté, datée du 23 Novembre.

Ces deux lettres complettent, quant à la retraite de Washington du poste de *King's-bridge* & aux affaires qui l'ont précédée, la relation que la Cour en avoit donnée le 21 Décembre, d'après le récit des Officiers ramenés par la frégate le Fowey & l'Active, & où il étoit dit qu'on n'avoit point de lettres du Général, parce qu'au départ de ces vaisseaux (*le 13 Novembre*) il étoit avec l'armée dans l'intérieur du pays à une distance considérable de New-York.

Le Général mande que depuis l'avis qu'il a donné de la réduction de New-York, par le Capitaine Balfour, (*sa lettre étoit du 24 Septembre*) l'activité du service ne lui a pas permis d'écrire plutôt (*c'est le 30 Novembre*) pour informer le Ministre de ses progrès ultérieurs.

Il fait voir que son principal objet a dû être de faire craindre aux ennemis, fortement retranchés sur l'île de New-York, de perdre leur principale communication avec la Province de Connecticut, (*à l'Est de la riviere d'Hudson*) pour les forcer de sortir de leurs postes fortifiés aux environs de *Kin-*

g'sbridge (*le Pont du Roi*) & parvenir, s'il étoit possible, à les engager à une action.

Son armée s'est embarquée de l'île de New-York le 12 Octobre, & a été descendre dans le district de West-Chester, (*sur la partie du continent, baignée à l'Ouest par le bras Est de la riviere d'Hudson*).

Le Lieutenant Général Comte de Percy étoit resté dans les lignes d'Haerlem de l'île de New-York, pour couvrir la Ville. L'armée garda cette position jusqu'au 18, parce qu'il fallut attendre des vivres & un renfort d'Hessois de l'île Staten.

Un mouvement de l'armée, par la riviere Hutchinson qu'elle traversa, la fit arriver vis-à-vis d'*East-Chester* où elle eut sa gauche appuyée sur la crique qui est en face, & sa droite sur l'endroit appellé *Rochelle* (*à l'entrée de la troisieme crique dans le Canal de Long-Island.*)

Dans cette marche il y eut une escarmouche avec un poste ennemi, qui fut chassé, & ensuite une affaire avec un corps plus considérable qu'il fallut déloger de ses retranchemens. Un Lieutenant-Colonel Anglois y fut blessé, avec vingt soldats, & il y eut un Capitaine & trois soldats tués.

Du côté des Américains, un Lieutenant-Colonel tué, un Major blessé & environ quatre-vingt-dix soldats tués ou blessés.

L'armée Angloise reçut un renfort le 20 Novembre.

Le 21, mouvement de l'armée à deux milles au Nord de Rochelle, sur la route des Plaines blanches (*White plains*) : un corps aux ordres d'Heister étant resté sur le terrein.

Le Lieutenant-Colonel Rogers, détaché pour prendre poste à Mamaroneck, est surpris & attaqué par un gros d'Américains, qui lui tuent & blessent quelques hommes. Il les repousse, en tue & blesse plusieurs, & fait des prisonniers. (*Les relations particulieres disent que les Hessois y ont souffert une perte considérable.*

La brigade d'Agnew marche le 22 pour soutenir Rogers au poste de Mamaroneck.

Le même jour l'armée reçoit un renfort par le poste de Rochelle avec des munitions & provisions. Le débarquement fut protegé par le Lieutenant-Général de Kniphausen & sa division d'étrangers, qui n'étoient arrivés que depuis quatre jours à New-York (*Ils étoient partis d'Angleterre le 26 Juillet*).

Lors du mouvement de l'armée vers le district de *West-Chester*, les Américains avoient détaché un corps pour les *Plaines blanches*, & ils avoient quitté précipitament leur position dans les environs du Pont du Roi (*ce devoit être le 12 Octobre*). Ils avoient laissé deux mille hommes dans le fort Washington. Leur armée s'étoit déployée de l'autre côté de la riviere de *Bronx*, depuis le Mont Valentin jusqu'aux Plaines blanches, (*ce sont*

aussi des montagnes). Elle occupoit plusieurs camps tous bien retranchés. Comme ils couvroient de leur gauche une communication par les hauteurs avec le Connecticut, ainsi que la route le long de la riviere d'Hudson; ce fut ce qui décida le Général Howe à se porter sur les Plaines blanches, pour essayer de forcer Washington à une action.

L'armée renforcée par le corps d'Heister (*qui étoit resté sur le terrein de Rochelle*) marcha le 25 sur deux colonnes, & fut se poster devant la riviere de Bronx, (*de l'autre côté de laquelle étoient les Américains*) sa ligne étant par la droite, à la distance de quatre miles (*une grande lieue*) des Plaines blanches.

Aussitôt les Rebelles abandonnerent leurs camps détachés, entre le Pont du Roi & les Plaines blanches; & toutes leurs forces se réunirent sur ce dernier point, où les corps avancés avoient élevé des retranchemens.

Le 28 au matin, l'armée sur deux colonnes marcha aux Plaines blanches, Clinton commandant la droite, & Heister la gauche.

Avant midi les troupes légeres avoient fait rentrer dans leurs travaux tous les partis avancés de l'ennemi. La droite de l'armée étoit appuyée sur le chemin de Mamaroneck aux Plaines blanches, à un tiers de lieue du centre des Américains, & sa gauche sur la riviere de *Bronx*, presque à la même distance du flanc droit de leurs retranchemens.

Un corps d'Américains occupoit un terrein élevé & séparé du flanc droit de leurs retranchemens, par le *Bronx*, dont le cours faisant un détour presque à angles droits, séparoit ce corps de la gauche de l'armée du Roi qui l'avoit en face.

Le Colonel Rall, avec des Hessois, de la gauche, voyant que ce poste étoit commandé par une hauteur, que les Américains avoient négligée, & qui étoit de l'autre côté de la *Bronx*, fut s'y porter pour les prendre en flanc.

Aussitôt, & à la faveur de l'attaque du Colonel Rall, par le flanc, un gros corps de notre armée marcha à ce poste Américain pour l'attaquer de front. On passa le Bronx par un gué, non sans difficulté & après qu'on se fut formé du côté opposé; les corps avancés soutenus bien-tôt par d'autres, gravirent sur la hauteur malgré le feu des ennemis, & parvinrent à les en déloger. (*Les Anglois firent encore ici une grande perte suivant les relations particulieres*).

Les grenadiers Hessois se porterent sur les hauteurs, à la distance du canon des retranchemens Américains, la *Bronx* par ses sinuosités étant toujours entr'eux & le flanc droit de l'ennemi, & ils furent soutenus par divers autres corps.

La droite & le centre de l'armée garderent leur terrein, & les troupes passerent la nuit au bivouac.

Le nombre des ennemis tués, bleſſés ou priſonniers dans cette journée, ſe monte à 25c.

L'armée du Roi ne perdit pas autant de monde en proportion, ſi on conſidere la difficulté de l'entrepriſe. Elle regrette le Lieutenant-Colonel Carr qui mourut le lendemain.

Le 28 au ſoir, l'ennemi recula ſon camp.

On devoit l'attaquer le 29; mais comme on vit qu'il étoit fortifié par de nouveaux ouvrages, l'exécution de ce projet fut différée.

Le 30, le Lord Percy, (*qui étoit reſté aux lignes de Haerlem*) pour couvrir New-York, amena ſa diviſion.

On ordonna l'attaque pour le 31.

Mais il tomba une ſi forte pluie dans la nuit & le 31 au matin, que cette attaque fut encore remiſe.

Les Rebelles inſtruits par un déſerteur du danger qui les menaçoit, évacuerent leur camp dans la nuit du 31 au premier Novembre, après avoir brulé toutes les maiſons qui étoient dans leurs lignes ou auprès.

Leur corps principal s'eſt retiré du côté de *North-Caſtle*, château du Nord, (*auprès de l'étang de Lipoug, du côté de la riviere d'Hudſon*) laiſſant une forte arriere-garde ſur les hauteurs & dans les bois, à un tiers de lieue des retranchemens qu'ils avoient quittés & où les Heſſois s'étoient établis.

» Tous ces mouvemens faisant voir clairement, poursuit le Chevalier Howe, que la résolution de l'ennemi étoit d'éviter une action, je n'ai pas cru que ce fût la peine de repousser encore plus loin leur arriere garde «.

Le Général décrit ensuite les diverses marches de l'armée & des corps détachés, pour nétoyer tout-à-fait le pays, & se rapprocher de ses quartiers dans l'île de New-York.

Lorsqu'on eut quitté les retranchemens des Américains, ils y redescendirent pour bruler dans les Plaines blanches tout ce qui leur avoit échappé. (*On assure que Washington a repris tout le terrein qu'il avoit abandonné, & qu'il rentroit dans ses postes à mesure que le Chevalier Howe se rapprochoit de New-York*).

Ils firent passer un gros détachement sur la riviere d'Hudson, par le bac du Roi, dans la Province de Jersey, (*pour garnir les forts dont il va être parlé*) & on sut que leur armée s'étoit retranchée au pont de la riviere Croton, (qui se jette dans celle d'Hudson) & qu'ils s'y baraquoient pour l'hyver, ainsi qu'à Peck'shill, (montagne de Peck) près du pied des hautes montagues. (*C'est là qu'ont toujours été les magasins de Washington, & où est aujourd'hui son quartier*).

Le reste de cette lettre donne tous les détails de la prise successive de quatre forts où les Américains avoient laissé des troupes. (*Celui de l'Indépendance qui étoit une redoute du fort Lée ou de la Constitution, sur le bord*

Le nombre des prisonniers faits sur les Rebelles depuis le 27 Août, date de la prise de Long-Island, est de 4430, dont 3 Officiers Généraux, 8 Colonels, 10 Lieutenants-Colonels, 11 Majors, 69 Capitaines, 160 Lieutenants & 43 Enseignes.

On a trouvé dans les Forts plusieurs pieces de canon & beaucoup de munitions.

M. le Chevalier Howe fait entendre à la fin de sa lettre, qu'il y avoit un corps d'ennemis dans la Province de Jersey. Il paroît que le Lord Cornwallis, après s'être emparé de Newark, grosse bourgade de cette Province, s'avançoit le 28 Novembre dans le pays, & qu'il comptoit suivre le corps Américain qui se retiroit vers Brunswick. (*C'étoit la route de Philadelphie*).

La lettre du Lord Howe ajoute à celle du Général son frere tous les détails des embarquemens & débarquemens. Il dit de plus sur la prise du fort Lée, qu'il y eut quelques tués du côté des ennemis, & que le Lord Cornwallis leur fit environ soixante & dix prisonniers.

Il parle aussi d'une expédition antérieure dans laquelle les Frégates du Roi avoient tenté de chasser des galeres Américaines qui étoient derriere des carcasses de vaisseaux enfoncés pour barer le passage de la riviere de Hudson, entre les Forts. Deux de ces galeres ont été prises: les autres se sont sauvées. Mais les vaisseaux du Roi ont beau-

coup ſouffert dans leurs agrès, quoique leur perte en hommes n'ait pas été conſidérable, n'ayant eu que neuf tués & dix-huit bleſſés.

Quoique vous n'ayez vu ici qu'un extrait de la lettre du Chevalier Howe, qui eſt très-longue, j'ai fait en ſorte d'y inſérer tout ce qui peut vous mettre en état de juger des manœuvres des deux armées ; & en conſervant religieuſement l'eſprit de la relation, j'y ai ajouté ſeulement les explications géographiques qui peuvent aider à ſuivre les marches ſur la carte. Je ſuis ſûr que malgré la fidélité ſcrupuleuſe de ma traduction, vous démêlerez dans le récit du Général Anglois, tout l'embarras que lui a donné l'habile & ſage conduite du Général Américain, & la peine qu'il a reſſentie d'avoir manqué ſon grand objet, qui étoit de lui couper toute retraite ou de le forcer à une action.

On a reproché à la Gazette de la Cour, qui a publié ces détails, un grand nombre d'infidélités & d'omiſſions, que ſon exceſſive longueur rend encore plus impardonnables. Ces défauts, que le parti de l'Oppoſition a juſqu'ici vainement combattus, ont ſuſcité dans quelqu'un de ſes membres l'idée de diſtribuer une petite feuille ſous le nom de *Gazette patriotique*, où on promet d'informer la nation de tout ce que les Miniſtres s'attachent journellement à lui cacher. Je joins ici le premier numéro de cette nouvelle pro-

duction. Quoiqu'elle ſoit viſiblement dictée par un violent eſprit de parti, les Auteurs aſſurent qu'ils n'ont en vue que l'intérêt de la vérité, & de la faire triompher de tous les menſonges & de toutes les inepties par leſquels on travaille ſans ceſſe à l'obſcurcir.



GAZETTE PATRIOTIQUE.

Du 7 Janvier 1776.

» Les deux Généraux Commiſſaires, ont publié une troiſieme Proclamation, datée du 30 Novembre, pour inviter les Communautés & les individus des Provinces en rébellion à demander, dans un délai de ſoixante jours, le pardon que le Roi eſt diſpoſé à leur accorder «.

» Il eſt bien étonnant que malgré les victoires que nous remportons journellement en Amérique, & qui nous coutent ſi cher, les grands projets de *ſoumiſſion* & de *conceſſion* ſoient auſſi peu avancés qu'ils l'étoient avant l'arrivée du Général Gage à Boſton. D'où cela peut-il provenir ? Il a toujours été de l'intérêt de l'eſpèce humaine, dans tous les ſiécles, dans tous les Pays, chez tous les Individus, ainſi que parmi tous les Corps de ſociété lorſqu'ils ſont réduits aux dernieres extrémités, de chercher les moyens de pourvoir le plus efficacement à leur ſureté, ſur tout cette ſureté leur étant offerte de la part des Vainqueurs. Cependant, c'eſt toujours en vain qu'on l'a préſentée aux Américains. Le Congrès continue de s'aſſembler : les armées continuent d'agir ; & le Peuple en général perſévere avec fermeté dans ſes premiers

principes. Nous ne voulons point faire les Prophêtes ; mais nous sommes portés à croire, d'après la nature des faits & le raisonnement le plus simple, que tout cela ne pronostique ni une prompte, ni une totale conquête de l'Amérique ; & qu'au contraire on peut en inférer que les Provinciaux ont des ressources que nous ne démêlons pas encore bien clairement, mais que trop tôt peut-être nous connoîtrons dans toute leur étendue «.

» De tous les prisonniers faits dans le fort Washington, où le Chevalier Howe a dit d'abord qu'il n'y avoit que deux mille hommes, & où il en a trouvé 2700, (le tout dans la même relation) il n'y en a pas un qui ait accepté l'offre d'amnistie. Les Officiers Américains se promenent fierement dans la Ville d'York l'épée au côté, & on dit que cette fierté est de dure digestion pour les Ecossois. Ces Officiers ont l'air de dire, *vous êtes trop heureux de nous avoir laissé nos épées* «.

» Le Gazetier de la Cour, M. Scot Frazer, est prié de dire dans sa prochaine Gazette, si les quinze barils de poudre trouvés au fort Washington étoient pleins ou vuides ; & puisque cette modique quantité indique que c'est un article dont les Rebelles ont disette, étoit-il prudent de le publier ? Il voudra bien aussi ajouter la capitulation de ce fort, sans laquelle toute la garnison se seroit fait écharper plutôt que de se rendre après la belle défense qu'elle avoit faite contre quatre corps formant près

de douze mille hommes, & après avoir exterminé à cent pas des portes, tous les montagnards du 42e. Régiment, & près de 500 Hessois. «

» Une grosse pluie a empêché le Général Howe de livrer une bataille décisive à Washington aux Plaines blanches : le vent & la grêle l'avoient repoussé le 6 Mars de l'Isthme de Dorchester, d'où il avoit voulu déloger le même Washington pour sauver Boston. Les élémens sont favorables aux Américains. La premiere fois, ce sera la neige qui empêchera M. Howe de les attaquer. «

» L'arriere garde de M. Washington n'a pas paru au Général Howe valoir la peine qu'il fît encore quelques pas pour la forcer, parce qu'il voyoit bien que l'ennemi étoit décidé à éviter une action. En conséquence il est revenu à New-York, & Washington est rentré dans tous ses postes des Plaines blanches jusqu'à New-York. «

» Au Canada il n'y avoit plus qu'un pas à faire pour prendre le fort Ticonderago, mais le Chevalier Carleton voyoit bien que le Général Arnold étoit décidé à éviter une action. En conséquence il est retourné à Quebec, & Arnold est rentré dans tous ses postes sur les Lacs. «

» La disette de vivres a arrêté la marche de l'armée Royale en plus d'un endroit, après lui avoir fait perdre cinq jours très-précieux au poste du premier débarquement. Pendant qu'elle attendoit des subsistances, les Améri-

cains de Connecticut enlevoient tous les bestiaux de l'extrêmité orientale de l'Isle Longue : leurs corsaires y pilloient les villages & les fermes, & dévastoient tout, pour ôter au Général Howe toute espece de ressources, & le mettre dans l'impossibilité de garder un seul poste sur la pointe de West-Chester, & de subsister ailleurs qu'à New-York sur les provisions salées qu'on lui envoye d'Angleterre. «

» Une liste particuliere des tués & blessés de l'armée du Roi dans les différentes actions depuis le 6 Septembre jusqu'au 16 Novembre inclusivement, &c. en fait monter le nombre à 1213, dont 480 ont été tués ou sont morts de leurs blessures, & les autres sont très-dangereusement blessés. «

» Le 28 Novembre il y avoit 1860 tant malades que blessés dans les hôpitaux de New-York & dans les environs. On ne comprend point dans ce nombre ceux de l'armée où en général il regne beaucoup de maladies. Par les comptes même du Gouvernement, le nombre des morts & blessés de l'armée dans la campagne de 1776, est de trois mille. «

» Un marchand de la Cité vient de recevoir une lettre d'un Officier de distinction à New-York, qui porte ce qui suit : » Vos Gazettes vous diront ce qu'il leur plaira, mais vous ne saurez jamais la quatriéme partie des pertes que notre armée a souffertes, que quand cette cruelle guerre sera terminée. «

» Les malades ſont en plus grand nombre parmi les Allemands que parmi les Anglois. Il en eſt mort une prodigieuſe quantité. Nous avons tiré d'Europe vingt mille de ces étrangers, & il eſt à croire qu'il n'y en aura pas un ſeul qui revoye jamais ſon pays natal. On les payera à leurs Maîtres ſur le pied de trente livres ſterl. la piéce. Pour la totalité ils auront à partager entre eux ſix cents mille livres ſterl. Avec la part qu'il aura dans cette ſomme, le Landgrave de Heſſe acheteroit un Electorat. «

» La perte de l'armée du Roi étant de 1213 hommes tués ou bleſſés, pour un fort eſcaladé & trois ou quatre défilés attaqués, & une marche circulaire d'environ douze lieues toujours à côté des vaiſſeaux, il eſt aiſé de calculer ce qu'il lui coûtera d'hommes pour gagner Philadelphie, par une route de près de trente-ſix fortes lieues, ſur laquelle on compte trois poſtes ou défilés très-bien fortifiés, beaucoup de villes allemandes, & celle de Prince-Town, renommée pour ſes jolies femmes. Ces circonſtances devant entrer pour beaucoup dans les calculs, ſurtout pour l'article des *manquans*, ainſi que celle de l'éloignement où on ſera des vaiſſeaux, & du tems que prendra cette marche, on eſtime que le Gén. Anglois ne peut pas s'engager dans cette campagne avec une armée moindre de vingt-quatre mille hommes, pour être ſûr d'arriver avec douze mille à Philadelphie. Auſſi dit-on que M. Howe demande des renforts conſidérables. «

» Malgré les ordres donnés pour la presse, & qui ont été exécutés si généralement, & avec tant de rigueur, il manque encore plus de trois mille matelots pour le service le plus pressant de la Marine «.

» La totalité des matelots bons & mauvais, que la presse & les gratifications augmentées, ont fait trouver, n'est encore que de quatre mille sept cent cinquante. »

» Dans le Port d'Yarmouth, il y a plus de quarante Vaisseaux marchands, tout équipés, & qui ne peuvent partir faute de matelots; ils ont été tous enlevés pour le service des vaisseaux de guerre. «

» Les vaisseaux de la Compagnie des Indes, qui ont relâché à Portsmouth, y sont encore, parce qu'ils sont si mal équipés, que quelques uns n'ont pas plus de dix bons matelots à bord. «

» Cela n'empêche point le Lord Sandwich de publier partout qu'il est impossible à la Maison de Bourbon, de penser à nous attaquer, & qu'il est en état de pourvoir aux objets de service les plus éloignés, & d'entretenir en même tems quinze vaisseaux de ligne dans la Manche, au moyen de quoi toutes les parties de l'Empire seront en sureté. «

» Sa ressource pourra être de revenir sur toutes les dispenses que ses Bureaux ont vendues, & d'enfreindre tous les priviléges. «

» Le Gouvernement a donné les ordres les plus précis, de veiller sur les marchandises

embarquées (par d'autres que ſes amis) pour les Provinces Américaines en correſpondance avec la Métropole ; parce qu'on a découvert que les articles envoyés pendant l'année 1776 à Halifax, auroient ſuffi à la conſommation de cette Province, pendant plus de vingt ans, & qu'il a été fait un commerce très-lucratif de cette Place à la nouvelle Angleterre, par la Baye de Fundy ; commerce qui a fourni aux Provinces de la Nouvelle Angleterre, une plus grande quantité de marchandiſes européennes qu'elles n'en avoient avant les troubles actuels. «

» L'Eſpagne prétend être inquiette des forces conſidérables que nous entretenons dans les Indes occidentales, & elle ſe ſert de ce prétexte pour renforcer ſon Eſcadre dans cette partie du monde. Nous n'avons que cinq vaiſſeaux de guerre en tout dans la Méditerranée ; cependant les dernieres nouvelles de Gibraltar, données par la Gazette de la Cour, parlent de huit vaiſſeaux Eſpagnols de ſoixante-dix à cinquante canons, qui croiſent dans cette mer, & elles ajoutent que leur nombre y augmente de jour en jour. «

» Voici la vérité par rapport à nos Iſles : Les troupes réglées qui y ſont actuellement, ne conſiſtent que dans le Régiment de Royal Américain, de quatre bataillons, dont deux ſont à la Jamaïque, un à Antigoa, & l'autre à Saint Vincent, &c. Ce corps n'eſt point complet : les troiſiéme & quatriéme bataillons qui n'ont été créés que depuis la querelle avec

l'Amérique, font faire actuellement des recrues dans l'Empire; la plupart de leurs Officiers étant Allemands. Quant à la force des Escadres des deux stations de nos Isles, personne n'est plus en état de l'apprécier, que les Négocians, qui portent des plaintes journalieres aux Ministres, contre l'insolence des Corsaires Américains. «

» Hier 6 de ce mois, s'est déclarée une nouvelle banqueroute d'une forte maison du Commerce des Isles; c'est la quatriéme depuis très-peu de tems. Quelques autres ne tarderont pas. C'est l'effet des 180 prises faites par les Corsaires Américains. Cependant Mil. Sandwich assure toujours que les vaisseaux sont très-bien escortés, & que les plaintes des Marchands, sont une effervescence de l'esprit de parti. «

» La ville de Lancastre a perdu cent mille livres sterlings depuis l'interruption du commerce avec l'Amérique. «

» Les Manufactures d'acier de Biruimgham commencent à s'en ressentir, malgré les merveilleux débouchés du Nord. «

» Mais à tout cela, *rien de funeste*, puisque le Trésorier des troupes, (*M. Rigby*) & ses six croupiers, partagent 26000 liv. sterl. de profits annuels depuis la guerre; & que les profits légitimes des Commis de la Marine & de l'Amirauté, sur les dispenses de presse, les commissions d'Officiers, &c. sont augmentés de près de 1500 liv. st. par an pour chacun. «

» On va ajouter aux vaisseaux de guerre

ſtationnés ſur la côte d'Afrique, une frégate de 36 canons, & deux corvettes de guerre, pour écarter les Corſaires Américains de ces parages, où ils ont fait des captures conſidérables. «

» Le Chevalier William Howe, va revenir en Angleterre; & on prétend qu'il ſera remplacé par le Lieutenant Général Clinton. «

» Ce retour imprévu & précipité, vient de ce qu'il s'ennuie de rendre compte de ſes opérations au Lord Germaine, en ſa qualité de Miniſtre des Colonies. Si Clinton accepte ce commandement des mains de Milord Germaine, il eſt aſſurément l'homme du monde qui a le moins de fiel. On ſe ſouvient de l'outrage qui lui fut fait dans la Gazette de la Cour, relative à l'attaque de l'Iſle de Sullivan. »

» Le Cabinet intérieur remarquant combien les peuples ſont réſignés & dociles à tout ce qu'on exige d'eux, a réſolu de mettre en avant ſon Bill des dettes du Roi. Ce ne ſera qu'une demande générale dans la forme d'un meſſage, pour une certaine ſomme (vraiſemblablement un million) ſans aucunes particularités, ni aucun éclairciſſement ſur la maniere dont ces dettes immenſes ont été contractées. Il y a dans le Parlement une majorité toute prête à agréer la propoſition, & entiérement dévouée aux meſures & aux projets du Cabinet intérieur. Dans le vrai, il eſt bien naturel que ces Meſſieurs votent des ſommes

III.

CHAQUE Etat se réserve à lui seul le droit exclusif de regler son administration intérieure, & de faire des loix sur toutes les matieres qui ne seront point comprises dans les articles de la présente Confédération, & qui ne pourront y porter aucune atteinte.

IV.

AUCUN Etat en particulier ne pourra envoyer ni recevoir des Ambassades, entamer des négociations, contracter des engagemens, former des alliances, conclure des Traités avec aucun Roi, Prince ou Puissance quelconque, sans le consentement des Etats-unis assemblés en Congrès-général.

Aucune personne, pourvue d'un emploi quelconque sous l'autorité des Etats-unis, ou de quelqu'un d'eux, soit qu'il y ait des appointemens attachés à l'emploi, soit que ce soit une commission de pure confiance, ne pourra accepter aucuns présens, gratifications, émolumens, ni aucuns Offices ou titres de quelque nature qu'ils soient, d'aucuns Rois, Princes ou Puissances étrangeres.

Et l'Assemblée générale des Etats-unis, ni aucun Etat en particulier ne pourront donner aucun titre de Noblesse.

V.

DEUX, ni plusieurs des susdits Etats, ne pourront

pourront former d'alliances, ou confédérations, ni conclure aucun Traité particulier entr'eux, ſans le conſentement des Etats-unis aſſemblés en Congrés général, & ſans que le but & la durée de cette convention particuliere ne ſoient exactement ſpécifiés dans le conſentement.

VI.

Aucun Etat ne pourra mettre des impoſitions, ni établir des droits quelconques dont l'effet ſeroit d'altérer directement ni indirectement les clauſes des Traités qui ſeront conclus dans la ſuite par l'aſſemblée des Etats-unis avec aucuns Rois, Princes ou Puiſſances quelconques.

VII.

Il ne ſera entretenu par aucun des ſuſdits Etats en particulier, de vaiſſeaux ou de bâtimens de guerre en tems de paix, que le nombre jugé néceſſaire par l'aſſemblée des Etats-unis, pour la défenſe de cet Etat & de ſon commerce; & il ne ſera non plus entretenu aucunes troupes en temps de paix par aucun des ſuſdits Etats, que le nombre déterminé par l'aſſemblée des Etats-unis pour garder les Places fortes, ou Forts néceſſaires à la défenſe de cet Etat: mais chaque Etat entretiendra toujours une milice bien reglée & diſciplinée, ſuffiſamment armée & équippée, & aura ſoin de ſe procurer & d'en-

tretenir toujours prêt, dans des magaſins publics, un nombre ſuffiſant de pieces de campagne & de tentes, avec une quantité convenable de munitions & d'équipages de guerre.

VIII.

LORSQU'IL ſera levé par quelqu'un des ſuſdits Etats, des troupes de terre pour la défenſe commune, tous les Officiers du grade de Colonel & au deſſous, ſeront nommés par le Corps légiſlatif de l'Etat qui aura levé ces troupes, ou de la maniere dont cet Etat aura jugé à propos de regler les nominations; & vacance arrivant de ces emplois, il y ſera pourvû par le même Etat.

IX.

TOUS les frais de la guerre, & toutes les autres dépenſes qui ſeront faites pour la défenſe commune ou pour l'avantage général, & qui seront ordonnés par l'aſſemblée des Etats-unis, ſeront payés des fonds d'un tréſor commun.

Ce tréſor commun ſera formé par la contribution de chacun des ſuſdits Etats, en proportion du nombre d'habitans de tout âge, ſexe ou qualité, à l'exception des Indiens exemptés de taxe dans chaque Etat; & pour fixer la quotité de la contribution, il ſera fait tous les trois ans un dénombrement dans lequel le nombre des habitans

blancs sera distingué; & ce dénombrement sera envoyé à l'Assemblée des Etats-unis.

Les taxes qui devront servir à payer cette quotité seront imposées & levées dans l'étendue de chaque Etat par l'autorité & les ordres de son Corps législatif, dans le tems marqué par l'Assemblée des Etats unis.

X.

CHACUN des susdits Etats se soumettra aux décisions de l'Assemblée des Etats-unis sur toutes les matieres ou questions réservées à cette Assemblée par le présent acte de Confédération.

XI.

AUCUN Etat ne s'engagera dans une guerre sans le consentement des Etats-unis assemblés en Congrès, à moins d'une invasion actuelle de quelqu'ennemi, ou de connoissance certaine qu'il auroit eue d'une résolution prise par quelque nation Indienne de l'attaquer, & dans le cas seulement où le danger trop pressant ne lui laisseroit pas le tems de consulter les autres Etats.

Aucun Etat particulier ne donnera de commission à des vaisseaux ou autres bâtimens de guerre, ni aucunes lettres de marque ou de représailles, qu'après une déclaration de guerre faite par l'Assemblée des Etats-unis, & dans ce cas-là même n'en donnera que contre le Royaume ou la Puissance quelconque, ou contre les sujets du

Royaume, ou de la Puiſſance à qui la guerre aura été ainſi déclarée, & ſe conformera ſur tous ces objets aux reglemens qui auront été faits par l'Aſſemblée des Etats-unis.

XII.

AFIN de veiller aux intérêts généraux des Etats-unis, & de diriger les affaires générales, il ſera nommé chaque année dans la forme reglée par le Corps légiſlatif de chaque Etat un certain nombre de Délégués, qui ſe rendront à Philadelphie juſqu'à ce que l'Aſſemblée générale des Etats-unis en ait autrement ordonné; & le premier lundi de Novembre de chaque année, ſera l'époque fixe à laquelle ils s'aſſembleront.

Chacun des ſuſdits Etats conſervera le droit & le pouvoir de révoquer, dans quelque tems de l'année que ce ſoit, ſes Délégués ou quelques-uns d'entr'eux, & d'en envoyer d'autres à leur place pour le reſte de l'année; & chacun des ſuſdits Etats entretiendra ſes Délégués pendant le tems de l'Aſſemblée générale, & pendant le tems auſſi qu'ils ſeront Membres du Conſeil d'Etat, dont il ſera parlé ci-après.

XIII.

CHACUN des Etats aura une voix pour la déciſion des queſtions dans l'Aſſemblée générale.

XIV.

L'ASSEMBLÉE générale des Etats-unis aura ſeule & excluſivement le droit & le pouvoir de décider de la paix & de la guerre, excepté dans le cas porté par l'article XI, —— d'établir des regles pour juger dans tous les cas la légitimité des priſes faites ſur terre ou ſur mer, & pour déterminer la maniere dont les priſes, faites par les forces de terre ou de mer, au ſervice des Etats-unis, ſeront partagées ou employées; — de donner des lettres de marque ou de repreſailles en tems de paix; — de nommer des Tribunaux pour connoître des pirateries & de tous crimes capitaux commis en haute-mer; — d'établir des Tribunaux pour recevoir les appels & juger définitivement dans tous les cas de priſes; — d'envoyer & de recevoir des Ambaſſadeurs; — de négocier, & de conclure des Traités ou des Alliances; — de décider tous les différens actuellement ſubſiſtans, ou qui pourroient s'élever dans la ſuite entre deux ou pluſieurs des ſuſdits états, pour limites, juridiction ou telle autre cauſe que ce ſoit; de battre monnoie, & d'en regler la valeur & le titre; — de fixer les poids & meſures dans toute l'étendue des Etats-unis; — de regler le commerce, & de traiter toutes les affaires avec les Indiens qui ne ſont Membres d'aucuns des Etats; — d'établir & de regler

les poſtes d'un Etat à l'autre, dans toute l'étendue des Etats-unis, & de percevoir ſur les lettres & paquets envoyés par la poſte, la taxe néceſſaire pour ſubvenir aux frais de cet établiſſement; --- de nommer les Officiers généraux des troupes de terre au ſervice des Etats-unis; — de donner des commiſſions aux autres Officiers deſdites troupes qui auront été nommés en vertu de l'article VIII; — de nommer tous les Officiers de Marine au ſervice des Etats-unis; - de faire toutes les Ordonnances néceſſaires pour regler l'adminiſtration & la diſcipline deſdites troupes de terre & de mer; — & de diriger leurs opérations.

L'Aſſemblée générale des Etats-unis ſera autoriſée à nommer un Conſeil d'Etat, & tels Comités & Officiers civils qu'elle jugera néceſſaires pour la conduite & l'expédition des affaires générales, ſous ſon autorité, tant qu'elle ſera aſſemblée, & après ſa ſéparation, ſous l'autorité du Conſeil d'Etat. —Elle ſe choiſira pour Préſident un de ſes Membres, & pour Secrétaire la perſonne qu'elle jugera propre à cet emploi; & elle pourra s'ajourner à tel tems de l'année, & en tel lieu des États-unis qu'elle jugera à propos. — Elle aura le droit & le pouvoir de déterminer & de fixer les ſommes néceſſaires à percevoir, & les dépenſes néceſſaires à faire; -- de faire des emprunts, & de créer des billets ſur le crédit des Etats-unis; — de

faire conſtruire & équipper des flottes; — de déterminer le nombre des troupes de terre à lever ou entretenir; -- & d'exiger de chacun des ſuſdits Etats pour le compoſer un contingent proportionné au nombre de ſes habitans blancs. — Ces requiſitions de l'Aſſemblée générale ſeront obligatoires, & en conſéquence le Corps légiſlatif de chaque Etat nommera les Officiers particuliers, levera les hommes, les armera & les équipera convenablement; & ces Officiers & ſoldats ainſi armés & équipés, ſe rendront au lieu & dans le tems marqués par l'Aſſemblée générale.

Mais ſi l'Aſſemblée générale, d'après des circonſtances particulieres, jugeoit à propos d'exempter un ou pluſieurs des Etats de lever des troupes, ou de leur en demander moins que leur contingent, & qu'elle jugeât convenable au contraire qu'un ou pluſieurs autres en levaſſent plus que leur contingent; le nombre extraordinaire demandé ſera levé, pourvu d'Officiers, armé & équippé de la même maniere que le contingent, à moins que le Corps légiſlatif de celui ou de ceux de ces Etats à qui la réquiſition auroit été faite, ne jugeât dangéreux pour lui de ſe dégarnir de ce nombre extraordinaire, & dans ce cas il n'en fourniroit que ce qu'il jugeroit compatible avec ſa ſûreté; & les Officiers & ſoldats ainſi armés & équipés

se rendront au lieu & dans le tems marqués par l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale ne pourra jamais s'engager dans une guerre, ni donner des lettres de marque ou de représailles en tems de paix, ni contracter aucuns traités d'alliance ou autre conventions, hormis pour faire la paix, ni faire battre monnoye ou en regler la valeur, ni déterminer ou fixer les sommes nécessaires à percevoir, ou les dépenses nécessaires à faire pour la défense ou l'avantage des Etats-unis, ou de quelqu'un d'entr'eux, ni créer des billets, ni emprunter d'argent sur le crédit des Etats-unis, ni faire des destinations d'argent, ni prendre des résolutions sur le nombre de vaisseaux de guerre à construire ou à acheter, ou sur le nombre de troupes de terre ou de mer à lever, ni nommer de Commandant ou Chef des armées de terre ou de mer, que par le consentement réuni de neuf des Etats; & aucune question sur quelque point que ce soit, excepté pour s'ajourner d'un jour à l'autre, ne pourra être décidée que par la majorité des voix des Etats-unis.

Aucun Délégué ne pourra être choisi pour plus de trois ans sur six.

Aucune personne pourvue d'un emploi quelconque dans l'étendue des Etats-unis, & recevant en vertu de cet emploi par elle-même, ou par les mains de quelque-autre pour elle des salaires, gages ou émolumens

quelconques

quelconques ne pourra être choisie pour Délégué.

L'Assemblée générale publiera tous les mois le journal de ses séances, à l'exception de ce qui sera relatif aux traités, alliances ou opérations militaires, lorsque ces matieres lui paroîtront devoir être tenues secrettes. Les avis pour & contre des Délégués de chaque Etat seront portés sur le journal toutes les fois que quelqu'un des Délégués le demandera; & il sera délivré aux Délégués de chaque Etat, sur leur demande, ou même à un seul des Délégués de chaque Etat, sur sa réquisition particuliere, une copie de ce journal, excepté des parties ci-dessus énoncées, pour être portée au Corps législatif de son Etat respectif.

XV.

Le Conseil d'Etat sera composé d'un Délégué de chacun des Etats, nommé annuellement par les autres Délégués de son Etat respectif; & dans le cas où ces Electeurs ne pourroient pas s'accorder, ce Délégué sera nommé par l'Assemblée générale.

Le Conseil d'Etat sera autorisé à recevoir & ouvrir toutes les lettres adressées aux Etats-unis, & à y répondre; mais il ne pourra contracter aucuns engagemens obligatoires pour les Etats-unis. — Il correspondra avec les Corps législatifs de chacun des Etats, & avec toutes personnes employées sous l'au-

torité des Etats-unis, ou de quelqu'un des Corps légiſlatifs particuliers. — Il s'adreſſera à ces Corps légiſlatifs ou aux Officiers à qui chaque Etat aura confié le pouvoir exécutif, pour l'aide ou les ſecours de toute nature dans les occaſions où il en aura beſoin. — Il donnera des avis aux Généraux & il dirigera les opérations militaires de terre ou de mer; mais ſans rien changer aux objets ni aux expéditions déterminées par l'Aſſemblée générale, à moins qu'un changement dans les circonſtances arrivé & venu à ſa connoiſſance depuis la ſéparation de l'Aſſemblée, ne rende indiſpenſablement néceſſaire un changement de meſures. Il veillera à la defenſe & à la conſervation des fortereſſes ou poſtes fortifiés. — Il ſe procurera des connoiſſances ſur la ſituation & les deſſeins des ennemis. — Il pourſuivra l'exécution des meſures & des plans qui auront été arrêtés par l'Aſſemblée générale en vertu des pouvoirs dont elle eſt revêtu par la préſente Confédération. — Il tirera ſur les Tréſoriers pour les ſommes dont la deſtination aura été faite par l'Aſſemblée générale, & pour le paiement des contrats qu'il aura pû paſſer lui-même en vertu des pouvoirs qui lui ſont accordés. — Il inſpectera & reprendra, il pourra même interdire tous Officiers civils ou militaires agiſſant ſous l'autorité des Etats-unis. — Dans le cas de mort ou d'interdiction de quelqu'un des Officiers dont la nomination appartient à l'Aſſemblée gé-

nérale, il pourra commettre à l'exercice de l'emploi telle perſonne qu'il jugera à propos juſqu'à la prochaine aſſemblée. — Il pourra publier & répandre les relations autentiques des opérations militaires. — Il pourra convoquer l'Aſſemblée générale pour un terme plus prochain que celui auquel elle ſe ſeroit ajournée en ſe ſéparant, ſi quelque évenement important & inattendu l'exige pour le ſalut où l'avantage des Etats unis ou de quelqu'un d'entr'eux. — Il préparera les matieres qui devront être ſoumiſes à l'examen de l'Aſſemblée générale, & il lui préſentera à ſa prochaine ſéance toutes les lettres ou avis qu'il aura reçus, & lui rendra un compte exact de tout ce qu'il aura fait dans l'interim. -- Il ſe nommera pour Secrétaire une perſonne propre à cet emploi, qui avant d'entrer en fonction fera ſerment de garder ſecret & fidélité. — La préſence de ſept membres du Conſeil ſuffira pour qu'il puiſſe agir. — En cas de mort de l'un de ſes Membres, le Conſeil en donnera avis aux Collégues du mort afin qu'ils choiſiſſent l'un d'entr'eux pour prendre place dans le Conſeil juſqu'à la prochaine tenue de l'Aſſemblée générale ; & dans le cas où il n'y auroit de vivant qu'un ſeul de ſes collégues, il lui en ſera de même donné avis, pour qu'il puiſſe y venir ſiéger juſqu'à la prochaine tenue.

X V I.

Dans le cas oú le Canada voudroit accéder

à la présente Confédération, & se joindre entierement à toutes les mesures des Etats-unis, il sera admis dans l'union & participera à tous ses avantages. Mais aucune autre Colonie ne pourra y être admise que par le consentement de neuf des Etats.

Les articles ci-dessus seront proposés aux Corps législatifs de tous les Etats-unis pour être examinés par eux, &, s'ils les approuvent, ils sont avertis d'autoriser leurs Délégués à les ratifier dans l'Assemblée générale; après quoi tous les articles qui constituent la présente Confédération seront observés inviolablement par tous & chacun des Etats-unis, & l'union sera établie à perpétuité.

Il ne sera fait, par la suite, aucun changement à ces articles ni à aucun d'eux, à moins que le changement n'ait été déterminé dans l'Assemblee générale & confirmé en suite par les corps législatifs de chacun des Etats-unis.

Arrêté & signé à Philadelphie, en Congrès, le 4 Octobre 1776.

*Lettre d'un Banquier de Londres à M. ***, à Anvers.*

De Londres le 21 Janvier 1777.

POUR que vous puiſſiez juger, Monſieur, de l'effet qu'aura eû parmi les Américains la troiſieme proclamation des freres Howe, datée du 30 Novembre, & notamment l'injonction qu'elle porte aux Milices armées de ſe diſperſer, & au Congrès de ſe diſſoudre ; il vous ſuffira d'arrêter un moment votre attention ſur deux événemens qui ſe ſont paſſés dans ce même mois, & où éclate, de la part des troupes comme du Congrès, la réſolution la plus ferme de maintenir l'indépendance de l'Amérique, & un éloignement inſurmontable pour des pardons déjà inutilement offerts. Le premier eſt la marche rapide & hardie de ce Corps d'Américains, qui, après l'abandon du poſte de King's Bridge, s'eſt porté du côté de Philadelphie pour en défendre les approches. Peut-on ſe laſſer d'admirer l'habileté de cette manœuvre, qui ſoudain tranſporte à près de quinze lieues toute la réſiſtance dont les Anglois croyoient avoir triomphé, & qui va leur oppoſer de nouveaux obſtacles à vaincre dans la nouvelle route où leurs ſuccès leur donnoient la confiance de s'engager ? Vous y remarquez auſſi ſans doute une ardeur & un courage qui n'exiſ-

teroient point dans des ames que la crainte ou les remords feroient près de fubjuguer. L'autre eft l'exhortation du Congrès aux troupes Américaines qui fe raffembloient de toutes parts pour empêcher le Lord Cornwallis de pénétrer trop avant dans le Jerfey, dont la prife des forts lui avoit donné l'entrée. Elle contient en peu de mots tout ce qu'il y avoit de plus capable de foutenir le courage de cette armée, & de l'exciter à de nouveaux efforts dans une circonftance où l'ennemi voudroit fe la repréfenter comme abatue par fes revers. » Après Dieu, écrit le Congrès à fes troupes, l'Amérique devra fon falut à votre zèle & à votre courage. L'activité de l'Officier & la bravoure du Soldat vous rendront invincibles. Votre Pays ne fera point conquis, tant que vous ne croirez point qu'il puiffe l'être. N'imaginez point que l'ennemi vous foit fupérieur en forces. C'eft dans ce moment de crife que votre vertu guerriere doit briller. Que chacun foit fidele à fes devoirs comme à fon honneur, & la victoire eft à nous. « Ne vous femble-t-il pas, Monfieur, entendre le Sénat de Rome, après la bataille de Cannes, & quand tout fembloit perdu, remercier fon Général de ce qu'il n'avoit point défefpéré de la République? Une Lettre pareille ne permet guère d'efpérer que les Américains s'empreffent de profiter de cette derniere amniftie, dont le terme fatal eft fixé à foixante

jours expirans le 29 Janvier 1777. Quand ce délai feroit de foixante ans, il eft douteux encore qu'avec de telles gens & un tel pays, il ne fût pas de beaucoup trop court. On voit dans cette Lettre, qui eft réellement émanée du Congrès, un attachement à la caufe de l'Amérique, & une confiance dans fes forces qui rendront la guerre interminable. Ces fentimens me rappellent ceux des Romains, lorfqu'ils fe furent jurés de verfer jufqu'à la derniere goutte de leur fang pour la défenfe de la patrie, ou des Hollandois, lorfqu'ils fe montrerent décidés à périr fur leurs dernieres digues, plutôt que de recevoir la loi d'un Vainqueur. Une fi courageufe réfolution fauva l'un & l'autre pays de fa derniere ruine. Mais, Monfieur, il y a une autre confidération à faire, c'eft qu'en fuppofant qu'une heureufe paix fe maintienne encore affez long-tems en Europe pour que la conquête de l'Amérique puiffe s'achever en deux ou trois campagnes; les dépenfes annuelles qui deviendroient néceffaires pour la confervation de cette conquête, mettroient l'Angleterre dans l'impoffibilité de la garder. Vous concevez qu'il n'eft pas vraifemblable que tout un pays qui auroit été foulevé fi long-tems, & qui auroit défendu fon indépendance avec tant d'opiniâtreté, pût être réduit à une parfaite obéiffance, autrement que par la force. Lorfque Jules Céfar eût fait la conquête de l'Angleterre,

cette acquiſition fut regardée comme très-importante par ſes contemporains & par ſes ſucceſſeurs. Cependant les Empereurs ayant reconnu que les profits qu'ils en retiroient, ne balançoient pas la dépenſe, parce qu'ils étoient obligés d'entretenir conſtamment ſur les lieux de puiſſantes armées, peu-à-peu ils en rappellerent leurs Soldats & leurs Lieutenans, & ils finirent par l'abandonner entiérement. L'Amérique eſt beaucoup plus éloignée de l'Angleterre que celle-ci ne l'étoit de Rome. Le commerce de l'Angleterre eſt preſque anéanti. Sa population eſt prodigieuſement diminuée. Il lui devient de jour en jour plus impoſſible de payer de fortes taxes. S'il faut qu'elle entretienne à grands frais des armées en Amérique, & des eſcadres ſur ſes côtes, elle ſera contrainte avant peu d'années d'y renoncer. Réduiſons cette aſſertion en calcul.

Premierement: de bien des années l'Angleterre ne peut eſpérer de faire rentrer dans ſon ancien canal tout le commerce d'Amérique ſur lequel on ſait qu'elle faiſoit *un profit net* annuel de plus de deux millions & demi ſterling, que la Douane & l'Acciſe verſoient dans l'Echiquier. Les Nations qui auront appris le chemin de l'Amérique, pourront être long-tems à l'oublier: & aidées des Américains mécontens, elles partageront ce bénéfice par une contrebande qui occupera une forte partie de la Marine

Angloiſe. Je ne parle point du danger toujours imminent d'une guerre avec quelqu'une de ces Nations, par la témérité des Gardes-côtes. L'Angleterre mettra ſur les Colons, des impôts onéreux, en proportion de la perte qu'elle fera ſur le commerce, & dans la fauſſe opinion d'exciter par-là leur induſtrie. La mutinerie des Américains, même en les ſuppoſant ſubjugués, rendra preſque nulle cette reſſource. Ils ſe retrancheront toutes les conſommations qui ne ſeront pas de premiere néceſſité : ou bien ils ſe ſouleveront ſans ceſſe, ſi celles ci ſupportent un trop lourd fardeau. Voilà donc la néceſſité de payer des légions de Commis & des armées nombreuſes, pour tenir dans la ſujétion un malheureux pays qui ne rendra preſque rien.

Jamais on ne pourra laiſſer en Amérique moins de trente mille hommes de troupes reglées & l'artillerie proportionnée. (On y entretenoit dix mille hommes avant les troubles : & l'établiſſement de l'Irlande eſt de quinze mille). C'eſt une dépenſe certaine de . . . . *Liv. ſterl.* 1,200,000.

La garde de huit cens lieues de côtes occupera huit mille Matelots, c'eſt à-dire environ quarante frégates ou corvettes, avec l'uſée, &c. objets d'environ. . . . . . 800,000.

L'adminiſtration civile beaucoup augmentée, y compris le

service secret, (car il y aura sans cesse de l'argent à répandre) se montera à.......................... | *Liv. sterl.* 300,000.

L'établissement de terre & de mer d'Angleterre sera nécessairement plus considérable qu'auparavant, parce qu'il seroit imprudent de ne pas tenir ses forces sur un pied respectable, après avoir subjugué un grand pays que chaque événement dans la politique, fera craindre de perdre..

En conséquence, deux ou trois fois l'an, on ordonnera des armemens d'escadres, comme celui du 30 Octobre 1776, qui, dit-on, a couté 600,000 l. st. — Contentons-nous de porter cette somme, pour trois allarmes vraies ou fausses, à....................... 600,000.

Une augmentation proportionnée dans les établissemens des troupes d'Angleterre & d'Irlande, & de dépense pour les Milices.... 200,000.

L'intérêt additionnel de la dette fondée & non-fondée qui se sera accrue de vingt millions sterl. dans le cours de la guerre, le tout à 3 pour cent, quoique l'intérêt de la la dette non-fondée soit beaucoup plus fort....................... 600,000.

TOTAL..................... 3,700000.

(En argent de France, 84,571,428 liv.) Observez je vous prie que ces estimations sont prises sur le tableau annuel des dépenses connues de l'Angleterre.

Ainsi, l'Amérique seule, quand la paix sera rétablie, astreindra l'Angleterre à une dépense plus forte que l'établissement de paix, pour toutes ses possessions ensemble, ne lui coutoit avant la guerre de 1756. Or, comment son revenu suffira-t-il à cette dépense extraordinaire s'il est de près de deux millions & demi moindre qu'il n'étoit alors: surtout quand ses ressources seront diminuées en raison de pertes énormes que son commerce aura souffertes pendant la guerre; & des forts & longs crédits qu'il sera obligé d'accorder aux Américains, ruinés aussi de leur côté, & qui auront leurs villes à rebâtir? La conservation de l'Amérique à un titre si onéreux, sera donc une chose impossible à la longue à l'Angleterre. Mais comme elle n'est pas, ainsi que Rome, la maîtresse du Monde, ce ne sera point après une suite d'années & de règnes que de son propre gré elle se soulagera de ce fardeau. Il pourra lui échapper beaucoup plutôt encore; car le feu de la rébellion ne pouvant jamais y être que mal éteint, le premier coup de canon qui attirera, soit sur Hanovre, soit ailleurs, l'attention, les troupes & l'argent des Anglois, sera le signal qui fera arborer de nouveau en Amérique le pavillon de l'indépendance.

qu'aucun effort de l'Angleterre ne pourra plus abattre.

J'ai l'honneur d'être, &c.

P. S. du 22 Janvier. — Il vient de paroître dans l'inſtant une Gazette extraordinaire de la Cour qui annonce la priſe de l'île de Rhode-Iſland. M. le Général Clinton y a trouvé moins d'obſtacles qu'à l'île Sulivan. Les Américains, qui s'attendoient depuis long-tems à cette expédition, avoient retiré de l'île tout ce qui pouvoit être à la convenance des troupes du Roi; & ils ont travaillé longtems à en faire un vrai déſert. L'Amiral Hopkins ſe trouve avec pluſieurs frégates Américaines à la Providence, où le Commodore Anglois croit qu'il lui ſera aiſé de le détruire. Mais Hopkins pourra bien lui éviter cette peine, en brûlant lui-même ſes vaiſſeaux. Il trouvera une autre eſcadre toute armée à Boſton, avec laquelle il pourra recommencer ſa courſe ſans craindre les approches des vaiſſeaux de guerre Anglois. L'île de Rhode-Iſland eſt ſituée entre le quarante-unieme & le quarante-deuxieme degrés de latitude ſeptentrionale, & par le ſoixante-deuzieme ou ſoixante-troiſieme degrés de longitude orientale. C'eſt le climat le plus ſalubre de l'Amérique, auſſi, dit-on, que l'hôpital Anglois de New-York s'y eſt tranſporté avec M. Clinton. Suivant une lettre, que j'ai vûe, d'un Chirurgien major de l'armée

l'armée de M. Howe; le nombre des Anglois malades étoit de près de deux mille, le 4 Décembre : mais on ne ſavoit pas celui des Allemands, parce qu'ils avoient leur hôpital à part.

Il y a beaucoup d'excellens pâturages dans Rhode-Iſland, & dans la partie de terre ferme qui eſt de ſon arrondiſſement. Mais les Américains en ont enlevé tous les beſtiaux. Les habitans de la province & de l'île ſe montent à trente-cinq mille. La capitale, qui eſt la ville de Newport eſt très-bien bâtie. On y compte environ mille maiſons & ſept mille habitans. Il eſt certain que cette acquiſition aura quelque prix aux yeux du Gouvernement Anglois, ne fût-ce que par la raiſon que c'eſt une île, qui ſera en ſa totalité occupée par l'armée Angloiſe, à la différence de l'Ile-Longue d'où elle n'avoit pas pû chaſſer tous les Américains. On y aura fait paſſer en conſéquence tous les Corps Allemands dont la fidélité étoit devenue ſuſpecte depuis l'affaire des Plaines-blanches, & notamment les troupes de Waldeck.

On m'apporte, dans l'inſtant, la lettre ſuivante, qui, dit-on, vient d'un port du Continent, où elle eſt arrivée par un vaiſſeau expédié d'Amérique le 12 Décembre.

» Rhode-Iſland eſt en la poſſeſſion de l'armée du Roi; mais cette conquête lui a été facile; les Américains en avoient retiré

leurs troupes & toute leur artillerie, excepté une vingtaine de mauvaiſes pieces de canon. L'Amiral Anglois a trouvé à New-port des carcaſſes de vaiſſeaux pris par nos Corſaires ſur le commerce de la Jamaïque, & dont les cargaiſons avoient été retirées. Il bloque dans le port de la Providence quelques-uns de nos vaiſſeaux de guerre, qui avoient fait partie de l'eſcadre de M. Hopkins. On en a ôté les canons & on brûlera les vaiſſeaux. Il ſera pourtant difficile au Chevalier Peter Parker d'arriver juſqu'à eux : on a coulé bas deux vaiſſeaux dans le canal qu'il faut remonter & il n'eſt gueres poſſible de les approcher que par la terre. Le canon de ces vaiſſeaux a été tranſporté à Boſton, qui n'eſt éloigné que de 40 miles (13 lieues), & où on a conſtruit depuis peu pluſieurs gros vaiſſeaux qui avoient beſoin de canon. Le grand objet du Chevalier Parker étoit de trouver un endroit pour faire hiverner la flote Angloiſe. »

» On aſſure que le Général Howe ne pouſſera pas plus loin l'expédition contre Philadelphie : qu'il a envoyé ordre aux troupes de s'arrêter à Brunſwick ; & qu'il attend des renforts d'Europe pour faire attaquer les défilés gardés par Washington »

» La victoire que Carleton a remportée ſur le lac Champlain lui a couté cher. Il nous a forcé à brûler nos bateaux ; mais il eſt obligé de nous abandonner les ſiens, qui nous

ſerviront contre lui dans la campagne prochaine. S'il prétendoit laiſſer une armée pour les garder, elle périroit au milieu des neiges. Il faut qu'il ſacrifie ſa flotte ou ſon armée. Nous adreſſons de ferventes prieres au Ciel pour que notre bon Docteur (Franklin), le Neſtor de l'Amérique, ait une heureuſe traverſée, & qu'il arrive à bon port à ſa deſtination. J'attends avec impatience les articles de ma derniere facture. Faites diligence ; car l'hiver approche. Les laineries nous deviennent de plus en plus néceſſaires, &c. &c. »

GAZETTE PATRIOTIQUE.

Du 21 *Janvier* 1777.

» La liſte des tués & manquans parmi les troupes Heſſoiſes, dans la province de New-York, telle qu'elle a été remiſe au Miniſtre de Heſſe à Londres, eſt ſi conſidérable que le Gouvernement fait tout ce qu'il peut pour la ſouſtraire aux yeux du Public. Au reſte, comme le Landgrave doit recevoir de la Cour de Londres 30 livres ſterling pour chaque homme qui ne retournera pas dans ſon pays, ſuppoſé qu'il n'y ait que 3000 tués, nous en ſerons quittes pour 90 milles livres ſterl., outre la paye, l'habillement, le tranſport, la nourriture, &c. &c. »

» C'eſt la diſette de poudre qui a empêché les Provinciaux de défendre plus long-tems le fort Washington. Ils n'en avoient que quinze barils, ce qui étoit à peine ſuffiſant pour douze décharges de leur artillerie. »

» Les Américains ont certainement parmi eux de bons Ingénieurs. Il y a des lettres écrites a bord de nos vaiſſeaux, qui atteſtent que leur feu étoit bien dirigé; & ſans un coup de vent qui les a jettés hors de la portée du canon, le *Phœnix* & le *Rœbuk* auroient été mis en pieces ſur la riviere d'Hudſon. »

N. XV. r

» On ſait par une voie très-ſûre & d'après les dernieres revues de l'armée du Général Howe, qu'elle ne conſiſtoit qu'en 21,634 hommes. Il y a environ ſept ſemaines que le Lord Germaine a dit, dans la Chambre des Communes, que l'armée du Génér. Howe, lorſqu'elle ſeroit toute raſſemblée à New-York (& elle l'a été depuis) ſeroit forte de 35 mille hommes. En prenant ces deux aſſertions pour des faits, nous avons donc perdu, dans cette campagne, environ treize mille trois cens ſoixante & ſix hommes, en tués, eſtropiés, malades, priſonniers, déſerteurs, &c. Les nouvelles qui nous parviennent, à cet égard, ſont en général très-incomplettes, & très-partiales, parce qu'on ne laiſſe point arriver juſqu'à nous celles qui nous inſtruiroient de la vérité. »

» La Gazette de la Cour jouiſſoit d'une telle réputation ſous le Miniſtere de l'immortel M. Pitt, qu'on la vendoit ſouvent juſqu'à une demie couronne (3 l.) même quand la taxe n'étoit que de quelques ſols. Cette même Gazette, que l'on appelle aujourd'hui vulgairement la *Gazette Ecoſſoiſe*, parce que c'eſt un recueil de ſottiſes ou de fauſſetés, compoſé par un Ecoſſois, ſe vend deux deniers à l'inſtant même de ſa publication, & quoique ſon prix ſoit fixé à dix ou douze deniers. »

» Il circule une lettre de New-York, du 30 Novembre, qui porte ce qui ſuit.

» Notre armée se fond tous les jours. Les uns ont été tués sur la place: d'autres meurent de leurs blessures, ou sont emportés par les maladies que leur causent la mauvaise qualité des provisions venues d'Irlande: ou par le climat. Je suis persuadé que la plupart de nos soldats ne passeront pas l'hiver. Ce pays & ce régime (car les provinciaux ont grand soin de détruire toutes les especes de comestibles & de choses de premiere nécessité) ne peuvent convenir qu'à de grossiers Ecossois, endurcis à la fatigue & accoutumés à la plus mauvaise nourriture. Le Gouvernement fera très-bien de surveiller les munitionnaires, car il est sûr que nous cesserons bientôt de guerroyer pour lui, s'il ne veille pas de plus près à notre conservation. «

» Les recrues pour l'armée deviennent si difficiles que le Gouvernement est obligé de les payer le double de ce qu'elles lui coutoient il y a dix-huit mois. »

» La *chou-croûte* a si mal réussi dans l'Amérique septentrionale, que lorsqu'on l'a distribuée aux soldats, elle s'est trouvée pourrie. Ils se plaignent qu'elle est détestable, & qu'on les fait vivre comme des vers sur un fumier. Un Commissaire des vivres réfléchissant sur la difficulté de conserver des provisions, tant par la nature du service en Amérique que par d'autres causes, a imaginé qu'un vaisseau chargé de ta-

blettes de bouillon, seroit d'un grand secours pour la nourriture de l'armée pendant l'hiver. En conséquence, il a été fait un marché avec deux Ecossois qui ont offert de fournir un million de tablettes de bouillon à un shilling & demi la douzaine, quoiqu'elles se vendent ici un shilling la piece. On peut juger par la comparaison de ces prix, comme nos pauvres soldats seront restaurés avec ce bouillon.»

» Plusieurs bâtimens de transport destinés pour Quebec, ont relâché à Halifax, après avoir essuyé un violent coup de vent. Les glaces les empêcheront de continuer leur route.»

» Il y a environ trois semaines que le *Squirrel*, qui avoit été nommé pour escorter la flotte de la Jamaïque, est arrivé à Spithead; & l'on n'a pas encore entendu parler d'aucun des bâtimens qui composoient cette flotte. Cette circonstance cause les plus grandes allarmes au commerce. On espere cependant que ces bâtimens seront retournés à la Jamaïque, pour y attendre une autre escorte. On dit aussi qu'il étoit impossible aux bâtimens marchands de suivre le *Squirrel*, qui, étant un très-fin voilier, filoit six ou sept nœuds par heure.»

» On écrit de Lisbonne, le 10 Décembre, que les frégates, le *Thames* & le *Tartare*, ainsi qu'une autre frégate & un slop, sont rentrés dans le Tage, après leurs croisieres sur les côtes d'Espagne, pour intercepter

les vaiſſeaux Américains, mais qu'elles n'ont fait qu'une ſeule priſe qui a été amenée dans ce port. »

» Suivant une lettre de New-York, du 30 Novembre, il devoit s'y faire inceſſamment un embarquement de 7000 hommes. Quant à ſa deſtination, il étoit difficile de la conjecturer. Les uns ſuppoſoient que cette expédition regardoit Rhode-Iſland, & d'autres croyoient avec tout autant de probabilité qu'elle étoit pour la baie de Delaware, & qu'elle avoit pour objet de ſeconder le Lord Cornwallis qui marchoit par la route de terre à Philadelphie. Le Général Clinton commande en chef cette entrepriſe: le Lord Percy en ſecond; & le Général Preſcot en troiſième. »

» Il s'eſt débité que Rhode Iſland avoit été pris ſans aucune réſiſtance : cela pourroit être vrai. Ce bruit vient pourtant de New York, où il couroit dès avant le départ du Général Clinton. L'expédition contre Rhode-Iſland eſt compoſée de neuf mille hommes de troupes de terre, & de tous les plus forts vaiſſeaux de guerre au nombre de 23 (excepté l'*Aigle*) indépendamment des frégates & des ſloops qui ſont partis du Sund de Long-Iſland. Le Chevalier Peter Parker commande la flotte, & le Commodore Hotham eſt chargé particulièrement de ſurveiller le débarquement des troupes qui ſont aux ordes du Général Clinton. Il y avoit déjà quelque

tems que les Américains s'attendoient à cette attaque, & ils avoient envoyé à Boſton tous les bâtimens raſſemblés à New-port, à New-London, &c. C'eſt ce qui a donné lieu au faux bruit qui s'étoit répandu que les Américains avoient abandonné cette Colonie. »

» Le Parti Miniſtériel avoit eû grand ſoin de répandre le bruit d'un ſoulèvement à Philadelphie. Voici à quoi ſe borne cet événement que l'on avoit beaucoup exagéré. Après la priſe de New-York, on parla de fortifier Philadelphie, mais les avis étoient partagés à ce ſujet. Un parti étoit pour, & l'autre contre. Le Lord Sterling (qui venoit d'être échangé contre le Colonel Campbell) ſe jetta dans Philadelphie, avec trois Régimens. Son arrivée a terminé la conteſtation, & il a été réſolu que l'on fortifieroit la ville. »

Route de New-York à Philadelphie, avec les diſtances.

	Miles de 3 à la lieue.
De New-York au bac de l'île Staten	9.
De l'île Staten à la pointe d'Eliſabeth-Town	7.
à Eliſabeth-Town	2.
à Wood-Bridge	10.

à Brunſwick .... 12.
à Kingſton .... 12.
à Prince-Town .... 3.
à Maidenhead .... 6.
à Trenton .... 6.
à Briſtol .... 10.
au Bac de Shameny .... 3.
à Francfort .... 12.
à Philadelphie .... 5.

97 miles.

Leſquels font environ 32 fortes lieues.

» Washington eſt poſté à Trenton avec quinze mille hommes. Lée commande une très forte armée dans le diſtrict de Courtland.

» Cette poſition que Washington a priſe au moment que ſes ennemis s'y attendoient le moins, eſt ſi avantageuſe qu'il leur ſera impoſſible de parvenir juſqu'à la réſidence du Congrès. »

» Il connoît trop bien les forces de la Grande-Bretagne, pour mettre au haſard d'une bataille la liberté de ſa Patrie. Il ſe bornera à rompre toutes nos meſures, & à chercher à fatiguer ſans ceſſe nos troupes. Cette maniere de faire la guerre remplira bien mieux ſon objet qu'une affaire générale, qui, en ſuppoſant qu'il remportât une victoire com-

r iv

plette, feroit toujours répandre inutilement le sang de ses Compatriotes. »

» Comme Philadelphie est une place presqu'ouverte, le Congrès l'a fait enceindre de fortes lignes de circonvallation. On travaille depuis longtems à rendre la riviere Delaware impraticable en y enfonçant des vaisseaux & des pieux. On a tendu des chaînes à un détroit de cette riviere, & on a élevé divers forts pour en défendre l'approche. »

» A vingt-trois miles de cette ville on a aussi construit, depuis quelques mois, sous la direction d'Ingénieurs Européens, un fort auquel on a donné le nom de *Granby*, & 18,000 hommes de troupes provinciales en composent la garnison. »

» Les personnes qui s'imaginent que la guerre d'Amérique sera terminée dans le cours de la campagne prochaine, pourroient fort bien se tromper dans leurs spéculations. En supposant qu'on s'empare des principales villes qui sont situées sur les côtes, il faudra faire dans les terres une guerre aussi désagréable que difficile. D'ailleurs, le défaut de communication entre les ports de mer & l'intérieur du pays, doit prodigieusement diminuer le commerce des ports, & détruire par-là tous les avantages qu'on pourroit s'être promis de cette conquête. L'histoire d'Irlande justifie cette spéculation. Long-tems après que les principales villes de ce Royaume furent en la possession des Anglois, les ré-

voltes fréquentes qui s'éleverent parmi ces peuples empêchoient encore ses vainqueurs de tirer du commerce, ou des forces d'Irlande, aucun avantage réellement utile à leurs intérêts. »

» Le Roi demandoit l'autre jour au Lord S—h ce qu'il pensoit des Affaires d'Amérique. » Sire, répondit ce Ministre, je pense que tout va fort bien; mais je ne serai parfaitement content que quand je verrai une taxe de cinq sols par liv. sur tous les revenus établis en Amérique, & la moitié des Membres du Congrès pendus en Angleterre.»

» Le Congrès à donné le commandement du fort de *Ticonderago* au Capitaine Morris ancien Officier au service Anglois, & qui s'est distingué dans la guerre de 1756. Arnold doit commander sur les lacs. Gates est détaché pour un autre service.

» Un de nos Officiers d'Artillerie, fait prisonnier à Bunkers'hill, & qui depuis est repassé en Angleterre, assure que les Provinciaux l'ont traité avec la plus grande honnêteté; & qu'ils paroissent ne manquer d'aucune des choses de premiere nécessité. »

» Carleton a pris ses quartiers d'hyver à Quebec, & il n'a point laissé de troupes à Saint-Jean; ainsi sa derniere campagne n'a été d'aucun avantage pour le Gouvernement. »

» Il est question d'envoyer au printems, à ce *Général*, un renfort considérable de troupes. »

» Ce qui prouveroit qu'il y a réellement de la méſintelligence entre les Généraux Carleton & Burgoyne, c'eſt que ce dernier ne retournera point au Canada. Il partira au printems avec dix mille hommes, pour une expédition contre Williambourg dans la Virginie, ou pour la Caroline. »

» Il paſſe pour certain qu'il y a eû un échange général de priſonniers entre les deux armées dans la province de la Nouvelle-York. »

» Toutes les branches de notre commerce commencent à ſe reſſentir des maux dont nous ſommes menacés, comme peuple commerçant. Les grandes demandes de l'Amérique ſeulement, pour les articles d'acier manufacturés à Birmingham, Sheffield, &c. ſe portent vers la Ruſſie. Depuis quelque tems les Manufacturiers de la Grande-Bretagne ne travaillent que pour enmagaſiner, ce qui eſt en général un lourd fardeau pour eux. Quelle affreuſe ſituation qu'un commerce ruiné, & des billets qui ne ſont point acquittés! Ceux qui ont preſenté des adreſſes pour le *carnage* ou pour une *ſoumiſſion ſans reſtriction*, commencent à ſe repentir les uns de leur folie, les autres de leur cruauté; mais leurs procédés ſont inexcuſables aux yeux de la majeſté du peuple. Le public a le droit de demander qu'on lui rembourſe tous les frais de cette guerre diſpendieuſe, barbare & exécrable. »

» Il y a actuellement dans le quartier de

Marybone de Londres, un plus grand nombre de maiſons à louer qu'il n'y en avoit eû depuis vingt ans que ce nouveau quartier exiſte. Voici ce qui a donné lieu à ce vuide. Un grand nombre de familles établies dans les îles de l'Amérique ont été obligées d'y retourner. Il n'en eſt point venu d'autres à leur place. Il n'en eſt point venu non plus de l'Amérique ſeptentrionale, à l'exception d'un petit nombre de fugitifs, ſans fortune, qui ont été chaſſés de leur pays. On ſait que la plûpart des Américains avoient coutume d'habiter ce quartier. Pluſieurs autres parties de la ville de Londres ſont également déſertes. La décadence du commerce, l'augmentation des taxes & la difficulté de ſubſiſter, en diminuant le nombre des habitans, doivent nous avertir de ne point conſtruire de nouveaux édifices. Londres ne ſera plus ce qu'il a été par le paſſé. Cela eſt impoſſible. Nous avons perdu la moitié de notre empire : notre puiſſance & nos richeſſes ſont déchues dans la même proportion. »

» Le Lord George Germaine a formé le projet d'un Gouvernement général dans l'Amérique ſeptentrionale, ſous un Vice-Roi, à l'inſtar de l'Irlande :

Premierement, l'Angleterre y entretiendra conſtammeut une armée de 30,000 hommes toujours ſur pied. »

2.° Le Vice-Roi ſera Gouverneur particulier de chacune des Colonies, & il pré-

ſidera chacun des Conſeils & Aſſemblées.

3.° Les chartres des Colônies ſeront refaites: & la taxation ſera établie dans toute l'étendue du Continent. Mais ſur le point eſſentiel, le Procureur général eſt d'un avis tout différent. Il ne veut point qu'on établiſſe de principe civil d'union, mais il entend que les Gouvernemens reſtent ſéparés & diſtincts comme auparavant, & qu'il n'y ait que le militaire qui ſoit ſoumis à l'autorité d'une ſeule perſonne. Ces deux Légiſlateurs ſont pourtant d'accord ſur pluſieurs points principaux; & on cite entr'autres ceux-ci. »

1.° On empêchera toute liaiſon mercantile entre les Colonies & les Puiſſances étrangeres, en prenant des moyens efficaces pour détruire toute contrebande dans les ports des Colonies. »

2.° Il leur ſera défendu d'établir des pêcheries hors de la vue de leurs côtes. »

3.° Les Colonies ſeront aſſujetties à la preſſe. »

4.° Elles ſeront taxées juſqu'à la concurrence, & non au de-là, de l'établiſſement civil & militaire entretenu chez elles. Les demandes d'argent ſeront adreſſées à leurs Gouvernemens légiſlatifs, qui leveront les taxes par eux-mêmes ainſi qu'ils le jugeront à propos. »

» Pour le reſte des articles néceſſaires à cette nouvelle forme de Gouvernement, on peut s'en repoſer ſur l'heureuſe fécondité

de nos Miniſtres, & par deſſus tous ſur la droiture de leurs intentions. »

» Le Bill pour taxer les abſens & celui de la taxe des terres ne ſeront point propoſés cette année en Irlande. Ce n'eſt point par commiſération pour ce pauvre royaume, mais parce qu'on a examiné ſon Echiquier, & qu'on a vû qu'il pouvoit tenir une année de plus. Voilà l'unique raiſon qui faſſe ſuſpendre ces Bills, qui pour cela ne ſont point retirés. C'eſt pourtant l'inquiétude que l'iſſue de ce double projet devoit naturellement donner, qui a été cauſe que la Vice-royauté d'Irlande a été jettée à la tête de pluſieurs Lords qui n'en ont pas voulu. Mais les embarras du Comte de Buckinghamshire, qui l'a acceptée, ne ſont que retardés. On lui fera boire le calice juſqu'à la lie.«

» Au 25 Mars 1776, le revenu perpétuel d'Irlande étoit ainſi qu'il ſuit :

	Arg. ſterl.	*Arg. de France.*
Douane	250,000	5,901,639.
Acciſe	200,000	4,721,311.
Droits ſur les feux	50,000	1,180,328.
Cenſives	51,000	1,203,934.
Total du Revenu perpétuel	551,000	13,007,212.

» Le produit des nouveaux droits n'a

presque rien rapporté. Le revenu d'Irlande y compris les nouveaux droits, ne s'étoit pas monté en 1774, à un million sterling. Cependant l'accise augmente si prodigieusement, que le revenu en gros de l'Irlande se montera cette année, du 25 Mars 1776 à 1777, à près d'un million sterl. Cette somme peut suffire pour payer les dépenses de l'établissement sans avoir recours à une taxe sur les terres ou sur les absents, ou à toute autre espece de nouveaux droits.

» On assure qu'il entre dans le projet de finances de Milord North, pour l'année 1777, de mettre un impôt additionnel sur le sel.

» On peut voir par l'état suivant combien cette branche de Finance est mal administrée en comparaison de quelques autres.

	Droit en gros.		*Produit net.*	
	Arg. sterl.	Arg. de Fran.	Arg. sterl.	Arg. de Fran.
Sel	463,508	30.941,648	164,961	9,894,161.
Savon	170,272	4,019,536	154,448	3,645,986.
Chandelles	153,168	3,614,769	137,959	3,256,737.
Cuirs	196,025	4,627.475	167.275	3,948,787.

Les droits qui se perçoivent sur l'orge sont réellemens étonnans.

Anciens droits sur la biere	1,020,000	24,078,688.
Nouveaux	522,000	12,322,623.
Taxe annuelle sur		

la dreche....	75,000..	17,704,918.
Nouvelle taxe ſur la dreche.......	330,000..	7,790,164.
	2,622,000..	61,896,393.

» A la vérité ce n'eſt pas le produit net ; & les non valeurs & frais de perception diminuent cette ſomme, peut-être juſqu'à la réduire à deux millions ſterlings : ce qui eſt environ la moitié du produit général des diverſes branches de l'acciſe ; mais il eſt certain qu'il n'y a pas de pays en Europe où un ſeul article de production du ſol paye un droit auſſi fort. »

Compte courant de perte & de profit entre la Grande-Bretagne & les Etats-unis d'Amérique.

Année 1776.

GRANDE-BRETAGNE.

PERTE de Boſton, unique aſile que l'armée du Roi eût alors ſur l'Océan..........................	1,000,000.
Dito. L'honneur évalué à la déPenſe que la place coutoit depuis que duroit le blocus..........	2,000,000.
L'expédition à la Caroline. —Cinq vaiſſeaux mis hors d'état de ſervir....................	100,000.

Perte en hommes ſur le pied du marché conclu avec le Landgrave de Heſſe, de 30 l. ſt. par tête, 240 .... 7,200.

Dito. L'honneur évalué au moutant de la dépenſe de l'armement, ce qui eſt bien modéré ſi on conſidere que juſques-là on avoit crû qu'il n'y avoit point de forts & de batteries de terre qui pûſſent réſiſter à une eſcadre Angloiſe .... 120,000.

Perte en hommes pour prendre i'Ile-Longue, d'après des lettres d'Officiers dignes de foi, 140 .... 15,000.

Dito. L'honneur à cauſe du perfide & indigne maſſacre de 1500 Américains eſtimés ci-après... 45,000.

Perte en hommes au débarquement à New-York, 500 ...... 15,000.

Perte d'un tiers de la ville par l'embraſement .... 333,000.

Perte en hommes aux Plaines-blanches, au fort Washington, &c. &c. ſuivant la Gazette de la Cour, 860 ; mais ſuivant des nouvelles plus véridiques, 1200.... 36,000.

Dito. L'honneur, attendu la belle & ſavante retraite de Was-

hington

hington, qu'il s'agiſſoit d'enfermer dans ſon poſte de King'sbridge, ou d'engager à une action générale, évalué par modération au quart dcs fraix de la campagne..	1,250,000.
Dito. L'honneur d'nne brigade Angloiſe que George III avoit trouvée ſuperbe à ſa derniere revue, & qui s'eſt ſauvée derriere les Heſſois, nul................	0.
Perte en hommes au Canada & ſur les lacs, 150...........	4,500.
Dito. Vaiſſeaux de la pécherie de Terre-neuve enlevés par les Corſaires Américains.........	100,000.
Dito. Vaiſſeaux de la Jamaïque.	1,250,000.
Dito. En Matelots, à 12 hommes par vaiſſeau.............	90,000.
Perte de trois alléges du convoi du vaiſſeau de guerre le *Glaſcow*, qui s'enfuit du combat contre Hopkins, ayant reçu 500 boulets à ſon arriere............	4,000.
Dito. L'honneur pour une Nation qui ſe croyoit invincible à la mer, évalué par modération au dixiéme de ſon ancien prix...	100,000.
Perte de Bâtimens de tranſport..........................	150,000.
Perte de 750 Montagnards de	

Fraſer, en ſuppoſant la moitié de la valeur ordinaire, ce qui eſt beaucoup, à 15 l. par homme..	11,250.
Perte du revenu net ſur le tabac que la France tire aujourd'hui à droiture de l'Amérique..	300,000.
Perte d'un prétendu armement de 44 vaiſſeaux de ligne, mis en commiſſion depuis la fin d'Octobre........................	600,000.
TOTAL..............	7,530,950.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Perte de New-York.........	1,000,000.
Dito. L'honneur, (tiré pour mémoire, vu l'immenſe pays & le grand nombre de places qui reſtent aux Américains).......	0.
Américains tués en défendant le Fort Sulivan, &c. ſur le pié des Heſſois, 26..............	780.

N. B. Si cette eſtimation ſe faiſoit d'après les valeurs relatives, huit Américains ne devroient être comptés que pour un Anglois, puiſqu'il eſt certain que l'Amérique a quatre cens cinquante mille combattans à oppoſer aux cinquante ou ſoixante mille tout au

plus que l'Angleterre peut employer à cette guerre.

Américains lâchement massacrés à la défense de l'Isle-Longue, 1,500........................ 45,000.

Dito. L'honneur du Lord Stirling, qui étoit yvre, égal aux 500 Anglois tués.............. 15,000.

Perte en hommes à la défense de New-York, 360........... 10,800.

Dito. Aux Plaines-blanches, 50.......................... 1,500.

Dito. Au Fort Washington, 2,700........................ 81,000.

Dito. Perte de l'Artillerie, tirée pour mémoire, à cause de celle qui avoit éte trouvée à Boston......................... o.

Perte de bateaux & artillerie au Canada..................... 10,000.

Dito. Vaisseaux Américains pris sur les attérages de l'Amérique Septentrionale................ 15,000.

Dito. Sur les attérages de l'Europe.......................... 5,000.

Dito. Sur les attérages des Isles de l'Afrique.................... 50,000.

Dito. En matelots sur le nombre de cent petits bâtimens montés de 8 hommes............... 24,000.

Dito. Vaiſſeaux armés au nombre de 20 chacun de 50 hom...	30,000.
Perte de l'Iſle de Rhode-Iſland qu'on ſuppoſe priſe............	100,000.
TOTAL..............	1,388,080.

TOTAL des pertes reſpectives en 1776.

Grande-Bretagne...........	7,530,950.
Etats-unis..................	1,388,080.
Balance en faveur des Etats-unis d'Amérique..............	6,142,870.

Avec l'Indépendance, une ſage conſtitution, un vaſte & excellent pays, un grand commerce, & le vœu du monde entier.

Fin de la Gazette patriotique.

TABLE RAISONNÉE

Des Cahiers XI, XII, XIII, XIV & XV.

Formants le Tome IIIe. des Affaires de l'Angleterre & de l'Amérique.

A

B

C

D

E

F

I

L

M





INDEX

INDEX.

A

B

C

F

G

S

T

V W.

ERRATA.

N.° XV, p. 233, l. 5 *le Comité*, lisez *le Comte*; l. 6 *du Comté*, lisez *du Comité*.



